



# RAPPORT ANNUEL 2007



# SOMMAIRE

## L'ESSENTIEL

- 01 Profil
- 02 Message du président
- 04 Comité exécutif
- 05 Gouvernement d'entreprise
- 10 Chiffres clés
- 12 L'action Nexans
- 14 L'information des actionnaires

## STRATÉGIE : OBJECTIF 2009

- 16 Nos objectifs 2009 en chiffres
- 19 Résultats 2007 par activité

## NOS ACTIVITÉS EN 2007

- 22 Europe
- 24 Amérique du Nord
- 25 Asie-Pacifique
- 26 Reste du monde

## NOS AVANCÉES EN 2007

- 28 Satisfaire nos clients
- 30 Développer nos équipes
- 32 Renforcer notre efficacité
- 33 Respecter l'environnement
- 35 Nexans, mécène du Château de Versailles

## ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

- 38 Rapport de gestion
- 78 Comptes consolidés
- 161 Comptes sociaux
- 182 Informations juridiques

**NB : le présent Document de référence contient  
le Rapport financier annuel de Nexans pour l'exercice 2007**



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visé par l'Autorité des Marchés Financiers.

# LEADER MONDIAL DES CÂBLES

**Nexans, leader mondial de l'industrie du câble,** inscrit l'énergie au cœur de son développement et propose une large gamme de câbles et systèmes de câblage pour les marchés d'infrastructure, de l'industrie, du bâtiment et des réseaux locaux de transmission de données (LAN).

Les produits de Nexans répondent aux exigences les plus élevées en termes de qualité et de respect de l'environnement. Les prestations du Groupe couvrent toute la chaîne de valeur de l'amont à l'aval : études, conception, production, installation, maintenance. Leadership technologique, expertise globale, présence locale : Nexans contribue dans le monde entier à satisfaire des besoins essentiels dans les meilleures conditions de performance et de sécurité.

Nexans est coté à la Bourse de Paris.

**DES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES DANS PLUS DE 30 PAYS  
UNE PRÉSENCE COMMERCIALE DANS LE MONDE ENTIER**

21 900

PERSONNES

4,82 MDS€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES  
À COURS DES MÉTAUX CONSTANTS

409 M€

DE MARGE  
OPÉRATIONNELLE



TOUS LES  
**ATOUS**

**POUR FAIRE LA COURSE  
EN TÊTE**

**GÉRARD HAUSER,**  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



### **2007 : meilleure année historique pour notre Groupe**

Nous avons établi en 2007 un nouveau record de croissance et de performance. En hausse de 12 % à données comparables, nos activités câbles (métiers Énergie et Télécoms confondus) progressent dans toutes les zones géographiques et sur nos trois grands marchés : les infrastructures, l'industrie et le bâtiment. Notre marge opérationnelle augmente de 57 % passant de 5,8 % à 8,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants. Notre capacité d'autofinancement opérationnelle progresse de 65 %. Notre résultat net, hors plus-value exceptionnelle de cession en 2006, a doublé en un an et nous avons ramené notre endettement net de 40 % à 16 % des capitaux propres consolidés à fin 2007.

Forts de ces résultats, nous proposons la distribution d'un dividende de 2 euros, en hausse de 67 %, et avons lancé un programme de rachat puis d'annulation d'actions de 70 millions d'euros.

### **Une stratégie pertinente et ambitieuse**

Un an après le lancement de notre plan stratégique triennal, ces performances témoignent de la pertinence de nos choix. En inscrivant l'énergie au cœur de notre développement, en renforçant nos positions dans les zones en forte croissance, en améliorant la valeur ajoutée de notre portefeuille de produits, notre Groupe conforte ses positions sur des marchés qui présentent à court, moyen et long terme, d'excellentes perspectives de croissance.

Le monde change, nos marchés évoluent et Nexans avec eux. Nous cherchons en permanence à faire les meilleurs arbitrages pour améliorer le profil de croissance et de rentabilité de notre Groupe. Notre objectif est d'optimiser les capitaux employés et de les concentrer sur les métiers présentant les meilleures synergies entre eux.

Nous avons ainsi cédé entre 2005 et 2007 nos activités de distribution et de fils émaillés. Parallèlement, nous sommes devenus n°1 de l'industrie du câble en Asie-Pacifique avec l'achat du leader australien Olex, dont l'intégration opérationnelle s'est remarquablement bien passée. Nous comptons poursuivre cette gestion active de notre portefeuille d'activités en 2008.

### **Optimiser notre portefeuille d'activités**

En ce qui concerne les cessions, nous avons engagé un processus de vente de nos activités d'infrastructures de télécommunication cuivre en Espagne qui représentent un chiffre d'affaires de 55 millions d'euros. Un accord exclusif est conclu avec un groupe britannique et l'opération pourrait être réalisée au premier trimestre 2008. Nous étudions également la cession de nos activités de faisceaux pour l'industrie automobile, dont le chiffre d'affaires s'élève à 250 millions d'euros. Ces activités ne font pas partie de notre cœur d'activité et présentent une taille insuffisante à l'échelle mondiale.

Dans le même temps, nous restons actifs en matière d'acquisitions, en poursuivant notre déploiement dans les pays en forte croissance. Le projet d'acquisition des activités câbles de Madeco en Amérique du Sud, qui devrait être finalisé mi 2008, en témoigne. Ces activités ont représenté en 2006 un chiffre d'affaires à cours des métaux courants de 672 millions de dollars, soit 490 millions d'euros. Avec cet achat, Nexans sera leader de l'industrie du câble en Amérique du Sud.

Cette acquisition qui va être réglée pour partie en numéraire et pour partie en actions nouvelles Nexans préservera notre capacité de manœuvre financière si d'autres opportunités de croissance externe se présentaient. Madeco détiendra environ 9 % du capital de Nexans à l'issue de l'opération : de la part des dirigeants de cette société, c'est une belle preuve de confiance dans les perspectives de développement de notre Groupe.

### **Des perspectives réévaluées, solides et durables**

Ayant atteint dès juin 2007 nos objectifs à l'horizon 2009, nous réévaluons nos perspectives. Pour la période 2008-2009 sur le nouveau périmètre du Groupe, c'est-à-dire après cession des faisceaux et des câbles d'infrastructures télécom cuivre en Espagne et après acquisition des activités câbles de Madeco, nous attendons une croissance organique moyenne de notre chiffre d'affaires de l'ordre de 6 % par an. Notre rentabilité opérationnelle devrait se situer entre 7 % et 10 %, selon l'environnement économique et s'accompagner d'une forte génération d'autofinancement libre.

La crise des crédits immobiliers aux États-Unis, la faiblesse du dollar, la hausse du pétrole inquiètent les marchés financiers. L'action Nexans, comme beaucoup d'autres, a fortement baissé au second semestre 2007. Cette évolution me semble totalement injustifiée et n'entame en rien ma confiance. Notre positionnement et notre force de frappe financière doivent nous permettre de poursuivre un rythme d'expansion soutenu malgré un éventuel ralentissement de la croissance mondiale. Plus rentable, plus résistant, très bien placé sur les marchés et les zones géographiques les plus porteuses, Nexans présente des perspectives solides et durables et détient tous les atouts pour continuer à faire la course en tête.



# LE COMITÉ EXÉCUTIF



De gauche vers la droite :

**PASCAL PORTEVIN,**  
Directeur des Opérations Stratégiques

**MICHEL LEMAIRE,**  
Directeur de la Zone Asie-Pacifique

**GÉRARD HAUSER,**  
Président-Directeur Général

**FRÉDÉRIC VINCENT,**  
Directeur Général Délégué

**VÉRONIQUE GUILLOT-PELPEL,**  
Directeur des Ressources Humaines  
et de la Communication

**WOLFGANG BEBORF,**  
Directeur de la Zone Reste du Monde

**FRÉDÉRIC MICHELLAND,**  
Directeur Financier

**YVON RAAK,**  
Directeur de la Zone Europe

**GORDON THURSFIELD,**  
Directeur de la Zone Amérique du Nord

# LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

### **GÉRARD HAUSER**

#### **Président-Directeur Général de Nexans**

66 ANS | 16 RUE DE MONCEAU, 75008 PARIS

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 18 268 (au 29/02/2008)

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 17 OCTOBRE 2000

DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT : 15 MAI 2006

ÉCHÉANCE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR : AG 2010

ÉCHÉANCE DU MANDAT DE PDG : AG 2009.

#### • **Autres mandats et fonctions en cours :**

- Administrateur d'Alstom, Faurecia, Aplix et Ipsen

#### • **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur d'Electro-Banque

• **Expertise/Expérience :** De 1965 à 1975, occupe différents postes à responsabilités au sein du groupe Philips. Rejoint le groupe Pechiney, où il est successivement, de 1975 à 1996, Président-Directeur Général de Pechiney World Trade puis Pechiney Rhénalu et enfin Senior Executive Vice-Président d'American National Can et membre du Comité Exécutif du groupe. Rejoint Alcatel Câble France en 1996 et devient Président du secteur Câbles et Composants d'Alcatel en 1997.

Il est nommé Président-Directeur Général de Nexans en 2000.

### **FRÉDÉRIC VINCENT**

#### **Directeur Général Délégué de Nexans**

#### **(Proposé comme Administrateur à l'Assemblée Générale 2008)**

53 ANS | 16 RUE DE MONCEAU, 75008 PARIS

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 836 (au 29/02/2008)

NOMBRE DE PARTS DE FCPE INVESTI EN ACTIONS NEXANS : 3 305

(VALEUR D'UNE PART = VALEUR D'UNE ACTION)

DATE DE NOMINATION : 15 MAI 2006

#### • **Autres mandats et fonctions en cours :**

- Administrateur d'Electro-Banque

#### • **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur d'Essex Nexans Europe

• **Expertise/Expérience :** De 1978 à 1985, il est membre d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon. Rejoint Alcatel en 1986, puis le secteur Câbles et Composants du même groupe en 1989. Nommé en 1994 Directeur

Général Adjoint (Administration et Finances) des activités télécommunications sous-marines d'Alcatel puis, en 1997, des activités batterie (Saft). En 2000, devient Directeur Administratif et Financier de Nexans, membre du Comité Exécutif. Il est nommé Directeur Général Délégué de Nexans le 15 mai 2006.

### **GIANPAOLO CACCINI**

#### **Administrateur de Nexans**

69 ANS | PRÉSIDENT DE ASSOVIETRO, ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE VERRE ITALIENS

VIA CARADOSSO N°17, 20123 MILAN - ITALIE

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 487

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 15 JUIN 2001

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2011

#### • **Autres mandats et fonctions en cours :**

- Administrateur de Saint-Gobain, JM Huber Corporation\*, Saint-Gobain Corporation\*,

#### • **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur de Nybron Flooring International\*

- Directeur Général Délégué du groupe Saint-Gobain

- Directeur de Saint-Gobain Corporation\*

• **Expertise/Expérience :** Entre au Groupe Saint-Gobain comme Directeur des ventes (1973-1980). Après avoir dirigé ensuite plusieurs divisions, branches et filiales dont Vetrotex Italie Spa et Saint-Gobain Desjonquères SA France, il est nommé Directeur Général pour l'Amérique du Nord et Directeur Général Adjoint du Groupe (1996-2000), puis Directeur Général de 2000 à 2004. Il est Président d'Assovetro (Association des producteurs de verre italien) depuis 2004.

### **JEAN-MARIE CHEVALIER**

#### **Administrateur de Nexans**

66 ANS | PROFESSEUR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES À L'UNIVERSITÉ DE PARIS IX DAUPHINE

PLACE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 75116 PARIS

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 420

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 23 OCTOBRE 2003

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2011

\* Mandats exercés dans des sociétés étrangères

## • Autres mandats et fonctions en cours :

Directeur au Cambridge Energy Research Associates

## • Mandats échus au cours des cinq dernières années :

néant

• **Expertise/Expérience :** Successivement professeur de Sciences économiques au sein des facultés de Grenoble, Paris XIII Nord puis Paris IX-Dauphine (depuis 1991). Également professeur à l'IEP de Paris (1982-1990) et à l'ENA (1988-1990). Exerce en parallèle des activités de conseil pour les entreprises, banques, administrations et organisations internationales. Consultant du département Énergie de la Banque mondiale depuis 1984, Directeur au Cambridge Energy Research Associates (CERA) depuis 1997.

## **FRANÇOIS POLGE DE COMBRET**

### **Administrateur de Nexans**

67 ANS | SENIOR ADVISOR DE UBS INVESTMENT BANK

65 RUE DE COURCELLES, 75008 PARIS

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 500

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 15 MAI 2006

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2010

## • Autres mandats et fonctions en cours :

- Administrateur de Renault, Bouygues Telecom  
- Membre du Conseil de Surveillance de Safran

## • Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Fonds Partenaires gestion, Institut Pasteur, Sagem (devenue Safran).

• **Expertise/Expérience :** Il est successivement conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, puis conseiller pour les affaires économiques et industrielles de Valéry Giscard d'Estaing (1971-1978), au Ministère de l'Économie et des Finances puis à la Présidence de la République, dont il devient Secrétaire Général Adjoint (1978-1981). Recruté par la Banque Lazard en 1982, passe trois années à New York avant d'être nommé associé gérant de la banque à Paris en 1985. Quitte la banque Lazard en 2006 pour devenir Senior Advisor de la banque UBS.

## **GEORGES CHODRON DE COURCEL**

### **Administrateur de Nexans**

57 ANS | DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE BNP PARIBAS,

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

3 RUE D'ANTIN, 75002 PARIS

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 229

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 15 JUIN 2001

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2011

## • Autres mandats et fonctions en cours :

- Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA\*  
- Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière, Financière et de Participations), Vermer Investissements SAS, Erbé SA\*, BNP Paribas ZAO\*, BNL\* (Banca Nazionale del Lavoro), Scor Holding (Switzerland) AG\*  
- Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA  
- Censeur de Exane, Scor SA, Safran

## • Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- Président de BNP Paribas Bank Polska\*, BNP US Funding\*, BNP Paribas Emergis SAS, BNP Paribas UK Holdings Ltd\*

- Administrateur de Sommer SA\*, BNP Paribas Canada\*, BNP Paribas Peregrine Ltd\*, BNP Prime Peregrine Holdings Ltd\*, BNP Paribas Securities Corp\*

- Membre du Conseil de Surveillance de Sagem (devenue Safran)  
Censeur de Scor Vie (devenue Scor Global Life)

• **Expertise/Expérience :** Entré à la BNP en 1972. Après divers postes à responsabilités, devient Directeur Général Adjoint en 1993, puis Directeur Général Délégué en 1996. Membre du Comité exécutif et Responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas (1999-2003), puis Directeur Général Délégué à partir de 2003.

## **JÉRÔME GALLOT**

### **Administrateur de Nexans**

48 ANS | PRÉSIDENT DE CDC ENTREPRISES

TOUR MAINE MONTPARNASSE

33, AVENUE DU MAINE

BP 174 - 75755 PARIS CEDEX 15

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 200

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 10 MAI 2007

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2011

## • Autres mandats et fonctions en cours :

- Membre du Conseil de Surveillance de NRJ Group et Schneider Electric SA  
- Administrateur de CNP Assurances, ICADE, Caixa Seguros\*, et Plastic Omnium  
- Censeur d'Oseo.

## • Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Schneider Electric SA, Crédit Foncier de France, Galaxy Fund, Galaxy Management Services  
- Membre du Conseil de Surveillance de CNP Assurances et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)  
- Président de Sicav Austral  
- Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations

• **Expertise/Expérience :** Auditeur à la Cour des comptes pendant 3 ans, il rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Successivement Directeur de Cabinet des Ministres de l'Industrie, des P et T et du Commerce extérieur, de la Fonction publique, puis du Ministre délégué aux Finances (1993 à 1997), il devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur, membre du Comité Exécutif. Il est nommé en 2006 Président de CDC Entreprises.

## **JACQUES GARAIËLDE**

### **Administrateur de Nexans**

51 ANS | MANAGING DIRECTOR DE KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO. LTD.

STIRLING SQUARE, 7 CARLTON GARDENS, LONDRES SW1Y 5AD - ANGLETERRE

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 500

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 15 JUIN 2001

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2011



**• Autres mandats et fonctions en cours :**

- Président du Conseil d'Administration de PagesJaunes Groupe
- Président-Directeur Général de Mediannuaire Holding
- Administrateur de Legrand, Tarkett SA
- Membre du Comité de Direction de Société d'Investissement Familiale

**• Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur de Legrand France, Lumina Participation
- Président du Conseil de Surveillance de Solsoft, Egencia

**• Expertise/Expérience :** Après Exxon Corporation, rejoint le Boston Consulting Group en 1982 où il devient successivement Consultant, Vice-Président puis Senior Vice-President et Directeur Général des opérations en France et en Belgique (1995-2000). Managing Director Europe du Carlyle Group à Londres de 2000 à 2003, avant de rejoindre le groupe Kohlberg Kravis Roberts & Co en qualité de Managing Director.

**JEAN-LOUIS GERONDEAU**

**Administrateur de Nexans**

64 ANS

MEMBRE DU DIRECTOIRE DU GROUPE ZODIAC

2, RUE MAURICE MALLET

92130 ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 100

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 10 MAI 2007

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2011

**• Autres mandats et fonctions en cours :**

- Administrateur de Faurecia, Sicma Aero Seat, Avox-Eros Services Inc\*, Avox Systems Inc\*, Evac International OY\*, Evac OY\*, Marine Holding Corp\*, Zodiac Espanola\*, Zodiac Automotive UK\*, Air Cruisers\*, Sicma Aero Seat Services\*, Zodiac Automotive US\*, Zodiac US Corporation\*, Zodiac Group of Australia\*, MAG Aerospace Industries Inc\*, C&D Zodiac\*, C&D Aerospace Canada\*
- Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Institut de Développement Industriel (IDI),
- Président de Aerazur, Intertechnique, Aerazur Newco, Zodiac Marine Holding, Zodiac Airline Equipment LLC \*

**• Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Président du Directoire du Groupe Zodiac
- Administrateur de Ferma et Optim Actif

**• Expertise/Expérience :** Il débute sa carrière en 1965 au Service des Affaires Économiques et Internationales du Ministère de l'Équipement, où il travaille durant 5 ans. De 1970 à 1974, il rejoint la Société Mac Kinsey avant d'intégrer le Groupe Zodiac en 1974, d'abord en qualité de Directeur Général puis de Président du Directoire à partir de 1980. Depuis 2007, il occupe les fonctions de membre du Directoire de Zodiac.

**COLETTE LEWINER**

**Administrateur de Nexans**

62 ANS | VICE PRÉSIDENT, GLOBAL LEADER ENERGY, UTILITIES & CHEMICALS

DE CAP GEMINI

CAP GEMINI, TOUR EUROPLAZA, LA DÉFENSE 4

20, AVENUE ANDRÉ PROTHIN 92927 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 1000

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 3 JUIN 2004

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2008

**• Autres mandats et fonctions en cours :**

- Administrateur de La Poste et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA\*
- Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'information rapportant au Premier Ministre
- Membre de l'Académie des Technologies

**• Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

**• Expertise/Expérience :** Après des années de recherche en physique et d'enseignement supérieur (maître de conférences à l'Université Paris 7), elle rejoint Électricité de France en 1979 et crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale en 1989. Nommée en 1992 Président Directeur Général de SGN-Réseau Eurisys, elle rejoint Cap Gemini en 1998 pour créer le secteur international des « Utilities ». Après la fusion avec Ernst & Young, elle prend la tête du secteur élargi « Energy, Utilities & Chemicals ». En 2004, elle crée la fonction Global Marketing de Cap Gemini qu'elle dirige jusqu'en 2007.

**ERVIN ROSENBERG**

**Administrateur de Nexans**

72 ANS | CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE

EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORÉ, 75008 PARIS

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 500

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 15 JUIN 2001

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2011

**• Autres mandats et fonctions en cours :**

- Membre du Conseil de Surveillance de LCF Rothschild Financial Services, Mobility Saint Honoré
- Président Directeur Général de Financière Savoisiennne
- Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque

**• Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur de Thomson SA et Carbone Lorraine
- Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Ifrah Finance et Entreprise Minière et Chimique

**• Expertise/Expérience :** Entré à la BNP en 1965, rejoint la direction des affaires industrielles et des participations (1984), puis la direction des grandes entreprises (1985). Il devient Directeur de la direction des grandes entreprises en 1993 et membre du Comité de Direction Générale de la BNP puis Directeur Central en 1994 avant d'être nommé Directeur Général Adjoint honoraire en 2000. Rejoint la Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque en 2000 en qualité de Conseiller du Président du Directoire. Il est également membre du Conseil de Surveillance de 2000 à 2006, puis en 2006 il devient Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.

\* Mandats exercés dans des sociétés étrangères

## NICOLAS DE TAVERNOST

### Administrateur de Nexans

57 ANS

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE M6

89, AVENUE CHARLES DE GAULLE

92575 NEUILLY CEDEX

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 501

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : 10 MAI 2007

ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2011

#### • Autres mandats et fonctions en cours :

- Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL)
- Administrateur de Antena 3\*, GL Events SA et, au sein du Groupe M6, de Extension TV SA, TF6 Gestion SA et de Société Nouvelle de Distribution SA
- Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)\*

#### • Mandats échus au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel)

• **Expertise/Expérience :** D'abord chargé de Mission au Ministère du Commerce extérieur (1974), puis Secrétaire Général de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie à Zurich (1976), il intègre en 1977 le cabinet du Secrétaire d'État aux P et T. Nommé en 1981, chargé de mission à la Direction Générale des Télécommunications puis chargé des services grand public à la délégation aux vidéocommunications. Il rejoint en 1986 la Lyonnaise des Eaux comme Directeur des activités audiovisuelles. Directeur Général de M6 depuis sa création en 1987, il est depuis 2000, Président du Directoire du Groupe M6.

## ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ÉCHÉANCE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année d'échéance	Échéance du mandat de :
2008	C. Lewiner
2010	G. Hauser F. Polge de Combret
2011	G. Caccini J.M. Chevalier G. Chodron de Courcel J. Gallot J. Garaïalde J.L. Gerondeau E. Rosenberg N. de Tavernost

## PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 22 AVRIL 2008 (RÉUNIE SUR SECONDE CONVOCATION) : RENOUVELLEMENTS DES MANDATS ET NOUVELLES NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine Assemblée Générale, d'une part de renouveler, pour une durée de quatre ans, le mandat de Madame Colette Lewiner et d'autre part de nommer, pour quatre ans, deux nouveaux administrateurs, dont l'un serait Monsieur Frédéric Vincent, Directeur Général Délégué de Nexans depuis mai 2006 (se référer au descriptif en page 5) et l'autre est présenté ci-après :

### GUILLERMO LUKSIC CRAIG

52 ANS

• **Expertise/Expérience :** M. Luksic Craig est Président du Conseil d'Administration de la société Quiñenco, un conglomérat industriel coté au Chili dont il est également actionnaire. Il a débuté sa carrière au sein du groupe Quiñenco en 1975 et a été nommé Président du Conseil d'Administration en 1982. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration des sociétés chiliennes Madeco, CCU (une entreprise de boissons diversifiée détenue par Quiñenco et son partenaire stratégique Heineken, cotée au Chili et aux États-Unis), CNT Telefónica del Sur (société leader dans les télécommunications du sud du Chili) et Viña San Pedro (une société spécialisée dans la production viticole). Depuis 2001, Il est membre du Conseil d'Administration de Banco de Chile, la deuxième plus importante banque du Chili. Enfin, en 2005, Il a été nommé en tant que membre du Conseil d'Administration de la société minière chilienne Antofagasta plc, basée à Londres et développant des investissements importants au Chili. Il est en outre conseiller et membre des organes dirigeants de diverses organisations à but non lucratif, et notamment la fondation Ena Craig et le Centro de Estudios Publico. Il est également administrateur de l'université Finis Terrae au Chili.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nexans a, depuis son introduction en Bourse, adopté et mis en place un certain nombre de règles qui participent du gouvernement d'entreprise dans un souci de transparence de l'information tant vis-à-vis de ses administrateurs que de ses actionnaires.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 11 membres, venant d'horizons différents et choisis pour leurs compétences et leur expérience dans l'industrie, la banque ou le conseil afin de prodiguer des avis et conseils avisés dans l'intérêt de la Société.

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 3 juin 2004, la durée du mandat des administrateurs a été réduite de six à quatre ans pour tout mandat commencé à compter de l'exercice 2004.

Aucune catégorie d'actionnaires n'est représentée au Conseil d'Administration ; il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

\* Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis dans le rapport Viénot-Bouton de Juin 2003 et repris dans son règlement intérieur. Ce dernier précise notamment que dans les relations entretenues par le Groupe avec les entreprises et les banques dans lesquelles un ou plusieurs de ses administrateurs ont des intérêts, l'analyse est fondée sur la proportion du chiffre d'affaires, fixée à 10 %, réalisé avec lesdites entreprises ou la part de l'activité confiée aux banques d'affaires ou de financement partenaires. Elle vise à apprécier si ces relations sont d'une importance et d'une nature telles qu'elles peuvent affecter l'indépendance et la liberté de jugement des administrateurs concernés.

Au regard de ces critères, Gérard Hauser, Georges Chodron de Courcel et Ervin Rosenberg se sont déclarés comme administrateurs non indépendants. Gérard Hauser, compte tenu de ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société, Georges Chodron de Courcel et Ervin Rosenberg du fait de leurs fonctions au sein respectivement de BNP Paribas et de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, deux établissements avec lesquels le Groupe entretient des relations d'affaires.

Les autres administrateurs sont considérés comme administrateurs indépendants : Gianpaolo Caccini, Jean-Marie Chevalier, Jérôme Gallot, Jacques Garaïalde, Jean-Louis Gerondeau, Colette Lewiner, François Polge de Combret et Nicolas de Tavernost.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 8 sur 11 et représentent plus de la moitié des membres du Conseil, conformément aux recommandations du rapport Viénot-Bouton.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

Il n'existe aucun contrat de service liant un membre du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la Société ou une société de son Groupe.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊT**

Certains mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec Nexans dans le cadre d'opérations commerciales et/ou financières (en tant que banques conseils et/ou garants de placement). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Indépendamment des conventions réglementées décrites en pages 195 et 196 et des accords prévus dans le cadre de l'opération avec Madeco décrite en page 47 du présent document de référence, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié.

### **RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 a décidé de modifier les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence détaillées dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration en page 61 du présent document de référence de la manière suivante :

- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 17 500 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 12 000 euros par administrateur ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an ;
- chacun des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an.

### **ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ**

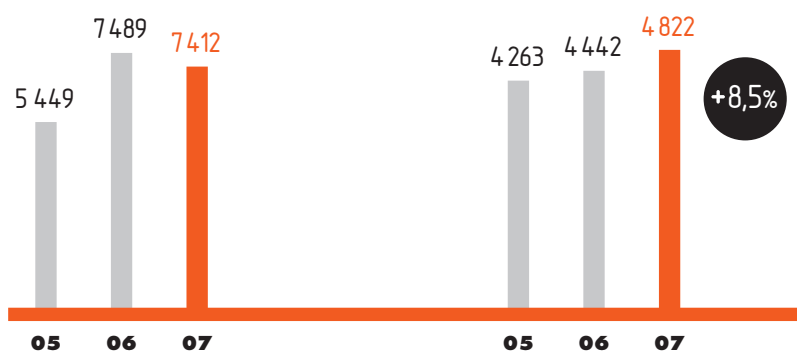
Les opérations déclarées à l'AMF par les dirigeants au cours de l'exercice 2007 sont résumées dans le tableau récapitulatif figurant dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration en pages 64 et 65 du présent document de référence.

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

De nombreuses informations complémentaires sur le Conseil d'Administration, les Comités qu'il a constitués et les dirigeants figurent dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration en pages 59 à 63 du présent document de référence et dans le Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne en pages 200 à 209 du présent document de référence.

# CHIFFRES CLÉS

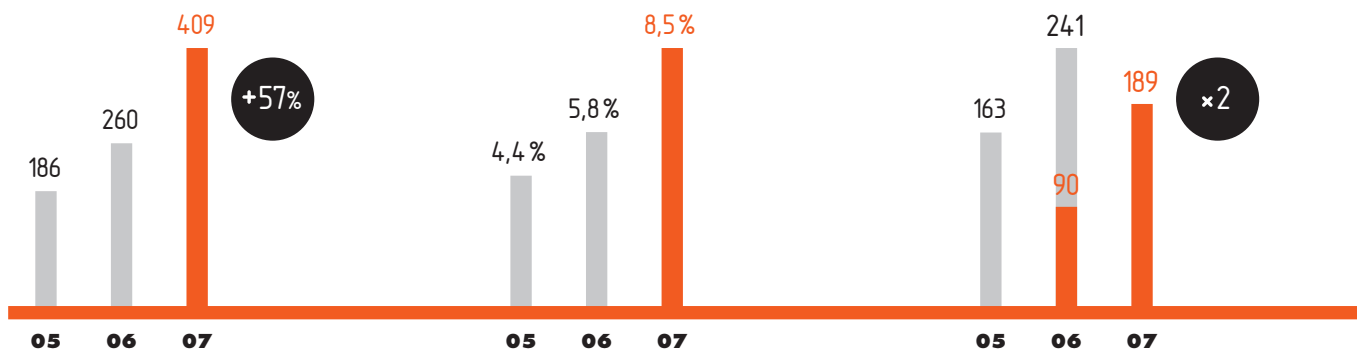
## NOUVELLE ACCÉLÉRATION DES PERFORMANCES



CHIFFRE D'AFFAIRES  
À COURS DES MÉTAUX  
NON-FERREUX COURANTS  
en millions d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES  
À COURS DES MÉTAUX  
NON-FERREUX CONSTANTS  
en millions d'euros

Le chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants est en progression de 8,5% ; à périmètre et taux de change comparables, il augmente de 4,8% par rapport à l'année 2006. Cette évolution correspond à une croissance organique de 12,1% des activités câbles, reflétant le dynamisme des ventes du Groupe dans l'ensemble des zones géographiques tant dans le domaine des infrastructures que dans ceux de l'industrie ou du bâtiment



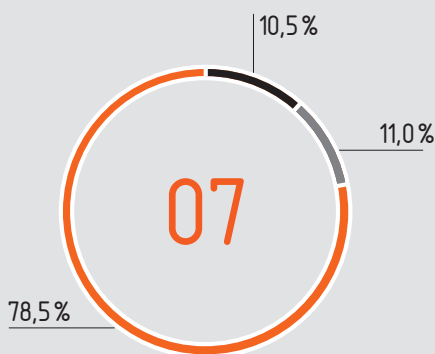
MARGE OPÉRATIONNELLE  
en millions d'euros

La marge opérationnelle est en hausse de 57% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution très favorable résulte de l'augmentation de l'activité mais également de la part croissante des activités à plus forte valeur ajoutée dans le portefeuille de produits du Groupe.

TAUX DE MARGE OPÉRATIONNELLE  
SUR CHIFFRE D'AFFAIRES À COURS  
DES MÉTAUX NON-FERREUX CONSTANTS  
exprimé en %

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE  
en millions d'euros

La progression du résultat net est directement liée à celle de la marge opérationnelle. Il s'élève à 189 millions d'euros pour l'exercice 2007. Hors plus-values exceptionnelles de cessions 2006, le résultat net aura été multiplié par deux en un an.

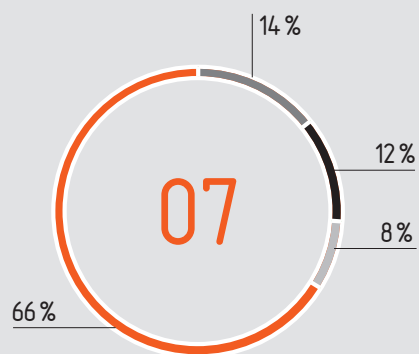


CHIFFRE D'AFFAIRES 2007 PAR ACTIVITÉ À COURS DES MÉTAUX NON-FERREUX CONSTANTS

**Variation par rapport à 2006\* :**

- Énergie + 20%
- Télécom + 8%
- Filles conducteurs - 37%

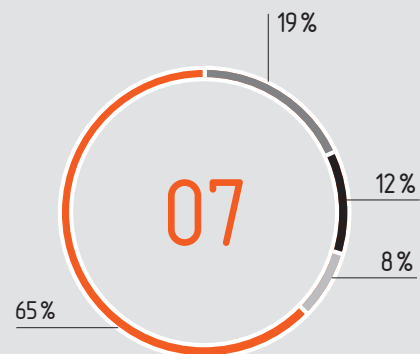
\* à taux de change et périmètre courants.



CHIFFRE D'AFFAIRES 2007 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE PAR ORIGINE À COURS DES MÉTAUX NON-FERREUX CONSTANTS

**Variation par rapport à 2006\* :**

- Europe + 6%
- Amérique du nord - 18%
- Asie-Pacifique + 106%
- Reste du monde + 13%

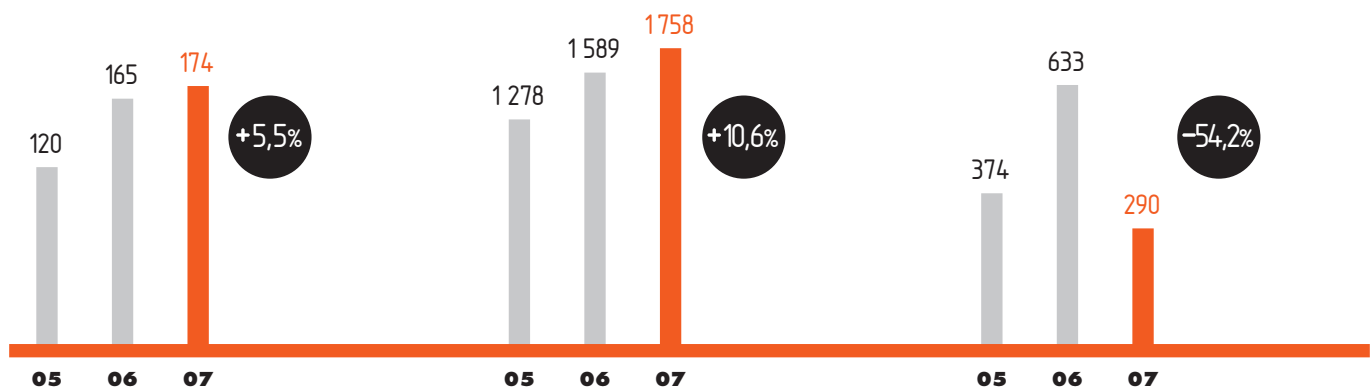


MARGE OPÉRATIONNELLE 2007 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE À COURS DES MÉTAUX NON-FERREUX CONSTANTS

**Variation par rapport à 2006 :**

- Europe + 78%
- Amérique du nord + 23%
- Asie-Pacifique + 163%
- Reste du monde - 15%

NB : marge opérationnelle des activités non allouées = -14 millions d'euros



**INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS**

en millions d'euros

Le niveau des investissements du Groupe est conforme au plan annoncé début 2007. Avec 40% des sommes investies, l'activité des infrastructures d'énergie, où la demande est très forte, est la première bénéficiaire du programme, la seconde bénéficiaire est l'industrie, activité à laquelle le Groupe a consacré 22% du plan.

**CAPITAUX PROPRES**

en millions d'euros

Les capitaux propres progressent conformément à l'augmentation du résultat de l'exercice (197 millions d'euros). Ces fonds propres significatifs, associés à une dette nette qui s'est fortement réduite, permettent d'abaisser le ratio dette nette / capitaux propres totaux, qui s'établit à un niveau très solide de 16% (contre 40% en 2006).

**ENDETTEMENT NET**

en millions d'euros

La dette nette du Groupe a été divisée par deux au cours de l'exercice (ramenée à 290 millions d'euros), contre 633 millions d'euros en 2006. Cette performance est notamment le fruit de la forte amélioration de la capacité d'autofinancement opérationnelle, conjuguée au succès des actions engagées pour réduire le besoin en fonds de roulement.



# L'ACTION NEXANS

## L'ACTION NEXANS EST COTÉE SUR Euronext PARIS, COMPARTIMENT A

- Service à Règlement Différé
- Code ISIN FR0000044448
- Valeur nominale: 1 euro

## CAPITALISATION BOURSIÈRE

2 196 millions d'euros au 31 décembre 2007

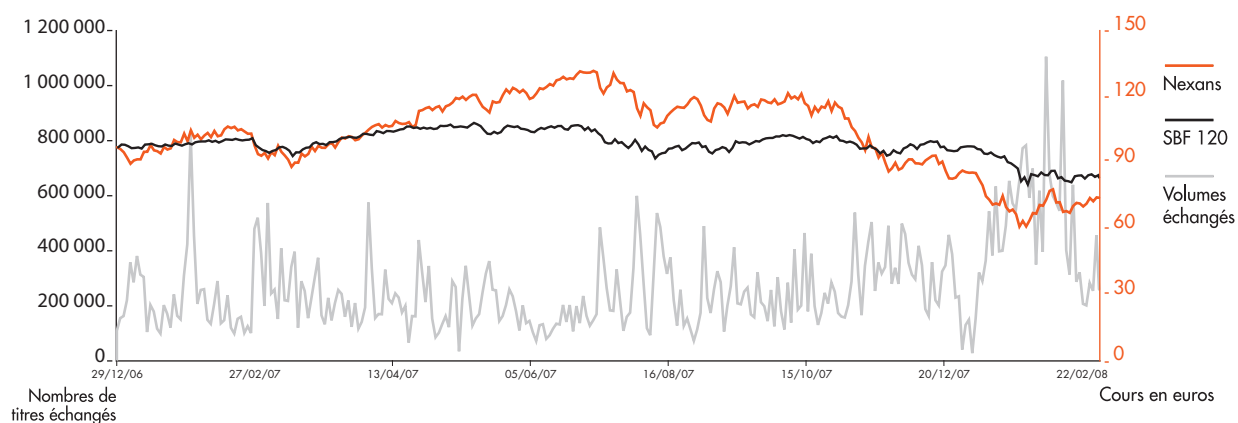
## MOYENNE DES ÉCHANGES QUOTIDIENS

236 127 titres en 2007

## INDICES

- SBF 120: 0,18% de l'indice au 31 décembre 2007
- CACMid 100: 2,24% de l'indice au 31 décembre 2007

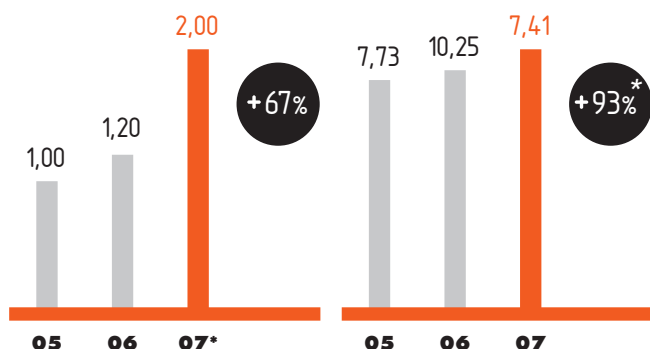
## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007 AU 22 FÉVRIER 2008



## DONNÉES BOURSIÈRES (ARRÊTÉES AU 31/12/2007)

Cours de l'action en euros (sauf ratios)	2007	2006	2005
Plus haut	131,71	97	41,44
Plus bas	82,69	39,75	28,91
Dernier cours de l'année	85,5	97	40,13
Évolution sur l'année	- 11,9%	+141,7%	+ 38,7%
Évolution du SBF 120 sur l'année	+ 0,3%	+19,1%	+ 25,2%
<b>Capitalisation boursière au 31.12<sup>(1)</sup></b>	<b>2 195,5</b>	<b>2 450,70</b>	<b>943,35</b>
Moyenne quotidienne des échanges <sup>(2)</sup>	236 127	153 335	104 831
Nombre de titres composant le capital au 31.12	25 678 355	25 264 955	23 507 322
<b>Taux de rotation des actions<sup>(3)</sup></b>	<b>0,92%</b>	<b>0,65%</b>	<b>0,49%</b>

(1) En millions d'euros (2) En nombre de titres (3) Moyenne journalière sur l'année



**DIVIDENDE NET**  
en euros

\* Proposition à l'Assemblée Générale du 22 avril 2008. Ce dividende sera mis en paiement le 29 avril 2008.

**BÉNÉFICE NET PAR ACTION**  
en euros

\* hors plus-values exceptionnelles 2006

## ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2007

	Capital
Nombre de titres au 31.12. 2006	25 264 955
Annulation d'actions	-
Création d'actions*	413 400
<b>Nombre de titres au 31.12. 2007</b>	<b>25 678 355</b>
Options de souscription ou d'achat d'actions	1 070 250
Océane	3 794 037
Nombre de titres totalement dilués au 31.12. 2007	30 542 642

### Nombre moyen de titres en 2007 utilisé pour le calcul

- du résultat par action de base	25 553 906
- du résultat par action dilué	29 895 603

\* Détail de la création d'actions : levées d'options

## RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007

- Nombre total d'actions : 25 678 355
- Nombre total de droits de vote : 25 899 075
- Nombre estimé d'actionnaires : environ 50 000

	Capital
Actionnaires institutionnels France	18,9%
Actionnaires institutionnels Royaume-Uni et Irlande	15,4%
Autres Actionnaires institutionnels Europe	12,9%
Actionnaires institutionnels Etats-Unis	35,1%
Actionnaires institutionnels Reste du monde	1,6%
Actionnaires salariés	1,0%
Actionnaires individuels	11,3%
Actionnaires non identifiés	3,8%

Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 8% au titre des votes simples et à 16% au titre des votes doubles attachés aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale.

## DONNÉES PAR ACTION

En euros (sauf ratios)	2007	2006	2005 <sup>(1)</sup>
Actif net <sup>(2)</sup>	67,0	61,3	51,1
Résultat net <sup>(3)</sup>	7,41	10,25	7,73
Résultat net dilué <sup>(4)</sup>	6,67	8,93	6,63
PER <sup>(5)</sup>	11,5	9,5	5,2
Dividende net <sup>(6)</sup>	2,00	1,20	1,0
Rendement net <sup>(5)</sup>	2,3%	1,2%	2,5%

(1) Normes IFRS : les données intègrent le changement de méthode relatif au stock-outil.

(2) Capitaux propres part du Groupe divisés par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(3) Calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(4) Résultat net après prise en compte de l'exercice de droits qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'actions et donc de réduire le résultat net par action.

(5) Sur la base du cours au 31 décembre.

(6) Dividende 2007 soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 avril 2008.

# L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

## UN DIALOGUE ACTIF AVEC NOS ACTIONNAIRES

Nexans souhaite fidéliser ses actionnaires en améliorant régulièrement ses performances afin de favoriser l'appréciation de l'action et de pouvoir continuer à augmenter le dividende.

Attentif à la qualité de sa gouvernance, le Groupe informe les investisseurs de façon loyale et transparente et met tout en œuvre pour tenir ses engagements.

## DES MOYENS D'INFORMATION DIVERSIFIÉS

Nexans s'attache à établir des relations de confiance et de proximité avec ses actionnaires en leur apportant une information régulière et rigoureuse à travers un ensemble d'outils adaptés à des besoins diversifiés.

Le Groupe publie un Rapport Annuel-Document de Référence, une version plus courte, le Rapport d'Activité, et trois Lettres de l'Actionnaire. Toute l'information économique et financière concernant le Groupe est disponible sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) qui propose, dès la page d'accueil, une rubrique dédiée.

Le numéro vert gratuit 0 800 898 898 ou l'envoi d'un courriel à [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com) permet d'obtenir rapidement une réponse à toute question.

## UN DIALOGUE DIRECT

Le Groupe a tenu 5 réunions à l'intention de ses actionnaires à Marseille, Clermont-Ferrand, Lille, Strasbourg et Bordeaux et a organisé pour la première fois un séminaire pédagogique dédié aux câbles, à Paris, qui a reçu un excellent accueil.

Il suffit de détenir une action pour s'inscrire au Club des Actionnaires et bénéficier d'une information personnalisée et d'invitations aux événements organisés à leur intention.

Par ailleurs, des réunions d'information avec les dirigeants, ont été organisées pour les analystes et les investisseurs.

## LE SERVICE DES TITRES

Le service des titres Nexans est assuré par la Société Générale, 32, rue du Champ de Tir  
BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3  
Tél. : 0 825 820 000 - Fax : 02 51 85 53 42

L'inscription des titres en nominatif pur dispense l'actionnaire de droits de garde. Elle lui permet aussi de disposer de droits de vote double au bout de 2 ans, de recevoir la convocation aux Assemblées et de bénéficier d'une diffusion personnalisée des informations sur le Groupe. Pour inscrire ses titres en nominatif pur, l'actionnaire doit en faire la demande auprès de son intermédiaire financier. Celui-ci prendra contact avec la Société Générale qui lui adressera, le cas échéant, les documents nécessaires à cette inscription.

## AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

Assemblée Générale annuelle	22 avril 2008
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2008	22 avril 2008
Mise en paiement du dividende	29 avril 2008
Réunions d'information à l'intention des actionnaires individuels*	
3 avril 2008	Saint-Étienne
5 juin 2008	Lille
30 septembre 2008	Nice
24 novembre 2008	Reims

\* Ces dates sont données à titre indicatif

## CONTACT

Direction de l'Information financière  
Nexans – 16, rue de Monceau 75008 Paris  
Tél. +33 (0)1 56 69 84 56  
Fax +33 (0)1 56 69 86 40  
e-mail : [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com)  
Numéro vert : 0 800 898 898  
(Appel gratuit, France uniquement)

L'information financière du Groupe est également consultable sur Internet : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)

# STRATÉGIE OBJECTIFS 2009

Accélérer  
notre **croissance**,

Devenir plus **rentable**,  
plus **résistant**,  
plus **concentré**,  
plus efficace grâce aux  
**synergies** entre les activités...

...en plaçant l'**énergie**  
au cœur de notre développement.

## NOS OBJECTIFS 2009 EN CHIFFRES

**6 %** de croissance organique annuelle moyenne <sup>(1)</sup>

**Entre 7 et 10 %** de marge opérationnelle selon l'environnement économique

Un cash flow net **positif** à partir de 2008 <sup>(2)</sup>

**30 %** du résultat net courant en dividende (i.e. résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents)

### **4** ACTIVITÉS PRINCIPALES : INFRASTRUCTURES D'ÉNERGIE, INDUSTRIE, BÂTIMENT ET LAN

**Nexans détient de fortes positions dans ces activités qui présentent à la fois d'importantes synergies commerciales, techniques et industrielles et des cycles différents. Les atouts concurrentiels du Groupe sont importants, notamment en termes de technologies et d'innovation.**

**Sur le marché des infrastructures d'énergie,**  
Nexans entend **consolider son leadership dans le domaine des réseaux d'énergie** qui présentent des perspectives sans équivalent au niveau mondial, en enrichissant son offre, en se développant dans de nouvelles zones profitables et en renforçant sa culture clients.

**Sur le marché de l'industrie,**  
Nexans va **accroître sa position** sur des segments rentables à fort potentiel liés à l'énergie et aux transports où il peut nettement se démarquer de ses concurrents :  
l'industrie du pétrole et du gaz, le nucléaire, les équipements ferroviaires, la construction navale, la manutention, l'automobile, l'aéronautique, l'électronique et la robotique.

**Sur le marché du bâtiment,**  
Nexans va **enrichir son offre**, dans cette activité qui permet de s'ancrer solidement sur les marchés locaux, en privilégiant la rentabilité avec des produits dont la valeur est clairement reconnue par ses clients.

**Sur le marché des réseaux locaux de transmission de données (LAN)\*,**  
Nexans développe des offres de systèmes à forte valeur ajoutée qui intègrent câbles, connectique, gestion et sécurisation.

### **1** ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE : INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

**Ces activités complètent l'offre globale du Groupe et sont rentables à condition de les développer de manière sélective.**

**Sur le marché des infrastructures de télécommunications,**  
Nexans se concentre sur les solutions à hautes performances : applications à très haut débit xDSL sur les réseaux téléphoniques commutés en cuivre ; systèmes de déploiement des réseaux de fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH) permettant d'accéder à Internet à des débits allant jusqu'à 100 Mbit/s.

(1) Croissance organique pour les activités câbles, et après mouvements de périmètre (cession des Faisceaux et des câbles d'infrastructures télécoms cuivre en Espagne, et acquisition de Madeco).

(2) Variation de la dette nette.

\* Réseaux permettant de relier quelques centaines d'ordinateurs et périphériques dans un rayon de quelques kilomètres.



## 2 ACTIVITÉS RECENTRÉES SUR LES BESOINS DU GROUPE : FILS CONDUCTEURS ET FILS MACHINE

La production de fils conducteurs et de fils machine permet à Nexans de maîtriser la qualité de ses approvisionnements. Cependant, elle mobilise des capitaux très importants, insuffisamment rétribués par les marges obtenues sur les ventes à des clients extérieurs. C'est la raison pour laquelle le Groupe recentre ces activités sur ses besoins propres.

## 2 ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CÉDÉES : FAISCEAUX DE CÂBLES ET CÂBLES TÉLÉCOMS CUIVRE EN ESPAGNE

Décidé à poursuivre une politique dynamique de gestion de ses activités, Nexans explore les opportunités de vente de ses activités de faisceaux, qui ne font pas partie de ses activités stratégiques, et ses activités télécoms cuivre en Espagne où son positionnement ne lui permettra pas d'atteindre une taille critique.

## 3 PRIORITÉS POUR RÉUSSIR NOTRE PLAN

Nexans enrichit son offre, développe de nouveaux marchés géographiques profitables, renforce encore sa culture clients pour mieux satisfaire leurs attentes et apporte des solutions complètes.

## 5 ZONES ORIENTÉES VERS LA CROISSANCE

**Nexans veille à équilibrer son implantation géographique en s'appuyant dans chaque Zone sur les pays et activités moteurs en terme de croissance.**

### **Europe**

Nexans dispose de capacités performantes et poursuit la mise en œuvre d'investissements ciblés notamment en Norvège pour la haute tension sous-marine et les câbles ombilicaux, en Allemagne pour les accessoires de raccordement, dans les pays de l'Est pour les câbles spéciaux pour l'industrie.

### **Amérique du Nord**

Nexans renforce ses moyens pour accompagner les grands programmes de développement et d'interconnexion des réseaux de transport et de distribution d'énergie, ainsi que les investissements nécessaires pour accompagner le déploiement des nouvelles technologies 10 Gbits LAN dans les réseaux locaux.

### **Asie-Pacifique**

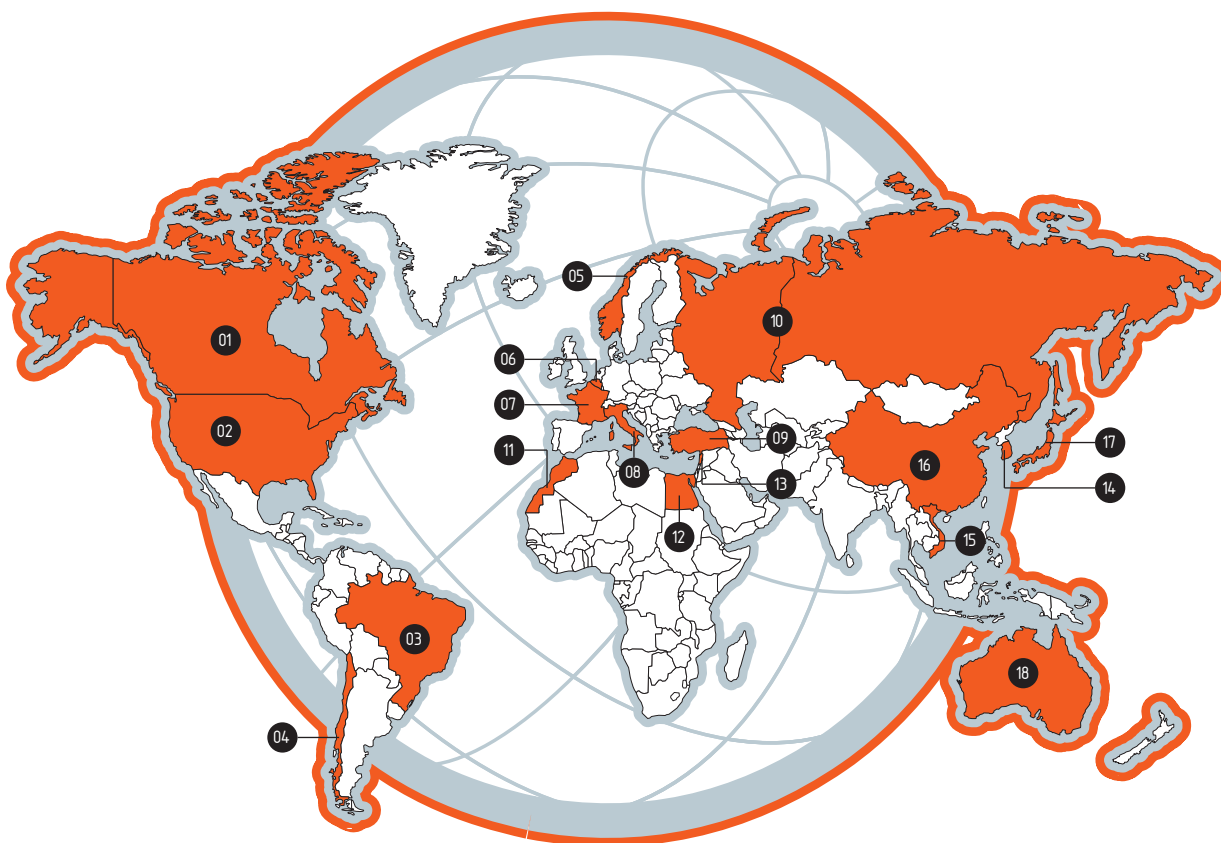
Nexans privilégie les produits de haute technicité à forte valeur ajoutée. Le Groupe dispose maintenant de bases solides et performantes en Australie, au Japon, en Corée, au Vietnam, en Chine. Il va encore renforcer ses capacités dans ces pays.

### **Reste du Monde**

Nexans a réorienté avec succès ses unités vers les marchés des infrastructures d'énergie et de l'industrie. Le Groupe renforce ses bases industrielles en Turquie, au Maroc et au Brésil. Il développe ses positions en Russie et au Moyen-Orient.

### **Amérique du Sud**

La réalisation de l'opération prévue avec Madeco devrait permettre à Nexans de devenir le premier câbleur de la région et de créer une nouvelle Zone de développement.



## 2007 : LA STRATÉGIE EN ACTION

Investissements industriels : 174 millions d'euros

- 01 CANADA**  
Forte rentabilité des activités bâtiment. Cession des activités de fils émaillés. Réduction d'un tiers de la production de fils machine.
- 02 ÉTATS-UNIS**  
Développement de la production de câbles aéronautiques. Extension de la gamme de câbles pour le bâtiment. Acquisition du spécialiste mondial de la surveillance thermique des lignes aériennes : The Valley Group.
- 03 BRÉSIL**  
Démarrage d'une production de câbles d'énergie isolés en cuivre et de câbles d'instrumentation pour l'industrie.
- 04 CHILI**  
Signature d'un accord pour l'acquisition des activités câbles de Madeco, 1<sup>er</sup> fabricant de câbles en Amérique du Sud. Madeco devrait être intégré en 2008.
- 05 NORVÈGE**  
Augmentation des capacités de production de câbles sous-marins et ombilicaux.
- 06 BELGIQUE**  
Augmentation prévue des capacités de production de câbles haute tension terrestre.
- 07 FRANCE**  
Investissements pour la production de câbles aéronautique destinés aux appareils A380 et A350 d'Airbus.
- 08 ITALIE**  
Spécialisation des sites entre câbles moyenne tension et câbles basse tension et spéciaux.
- 09 TURQUIE**  
Développement de la production de câbles pour l'industrie du pétrole et du gaz. Développement des activités LAN notamment à destination du Royaume-Uni.
- 10 RUSSIE**  
Création d'une usine de câbles pour les infrastructures d'énergie. Démarrage prévu en 2008.
- 11 MAROC**  
Démarrage prévu de capacités de production de câbles aéronautique pour servir les intégrateurs locaux.
- 12 ÉGYPTÉ**  
Démarrage d'une production de câbles haute tension.
- 13 LIBAN**  
Développement de la production de câbles d'instrumentation pour le pétrole et le gaz.
- 14 CORÉE**  
Renforcement de la spécialisation des sites.
- 15 VIETNAM**  
Démarrage d'une production de câbles d'énergie et de câbles pour l'industrie à Hanoi. Réorganisation en cours de la production de câbles pour réseaux télécoms.
- 16 CHINE**  
Doublement des capacités de production de câbles pour l'industrie à Shanghai. Création d'un nouveau site de production de câbles télécoms à Nanning. Cession des activités de fils émaillés.
- 17 JAPON**  
Démarrage de la production de câbles sous-marins en partenariat avec Viscas.
- 18 AUSTRALIE**  
Augmentation en cours des capacités de production de câbles haute tension terrestre.

# RÉSULTATS 2007

## PAR ACTIVITÉ\*

### CÂBLES D'ÉNERGIE

- 78,5% DES VENTES CONSOLIDÉES (+ 12,1% PAR RAPPORT À 2006)
- 89,2% DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE

#### Positions

N°1 mondial des câbles d'énergie, Nexans détient d'excellentes positions sur les marchés d'infrastructures d'énergie en Europe, en Amérique du Nord et en Asie australe. Il occupe des positions de leadership mondial dans les câbles pour la construction navale, les équipements ferroviaires et la pétrochimie.

#### Résultats 2007

- Le chiffre d'affaires de l'activité Énergie s'élève à 3 780 millions d'euros, en hausse de 12,1%. La croissance organique ressort à 10,2% pour les infrastructures d'énergie, à 17,5% pour les câbles industriels et à 10,4% pour les câbles basse tension pour le bâtiment.
- La marge opérationnelle s'établit à 365 millions d'euros soit 9,7% du chiffre d'affaires.

#### Orientations

- Les infrastructures d'énergie bénéficient d'excellentes perspectives mondiales liées aux besoins de fiabilisation, de modernisation, de développement et d'interconnexion des réseaux.

La haute tension sous-marine est un enjeu majeur alors que de très grands projets sont à l'ordre du jour. L'industrie du pétrole et du gaz est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Les besoins d'énergie et les impératifs écologiques favorisent les énergies renouvelables. Dans tous ces domaines, Nexans s'est assuré une avance technologique et teste des solutions d'avenir comme les câbles supraconducteurs.

- Dans l'industrie, Nexans propose des solutions avancées pour l'automobile, l'aéronautique, la robotique, la construction navale et la manutention. Le Groupe envisage toutefois de céder son activité de faisceaux dont les caractéristiques diffèrent de celles de ses métiers stratégiques.

- Sur le marché du bâtiment, le Groupe a notamment anticipé l'évolution des normes européennes avec des câbles offrant d'excellentes performances de résistance et de réaction au feu.

### CÂBLES TÉLÉCOMS

- 11% DES VENTES CONSOLIDÉES (+ 12% PAR RAPPORT À 2006)
- 12,2% DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE

#### Positions

Nexans détient de fortes positions dans les câbles télécoms en Europe et dans les câbles de réseaux privés (LAN) aux États-Unis. Le Groupe se développe particulièrement sur les marchés en forte croissance en Asie : Chine, Corée, Vietnam.

Il dispose d'une offre très performante dans les domaines de la transmission et du raccordement à très haut débit. Il est également très bien placé sur la boucle locale, les technologies ADSL et xDSL.

#### Résultats 2007

- Le chiffre d'affaires de l'activité Télécom s'élève à 529 millions d'euros, en hausse de 12% à périmètre et taux de change constants. Dans un marché globalement en faible croissance, Nexans a profité pleinement des investissements croissants dans les infrastructures ferroviaires et les câbles LAN à haut débit. La croissance organique ressort à 9,9% pour les infrastructures télécoms et à 13,9% pour les réseaux locaux grâce à une offre de systèmes à forte valeur ajoutée.
- La marge opérationnelle s'établit à 49 millions d'euros, soit 9,3% du chiffre d'affaires.

\* Les chiffres d'affaires et leur progression sont ici donnés à périmètre, cours des métaux et cours de change constants. Le ratio de marge opérationnelle est établi sur la base d'un chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants.

## **Orientations**

Le Groupe poursuivra une politique de développement sélective centrée sur la promotion de solutions hautes performances.

- La forte croissance du marché du haut débit conduit les opérateurs à investir dans des infrastructures xDSL capables de satisfaire les besoins grandissants des utilisateurs. Les besoins de bande passante augmentent constamment dans la communication d'entreprise et le nombre d'abonnés au câble ne cesse de progresser.
- Le dégroupage, le développement des réseaux locaux, la mise en place d'une seconde ligne dédiée à Internet en Europe et l'équipement des pays en développement sont autant de facteurs de croissance. Membre du FTTH Council Europe, promoteur du déploiement des réseaux à haut débit en Europe, le Groupe a déjà développé un ensemble complet de câbles, connectique et cordons anticipant les futures normes.

Très bien placé technologiquement, Nexans a cependant une taille critique insuffisante dans le domaine des Infrastructures télécoms cuivre.

## **FILS CONDUCTEURS**

- **10,4% DES VENTES CONSOLIDÉES**  
**(- 32,8% PAR RAPPORT À 2006)**
- **MARGE OPÉRATIONNELLE DE 8,5 MILLIONS D'EUROS**

Nexans produit du fil machine, produit de base de l'industrie du câble. Une importante partie de cette production est achetée par les unités du Groupe qui s'assurent ainsi de la qualité de leurs approvisionnements. Nexans a entrepris de recentrer cette activité sur ses besoins propres.

Les fils émaillés servent de composants magnétiques dans les moteurs, l'électroménager, l'automobile, etc. Ils sont vendus à des clients extérieurs, principalement des équipementiers automobiles, ferroviaires et aéronautiques. Nexans a achevé son désengagement de cette activité durant l'exercice.

## **Résultats 2007**

- Le chiffre d'affaires de l'activité fil conducteur s'élève à 502 millions d'euros en réduction de 32,8 % à périmètre et taux de change constants. La baisse organique est de 38,1 % pour le fil machine où les tonnages vendus à l'extérieur du Groupe ont volontairement diminué de 45 % en moyenne. Elle est de 13,7 % pour les fils conducteurs nus avec une diminution plus marquée en France qu'en Allemagne.
- Conformément aux accords signés avec le Groupe américain Superior Essex, les activités de fils émaillés au Canada et en Chine lui ont été cédées respectivement fin avril et fin juillet 2007. Ces cessions concernent le site de Simcoe au Canada et la participation de 80 % dans la société Nexans Tianjin Magnet Wires and Cables en Chine. Nexans a également achevé de se désengager des activités de fils émaillés en Europe en cédant à son partenaire en juin sa participation résiduelle de 40 % dans la société Essex Nexans.
- La marge opérationnelle de l'activité Fils conducteurs s'établit à 8 millions d'euros, soit 1,7 % du chiffre d'affaires.

## **Orientations**

Nexans va poursuivre le recentrage de ces activités sur ses besoins propres et cesser de livrer des clients extérieurs en Europe pour le fil machine.

# NOS ACTIVITÉS EN 2007\*

## **Nexans a conforté sa position de leader mondial**

de l'industrie du câble et amélioré ses performances opérationnelles et financières dans un environnement marqué par une concurrence accrue et de nouvelles hausses des prix des matières premières et de l'énergie.

Le Groupe a renforcé ses capacités de production, poursuivi une croissance vigoureuse dans le secteur des infrastructures d'énergie, développé ses positions dans l'industrie, notamment sur les segments du pétrole et du gaz, de l'aéronautique et de la manutention.

Nexans a intégré avec succès Olex, leader du câble en Australie, et annoncé l'acquisition en 2008 des activités câbles du fabricant Madeco, n°1 du secteur en Amérique du Sud, ce qui devrait renforcer encore les positions du Groupe dans les zones en forte croissance.

\*À des fins de comparabilité, les chiffres commentés dans cette partie sont calculés à périmètre, cours des métaux et cours de change constants et à méthodes comptables constantes.



# EUROPE\*

**TRÈS BONNE ANNÉE, EN TERMES D'ACTIVITÉ ET DE RÉSULTATS, SUR TOUS LES MARCHÉS**

**15 184**  
PERSONNES

DES UNITÉS DE PRODUCTION DANS  
**17** PAYS

CHIFFRE D'AFFAIRES DE  
**3 215 M€**  
(+ 7,2% PAR RAPPORT À 2006)

MARGE OPÉRATIONNELLE DE  
**265 M€**

\* ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, NORVÈGE, PAYS BALTES, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SERBIE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE

## **UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE**

Nexans a évolué dans un contexte économique globalement favorable sur les marchés domestiques et à l'exportation.

Le Groupe profite du développement des réseaux d'énergie. Les grands projets d'interconnexion et le dynamisme du secteur du pétrole, du gaz et de l'éolien se sont traduits par une forte demande de câbles sous-marins et ombilicaux. Le carnet de commande représente ainsi près de deux années de chiffre d'affaires pour les câbles haute tension. La demande de câbles pour l'industrie a été particulièrement bien orientée, et ce, dans de nombreux segments.

Les câbles basse tension pour le bâtiment ont bénéficié d'une demande soutenue dans plusieurs pays (en France, Norvège, Suède, Benelux, Suisse). Sur le marché des télécommunications, l'année a été marquée par le redressement de la demande de câbles cuivre, une activité soutenue sur le marché ferroviaire (câbles de signalisation) et par un fort développement des câbles à fibres optiques en Belgique, en France, en Suisse et dans les pays du Nord.

## **NOUVELLE ET FORTE AMÉLIORATION DES PERFORMANCES**

La zone Europe a réalisé une très bonne année en termes d'activité et de résultats. Les activités de câbles et de systèmes de câblages ont connu une bonne croissance sur tous les marchés. Les ventes de fils conducteurs à des clients extérieurs ont été réduites de près de 50% en volume, conformément à la stratégie de recentrage du Groupe sur ses besoins propres.

Nexans a tiré parti des rationalisations et des investissements engagés ces deux dernières années pour s'assurer un outil industriel et logistique encore plus productif et efficace, et développer ses actions commerciales vers les segments de marché les plus porteurs et les mieux valorisés.

## **UN EFFORT SOUTENU EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT**

Plus de 113 millions d'euros ont été investis pour accroître les performances des usines. En Italie, les deux principaux sites (Latina et Battipaglia) ont été spécialisés. En Belgique, la production de faisceaux pour l'aéronautique a été arrêtée et celle destinée aux véhicules industriels transférée en Slovaquie. Des investissements vont être réalisés sur le site de Draveil pour développer la production de câbles à forte valeur ajoutée destinés à l'A380 et l'A350 d'Airbus.

Le Groupe a accru de plus 50% la capacité de l'usine de Halden en Norvège et démarré l'usine de Tokyo Bay au Japon\*\* pour servir la très forte demande mondiale en câbles sous-marins haute tension.

En haute tension terrestre, les capacités de l'usine de Charleroi en Belgique vont être étendues.

\*\* Activité Haute Tension rattachée à la Zone Europe

### **DEMANDE RECORD EN CÂBLES HAUTE TENSION ET OMBILICAUX**

Dans le domaine des câbles haute tension, le chiffre d'affaires progresse de 20,5%. Cette activité a enregistré des commandes record en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. 2007 a été marquée une nouvelle fois par plusieurs premières technologiques mondiales dans le domaine de la haute tension sous-marine.

Parmi les réalisations 2007 et les grands contrats signés en cours d'année, il faut mentionner le projet NorNed d'interconnexion des réseaux norvégiens et néerlandais, la nouvelle liaison haute tension qui reliera les Iles Baléares à l'Espagne, l'équipement du parc éolien offshore Horns Rev 2 au Danemark, en cours de construction. Dans le domaine des câbles ombilicaux, Nexans fournit notamment un système innovant de chauffage électrique direct pour les pipelines sous-marins du champ pétrolier et gazier de Tyrihans en Norvège.

### **BONNES PERFORMANCES DANS LES DOMAINES DE LA MOYENNE TENSION ET DES ACCESSOIRES**

Les ventes de câbles et d'accessoires de raccordement basse et moyenne tensions sont en augmentation de 7,6%.

Les câbles de moyenne tension destinés aux réseaux d'énergie ont bénéficié d'une demande soutenue en France, en Suisse, en Norvège, en Suède (qui réalise un programme d'enfouissement de ses lignes), et en Grande-Bretagne, qui renouvelle ses réseaux dans la perspective notamment des Jeux Olympiques de 2012. Pour satisfaire ces demandes, les usines grecques, italiennes et suisses sont intervenues en renfort des unités de production locales.

Les accessoires de raccordement ont poursuivi une croissance qui témoigne de la fiabilité, la qualité et l'étendue de la gamme proposée par Nexans. Résines époxydiques, polyuréthanes, silicone, thermo-rétractable et rétractable à froid : le Groupe maîtrise toutes ces technologies. Il a obtenu en 2007 des gains de parts de marché très significatifs en France, en Espagne mais aussi en Europe de l'Est.

### **RÉSULTATS EN HAUSSE POUR LES CÂBLES INDUSTRIELS**

Les ventes de câbles industriels progressent de 17,2%, avec une forte hausse des volumes sur les segments à forte valeur ajoutée. Tous les sites contribuent à ces bonnes performances.

En France, la croissance des ventes est de 34,8% pour les câbles destinés à l'aéronautique, à l'industrie du pétrole et du gaz, au nucléaire, à la manutention, au ferroviaire et à la construction navale.

En Allemagne, où les activités sont concentrées sur les câbles pour les industries robotique, ferroviaire, automobile, de la manutention et de la construction navale, la croissance a été de 13%.

En Suède, où Nexans fournit notamment les fabricants de véhicules industriels, la croissance dépasse 19,3%.

Les ventes de faisceaux ont progressé de 14,5%, soutenues notamment par le succès des voitures allemandes haut de gamme. De nouveaux sites de production ont été ouverts en Slovaquie et en Ukraine, pour compléter le dispositif existant (République Tchèque, Roumanie).

### **PROGRESSION DES MARGES DANS LE BÂTIMENT**

Le marché du bâtiment a également connu une progression sensible avec une croissance de ses ventes de 11,8% et un niveau de marge opérationnelle en forte hausse.

Nexans a poursuivi le développement de sa gamme de produits résistants au feu. Dans ce domaine, la Directive européenne sur les Produits de Construction (DPC) devrait en effet imposer prochainement, pour tous les câbles, de nouveaux critères de réaction et de résistance au feu. Anticipant cette évolution, Nexans a développé les gammes ALSECURE®, des câbles à réaction au feu améliorée, et ALSECURE® PLUS, câbles résistant au feu qui garantissent le fonctionnement des systèmes de sécurité en cas d'incendie. Ces gammes ont été lancées dès 2005 en France, au Benelux, en Espagne, au Danemark et en Suède, et à partir de 2006 sur le marché britannique, particulièrement exigeant en matière de câbles de sécurité.

### **BONNE ACTIVITÉ DANS LES TÉLÉCOMS ET LES CÂBLES DE TRANSMISSION DE DONNÉES**

Dans le domaine des infrastructures de télécommunication, le chiffre d'affaires progresse de 16,5%. Les ventes de câbles cuivre se sont redressées. Nexans a notamment remporté deux contrats auprès de Telecom Italia, incluant la gestion de l'approvisionnement de nombreux centres répartis dans toute l'Italie. Les ventes de câbles à fibre optique et d'accessoires de raccordement sont en forte croissance en Belgique, en France, en Suisse et dans les pays du Nord.

Dans le domaine des réseaux locaux, l'activité systèmes de câblage connaît une croissance dynamique tournée vers le haut de gamme, avec une offre complète incluant câble, connectique et systèmes dits « intelligents ». Cette offre est particulièrement bien reçue dans les secteurs qui exigent de hautes performances en matière de fiabilité et de sécurité, comme les aéroports, les data-centers ou les salles de marché.

### **PERSPECTIVES**

Nexans bénéficie d'un outil industriel optimisé sur les grands marchés européens, d'une offre très étendue et d'une organisation commerciale offensive lui permettant de saisir les nombreuses opportunités qu'offrent les marchés dans une Europe élargie et à l'exportation.

Pour accompagner la croissance de la demande, des augmentations de capacité sont engagées ou programmées en Europe notamment en haute tension sous-marine et terrestre et pour les câbles industriels (éolien, pétrole et gaz, nucléaire...).

Parallèlement, Nexans poursuit avec détermination ses programmes d'optimisation industrielle. La rationalisation des productions entre les différentes unités qui servent le marché de l'industrie est à l'étude et des actions concrètes pour développer les synergies ont été engagées. Enfin, le Groupe a décidé d'arrêter de livrer en fil machine les clients extérieurs à Nexans en Europe, ce qui allégera ses besoins de financement.

# AMÉRIQUE DU NORD\*

## FORTE HAUSSE DE LA RENTABILITÉ

**1 870**  
PERSONNES

DES UNITÉS DE  
PRODUCTION DANS  
**3**  
PAYS

CHIFFRE D'AFFAIRES DE  
**662 M€**  
(- 10,2% PAR RAPPORT À 2006)

MARGE  
OPÉRATIONNELLE DE  
**79 M€**

\* CANADA, ÉTATS-UNIS, MEXIQUE, AMÉRIQUE CENTRALE, CARAÏBES

### UN ENVIRONNEMENT CONTRASTÉ

Nexans a évolué dans un environnement contrasté, marqué par une forte volatilité du prix du cuivre et la faiblesse du dollar américain.

Au Canada, le marché des infrastructures d'énergie est resté soutenu, mais la demande s'est affaiblie dans le bâtiment et la dépréciation historique du dollar américain s'est traduite par une concurrence accrue.

Aux États-Unis, la demande de câbles d'infrastructures d'énergie a été favorisée par les programmes de rénovation des réseaux et les grands projets d'interconnexion avec le Canada.

L'activité du bâtiment a connu un ralentissement du fait de la forte baisse des mises en chantier de logements, mais le secteur tertiaire et les bâtiments industriels se sont maintenus à un niveau élevé.

Dans l'industrie, la dépréciation du dollar se traduit par une très forte croissance des exportations, notamment dans l'aéronautique, qui est très dynamique. Le Groupe a bénéficié d'une demande vigoureuse dans les domaines des télécommunications et des réseaux locaux.

### UNE PERFORMANCE ROBUSTE

Les ventes de câbles sont en hausse de 5,4% malgré une grève de plusieurs mois sur le site de Québec. La baisse du chiffre d'affaires global tient essentiellement à la réduction volontaire des ventes de fil machine (-29%). Nexans a également achevé son désengagement de ses activités de fils émaillés dans de bonnes conditions avec la vente de l'usine de Simcoe (Ontario) au groupe Essex. En forte progression, le taux de marge opérationnelle ressort à 11,9% contre 7,9% en 2006.

Sur le marché des infrastructures d'énergie, les ventes sont en baisse de 13,4% du fait de la grève du site de Québec. La filiale The Valley Group\*\*, acquise début 2007, a fortement bénéficié de son intégration au sein de Nexans. Ses ventes ont plus que doublé et son carnet de commandes est excellent.

### FORTE CROISSANCE DES CÂBLES POUR L'INDUSTRIE

Les ventes de câbles pour l'industrie sont en progression de 22,8%. La montée en puissance de la nouvelle ligne de câbles aéronautique à Elm City (Caroline du Nord) a permis d'accompagner la demande très dynamique du secteur. La hausse de la rentabilité dans l'aéronautique et la construction navale s'est poursuivie.

La mobilisation des équipes commerciales s'est aussi concrétisée par

une nouvelle et forte croissance des ventes de câbles à fort contenu technologique produits par les usines européennes et asiatiques du Groupe. Ces ventes ont concerné essentiellement l'industrie du pétrole et du gaz. Pour accompagner la croissance de ce marché, Nexans a renforcé ses équipes au Mexique et ouvert un bureau au Venezuela.

### RENTABILITÉ ÉLEVÉE POUR LE BÂTIMENT ET LES RÉSEAUX TÉLÉCOMS

Les ventes de câbles pour le bâtiment ont progressé de 6,1%, avec une très bonne rentabilité.

La demande est restée soutenue pour les marchés du bâtiment tertiaire et industriel sur lesquels le Groupe est très présent. Elle est en retrait sur le marché résidentiel, mais Nexans n'a été affecté que de façon marginale, le Groupe n'étant pas un acteur majeur dans ce domaine.

Le Groupe a démarré à Chester (États-Unis) une nouvelle gamme de produits pour les bâtiments commerciaux. Il dispose ainsi d'une offre complète pour le marché nord-américain du bâtiment.

Les ventes de câbles pour réseaux locaux de télécommunications (câbles LAN) progressent de 15,6% grâce au succès des offres à forte valeur ajoutée intégrant câbles et connectique et au fort démarrage des ventes de câbles cuivre à très haut débit (10Gbit). Cette stratégie haut de gamme a permis de conserver une rentabilité élevée.

### PERSPECTIVES

En 2008, la demande de câbles devrait être soutenue par les besoins en infrastructures d'énergie, les exportations de biens d'équipement et de transport, le développement des produits de transmission de données offrant des performances élevées en terme de débit.

Nexans procèdera à une nouvelle réduction de sa production de fils conducteurs et renforcera la productivité de son unité de Québec, qui est une solide base de production de câbles moyenne tension.

Le Groupe prévoit de doubler ses capacités de production de câbles LAN 10Gbit en 2008 et envisage des augmentations de capacités pour la production de câbles aéronautiques.

Sur le marché du bâtiment, il renforcera ses efforts de maîtrise des stocks et des coûts et se concentrera sur les segments tertiaire et industriel, où il détient de solides positions.

\*\* filiale non consolidée

# ASIE-PACIFIQUE\*

## UNE ZONE RENFORCÉE, DES VENTES ET UNE RENTABILITÉ ACCRUES

2 273  
PERSONNES

DES UNITÉS DE  
PRODUCTION DANS  
6 PAYS

CHIFFRE D'AFFAIRES DE  
571 M€  
(+13,6 % HORS ACQUISITION  
D'OLEX ET À CHANGE CONSTANT)

MARGE  
OPÉRATIONNELLE DE  
50 M€

\*ASIE DU SUD-EST, AUSTRALIE, CHINE, CORÉE DU SUD, INDE, JAPON, NOUVELLE-ZELANDE, OCÉANIE, VIETNAM

### UN ENVIRONNEMENT DYNAMIQUE

Les économies en développement d'Asie ont poursuivi une croissance très vigoureuse qui s'est accompagnée d'une forte demande de câbles sur tous les marchés, dans un contexte de concurrence accrue.

La croissance du PIB dépasse 5 % en Corée. L'économie vietnamienne progresse de 8 % et la Chine a battu de nouveaux records avec un taux supérieur à 10 %.

L'économie japonaise a confirmé son redressement tandis que l'Australie maintenait un rythme soutenu d'investissements dans les infrastructures d'énergie, l'industrie et le bâtiment.

En Nouvelle Zélande, le marché du bâtiment est resté atone, mais les projets industriels sont nombreux et la demande soutenue pour les lignes aériennes de transport d'électricité.

### DES BASES INDUSTRIELLES SOLIDES

Implanté en Chine, en Corée du Sud et au Vietnam avec des usines qui exportent vers les pays de l'ASEAN, le Japon, l'Australie, l'Océanie et l'Est de la Russie, le Groupe a puissamment renforcé ses bases industrielles et commerciales avec l'acquisition fin 2006 d'Olex, leader du câble en Asie australe. Très bien placée sur les marchés des câbles pour réseaux d'énergie et des câbles spéciaux, notamment pour l'industrie minière, Olex dispose de trois usines à Tottenham et Lilydale en Australie, ainsi qu'à New Plymouth en Nouvelle Zélande.

Cette opération stratégique a permis à Nexans de doubler son chiffre d'affaires en Asie-Pacifique et d'améliorer fortement son niveau de marge opérationnelle sur la Zone : elle ressort à 50 millions d'euros et 8,8 % du chiffre d'affaires.

### OLEX : UNE INTÉGRATION EXEMPLAIRE

L'intégration opérationnelle d'Olex s'est remarquablement déroulée. Les synergies industrielles et commerciales sont au rendez-vous. Les ventes et les résultats 2007 ont dépassé les attentes. La contribution d'Olex au chiffre d'affaires de la zone s'élève à 284 millions d'euros.

Par ailleurs, la mise en service de la production de câbles sous-marins de haute tension au sein de l'usine de Tokyo Bay\*\* s'est réalisée conformément aux prévisions. Un premier grand contrat a été remporté en Chine pour le câble d'énergie sous-marin qui va relier l'île de Hainan.

### UNE CROISSANCE FORTE DE LA ZONE ET UNE NOUVELLE USINE EN CHINE

La croissance organique de la Zone s'est élevée à 13,6 % hors effet périmètre lié à l'acquisition d'Olex, avec une marge opérationnelle en progression.

En Chine, Nexans a ouvert une troisième usine à Nanning dans la province de Guangxi. Elle produit des câbles télécoms en cuivre et fabriquera prochainement des câbles de signalisation pour le marché ferroviaire notamment. Les deux autres sites de production de câbles LAN et de câbles pour la construction navale et l'industrie ont poursuivi une forte croissance. Le Groupe a par ailleurs cédé son activité de fils émaillés basée à Tianjin. En Corée, de nouvelles capacités ont permis de servir la forte demande de la construction navale, du pétrole et du gaz offshore. Dans le domaine des câbles LAN, Nexans a privilégié les grands projets avec des résultats en progrès. Dans un contexte de vive concurrence qui pèse sur les prix, l'efficacité industrielle de la production de câbles pour automobile a été fortement améliorée.

Au Vietnam, où Nexans dispose de trois usines, toutes les activités sont en progression, à l'exception des câbles télécoms.

### PERSPECTIVES

Le développement de Nexans en Asie devrait se poursuivre en privilégiant les produits de haute technicité.

En Australie, Nexans prévoit d'importants investissements pour faire face à la croissance de la demande en câbles Haute Tension et en câbles pour spécialités industrielles.

En Chine, le Groupe bénéficie des implantations de ses clients internationaux et de la montée en puissance des groupes industriels locaux. Il continuera à privilégier les segments à forte valeur ajoutée exigeant des normes internationales, comme le nucléaire, l'aéronautique et les aéroports, le matériel ferroviaire, la construction navale et les équipements portuaires, ainsi que les télécommunications. Nexans compte doubler ses capacités de production à Shanghai en 2008.

En Corée, une centrale de mélange de caoutchouc va être créée pour servir tous les besoins de la Zone.

Au Vietnam, Nexans redémarrera au premier semestre 2008 sa production de câbles pour les infrastructures de communication sur un site commun avec Nexans LIOA à Hanoï.

\*\* Activité Haute Tension rattachée à la Zone Europe

# RESTE DU MONDE\*

## UN SOLIDE DYNAMISME EN 2007, DES RÉGIONS AU POTENTIEL IMPORTANT

**2 571**  
PERSONNES

DES UNITÉS DE  
PRODUCTION DANS  
**5** PAYS

CHIFFRE D'AFFAIRES DE  
**374 M€**  
(+ 14,5 % PAR RAPPORT À 2006)

MARGE  
OPÉRATIONNELLE DE  
**31 M€**

\*AMÉRIQUE DU SUD, RUSSIE, CEI, TURQUIE, MAROC, ÉGYPTE, LIBAN, MOYEN-ORIENT, PAKISTAN, AFRIQUE DU SUD.

### CONJONCTURE PORTEUSE DANS LA PLUPART DES RÉGIONS

La Zone Reste du Monde comprend l'Amérique du Sud, l'Afrique, le Moyen-Orient, la Russie et les anciennes républiques soviétiques. Toutes ces régions et pays ont été bien orientées en 2007.

L'Amérique du Sud représente un marché de l'ordre de 4 milliards de dollars pour les câbles avec une demande très soutenue par de grands programmes d'électrification et de transport d'énergie, des besoins importants dans les industries du pétrole, du gaz, des mines et dans les transports.

Les pays du Moyen-Orient et d'Asie Centrale utilisent leurs ressources pétrolières et gazières pour renforcer leurs infrastructures électriques, interconnecter leurs réseaux, développer de grands projets industriels et tertiaires. En Afrique, la plupart des pays affichent une croissance soutenue et une forte demande en câbles. La concurrence est accrue face à des opérateurs indiens, chinois ou du Moyen-Orient notamment.

### UNE CROISSANCE SOUTENUE

La croissance organique de la Zone ressort à 14,5%. Lignes aériennes au Brésil, bâtiment en Turquie, infrastructures d'énergie et câbles spéciaux pour l'industrie pétrolière au Moyen-Orient : les principaux segments du Groupe ont montré un solide dynamisme tandis que les activités plus récentes progressent favorablement.

Très actif au Brésil dans les domaines des câbles aluminium pour lignes aériennes et des câbles pour infrastructures de télécommunication et réseaux locaux, Nexans a démarré la fabrication de câbles isolés à conducteur cuivre pour le marché de l'énergie, de câbles pour le bâtiment et pour l'industrie.

### BONNES PERFORMANCES EN TURQUIE ET AU LIBAN

En Turquie, où Nexans s'appuie sur deux usines, les ventes de câbles d'énergie basse et moyenne tensions ont bénéficié de la bonne tenue du marché domestique. Les exportations vers la CEI ont été très dynamiques sur tous les marchés et le Groupe a renforcé ses capacités en câbles d'instrumentation pour l'industrie.

Au Liban, Nexans a enrichi aussi sa production avec des câbles pour l'industrie du pétrole et du gaz. La moitié des fabrications libanaises

est exportée vers le Moyen-Orient, la CEI et la Russie en liaison avec la Turquie, et vers l'Afrique sub-saharienne.

En Russie, la nouvelle usine d'Ouglich devrait démarrer en 2008. Elle produira essentiellement des câbles d'énergie pour le bâtiment et les réseaux d'énergie.

### NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS AU MAROC ET EN ÉGYPTE

Au Maroc, Nexans a bénéficié des programmes de rénovation et de construction de logements sociaux et de la bonne tenue des câbles pour automobiles. Une nouvelle activité de câbles aéronautiques va être lancée.

En Égypte, le Groupe a développé sa production de câbles pour le pétrole et le gaz et celle de câbles de moyenne tension. Les exportations visent notamment les pays du COMESA\*\*, une région où Nexans travaille en partenariat avec la société East African Cables (EAC), dont le réseau commercial couvre toute la région des grands lacs. EAC, qui a repris en 2007 une câblerie en Afrique du Sud, développe une coopération commerciale active avec Nexans.

Le Groupe a remporté plusieurs contrats importants dans les domaines du pétrole et du gaz au Nigeria, des infrastructures aériennes de transport d'électricité au Niger et dans l'industrie minière au Congo.

### PERSPECTIVES

Le potentiel de croissance est très important pour Nexans qui a réorienté ses unités vers les marchés les plus porteurs : infrastructures de transport et de distribution d'électricité, industries du pétrole et du gaz, automobile, bâtiment.

Les programmes d'électrification urbaine et rurale présentent de très bonnes perspectives en Amérique Latine, en Russie, en Afrique, où de grands projets d'interconnexion des réseaux entre l'Angola, le Zaïre, le Mozambique et le Kenya sont aussi à l'étude.

Le Brésil et le Maroc ont engagé de grands programmes de logement sociaux. Le Maroc est aussi une base de production proche et compétitive pour l'Europe. Il en est de même de la Turquie, très tournée vers les républiques en forte croissance d'Asie Centrale.

Les perspectives sont très favorables au Moyen-Orient : les six pays du Conseil de Coopération du Golfe prévoient d'investir 700 milliards de dollars dans leurs économies entre 2006 et 2010.

\*\* Common Market for Eastern and Southern Africa

# NOS AVANCÉES EN 2007

De nouvelles organisations pour mieux comprendre et satisfaire les attentes de nos clients, des innovations contribuant à leurs performances

- Une Université Nexans, de nouvelles formations, une nouvelle politique d'intéressement
- Une nouvelle amélioration de l'efficacité et de la productivité des usines, de la logistique, des services support
- Des avancées en éco-conception et recyclage
- Un renforcement de nos systèmes de management et de contrôle dans le domaine environnemental
- Des innovations pour le développement durable, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables
- Un grand programme de mécénat : la rénovation des réseaux électriques et techniques du château de Versailles.



# SATISFAIRE

## NOS CLIENTS

**Placer le client au cœur de l'entreprise**, c'est bien sûr d'abord respecter ses engagements, mais aussi s'attacher à mieux comprendre et satisfaire ses attentes, accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits, développer de nouveaux services, installer une relation de proximité et de confiance réciproque : la nouvelle organisation de Nexans répond à cet objectif.

### **UNE ORGANISATION PLUS PROCHE DES CLIENTS**

Nexans a adapté son organisation commerciale et opérationnelle pour mieux comprendre les attentes des marchés et mieux servir ses clients, tant à l'échelle locale que mondiale. En complément de son organisation par pays, d'abord conçue pour répondre à leurs besoins locaux, le Groupe a développé une organisation spécifique pour les accompagner dans leur développement international.

Infrastructures, Industrie et Bâtiment : Nexans a mis en place une direction pour chacun de ses trois grands marchés et des directeurs régionaux par grandes Zones. Dans le cadre du marché Industrie, chaque segment prioritaire a été confié à un responsable dédié (Global Segment Manager). Cette nouvelle organisation s'appuie sur les directions Industrielle et Technique afin de superviser et suivre les développements industriels et de R&D liés à ce marché.

Parallèlement, des Responsables de Grands Comptes facilitent et développent les relations avec les grands clients, dont les besoins sont souvent diversifiés et à l'échelle de plusieurs pays. Ils ont pour mission d'apporter des réponses adaptées et complètes en mobilisant toutes les ressources du Groupe.

### **UNE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT MONDIALE**

En amont, le Centre International de Recherche de Nexans (NRC) se consacre aux composants de base du câble : gaine et isolant. Ses équipes développent des partenariats avec des universités et des instituts réputés. Les principaux axes de recherche portent sur les propriétés des polymères pour accroître la fiabilité des produits dans des environnements complexes ou sévères, la tenue des câbles au feu, les gains de poids et de volume pour les industries aéronautique et automobile en particulier.

De la même façon, le Centre Métallurgie de Nexans (NMC), basé à Lens, conduit la recherche amont sur les conducteurs.

En aval, la recherche appliquée s'effectue dans six centres de compétence spécialisés par produit ou par technologie. Ils sont situés en Europe et en Amérique du Nord.

Cette organisation a été renforcée en 2007 par la nomination d'un responsable technique pour chacun des marchés, le *Corporate Technical Manager*, qui assure les liaisons entre la recherche, le marketing et la production.

### **INNOVER AU PLUS PRÈS DES BESOINS**

Partenaire technologique de ses clients, Nexans s'appuie sur une connaissance approfondie de leurs applications pour leur apporter des solutions qui facilitent l'installation des équipements, améliorent leurs performances et leurs coûts.

Afin de mettre au point et de tester des câbles dans leurs conditions réelles d'utilisation, le Groupe a mis en place des centres d'application au cœur de ses grands centres de production : robotique à Nuremberg (Allemagne), manutention à Lyon (France), systèmes de câblage LAN à New Holland (États-Unis),

Ces centres permettent à Nexans d'accélérer les délais de mise sur le marché, de réaliser des essais comparatifs et de démontrer que ses solutions répondent effectivement aux demandes de ses clients, qui y sont d'ailleurs accueillis régulièrement. Ils constituent un lien important entre les unités opérationnelles et les centres de compétence du Groupe.

Nexans a mis en place pour certains marchés comme l'automobile des Interfaces Techniques Clients (ITC) qui facilitent le dialogue entre ses équipes de recherche et les équipes techniques des clients. Elles permettent au Groupe de renforcer sa capacité de proposition, d'adapter ses programmes à l'évolution des projets et des attentes de ses clients, d'engager avec eux des co-développements.

### **UN LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE**

Nexans détient des positions de leader dans plusieurs technologies d'avenir. Le Groupe fait ainsi référence dans les domaines des câbles sous-marins haute tension, des câbles ombilicaux pour les plates-formes offshore, des câblages pour la production et le transport de l'énergie éolienne. Il développe des conducteurs composites pour les câbles aériens qui permettent de transporter plus de courant ainsi que des solutions avancées pour sécuriser le fonctionnement des lignes aériennes et éviter les « effets domino » à l'origine des pannes majeures.

### **DES SOLUTIONS PLUS FACILES, PLUS PERFORMANTES ET ÉCONOMIQUES**

Dans les télécommunications, Nexans propose des solutions économiques de microcâbles optiques soufflés. Lancées en 2007, les armoires compactes NS3 permettent d'interconnecter dans un minimum de place 40 fois plus de fibres que les systèmes antérieurs. Dans le bâtiment, le Groupe développe des câbles et des accessoires toujours plus faciles à installer et une gamme complète de câbles à tenue au feu améliorée.

Pour les applications industrielles, Nexans propose une large gamme de câblages innovants comme Duo Track pour la signalisation ferroviaire ou pour l'automobile, des câbles sans halogène résistant à 125 °C. Des câbles compacts ultraflexibles pour éoliennes, ultramincés pour les navires qui gagnent ainsi un espace précieux, des systèmes LANmark intégrés pour acheminer données, Internet et télévision à bord, des solutions de haute disponibilité pour la manutention portuaire comptent parmi les innovations de l'année, récompensées par un Prix spécifique décerné par le Groupe.

### **CHIFFRES CLÉS**

- 9 centres de recherche
- Près de 600 chercheurs, ingénieurs et techniciens
- 63 brevets déposés en 2007
- 1,25 % du chiffre d'affaires investi dans les programmes de R&D

### **INDICATEURS**

Évolution des dépenses de R&D (en millions d'euros)

2007	2006	2005
60,2	54,6	53,6

Évolution des brevets déposés

2007	2006	2005
63	59	57

# DÉVELOPPER NOS ÉQUIPES

**Développer les compétences**, l'orientation client et l'engagement des salariés, partager les connaissances et les savoir-faire, disposer des ressources nécessaires à la croissance et à l'évolution des métiers : en renforçant ses équipes, en les aidant à exprimer leur potentiel, Nexans se donne les moyens de poursuivre un développement soutenu à l'échelle internationale.

## **ANTICIPER LES BESOINS**

Nexans s'attache à valoriser ses équipes en développant les compétences adaptées à ses besoins et en favorisant la mobilité des managers.

La Direction des ressources humaines du Groupe définit les politiques communes, coordonne les domaines essentiels comme la gestion des équipes de direction, les principes de rémunération, les programmes de formation, la sécurité au travail, met en place des systèmes d'information et de suivi. Ses équipes et celles des pays ont été renforcées en 2007 et des indicateurs communs sont désormais en place à l'échelle mondiale.

La gestion prévisionnelle des compétences et des carrières se généralise. Elle s'appuie sur un Comité de carrières au niveau du Groupe et dans les pays et développe des entretiens annuels d'évaluation pour chaque salarié. Le Groupe et les pays établissent des plans de succession des managers revus chaque année.

En 2007, Nexans a défini un modèle de compétences commun pour tous ses managers et déterminé les compétences requises pour un certain nombre de fonctions.

## **ATTIRER LES TALENTS, DÉVELOPPER LA FORMATION**

Nexans fait du recrutement l'un des leviers de son développement. Pour les ingénieurs et cadres, il donne la priorité aux jeunes diplômés aptes à travailler dans un environnement international : 54 % des nouveaux entrants en 2007 avaient moins de 30 ans.

La promotion interne est développée et la mobilité encouragée.

Les principaux postes de managers disponibles sont accessibles sur l'intranet du Groupe et Nexans s'est doté d'une nouvelle charte d'expatriation en 2007.

La formation permet à chacun d'enrichir ses compétences pour contribuer au succès de la stratégie du Groupe. Elle favorise le partage des meilleures pratiques et la mobilisation des équipes autour de valeurs, de méthodes et d'objectifs communs.

En 2007, plus de la moitié des collaborateurs ont bénéficié d'une formation, et le Groupe a créé une Université Nexans pour développer, à l'échelle internationale, la « Nexans Way » dans les grands domaines du management et favoriser l'échange des meilleures pratiques.

## **SANTÉ ET SÉCURITÉ : PRIORITÉ À LA PRÉVENTION**

Nexans considère comme essentiel de protéger la santé et la sécurité de ses salariés et de veiller à rendre plus sûres les installations de tous ses sites. Le Groupe conduit régulièrement des campagnes d'information et de sensibilisation des salariés à la sécurité dans leur vie professionnelle et personnelle et met en oeuvre sur les sites des programmes exigeants. Un certain nombre de sites de Nexans en Suisse, Norvège et Turquie sont déjà certifiés OHSAS 18001.

En 2007, Nexans a défini un programme d'actions pour améliorer la sécurité électrique dans le travail quotidien. Les problèmes les plus fréquents ont été rigoureusement analysés ; de nouvelles procédures sont déployées.

11 sites n'ont connu aucun accident du travail contre 6 en 2006.

### UN DIALOGUE SOCIAL OUVERT

Nexans entretient un dialogue ouvert avec les partenaires sociaux : plus de 70 accords collectifs ont été signés en 2007. En Europe, les mandats du Comité d'Entreprise Européen « Newco », qui représente 13 pays, ont été renouvelés en 2007.

Newco s'est réuni trois fois en formation plénière et son bureau deux fois. Les échanges ont été principalement consacrés à l'information dispensée lors d'acquisitions, cessions et de projets de restructuration intereuropéens. Les modalités de cette information sont désormais formalisées dans une Charte.

Lorsqu'il conduit des restructurations, Nexans s'attache à mobiliser toutes les solutions de reclassement interne et externe, avec l'appui de formations et d'accompagnements personnalisés, chaque fois que cela s'avère nécessaire. Plus largement, le Groupe met en place des politiques anticipant l'évolution des emplois, pour permettre aux salariés de développer leur capacité d'adaptation et de reconversion.

### UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION ATTRACTIF

Favoriser l'engagement des équipes passe par une politique de rémunération cohérente et attractive. Les dispositifs existants tiennent compte des contextes locaux et sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité.

La rémunération des managers comporte une part fixe et une part variable en fonction d'objectifs fixés en début d'année. Ces objectifs sont en partie liés aux performances du Groupe ou des entités locales et en partie individualisés. Les équipes commerciales reçoivent un intéressement et des primes liées aux résultats de leur unité.

La quasi-totalité des sociétés du Groupe en France a signé des accords de participation ou d'intéressement. Dans les autres pays, nombreuses sont celles qui offrent des systèmes d'intéressement en adéquation avec les réglementations locales. Nexans a aussi décidé d'ouvrir ses plans de stock-options à un plus grand nombre de managers et de mettre en place en 2008 un plan d'intéressement long terme. Le Groupe propose régulièrement des plans mondiaux d'actionnariat salarié.

### INDICATEURS

Évolution des effectifs

2007	2006	2005
21 898	21 150	19 584

Évolution des recrutements (y compris pour les activités de Faisceaux automobiles)

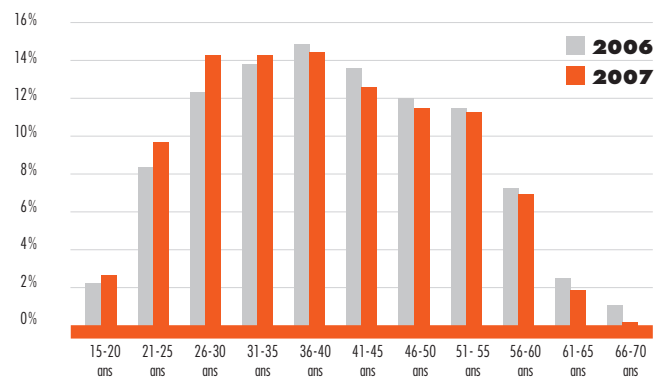
2007	2006	2005
4 248*	3 086	2 300

\* 2 151 hors activités Faisceaux automobiles

Répartition des effectifs 2007

Hommes	73,2%
Femmes	26,8%

Pyramide des âges



18,2 heures de formation en moyenne en 2007 par personne à l'effectif

4,07% d'absentéisme moyen en 2007 (hors activités Faisceaux automobiles)

# RENFORCER NOTRE EFFICACITÉ

**Partenaire de la performance de ses clients**, Nexans vise chaque jour une efficacité accrue pour partager avec eux les bénéfices des progrès réalisés. Le Groupe améliore sa réactivité, la qualité de ses produits et la performance de sa logistique. Il accroît sa compétitivité en optimisant ses achats et ses bases de production.

## **UNE BASE INDUSTRIELLE TOUJOURS PLUS COMPÉTITIVE**

Le Groupe optimise constamment son dispositif industriel pour l'adapter aux évolutions structurelles de la demande et maintenir les coûts sous contrôle. Sur les marchés développés, Nexans spécialise ses unités. Parallèlement, il renforce ses capacités en Europe de l'Est, en Afrique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie pour répondre à la demande dynamique des marchés locaux et servir ses grands clients mondiaux. En 2007, le Groupe a poursuivi son programme d'optimisation en Europe. Les sites du Groupe en Italie ont été spécialisés. La production de câbles LAN a été transférée en Turquie.

Parallèlement, Nexans investit fortement pour accroître les performances opérationnelles de ses usines partout dans le monde : une partie importante du plan d'investissement de plus de 500 millions d'euros sur 3 ans leur est dédiée.

## **ACCROÎTRE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE...**

Nexans déploie une démarche d'amélioration continue dans tous les domaines : industriel avec Program+, logistique avec Service+, ventes avec Sales+.

L'objectif principal de Program+ est d'améliorer la performance opérationnelle des usines tout en augmentant la satisfaction des clients, ce qui exige une forte implication des équipes. Des bases de données, des réseaux d'échanges et des séminaires dédiés accélèrent le partage des connaissances, la diffusion des innovations et des meilleures pratiques dans des domaines clés. En 2007, les directeurs d'usines de 28 pays se sont ainsi retrouvés sur le thème du « Nexans Guide Book », le guide de référence qui décrit l'usine modèle et leur permet de s'évaluer ainsi que de lancer les actions de progrès prioritaires.

Face à la hausse des matières premières et de l'énergie, l'efficacité énergétique, la maîtrise de la qualité et la réduction des rebuts font l'objet d'un certain nombre de programmes, dans le cadre de Program+ notamment.

## **... ET L'EFFICACITÉ COMMERCIALE**

Partout dans le monde, Nexans fiabilise ses processus, accroît sa flexibilité, investit dans des systèmes qui permettent de mieux gérer les stocks et de réduire ses besoins en fonds de roulement tout en améliorant le service aux clients.

Les vendeurs bénéficient de méthodes fondées sur les meilleures pratiques du Groupe et d'autres entreprises : Nexans met à la disposition des pays des « Sales Developers » qui les aident à concrétiser plus vite les opportunités sur certains marchés prioritaires. Pour maximiser la qualité du service, de la commande à la livraison, Nexans met en place des responsables de la chaîne d'approvisionnement qui coordonnent le planning de fabrication, les approvisionnements, la gestion des stocks et les expéditions. Leur mission : contribuer à fidéliser les clients par le respect rigoureux des délais de livraison avec des commandes complètes et sans erreur, ce que mesure l'indicateur de qualité « On time In Full » (OTIF).

## **OPTIMISER LES ACHATS...**

Les achats représentent environ 80 % du chiffre d'affaires du Groupe et un gisement important d'économies. Pour mieux l'exploiter, Nexans a entrepris de renforcer le contrôle quantitatif et qualitatif par ses équipes Achats de la fourniture des produits (cuivre, aluminium, matières plastiques, additifs, composants, équipements, énergie, emballages) et services (travail temporaire et conseil, transport, informatique, maintenance) utilisés par le Groupe. En matière de métaux, il a conclu des contrats à long terme avec de grands producteurs mondiaux afin de sécuriser ses approvisionnements. Des gains ont été dégagés grâce à une comparaison systématique des prix entre fournisseurs et pays ; l'extension des contrats Groupe à de nouveaux pays dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande a permis d'augmenter les synergies. La maîtrise des risques d'approvisionnement a été renforcée. Une démarche systématique sur le portefeuille des services et équipements a été engagée afin d'augmenter significativement le contrôle par la fonction Achats tout en dégageant des gains importants. Toutes ces actions sont soutenues par un travail important sur les processus Achats et le renforcement de la maturité de la fonction, en particulier grâce à la formation et la gestion des ressources humaines.

# RESPECTER

## L'ENVIRONNEMENT

**Nexans accroît ses efforts pour préserver l'environnement, maîtriser ses consommations, faciliter le recyclage de ses produits.** Il s'investit aux côtés de ses clients pour apporter des solutions qui renforcent la sécurité des personnes et des biens, préservent les paysages et le milieu marin, facilitent l'utilisation d'énergies propres et renouvelables.

### ÉCO-CONCEPTION ET ÉCO-PRODUCTION

Nexans s'efforce de satisfaire ses clients avec des produits présentant un moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Outre la suppression des stabilisants au plomb dans les gaines plastiques (PVC), des halogènes ou des solvants, le choix de matériaux non polluants et plus faciles à recycler, la possibilité de démonter aisément les différents composants du câble contribuent à faciliter le traitement des produits en fin de vie.

Nexans conduit aussi des recherches approfondies pour garantir la résistance de ses produits dans les environnements difficiles : grandes profondeurs, fortes pressions, climats extrêmes, corrosion, tenue au feu, sollicitations mécaniques intenses, etc.

Pour aider ses ingénieurs à sélectionner les meilleures techniques de production disponibles, le logiciel EIME, Environmental Information & Management Explorer, permet de comparer les performances environnementales de chaque option en intégrant les fournisseurs dans la démarche.

Nexans veille également à développer des procédés de production plus propres et plus économes en matières premières et en énergie. Il renforce sa maîtrise de la qualité afin de réduire notamment les « longueurs courtes » et les rebuts. Il optimise ses choix d'emballages et plus largement ses choix logistiques

### UN MANAGEMENT RIGOREUX

Formalisée dans une Charte de Maîtrise des Risques, la politique d'environnement et de sécurité s'appuie sur une évaluation rigoureuse des risques liés aux produits et aux procédés de fabrication, la formation aux bonnes pratiques environnementales et un programme d'amélioration continue.

Le pilotage de ce programme est assuré par la Direction Industrielle qui est rattachée à la Direction des Opérations Stratégiques.

Le Comité Environnement associe la Direction des Opérations Stratégiques, la Direction Industrielle, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction juridique, la Direction des Risques, la Direction des Ressources Humaines et de la Communication.

Par ailleurs, un Manuel Environnement Groupe décrit l'ensemble des objectifs, procédures et outils à la disposition des sites. Un intranet dédié rassemble toutes les informations et permet d'échanger les meilleures pratiques recensées par thème.

### AUDITS RÉGULIERS ET LABEL EHP

Un système de management environnemental interne fonctionne depuis plusieurs années, basé sur un engagement volontaire du Groupe. Ce processus a pour objectif d'aboutir à l'attribution du label EHP (Environnement Hautement Protégé) délivré après un audit des sujets traités dans le cadre d'un questionnaire approfondi abordant 12 thèmes environnementaux et envoyé aux sites industriels du Groupe.

À la fin 2007, la quasi-totalité des sites de Nexans avait de nouveau participé à ce programme d'amélioration continue et 50 d'entre eux avaient déjà reçu le label interne EHP (« Environnement Hautement Protégé »), spécialement adapté aux risques posés par les activités du Groupe. Durant l'exercice, 16 sites ont obtenu le label. Parallèlement à ce système d'évaluation, 37 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001 à fin 2007.

Nexans a aussi engagé en 2007 un programme d'analyse des études historiques de sols et défini une méthodologie de calcul de ses émissions de gaz à effet de serre qui sera testée sur 3 sites en 2008.



## 4,49 MILLIONS D'EUROS INVESTIS EN 2007

La protection du sol, la gestion des eaux et des fluides dangereux, l'élimination des transformateurs au pyralène (PCB), le remplacement des chaudières au fioul et des anciens appareils de chauffage par des chaudières moins polluantes et des appareils plus économes en énergie, le traitement de l'air et des rejets gazeux comptent parmi les priorités. Nexans se concentre particulièrement sur l'élimination des cuves de stockage enterrées simple enveloppe. La rétention des liquides et des eaux d'extinction d'incendie fait l'objet de constantes améliorations. Il en est de même du traitement des eaux usées.

En 2007, des investissements pour la gestion et le retraitement des eaux ont été réalisés dans de nombreux sites (à Halden en Norvège, Fumay en France, Chester aux États-Unis ou Montréal au Canada par exemple). De même, des investissements pour le remplacement des appareils de chauffage ou pour réaliser des économies d'énergie ont été menés à Chauny en France, Mönchengladbach en Allemagne, à Milton aux États-Unis, notamment.

## INDICATEURS

Les consommations

	2007	2006 <sup>(1)</sup>	2005 <sup>(1)</sup>
Consommation d'énergie dont électricité	1 715 000 MWh 913 000 MWh	1 615 000 MWh 893 200 MWh	1 480 800 MWh 838 100 MWh
Tonnage de déchets dont déchets spéciaux	93 500 t 6 200 t	97 500 t 4 800 t	91 300 t 7 400 t
Nombre de sites suivis	98*	91	79
Consommation d'eau	4 743 000 m <sup>3</sup>	4 452 000 m <sup>3</sup>	4 430 000 m <sup>3</sup>
Consommation de solvants	740 t <sup>(2)</sup>	1 500 t <sup>(3)</sup>	1 500 t <sup>(3)</sup>
Consommation de cuivre	718 000 t	841 000 t	809 000 t
Consommation d'aluminium	154 000 t	140 000 t	133 000 t

(\* ) OLEX est intégré dans les indicateurs 2007

(1) À périmètre historique,

(2) Le site de Simcoe a quitté le Groupe. Seuls les solvants sont pris en compte pour leurs impacts sur l'environnement.

(3) Comprenant outre les solvants, les acides et bases (300 t)

# NEXANS, MÉCÈNE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

**Depuis juin 2007, Nexans met son expertise du câblage et de la sécurité des bâtiments au service de la rénovation du château de Versailles.** Ce programme de mécénat, le premier de cette ampleur depuis la création du Groupe en 2001, marque l'engagement de Nexans dans la sauvegarde de l'un des joyaux du patrimoine historique mondial.

## **DONS DE CÂBLES ET MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE**

Soutenu par le Comité Exécutif du Groupe, l'engagement de Nexans s'est concrétisé le 19 juin 2007 par la signature d'une convention de mécénat avec l'Etablissement Public du Musée et du Domaine National de Versailles (EPV) en charge de la gestion du château.

Concrètement, Nexans fournit gracieusement et à titre exclusif les câbles électriques basse et moyenne tensions, les câbles de télécommunications et les câbles de transmission de données à fibre optique qui équiperont notamment le Trianon, le Grand Commun et l'Opéra Royal de Versailles.

Ces câbles sont produits par les usines d'Autun, de Bourg-en-Bresse, de Fumay et de Lyon.

## **UNE EXIGENCE ABSOLUE DE SÉCURITÉ**

Dans le cadre de son mécénat de compétences, Nexans participera à la rénovation des réseaux techniques du château et du domaine de Versailles, prévue par le projet du « Grand Versailles ». Ce programme comprend notamment la mise aux normes de sécurité de l'Opéra Royal, la modernisation des réseaux, la création d'un pôle énergétique sous la cour du Grand Commun, la réorganisation de l'accueil des visiteurs dans le pavillon Dufour, le réaménagement des bosquets de la Salle de Bal et des Bains d'Apollon.

Afin de préserver le patrimoine et la sécurité des personnes, les câbles de Nexans offrent les propriétés de réaction au feu améliorées de la gamme ALSECURE®. En cas d'incendie, ces câbles sans halogène permettent aux dispositifs de sécurité de continuer à fonctionner. De plus, ils émettent très peu de fumée et aucun gaz toxique susceptible d'attenter à la santé des personnes ou d'endommager les installations.

## **UN PARTENARIAT DE LONG TERME**

La première étape de rénovation a commencé en octobre 2007 dans le domaine de Trianon suivie, en fin d'année, par la mise en sécurité de l'Opéra Royal.

Au printemps 2008 seront réalisés la création du pôle énergétique du Grand Commun et l'aménagement des locaux pour les services du château. La même année sera lancé le chantier de modernisation de tous les réseaux électriques du château.

L'opération s'achèvera avec le réaménagement de l'accueil des visiteurs individuels dans le pavillon Dufour. Des interventions sont prévues parallèlement dans le parc pour réaménager les bosquets de la Salle de Bal et les bains d'Apollon.

Au terme de cette première tranche de mécénat, Nexans souhaiterait poursuivre son action en participant aux travaux de rénovation du Petit Parc dans le cadre du Grand Versailles.

## **LE PROJET DU « GRAND VERSAILLES »**

Inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979, le château de Versailles est l'un des monuments les plus visités au monde.

L'État français et le château de Versailles ont engagé en 2003 le projet du « Grand Versailles ». Ce programme de rénovation planifié sur dix-sept ans permettra au château et au domaine de retrouver leur qualité esthétique et architecturale originale. Il contribuera aussi à améliorer l'accueil et la sécurité des 7 millions de visiteurs reçus chaque année.



# ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES 2007

## 38 **RAPPORT DE GESTION**

### 78 **COMPTES CONSOLIDÉS**

- 79 Compte de résultat consolidé
- 80 Bilan consolidé
- 82 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 83 Variation des capitaux propres consolidés
- 85 Notes annexes
- 159 Rapport des Commissaires aux Comptes

### 161 **COMPTES SOCIAUX**

- 162 Bilan
- 164 Compte de résultat
- 166 Renseignements concernant les filiales et participations
- 167 Notes annexes
- 169 Notes sur le bilan
- 177 Notes sur le résultat
- 178 Renseignements divers
- 181 Rapport général des commissaires aux comptes

### 182 **INFORMATIONS JURIDIQUES**

- 183 Autres éléments juridiques
- 185 Droits et obligations des actionnaires
- 187 Renseignements de caractère général concernant la société et son capital
- 188 Renseignements concernant le capital et les droits de vote
- 194 Responsable du contrôle des comptes
- 195 Conventions réglementées
- 197 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
- 200 Rapport du Président
- 210 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président
- 211 Responsable du document de référence
- 212 Table de concordance

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(exercice clos le 31 décembre 2007)

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext (compartiment A) de NYSE Euronext, fait partie de l'indice SBF 120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 15 mars 2007 était la suivante : investisseurs institutionnels France (24,5 %), Royaume-Uni et Irlande (28,4 %), autres Europe (8,8 %), USA (25,6 %), Reste du monde (1,9 %), actionnaires individuels et salariés (9,6 %), non identifiés (1,2 %).

## 1 | ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

### 1.1 RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE NEXANS

#### 1.1.1 L'évolution des résultats

En 2007, le chiffre d'affaires s'établit à 7 412 millions d'euros contre 7 489 millions d'euros en 2006.

À cours des métaux non-ferreux constants, il s'élève à 4 822 millions d'euros contre 4 442 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 8,5 %. Le chiffre d'affaires 2007 comprend Olex, société acquise en Australie fin 2006 (principal effet de périmètre) qui contribue à augmenter le chiffre d'affaires pour un montant de 284 millions d'euros.

À cours des métaux non-ferreux constants et à taux de change et périmètre inchangés, le chiffre d'affaires est en augmentation de 4,8 % par rapport à l'année 2006.

Cette croissance correspond à des évolutions contrastées selon les activités : les activités câbles (métiers Énergie et Télécom confondus) affichent une croissance organique du chiffre d'affaires de 12,1 % tandis que les fils conducteurs, pour lesquels le Groupe a commencé à recentrer ses activités sur ses seuls besoins internes, affichent un chiffre d'affaires en retrait de 32,8 % par rapport à 2006.

La marge opérationnelle s'établit à 409 millions d'euros, soit 8,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants (et 5,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux courants). En 2006, la marge opérationnelle s'établissait à 260 millions d'euros, soit 5,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants (et 3,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux courants). L'EBITDA (marge opérationnelle avant dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 510 millions d'euros en 2007 (10,6 % du chiffre d'affaires à métaux non-ferreux constants) contre 354 millions d'euros en 2006 (8,0 % du chiffre d'affaires à métaux non-ferreux constants).

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'élève à 281 millions d'euros en 2007 contre 297 millions d'euros en 2006. Le résultat 2006 comprenait une plus-value de 149 millions d'euros avant impôt au titre de la cession des activités de distribution en Suisse.

Le résultat net du Groupe s'élève à 189 millions d'euros en 2007 contre 241 millions d'euros en 2006.

## 1.1.2 Analyse des résultats consolidés du Groupe (données de chiffre d'affaires par origine commentées à cours des métaux non-ferreux constants)

### 1.1.2.1 PAR MÉTIER

#### ÉNERGIE (\*)

Les ventes du métier Énergie ont atteint 3 780 millions d'euros en 2007 (en hausse de 20,3 % par rapport à 2006, et de 12,1 % à périmètre et taux de change constants). Le principal effet de périmètre concerne Olex.

#### Infrastructures d'énergie

En 2007, la croissance du chiffre d'affaires est de 10,2 % à périmètre et taux de change constants. La croissance a été plus forte au deuxième semestre 2007 où elle a atteint 13,4 % par rapport à 2006 contre une croissance de 6,5 % pour la première partie de l'année. La forte progression des ventes de câbles haute tension sur le second semestre explique l'essentiel de cette augmentation.

- Le chiffre d'affaires en câbles haute tension progresse ainsi de 19,6 % en rythme annuel et de 30,9 % sur le seul second semestre. Dans le domaine des liaisons terrestres, le chiffre d'affaires correspond à des contrats réalisés principalement pour le Moyen Orient (Qatar 400kV, 220kV et 66kV, Abu Dhabi 400kV, Koweït 132kV) et à un courant d'affaires avec les opérateurs du réseau d'électricité en France, Belgique et Espagne. Dans le domaine des câbles sous-marins et ombilicaux, le chiffre d'affaires concerne le contrat NorNed (interconnexion des réseaux norvégien et néerlandais), le contrat américain LIRC (Long Island Replacement Cable : contrat de rénovation du réseau), un contrat norvégien portant sur la fourniture d'un système de chauffage électrique direct (DEH) pour les conduites sous-marines du champ pétrolier et gazier de Tyrihans (Norvège), le contrat Delma Island (contrat d'interconnexion de l'île de Delma au réseau électrique d'Abu Dhabi), le contrat chinois remporté au premier semestre pour la fabrication et l'installation d'une liaison sous-marine de 500kV qui reliera l'île de Hainan à la province de Guangdong.

La montée en puissance de la nouvelle unité japonaise de Tokyo Bay (société dont Nexans exerce le contrôle majoritaire aux côtés de Viscas) à compter du second semestre 2007, a aussi largement contribué à l'accélération de la croissance de l'activité sur la deuxième partie de l'année. Les câbles sous-marins de commande à distance des véhicules et robots sous-marins ont eux aussi connu une demande très forte compte tenu de la poursuite des développements dans l'industrie pétrolière et gazière.

En 2007, Nexans a remporté des contrats significatifs notamment pour des projets d'interconnexion d'îles aux réseaux continentaux, permettant une progression du carnet de commandes pour réalisation dans les mois et années à venir.

- Le chiffre d'affaires réalisé en câbles moyenne tension a progressé de 16,4 % en 2007 en raison de l'entrée d'Olex dans le périmètre de consolidation. L'importance des ventes réalisées par Olex en fait le premier contributeur de cette activité. À périmètre et taux de change constants, la progression est de 2,7 % en rythme annuel, en légère augmentation sur le second semestre par rapport au premier semestre.

Cette croissance organique modérée s'explique par la poursuite jusqu'en avril 2007 du mouvement de grève du personnel de l'usine de Québec au Canada.

En Europe, la demande a été forte dans les pays scandinaves, ainsi qu'en France et en Suisse. L'Allemagne a constitué un relais de croissance dans la production de câbles de « basse haute tension » destinés à des projets ou à des marchés d'infrastructures à l'exportation. En Amérique du Nord, après un premier semestre en retrait de 24,9 % par rapport à 2006 (grève de l'usine de Québec), le chiffre d'affaires a progressé de 5,1 % au deuxième semestre 2007 (par rapport au premier) réduisant le retard cumulé par rapport à 2006 à -13,4 %. Enfin, la croissance a été soutenue dans les pays à fort développement grâce aux investissements capacitaires réalisés : +18 % en Égypte, +63,3 % au Liban.

- Le chiffre d'affaires réalisé en Accessoires d'Énergie a lui progressé de 19,8 %. La qualité et la fiabilité de la gamme des produits de raccordement rétractables à froid ont permis des gains de parts de marché significatifs en France et en Espagne.

#### Câbles industriels

Le chiffre d'affaires progresse de 17,5 % à périmètre et taux de change constants.

Les ventes de câbles spéciaux ont progressé de 19,1 %, grâce à une augmentation particulièrement marquée dans des segments de produits définis comme prioritaires par le Groupe : les industries pétrolières et gazières, la construction navale, le ferroviaire, la robotique et l'automobile.

Les ventes dans le domaine des câbles électroniques pour l'industrie progressent de 15,9 % sous l'effet d'un fort développement de l'activité en Chine et aux États-Unis sur les marchés de l'aéronautique et des spécialités.

Les ventes de faisceaux progressent de 14,5 %. L'activité se développe surtout en Europe où elle bénéficie du succès de l'industrie automobile allemande dans le haut de gamme. L'activité évolue cependant dans un environnement concurrentiel accru : pression sur les prix, renchérissement de la main d'œuvre des ateliers ouverts notamment en Roumanie.

Les usines ont connu en 2007 un niveau de charge important en Europe. Des actions d'optimisation des productions ont été lancées pour répondre aux augmentations de volumes. Elles ont conduit parallèlement à une amélioration sensible de la rentabilité.

(\*) Conformément à la nouvelle segmentation du plan stratégique, les câbles sous-marins utilisés pour la commande à distance de véhicules et robots sous-marins et les câbles électroniques ont été respectivement intégrés dans les Infrastructures d'énergie et l'Industrie compte tenu de la similitude des marchés et des clients auxquels ils sont destinés. Ces câbles sont donc regroupés en 2007 sous le métier Énergie et non plus dans le métier Télécom. Le chiffre d'affaires de ces activités représente 213 millions d'euros (à métaux non-ferreux constants) en 2007 contre 160 millions d'euros en 2006.



Par ailleurs, les développements capacitaires menés notamment au Brésil, en Chine, en Turquie, en Roumanie et au Maroc ont participé à cette croissance.

#### **Câbles basse tension destinés au bâtiment**

Nexans affiche une croissance de 10,4 % à taux de change et périmètre constants.

En Europe, les volumes sont en légère augmentation à l'exception du marché allemand où les niveaux de prix très faibles conduisent le Groupe à adopter une approche sélective au détriment du chiffre d'affaires. Comme en 2006, les ventes du deuxième semestre 2007 sont inférieures à celles du premier semestre. Les prix sont en revanche restés soutenus tout au long de l'année. En Amérique du Nord, Nexans a bénéficié, au premier semestre, d'une reprise du marché après un second semestre 2006 très faible. Au second semestre 2007, le marché résidentiel américain a connu un fort ralentissement avec la crise des « sub-prime ». Toutefois, Nexans, principalement présent dans le marché des bâtiments industriels et commerciaux, n'a été que peu affecté. En revanche, la baisse du dollar américain a eu pour effet de renforcer la concurrence au Canada en rendant ce marché attractif aux producteurs américains. Nexans a ainsi dû adopter une attitude plus défensive ayant conduit à des réductions de marge, sans toutefois remettre en question la rentabilité de l'activité, qui reste très satisfaisante.

Dans la Zone Reste du monde, la croissance des ventes a été soutenue notamment en Turquie, au Liban et au Maroc.

**La marge opérationnelle du métier Énergie** a atteint 365 millions d'euros en 2007 représentant 9,7 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants, contre 242 millions d'euros en 2006 soit 7,7 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants. Les trois activités ont contribué significativement à cette progression de la rentabilité. En 2007, le pourcentage de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants des Infrastructures d'énergie progresse de 2,2 points à 9,3 %, celui de l'Industrie de 3,1 points à 8,7 % et enfin celui du bâtiment de 0,7 points à 11,1 %. Les câbles basse tension destinés au bâtiment ont atteint un niveau de rentabilité exceptionnel en 2007. Les actions de réduction des coûts se sont poursuivies, les frais fixes exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants sont stables.

## **TÉLÉCOM**

Les ventes de câbles Télécom se sont élevées à 529 millions d'euros (en progression de 8,3 % par rapport à 2006 et 12 % à taux de change et périmètre constants). Dans un marché globalement en faible croissance, Nexans a profité pleinement des investissements croissants dans les infrastructures ferroviaires et les câbles LAN à haut débit.

#### **Infrastructures télécoms**

Les ventes progressent de 9,9 % à taux de change et périmètre constants. La croissance au second semestre a été affectée par l'arrêt fin juin du contrat d'une société commune au Vietnam. Si l'on exclut cet effet, la croissance organique de l'activité aurait atteint 12,7 %.

Dans le domaine des câbles télécoms cuivre, on note un regain d'activité dont ont bénéficié principalement l'Espagne et la Norvège. Le développement d'une offre spécifique à destination des réseaux ferroviaires, notamment au Royaume-Uni ou en Allemagne, a aussi contribué à cette croissance des ventes.

En câble télécoms à fibre optique, la demande continue à croître en Europe du Nord avec le développement des boucles locales.

Les accessoires de raccordement ont progressé de 13,2 %. Ils se sont développés sur les marchés d'exportation (technologies xDSL au Maghreb, Vietnam, Philippines...). La croissance des projets FTTx a participé aussi à la progression des ventes d'accessoires destinés au marché de la fibre optique.

#### **Réseaux locaux**

Nexans a enregistré une progression de ses ventes de 13,9 % à périmètre et taux de change constants, en proposant, en Europe comme aux États-Unis, des offres systèmes à forte valeur ajoutée, résolument orientées vers le haut de gamme.

En Europe, la fourniture de câbles de catégories 6 et 7 a progressé. Par ailleurs, l'offre système propriétaire de Nexans a bénéficié en 2007 des synergies dégagées suite à l'acquisition au deuxième semestre 2005 d'une activité au Royaume-Uni. Le Groupe a ainsi remporté des succès croissants dans le cadre de projets d'équipement d'infrastructures privées (aéroports, banques...).

Aux États-Unis, Nexans a enregistré une progression de ses ventes de 15,6 % à taux de change constant. En câbles LAN cuivre, Nexans propose une offre système flexible particulièrement bien adaptée au marché américain et qui assure un bon niveau de rentabilité. Les ventes de catégories 6, 6+ et 10 Gbit sont en croissance, tandis que la demande en câbles de catégorie 5 est restée forte.

**La marge opérationnelle du métier Télécom** a augmenté de 40 millions d'euros en 2006 (8,2 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants) à 49 millions d'euros en 2007 (9,3 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants). Cette progression est due à la bonne tenue des marges ainsi qu'à la progression des rentabilités dans le domaine des réseaux locaux, qui fait suite aux actions engagées en 2006 (arrêt de la production

d'Abbey Wood au Royaume-Uni, développement du volume d'affaires en Chine). Les deux activités infrastructures télécoms et réseaux locaux voient leur pourcentage de marge opérationnelle, sur chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants, augmenter en 2007 respectivement de 0,2 point à 7,2% et de 1,9 points à 11,1%.

## FILS CONDUCTEURS

Les ventes du métier Fils Conducteurs se sont élevées en 2007 à 502 millions d'euros, en réduction de 37,4% par rapport à 2006 ou de 32,8% à taux de change et périmètre constants.

### Fil machine

La réduction des ventes est de 38,1% par rapport à 2006, à taux de change et périmètre constants.

Cette réduction est en ligne avec la politique de recentrage des coulées continues sur les seuls besoins du Groupe. Les tonnages vendus à l'extérieur du Groupe ont ainsi diminué de 45% en moyenne en Europe et en Amérique du Nord, les unités du groupe Nexans ayant en revanche augmenté leurs approvisionnements internes.

### Fils Conducteurs nus

La baisse des ventes est de 13,7%. La tendance à la baisse est plus marquée en France, présente sur un marché de produits banalisés, qu'en Allemagne, positionnée sur des spécialités destinées principalement au marché de l'automobile.

### Fils émaillés

Conformément aux accords signés fin janvier 2007 avec le groupe américain Superior Essex, la cession des activités fils émaillés au Canada a eu lieu fin avril (usine de Simcoe). En ce qui concerne l'activité chinoise (participation majoritaire de Nexans dans la société Nexans Tianjin Magnet Wire and Cables), la cession a eu lieu fin juillet 2007.

Par ailleurs, en juin 2007, Nexans a cédé à son partenaire sa participation résiduelle de 40% dans la société Essex Nexans (fils émaillés Europe).

Compte tenu de ces évolutions et de la révision à la hausse des prix sur le fil machine, la marge opérationnelle du métier Fils Conducteurs est de 8 millions d'euros en 2007 (1,7% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants). En 2006, la rentabilité de l'activité (-4 millions d'euros) avait été affectée par une provision pour litige exceptionnel (12 millions d'euros).

## ACTIVITÉS NON ALLOUÉES

Certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnent lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers et les Zones. Ces montants sont non significatifs à l'échelle du Groupe. Ils représentent une marge opérationnelle négative de 14 millions d'euros en 2007, comparée à une marge opérationnelle négative de 18 millions d'euros en 2006 ou 14 millions d'euros à périmètre et taux de change comparables.

### 1.1.2.2 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

## EUROPE

L'Europe a réalisé un chiffre d'affaires de 3 215 millions d'euros en 2007, en progression de 6,4% par rapport à 2006, et de 7,2% à périmètre et taux de change constants. Cette croissance modérée s'explique par la réduction des ventes de fils conducteurs. En effet, les activités câbles ont progressé quant à elles de 13,9% en 2007, à périmètre et taux de change constants.

L'activité **Infrastructures d'énergie** a connu, en 2007, une croissance de 14,6% de son chiffre d'affaires (à périmètre et taux de change constants). Cette croissance progresse de 3,6 points par rapport au premier semestre du fait de l'excellente performance des câbles et accessoires haute tension sur le second semestre.

D'une année sur l'autre, la progression du chiffre d'affaires en câbles haute tension est de 20,5%. Cette forte hausse est liée au développement continu des investissements dans la transmission de puissance en câbles sous-marins, dans les interconnexions de réseaux terrestres (notamment au Moyen-Orient), et enfin dans le secteur des hydrocarbures. Nexans a constitué dans cet environnement un carnet de commandes qui représente près de deux années de chiffre d'affaires. Cette forte hausse s'appuie sur les importants investissements réalisés au cours des deux dernières années aussi bien en Norvège qu'au Japon (dans la société commune avec le groupe Viscas). L'ensemble du dispositif permet de répondre à la demande croissante et de conforter un niveau de performance en progression.

Les ventes de câbles et accessoires de raccordement basse et moyenne tensions ont progressé de 7,6% par rapport à 2006, soutenues par une forte activité de projets d'infrastructures, notamment des parcs d'éoliennes, mais également par une demande importante tout au long de l'année en basse et moyenne tensions partout en Europe. Les usines les moins chargées (Grèce, Italie ou Suisse) sont venues en renfort de capacité pour l'Europe du Nord.

Ces évolutions, une meilleure gestion des grands projets et le redressement des marges, ont permis une amélioration de la rentabilité en 2007. Cette rentabilité prend en compte des charges exceptionnelles liées au démarrage de la sous-traitance pour la Norvège des nouvelles productions à l'usine de Tokyo Bay (Japon) et des charges liées à la mise en œuvre du plan de réorganisation industrielle en Italie.

**Les Câbles industriels** progressent de 17,2% à périmètre et taux de change constants.

Dans le domaine des câbles spéciaux, les avancées ont été significatives:

- En France, la croissance des ventes a été de 34,8%, pour les câbles destinés à l'industrie du pétrole et du gaz, de la manutention et de la construction navale.
- En Allemagne, où les activités sont concentrées sur les câbles pour les industries robotiques, ferroviaires, l'automobile, la manutention et la construction navale, la croissance des ventes a été de 13%.

- En Suède, où Nexans fournit les fabricants de véhicules industriels qui exportent vers les pays de l'Est, la croissance des ventes a été de 19,3%.

Le taux de charge des usines a été élevé tout au long de l'année 2007. Nexans a engagé des actions d'amélioration et de formation à la fois dans les domaines industriels et commerciaux, de façon à valoriser au mieux son offre « produits », tout en optimisant sa capacité de production. La rentabilité de l'activité a fortement progressé dans cet environnement.

Dans le domaine des câbles électroniques et de données, l'activité est restée stable, le développement dans les applications spécifiques ayant compensé le ralentissement des câbles de données en Europe.

Dans le domaine des faisceaux de câbles, le chiffre d'affaires a progressé de 14,5%. Nexans a augmenté ses capacités de production pour faire face à une demande très forte en Europe. L'activité est cependant soumise à une augmentation des coûts de main d'œuvre (notamment en Roumanie) et à une pression sur les prix accrue de la part des clients. De nouveaux sites industriels ont été ouverts dans les pays de l'Est (Slovaquie et Ukraine) où de nouveaux gains de productivité sont possibles.

Par ailleurs, afin de restaurer le niveau de rentabilité en Belgique, l'activité faisceaux pour l'industrie aéronautique a été arrêtée. Les faisceaux pour les véhicules industriels, déjà en grande partie sous-traités dans les pays de l'Est, ont été transférés en Slovaquie. L'usine de Huizingen a fait l'objet d'un plan de restructuration de ses effectifs, dont la négociation a été finalisée au début du deuxième semestre.

**L'activité Bâtiment** a également connu une progression sensible de son chiffre d'affaires, de 11,8% à périmètre et taux de change constants. La progression du chiffre d'affaires a été tirée par une forte activité dans le secteur immobilier industriel et commercial en France et dans le nord de l'Europe (Norvège, Suède, Pays Bas).

L'année 2007 est dans la continuité du deuxième semestre 2006 en termes de mix produits et de niveaux de prix. Cette croissance qui s'appuie sur une maîtrise étroite des coûts, s'est accompagnée d'une amélioration sensible de la rentabilité.

**Dans le domaine des Infrastructures de télécommunication**, le chiffre d'affaires a progressé de 16,5% à périmètre et taux de change constants. L'année a été marquée par un rebond des ventes de câbles à fibre optique notamment dans les pays nordiques (Suède, Norvège) ainsi que par le redressement des ventes de câbles cuivre destinés aux opérateurs Télécoms, particulièrement en Espagne et en Norvège. Cette activité a par ailleurs bénéficié du maintien de volumes soutenus sur le segment ferroviaire dans de nombreux pays européens.

**Les Réseaux locaux** présentent une baisse du chiffre d'affaires de 3,6%. Cette baisse est due à la fermeture du site d'Abbey Wood en Angleterre dont l'activité n'a été que partiellement transférée vers

l'usine de Tuzla en Turquie. L'activité des systèmes de câblage a en revanche fortement progressé en Belgique avec un niveau de marge opérationnelle en nette amélioration.

**L'activité Fils conducteurs** a connu une forte décroissance de ses ventes (36,7%), en raison de la politique de recentrage sur les besoins propres du Groupe dans le domaine du fil machine. Dans le domaine des conducteurs nus (dont le chiffre d'affaires est en réduction de 13,7%) l'Allemagne, en raison de son positionnement sur des produits spécifiques, a amélioré sensiblement son niveau de rentabilité par rapport à 2006.

Dans un contexte économique globalement favorable, le renforcement de la présence du Groupe dans les segments les plus porteurs, associé à une politique d'investissements ciblée, a permis une augmentation significative de la rentabilité de la Zone. La marge opérationnelle de la Zone Europe s'est établie ainsi à 265 millions d'euros (ou 8,2% du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants) en 2007 contre 149 millions d'euros en 2006 (ou 4,9% du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants). Les unités européennes représentent 65% de la marge opérationnelle générée par Nexans et contribuent pour 67% du chiffre d'affaires (à cours des métaux non-ferreux constants) réalisé. La Zone a par ailleurs bénéficié de 65% des investissements réalisés par le Groupe en 2007.

## AMÉRIQUE DU NORD

En Amérique du Nord, Nexans a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 662 millions d'euros, en baisse de 18,6% par rapport à 2006 et de 10,2% à périmètre et taux de change constants. Cette décroissance tient essentiellement à la baisse volontaire des ventes de fil machine. Les activités câbles seules, qui ont été affectées par l'arrêt de l'activité sur le site de Québec jusqu'en avril en raison d'une grève, sont cependant en hausse de 5,4% par rapport à 2006. Retraînée de la grève au Québec, la croissance organique des activités câble aurait été de 9,9%.

**Dans le domaine des Infrastructures d'énergie**, le chiffre d'affaires a diminué de 13,4% à taux de change constant. La comparaison 2006 - 2007 est affectée par une grève de plusieurs mois sur le site de Québec, qui a redémarré progressivement à compter de mai 2007. En excluant l'impact de cette grève, la croissance de l'activité aurait été de 5,4%.

La demande est restée soutenue, la rénovation des réseaux de distribution se poursuivant à la fois au Canada et aux États-Unis. Nexans s'est développé dans l'Ouest canadien et a bénéficié par ailleurs d'un volant de contrats à moyen termes dont le renouvellement depuis le second semestre 2006 a renforcé la rentabilité des Infrastructures d'énergie. Au deuxième semestre, l'usine de Québec a remporté un contrat significatif dans le domaine des fermes éoliennes, concrétisant le redémarrage de l'activité sur des bases solides.

**Dans le domaine des Câbles pour l'industrie**, le chiffre d'affaires a progressé de 22,8 % à taux de change constant. Le redressement des volumes et de la rentabilité sur les segments de l'aéronautique et de la construction navale s'est poursuivi.

**Dans le domaine du Bâtiment**, le chiffre d'affaires a progressé de 6,1 % à taux de change constants. La demande d'équipements industriels et résidentiels, a été forte sur la côte ouest du Canada. Sur le reste de la Zone et notamment aux États-Unis, le marché résidentiel a reculé, affecté par la crise des « sub - prime ». Mais ce mouvement n'a affecté Nexans que de façon marginale, le Groupe n'étant pas un acteur majeur du secteur. Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé globalement grâce à l'élargissement de la gamme des produits suite aux investissements réalisés en 2006 dans le lancement de la nouvelle gamme pour le secteur du bâtiment commercial. La rentabilité de l'activité est restée comparable au niveau du deuxième semestre 2006 pendant tout le premier semestre 2007, avant de connaître une inflexion. Cette baisse s'explique notamment par la chute du dollar américain vis-à-vis du dollar canadien, qui crée un avantage compétitif au bénéfice des producteurs américains. La rentabilité de l'activité reste cependant très supérieure aux niveaux européens.

**Dans le domaine des Réseaux locaux télécoms**, les ventes de câbles LAN ont progressé de 15,6 % à taux de change constants, grâce à la poursuite d'une stratégie haut de gamme et au démarrage des ventes de câbles cuivre très haut débit (10 Gbit). Les volumes ont progressé sur un marché stable. Les marges ont pu être maintenues à un niveau élevé grâce à cette offre haut de gamme.

**Dans le domaine des Fils conducteurs**, le chiffre d'affaires a diminué de 28,8 % à périmètre et taux de change constants. Dans l'activité fil machine, Nexans a volontairement limité la production de sa coulée de Montréal dans le but d'optimiser ses capitaux employés. Une gestion stricte des coûts de fonctionnement et une amélioration des marges ont permis d'assurer une rentabilité des opérations courantes en progression par rapport à 2006. Le litige exceptionnel ayant affecté l'année 2006 a fait l'objet des actions correctives nécessaires. Nexans a par ailleurs parachevé son désengagement des fils émaillés en cédant son usine de Simcoe (Ontario) au Groupe Essex. L'activité a été déconsolidée fin avril 2007.

La marge opérationnelle en Amérique du Nord est de 79 millions d'euros (ou 11,9 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants) en 2007 contre 64 millions d'euros (ou 7,9 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants) en 2006.

## ASIE-PACIFIQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le chiffre d'affaires de la Zone Asie-Pacifique inclut la contribution d'Olex. L'intégration de cette société explique pour partie l'augmentation du chiffre d'affaires de la Zone, qui passe de 277 millions d'euros en 2006 à 571 millions d'euros en 2007.

À change constant, la croissance des activités de Nexans sur le périmètre antérieur à l'acquisition d'Olex est de 13,6 %.

La marge opérationnelle est en forte progression. Elle atteint 50 millions d'euros en 2007 (ou 8,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants) contre 19 millions d'euros en 2006 (ou 6,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants). À périmètre et taux de change comparables, elle est passée de 8,3 % en 2006 à 8,8 % en 2007 grâce à la politique de prix et à l'extension des capacités industrielles en Chine.

**En Corée**, le chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants a augmenté de 1,8 %.

Les ventes de câbles destinés à la construction navale augmentent sous l'effet de la mise en service de nouvelles capacités fin 2006. Ce segment de marché est soutenu par le fort développement des chantiers navals dans cette région. Les principaux clients coréens et à l'exportation affichent aujourd'hui des carnets de commandes particulièrement élevés.

Les réseaux locaux de communication bénéficient aussi d'une très forte croissance grâce au bon positionnement des unités coréennes dans les grands projets d'infrastructures (aéroport d'Incheon, près de Séoul).

En revanche, les ventes de câbles pour l'automobile sont en recul compte tenu d'un environnement concurrentiel accru.

Le secteur des câbles pour l'énergie (câbles basse tension et câbles pour les réseaux de distribution électrique) est également en recul par rapport à 2006.

**En Chine**, le chiffre d'affaires en 2007 a augmenté de 51,5 % par rapport à 2006 (à taux de change et à périmètre constants). Le niveau de rentabilité continue de s'améliorer. Toutes les activités de production de câbles et de systèmes ont été soutenues par la croissance de la demande en Chine et bénéficient des investissements engagés en 2006 (câbles LAN sur le site de Kanghua à Shanghai, développement d'un nouveau site à Nanning dans le sud de la Chine pour accroître la production de câbles d'infrastructures de télécommunication, investissements dans le site dédié à la construction navale à Shanghai). Ces investissements ont été poursuivis en 2007 afin de permettre le développement en 2008 d'une production locale dans plusieurs segments de câbles industriels (industrie ferroviaire, câbles pour la manutention).

Enfin, l'activité « fils émaillés » de Tianjin, cédée au Groupe Essex, a été déconsolidée au 31 juillet 2007.

**Au Vietnam**, le chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants a augmenté de 19,6% en 2007 par rapport à 2006. La hausse a été particulièrement marquée dans les câbles d'énergie grâce au démarrage progressif de l'usine de Nexans LIOA à Hanoï. L'unité a été équipée en décembre d'un système complet d'essais pour les câbles moyenne tension. Ce sera le premier de ce type à fonctionner chez un producteur de câbles au Vietnam. Il permettra à Nexans LIOA de servir les marchés d'exportation et le marché domestique avec un niveau de qualité international.

Le chiffre d'affaires du deuxième semestre 2007 est cependant en retrait par rapport à celui du deuxième semestre 2006 en raison de l'arrêt temporaire de l'usine de production de câbles pour les réseaux d'infrastructures de télécommunication (Vina Daesung). Cette société commune a interrompu son activité en juin en raison du non renouvellement de l'accord de partenariat avec l'acteur local. L'activité est en cours de transfert sur un site commun avec Nexans LIOA. La fin des travaux est prévue au premier trimestre 2008.

**En Australie**, un an après son acquisition, Olex est maintenant complètement intégré dans le Groupe.

Son chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux courants atteint 419 millions d'euros en 2007 contre 330 millions d'euros en 2006 avant l'intégration dans le Groupe Nexans. La rentabilité de l'activité qui est supérieure à la moyenne de la Zone est conforme aux attentes. Elle atteint 10% du chiffre d'affaires à métaux non-ferreux constants après prise en compte d'une charge d'amortissement correspondant à l'allocation du « goodwill » d'acquisition.

Olex, qui réalise 48% de son chiffre d'affaires (à cours des métaux non-ferreux constants) dans les Infrastructures d'énergie, renforce la position de Nexans dans ce domaine.

Des synergies avec le reste du Groupe ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre ; elles recouvrent les domaines commerciaux, techniques ainsi que les achats. Les équipes commerciales, industrielles et financières sont intégrées dans les processus de travail du Groupe.

## RESTE DU MONDE

La Zone Reste du Monde a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 374 millions d'euros, en hausse de 13% par rapport à 2006. Cette hausse s'établit à 14,5% à périmètre et taux de change constants. L'activité du deuxième semestre 2007 est restée stable par rapport à celle du premier semestre 2007, au mieux de la capacité industrielle disponible, permettant de suivre la croissance des marchés de la Zone. Par ailleurs, la mise en place des importants investissements de capacité en Égypte et en Russie s'est poursuivie conformément aux prévisions. Les ventes correspondantes débiteront en 2008.

**La marge opérationnelle** s'établit à 31 millions d'euros en 2007 contre 36 millions d'euros en 2006. Ce retrait provient essentiellement des activités en Turquie et est en grande partie lié à une croissance des coûts pour la mise en œuvre de nouvelles activités (gamme de

câbles industriels et de câbles LAN développés grâce à l'installation de nouveaux équipements en 2006 et en 2007) dont les bénéfices ne seront pleinement effectifs qu'en 2008, ainsi qu'à des coûts de surconsommation de matières liés à la courbe d'apprentissage des nouveaux métiers. Le développement commercial attendu de ce pays est en revanche confirmé.

**Au Maroc**, les ventes de l'année 2007 sont en progression de 5,3% par rapport à 2006 (à taux de change et périmètre constants). Cette légère croissance résulte d'évolutions contrastées.

Les activités câbles sont en progression en 2007 par rapport à 2006, soutenues par le développement des câbles pour l'automobile. Elles ont également bénéficié des positions fortes de l'unité marocaine dans le domaine des câbles pour le bâtiment et de celui de la distribution d'énergie. Le développement réussi des exportations vers l'Afrique de l'Ouest a permis de résister à la baisse des commandes de l'opérateur national, l'Office National de l'Électricité, en cours de réorganisation. Les activités d'équipements électriques, en particulier de batteries, ont été réduites, au premier semestre, suite à la hausse du cours du plomb. Les investissements de productivité réalisés en cours d'année et l'ajustement des tarifs ont permis de retrouver en fin d'année des perspectives d'activité et de rentabilité satisfaisantes. L'activité de production de transformateurs se développe à l'exportation vers les pays d'Afrique de l'Ouest.

**Au Brésil**, les ventes ont augmenté de 11,2% en 2007 par rapport à 2006 (à taux de change et périmètre constants). Les marchés traditionnels du transport et de la distribution d'énergie par lignes aériennes sont toujours très porteurs et les ateliers de câbles aluminium sont très chargés. Le deuxième semestre a néanmoins connu des reports de réalisation de lignes aériennes haute tension du fait de durées d'obtention de licences environnementales plus longues que prévues. L'activité câbles isolés à conducteur en cuivre a démarré au deuxième semestre, essentiellement dans le domaine des réseaux d'énergie basse et moyenne tensions. L'important programme de qualification des câbles pour l'industrie pétrolière se poursuit conformément aux prévisions et permettra en 2008 d'assurer le plein développement de cette activité dans un marché en croissance significative.

**En Turquie**, le chiffre d'affaires de l'année a augmenté de 19,3% en 2007 par rapport à 2006 (à taux de change et périmètre constants). Après une forte croissance au premier semestre 2007 par rapport à 2006, l'activité a été recentrée sur les marchés et produits à plus grande valeur ajoutée. Les ventes câbles cuivre destinés aux opérateurs de télécommunication ont été abandonnées au profit d'un développement à l'exportation de câbles d'instrumentation pour l'industrie du pétrole. Dans le domaine des câbles d'énergie basse et moyenne tensions, l'usine de Denizli a bénéficié de la bonne tenue du marché domestique. En revanche, les ventes de câbles basse tension à destination du Royaume-Uni sont restées en retrait.



La production des câbles LAN pour le marché européen poursuit sa montée en puissance et le site de Tuzla est maintenant qualifié auprès de tous ses grands clients internationaux. Le développement est plus fort que prévu dans le domaine des produits haut de gamme.

**Le Liban** continue d'améliorer sa performance en termes de ventes et de rentabilité. Les ventes en 2007 sont en progression de 49,1 % à taux de change constant par rapport à 2006. Les ventes du premier semestre ont été soutenues par des commandes pour le marché local, partiellement liées à la reconstruction du pays après le conflit de l'été 2006. Le deuxième semestre a permis de confirmer le très fort développement des exportations tant au Moyen-Orient qu'en Afrique sub-saharienne. L'usine produit au mieux de ses capacités actuelles et les investissements réalisés en 2007 ont d'ores et déjà permis d'accroître l'offre de l'unité dans le domaine des câbles pour l'industrie pétrolière.

**En Égypte**, les ventes sont restées pratiquement stables par rapport à 2006 (+ 3,2% à taux de change constant). Au deuxième semestre, la demande des câbles cuivre pour les réseaux de télécommunication a quasiment disparu. La baisse de cette activité est cependant compensée par l'augmentation de l'activité de câbles moyenne tension plus profitable, rendue possible grâce aux investissements importants engagés en 2006. Fin 2007, l'unité a la capacité qui lui permettra à court terme de produire des câbles haute tension à destination des pays du COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa).

**En Russie**, le Groupe a engagé ses premiers investissements industriels pour développer sa présence sur les marchés des câbles d'énergie pour le bâtiment et pour la distribution d'électricité. Les travaux de construction se poursuivent et les ventes de cette unité devraient débuter en 2008.

## 2 | AUTRES ÉLÉMENTS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### 2.1 EFFET STOCK-OUTIL

L'effet stock-outil au 31 décembre 2007 est positif de 20 millions d'euros. Il correspond à la variation, au cours d'un exercice, de la valeur du stock-outil déterminé sur la base du coût unitaire moyen pondéré. Cet effet résulte de l'application du principe décrit dans la note 1b de l'Annexe aux comptes consolidés. Il est exclu de la marge opérationnelle, dans laquelle les variations de stocks sont comptabilisées sur la base du coût de remplacement, conformément aux principes de gestion du Groupe.

### 2.2 DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NETTES ET ÉCARTS D'ACQUISITION NÉGATIFS

Les dépréciations d'actifs nettes et écarts d'acquisition négatifs s'élèvent à 21 millions d'euros.

Les dépréciations d'actifs nettes complémentaires comptabilisées sur l'exercice 2007 couvrent des situations contrastées mais s'inscrivent dans le prolongement des tendances identifiées lors des arrêts précédents :

La dépréciation la plus significative porte sur les activités amont du Groupe (fils machine et fils conducteurs) qui sont désormais quasiment intégralement dépréciées. Au-delà de l'alourdissement des capitaux employés lié à la hausse du prix des matières premières, cette évolution marque la décision du Groupe de se recentrer sur ses seuls besoins internes.

Les câbles d'infrastructures en Italie ont également à nouveau été fortement dépréciés en 2007. Les performances actuelles de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils se rattachent ne permettent pas d'estimer une valeur d'utilité à un niveau suffisant. Les câbles pour le bâtiment en Allemagne ont également supporté une dépréciation complémentaire pour des raisons similaires. Une dépréciation a par ailleurs été prise en compte sur l'unité génératrice de trésorerie « câbles d'infrastructures Telecoms » en Espagne pour s'aligner sur sa valeur de marché probable. Au total, ces dépréciations d'actifs ont représenté un montant de 59 millions d'euros.

Une dépréciation complémentaire (4 millions d'euros) a par ailleurs été comptabilisée sur le « goodwill » de la société Liban Câbles suite à une évolution défavorable du taux d'actualisation qui s'explique par une hausse de la prime pour risque, suite aux tensions géopolitiques accrues dans ce pays.

À l'inverse, une reprise significative a été actée sur la Chine, et dans une moindre mesure, sur le Maroc et le Brésil. Ces pays présentent en effet des perspectives de croissance significatives désormais confortées par une évolution très favorable de leurs marges en 2007. En prenant en compte la reprise constatée sur l'activité câbles d'infrastructures en Allemagne suite à un repositionnement sur des produits à plus forte valeur ajoutée, ainsi que sur la Suisse en raison de la poursuite du redressement des activités, les reprises de pertes de valeur sur l'exercice 2007 totalisent 42 millions d'euros.

### 2.3 RESTRUCTURATIONS

Les charges de restructuration se sont élevées à 14 millions d'euros à fin 2007 contre 48 millions d'euros en 2006.

En 2007, elles correspondent essentiellement aux coûts de transfert de machines liés à la restructuration industrielle des activités en Italie, et à la restructuration des activités de production de faisceaux en Belgique ayant donné lieu à l'arrêt d'une partie de l'activité et au transfert en Slovaquie d'une grande partie de la production restante.



Ce dernier plan a concerné 66 personnes. Il a été accompagné de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel destinées à en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

## **2.4 VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS SUR MÉTAUX NON-FERREUX**

Le Groupe utilise des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non-ferreux (cuivre et aluminium).

La volatilité accrue des cours des métaux non-ferreux au cours des derniers mois a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change qualifiés en comptabilité de couverture de trésorerie : la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c-à-d l'achat cathodes de cuivre) affecte le résultat.

La mise en place de ce suivi, et le renversement des positions de couverture en 2006 dont le dénouement a eu lieu en 2007, sont comptabilisés sur la ligne « Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ».

## **2.5 PLUS-VALUES SUR CESSION D'ACTIFS**

Ce poste concerne, pour l'essentiel, une plus-value de 4 millions comprenant un complément de prix de 3 millions d'euros relatif à la cession de la première tranche de 60 % de l'activité de fils émaillés, conformément aux dispositions contractuelles qui tenaient compte de l'évolution du niveau d'EBITDA de l'entité Essex Nexans sur l'exercice 2006.

En 2006, Nexans avait réalisé une plus value de 149 millions d'euros lors de la cession, à Rexel, au premier semestre des activités de distribution en Suisse (Electro-Matériel SA).

## **2.6 RÉSULTAT FINANCIER**

La charge financière totale s'élève à 81 millions d'euros en 2007 contre 69 millions d'euros en 2006. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation de la charge d'intérêt liée au financement de l'acquisition d'OLEX, et par la hausse du coût moyen de financement suite à la décision de rallonger la maturité moyenne de la dette (de 6 à 8 ans).

## **2.7 IMPÔT**

Compte tenu de l'amélioration des résultats de nombreuses filiales, la charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 84 millions d'euros (soit un taux effectif de 29,8 %) contre une charge d'impôt de 48 millions d'euros en 2006, particulièrement limitée compte tenu du caractère non taxable de la plus value de cession des activités de distribution en Suisse.

## **2.8 PRINCIPAUX FLUX FINANCIERS DE LA PÉRIODE**

En 2007, Nexans a dégagé une capacité d'autofinancement opérationnelle de 374 millions d'euros contre 226 millions d'euros en 2006. Celle-ci a été utilisée pour financer notamment un programme d'investissement brut de 168 millions d'euros, et pour procéder au versement du dividende (32 millions d'euros). Le net des acquisitions et des cessions de sociétés a conduit à un encaissement de 15 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement s'est réduit de 243 millions d'euros et passe de 1 465 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 1 222 millions d'euros. Outre l'effet favorable d'un certain nombre d'éléments, comme l'encaissement d'acomptes sur des contrats haute tension concernant des commandes prises en 2007, une attention particulière a été portée au niveau du besoin en fonds de roulement. La réduction traduit la politique de recentrage des activités fils conducteurs sur les seuls besoins du Groupe. La baisse du besoin en fonds de roulement des coulées continues contribue environ pour le tiers à cette amélioration.

Au total l'endettement net du Groupe s'élève à 290 millions d'euros à fin 2007 contre 632 millions d'euros en 2006.

## **2.9 BILAN**

Le bilan au 31 décembre 2007 fait apparaître :

- des capitaux propres de 1 758 millions d'euros,
- une amélioration de la dette nette de 342 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006, la portant à 290 millions d'euros. L'endettement net représente un « gearing » (dette nette/capitaux propres totaux) de 16,5%,

- un besoin en fonds de roulement de 1 222 millions d'euros représentant 16,6% de ventes à cuivre courant de l'ensemble de l'exercice 2007, en baisse de 1,6% sur le même ratio calculé au 31 décembre 2006,
- des provisions pour risques et charges, y compris les provisions pour pensions, s'élevant à 434 millions d'euros, soit un niveau voisin de celui au 31 décembre 2006 (469 millions d'euros),
- un actif immobilisé s'élevant à 1 192 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 155 millions d'euros en 2006 après prise en compte du calcul définitif de l'écart d'acquisition d'Olex conformément à la finalisation du traitement comptable de cette acquisition décrit dans l'annexe 11 aux comptes consolidés (« goodwill » ramené de 184 millions d'euros à 131 millions d'euros). Un complément de prix relatif à l'acquisition d'Olex (26 millions d'euros) a par ailleurs été réglé en 2007.
- le programme d'investissements corporels 2007 a totalisé 168 millions d'euros, supérieur à la charge d'amortissement de la période
- des actifs détenus en vue de la vente et des dettes liées au groupe d'actifs détenus en vue de la vente, pour un montant net de 105 millions d'euros à fin 2007 contre 38 millions d'euros en 2006. L'augmentation correspond à l'application de la norme IFRS 5 à des unités pour lesquelles le Groupe explore les possibilités de cession.

## 2.10 LES AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### Conclusion d'un accord cadre en vue de l'acquisition des activités câbles du groupe Madeco

Le 15 novembre 2007, le Groupe Nexans a conclu un accord cadre avec la société chilienne Madeco en vue du rachat des activités câbles de Madeco.

Le groupe Madeco a réalisé en 2006, dans ses activités câbles, un chiffre d'affaires à cours des métaux courants de 672 millions de dollars (490 millions d'euros au cours moyen de 2007) dans les trois domaines essentiels que sont les câbles d'infrastructures, industriels et du bâtiment (et plus marginalement les fils conducteurs). Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, cette activité était réalisée principalement au Brésil (43%), marché le plus important d'Amérique du Sud, et pour le restant, au Chili (28%), au Pérou (18%), en Argentine (6%) et en Colombie (5%).

Cette acquisition est structurée

- pour partie comme une acquisition des titres de certaines filiales de Madeco dédiées à l'activité câble, le prix de cession étant déterminé sur la base d'une composante cash/reprise de dette de 422 millions de dollars (environ 287 millions d'euros au cours du 31 décembre 2007), et
- pour le reste, par l'apport par Madeco à Nexans de la totalité des actions détenues par Madeco dans d'autres filiales dédiées. Cet apport sera rémunéré par l'émission de 2,5 millions d'actions nouvelles de Nexans au bénéfice de Madeco, qui sera soumis à

un engagement de ne pas céder ses actions dans les 12 mois suivant la réalisation de l'opération et détiendrait environ 9% du capital de Nexans (sur la base de 28,1 millions d'actions).

La réalisation de l'opération reste notamment soumise à la signature d'un accord définitif, qui devrait intervenir au cours du mois de février 2008, à l'accord des actionnaires de Madeco et à celui des actionnaires de Nexans, ainsi qu'à l'obtention d'autorisations réglementaires. En ce qui concerne Nexans, l'Assemblée Générale des actionnaires amenée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2007 se prononcera également sur l'émission d'actions nouvelles en rémunération de l'apport de Madeco et la nomination d'un représentant du groupe Madeco en tant que membre du Conseil d'Administration de Nexans.

### Mouvements intervenus sur le périmètre du Groupe

Les principales modifications intervenues sur le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007 sont les suivantes :

Nexans a acquis 70% des titres de la société Multinacional Trade (distributeur de matériel électrique espagnol) le 30 novembre 2007 pour un montant de 7,4 millions d'euros. L'accord prévoit une option croisée d'achat et de vente à échéance 3 ans sur les 30% résiduels du capital. Multinacional Trade a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 25 millions d'euros sur l'exercice 2007 (novembre 2006 à novembre 2007) avec pour principal fournisseur Nexans (environ 70% des achats).

Les effets de cette acquisition sur le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat net consolidé de l'exercice 2007 n'étant pas significatifs au regard des comptes consolidés, Multinacional Trade n'a été consolidée qu'à compter du 31 décembre 2007. Le « goodwill » comptabilisé au 31 décembre 2007, avant toute allocation aux actifs et passifs acquis, et tenant compte de l'option croisée, s'élève à 6,2 millions d'euros.

Le Groupe avait engagé sur l'exercice 2006 des négociations pour la cession de ses activités résiduelles de fils émaillés au Canada et en Chine. En application d'IFRS 5, les postes du bilan de ces entités étaient classés au 31 décembre 2006 en actifs détenus en vue de la vente.

La cession du site de Simcoe au Canada, au Groupe américain Superior Essex, a été concrétisée fin avril 2007 pour un montant de 9,8 millions d'euros (hors effet positif lié au recouvrement des postes de BFR opérationnel restés propriété de Nexans) se traduisant par une plus value de 0,2 millions d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins value de cession d'actifs » du compte de résultat). Le Groupe a par ailleurs encaissé le BFR pour 7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires courant et la marge opérationnelle réalisée par cette unité opérationnelle sur les quatre premiers mois de l'année 2007 sont de respectivement 33 et 2 millions d'euros.

La réalisation de la cession de l'entité « Nexans Tianjin Magnet Wires and Cables » en Chine est intervenue en juillet 2007. Le Groupe a dégagé à cette occasion une moins value de 1,6 millions d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins value de cession d'actifs » du compte de résultat) et a réduit sa dette nette de 11,2 millions d'euros. Cette entité a réalisé un chiffre d'affaires courant et une marge opérationnelle de respectivement 19 millions d'euros et 1 million d'euros sur le premier semestre 2007.

Le Groupe Superior Essex a exercé son option d'achat sur les 40 % résiduels détenus par Nexans dans Essex Nexans, la société commune créée en 2005 à l'effet de regrouper l'ensemble des activités européennes de fils émaillés de Superior Essex et de Nexans. La cession de cette participation résiduelle de 40 % a été actée le 28 juin 2007 pour un montant de 22,4 millions d'euros, conduisant à dégager une plus value de 0,2 millions d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins value de cession d'actifs » du compte de résultat). En outre, Essex Nexans a remboursé à Nexans 11,3 millions d'euros correspondant au financement qui lui avait été consenti.

Conformément aux dispositions contractuelles, et compte tenu du niveau d'EBITDA de l'entité Essex Nexans sur l'exercice 2006, Nexans a par ailleurs perçu au premier semestre 2007 un complément de prix de 3 millions d'euros relatif à la cession de ses premiers 60 % dans son activité de fils émaillés. Ce complément de prix a été comptabilisé sur la ligne « Plus et moins value de cession d'actifs » du compte de résultat.

#### Émission obligataire

Nexans a procédé le 2 mai 2007 à une émission obligataire pour un montant de 350 millions d'euros à 10 ans. Le placement de l'émission a été effectué auprès d'une très large base d'investisseurs européens avec une prédominance d'investisseurs français (35 %) et britanniques (34 %). L'objectif du Groupe était de refinancer sa dette existante notamment l'acquisition d'Olex, diversifier ses sources de financement et d'allonger la durée de vie moyenne de sa dette.

Principales conditions de l'emprunt :

- Montant : 350 millions d'euros
- Coupon : 5,75 %
- Date de règlement : 2 mai 2007
- Échéance : 2 mai 2017
- Prix d'émission : 99,266 %
- Marge : 140 points de base au-dessus du taux de swap 10 ans
- Notation de l'émission : BB (S&P)

## 3 | LES PROGRÈS RÉALISÉS ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

**Les progrès réalisés en 2007** se situent dans les domaines essentiels de la maîtrise des coûts et de la croissance, de l'adaptation de l'organisation aux exigences des marchés, du support et de la coordination industrielle, de l'optimisation des achats, du développement des systèmes d'information.

#### La maîtrise des coûts et de la croissance

La maîtrise des coûts directs et fixes a été au cœur des préoccupations du Groupe dans cette période de forte croissance de l'activité. L'attention portée sur les coûts directs et l'évolution du « mix produits » se sont traduites par une amélioration sensible de la marge sur coûts variables.

Pour des activités telle que la haute tension, l'enjeu était majeur. Nexans a fortement investi en équipements complémentaires et a renforcé ses équipes au cours des deux dernières années afin de répondre à la croissance du marché. Le démarrage de l'usine de Tokyo Bay en est une illustration. Les moyens mis en œuvre ont globalement respecté les budgets alloués.

#### L'adaptation de l'organisation

L'organisation commerciale et opérationnelle du Groupe a été adaptée pour mieux prendre en compte les priorités du plan stratégique. Les trois marchés : Infrastructures, Industrie et Bâtiment autour desquels s'articule le développement de Nexans, nécessitaient une meilleure coordination de l'offre produit afin de mieux servir les clients et d'améliorer la rentabilité. Une organisation spécifique à chacun de ces marchés a été mise en place.

#### Le support et la coordination industrielle

- **La gestion des grands projets** : pour tous les gros projets d'investissement, la Direction Industrielle apporte aux unités un renfort d'expertise dans le choix d'équipements cohérents avec les options technologiques du Groupe ainsi qu'une aide à la résolution des difficultés techniques éventuelles de démarrage. Ces équipes sont notamment intervenues en 2007 sur les sites de Denizli et de Tuzla en Turquie, d'Ouglich en Russie, de Lorena au Brésil, du Caire en Égypte, ainsi que sur les sites vietnamiens et chinois. Une assistance a aussi été apportée au projet de restructuration des usines de Latina et Battipaglia en Italie et à la rationalisation des productions entre les usines coréennes de Cheongwon et d'Eumsung.
- **Pilotage des capacités de production** : des projets transversaux d'optimisation de la capacité industrielle ont été lancés de façon à utiliser au mieux les outils existants pour répondre rapidement à la

forte demande tout en limitant les dépenses d'investissement. Les actions ont notamment porté en 2007 sur les usines des marchés industrie et infrastructure et ont participé à l'amélioration de leur rentabilité.

- **Performance industrielle:** la Direction Industrielle suit mensuellement des indicateurs dans la quasi-totalité des usines de production de câbles, permettant de noter pour 2007 l'amélioration du service au client (OTIF, On Time In Full delivery), la réduction des réclamations et du nombre d'accidents. Les méthodes et technologies propres à Nexans ont été transférées avec succès chez Olex et les actions pilotes déployées dans l'ensemble des sites moyenne tension ont permis une réduction significative des coûts des matières.
- **Amélioration continue:** dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Nexans a développé pour les sites de production, un outil d'évaluation de ses performances fondé sur des critères d'excellence qui recouvrent les 5 domaines suivants:
  - la performance de ses processus,
  - son orientation client,
  - le management de ses ressources,
  - sa connaissance des produits et sa capacité à innover,
  - sa connaissance et son know-how.Ainsi, chaque usine a pu s'auto-évaluer, se comparer avec d'autres unités équivalentes pour bâtir son propre plan d'actions.
- **Formation:** dans le cadre de la politique du Groupe en matière de formation, la Direction Industrielle a diffusé un guide Nexans des bonnes pratiques industrielles et un manuel des bonnes pratiques d'extrusion. 12 modules de formation ont été assurés en 2007 par la Direction Industrielle, dont 7 concernant le métier de l'extrusion. Ils ont touché plus de 100 ingénieurs et techniciens.
- **Actions transversales:** parmi les actions menées, les pays ont été sensibilisés à l'importance de la sécurité des essais électriques. Un programme d'audit a été mis en œuvre en liaison avec Bureau Veritas afin de contrôler en usine l'application des recommandations.

#### L'optimisation des Achats

Nexans a poursuivi le renforcement du contrôle quantitatif et qualitatif par ses équipes Achats de la fourniture des produits et services utilisés par le Groupe. Ces actions se sont orientées autour de plusieurs axes :

- réduire au mieux les prix d'achat et acquérir un avantage compétitif : outre la renégociation continue et systématique des conditions d'achat, le programme spécifique de recherche de fournisseurs dans des pays à faibles coûts a permis au Groupe de s'approvisionner en matières et composants à des prix inférieurs aux prix pratiqués dans la région d'origine. Cette dynamique repose sur une démarche participative de l'ensemble des unités du Groupe ainsi qu'une comparaison régulière des prix et des fournisseurs à l'échelle mondiale. En 2007, l'extension des contrats Groupe dans de nouveaux pays a été poursuivie, des synergies d'approvisionnement ont été dégagées, dont ont profité les nouveaux sites et en particulier ceux d'Olex.

- maîtriser les risques d'approvisionnement : la politique Groupe consiste à avoir au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Il peut cependant exister certains cas d'approvisionnement en source unique. Les équipes Achats de Nexans ont lancé un programme visant, avec l'aide des services Recherche et Développement, à éliminer de telles situations critiques d'ici à fin 2009. Des progrès significatifs ont déjà été enregistrés dans ce domaine. Dans un contexte de forte tension sur les marchés de certaines matières premières (additifs pour polymères, polymères techniques...) Nexans a su faire face en 2007 à des arrêts d'approvisionnement de certains fournisseurs, sans impact sur la production des câbles.
- renforcer la relation fournisseurs : tout en maintenant la multiplicité des sources d'approvisionnement, Nexans a continué en 2007 à conclure des contrats Groupe visant à renforcer la relation contractuelle avec certains fournisseurs, dans le cadre d'une politique d'amélioration continue. Il est attendu entre autre de la part des fournisseurs concernés qu'ils deviennent source d'innovation pour Nexans.
- accroître la maturité de la fonction Achats : après la mise en place début 2007 d'un système d'évaluation des compétences de la fonction, un programme de formation est en cours de déploiement de façon à renforcer le savoir faire méthodologique des acheteurs.

#### Le développement des systèmes d'information

Le plan stratégique des systèmes d'information a été mis en œuvre en respectant les grands engagements pris avec les pays et la direction du Groupe.

En 2007, un enjeu important était de rénover les infrastructures afin qu'elles puissent continuer à supporter le plan de modernisation permanent des systèmes au service des métiers. L'accent a ainsi été mis sur la négociation de contrats cadres visant à conclure des partenariats forts avec les leaders mondiaux du marché informatique. Nexans a ainsi signé un contrat de 5 ans avec BT, pour la fourniture et l'exploitation du réseau virtuel privé longue distance. Ce réseau unique pour l'ensemble des filiales permettra à des coûts stables, de doubler les bandes passantes des sites et d'améliorer la sécurité et la continuité des connexions. La téléphonie IP est aussi partie intégrante de ce contrat et sera progressivement mise en place, permettant des économies importantes pour toutes les communications internes longues distances.

Dans le domaine du matériel informatique, HP est devenu le partenaire principal pour le matériel et l'hébergement d'applications. Une configuration type du futur poste de travail Nexans a été définie dans le cadre d'une collaboration entre les équipes centrales et les représentants des pays. Il s'agit d'une configuration simple d'utilisation (produit Microsoft), dont l'installation se fera progressivement au fil du renouvellement des matériels existants.

Dans le même temps, Nexans a poursuivi en 2007 les mises en service de progiciels de gestion intégrée. SAP a été déployé en Espagne. La Suisse a préparé tous ses sites pour une migration début janvier 2008. Pour les sites moins complexes, plus de 10 projets Navision (Microsoft) sont en cours de mise en place (Chine, Égypte, Irlande, Japon, Liban, Roumanie, Vietnam...).

Un outil de planification fine de production a été mis en œuvre sur la base d'un produit existant. L'objectif est de mieux maîtriser et d'améliorer les délais de livraisons aux clients, notamment en période de forte charge. La Suisse et la Grèce en sont désormais équipées. La Suède, l'Australie et la Corée sont en cours de mise en place. La France et la Belgique disposaient déjà d'une version antérieure du produit et le mettent à jour.

Les portails Internet et E-service, auparavant distincts et de conceptions différentes, ont été re-développés. Les visiteurs du site, notamment les clients Nexans, disposent ainsi d'une accessibilité renforcée suivant une logique unique par marché. Ils ont aussi la possibilité d'avoir un extranet personnalisé pour le suivi de leur relation commerciale. Les consultations du site ont plus que doublé depuis la mise en ligne de ce site unifié.

La sécurité reste une priorité et les tests réalisés annuellement (pénétration - intrusion) ont donné d'excellents résultats. La participation à des groupes de travail du CIGREF (Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises) permet aussi à Nexans d'élargir ses actions de prévention en bénéficiant des expériences des autres grands groupes français.

Les coûts informatiques se maintiennent sous le ratio maximum prévu de 1,2% sur chiffre d'affaires à cuivre constant.

**Les difficultés rencontrées en 2007** ont principalement concerné :

- La forte charge des usines du marché Industrie, qui a parfois conduit à des retards dans les livraisons aux clients. Des actions correctives ont été menées.
- La nécessité de faire face à la croissance forte du marché de la haute tension tout en renforçant l'efficacité de l'outil industriel dans un délai court. Le transfert de technologie sur Tokyo Bay a ainsi mobilisé une part importante des équipes Haute Tension françaises et norvégiennes.
- Le déroulement des contrats Haute Tension, parfois soumis à des difficultés de réalisation.
- La forte volatilité des prix des matières premières et des taux de change.

## 4 | RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'activité de Recherche et Développement conduite par Nexans a pour objectif de maintenir et d'élargir la position du Groupe sur le marché, en mettant au point de nouveaux produits et en améliorant la qualité et la maîtrise des procédés de fabrication.

En 2007, les programmes de Recherche et Développement ont mobilisé 60,2 millions d'euros, soit près de 1,25% du chiffre d'affaires, montant à mettre en regard des 54,6 millions d'euros en 2006.

Les équipes de recherche de Nexans, environ 450 personnes dotées d'équipements techniques performants, ont été affectées à des études à long terme (compréhension de mécanismes, élaboration de nouveaux matériaux d'isolation et de gainage) essentiellement menées par son Centre de Recherche (Nexans Research Center). Elles ont également mené des actions de court et moyen termes telles que la création et la qualification de nouveaux produits et systèmes ou l'utilisation de la modélisation numérique pour accélérer la mise sur le marché de produits plus performants, ou répondant encore mieux aux besoins du client. Le dépôt de quelques 63 brevets, couvrant les différents domaines d'activité de Nexans, reflète la qualité de ces équipes techniques.

S'appuyant sur le plan stratégique du Groupe Nexans, une nouvelle organisation de l'activité Recherche et Développement a été mise en place: nomination de responsables techniques dédiés à chaque marché (Infrastructures, Industrie, Bâtiment) dont la fonction est d'animer les réseaux de chercheurs tout en réduisant la distance entre le marché et les équipes de R&D.

Les métaux (cuivre et aluminium) étant l'objet d'enjeux très importants, financiers et techniques pour le Groupe Nexans, le Centre d'Études consacré à la métallurgie (Nexans Metallurgy Center) a été renforcé. Il a pour but d'accompagner et de proposer des solutions innovantes aux différentes unités traitant de ces métaux depuis la coulée jusqu'à la transformation en conducteurs. Ses travaux ont notamment porté en 2007 sur l'étude de nouveaux conducteurs (aluminium, alliages de cuivre, composites).

L'un des traits caractéristiques de l'année 2007 a été l'action sur la tenue au feu des câbles :

- mise au point d'un mélange auto-céramifiable permettant de satisfaire aux normes CEI et EN sur la résistance au feu,
- développement d'un logiciel simulant la propagation du feu sur un faisceau de câbles.

En aval du Centre de Recherche et du Centre d'Études Métallurgie et en étroite collaboration avec eux, six centres de compétence assurent le développement technologique de Nexans et s'ajoutent aux équipes présentes dans les unités dont la proximité avec le client est le gage de la pertinence des nouveaux produits proposés.



Parmi les principaux développements réalisés par ces unités en 2007, on peut citer :

- une gamme complète de produits Nexans retenue par divers opérateurs télécoms pour le câblage jusqu'à l'abonné (FTTH : Fiber To The Home).
- la qualification par EDF de l'isolation de câbles basse tension pour les centrales nucléaires.
- pour les applications LAN (Local Area Network) 10 Gbit/s ethernet, Nexans offre un ensemble cohérent de produits.
- la fourniture de nouveaux câbles de grande fiabilité (tenue au feu et au claquage électrique) pour l'industrie aéronautique.
- la qualification de câbles élastomères résistant aux boues d'hydrocarbures (selon la norme norvégienne NEK606) pour la construction navale.
- la fabrication d'un premier prototype de câble pour lignes aériennes utilisant un matériau composite, développé par Nexans, capable de supporter une température de fonctionnement de l'ordre de 180°C.
- dans le domaine de la supraconductivité, le câble et ses extrémités réalisés dans le cadre du projet LIPA (Long Island Power Authority) ont été installés, des essais de refroidissement et des tests électriques sont en cours.

## 5 | ORIENTATIONS

En janvier 2008, Nexans a présenté à son Conseil d'Administration, une réactualisation de son plan stratégique pour la période 2007-2009.

L'objectif était double : faire un point d'avancement sur le déroulement du plan stratégique 2007-2009 et proposer un certain nombre d'inflexions.

Le Plan Stratégique 2007-2009 avait comme objectifs principaux de construire un Nexans :

- plus rentable,
- moins vulnérable aux cycles,
- concentré sur un nombre plus limité de segments de marché, offrant de réelles opportunités de synergies entre eux.

Pour ce faire, l'orientation générale consistait à asseoir le développement et le leadership de Nexans dans le domaine de l'énergie sur les marchés des Infrastructures, de l'Industrie et du Bâtiment.

La stratégie globale avait été déclinée selon les métiers du Groupe en distinguant :

- les activités « cœur » : Infrastructures d'Énergie, Industrie et Bâtiment :
  - **Infrastructures d'Énergie** : le Groupe vise à conforter sa position de leader dans un marché en forte croissance, avec le souhait de développer un certain nombre de segments à fort potentiel.
  - **Industrie** : le Groupe souhaite développer une position forte dans un certain nombre de segments de marché,

Enfin

- **Le Bâtiment** : qui reste une activité de base permettant au Groupe de s'ancrer dans les marchés locaux.

- les activités devant faire l'objet d'une réflexion stratégique : les Infrastructures Télécoms et les LAN,
- les activités qui avaient vocation à être réduites progressivement : le fil machine, les conducteurs et les fils émaillés.

Les développements de l'année 2007 et une année exceptionnelle pour l'industrie du câble ont confirmé le bien fondé des objectifs et des priorités du Plan Stratégique.

En effet :

- Les marchés d'Infrastructures d'Énergie se sont fortement développés pour accompagner la croissance économique dans les pays émergents. Les infrastructures dans les pays développés se sont déployées également, poussées par les interconnexions, la rénovation des réseaux et le développement de l'énergie éolienne,
- Les marchés industriels ont connu une forte croissance, en particulier, les industries liées à l'énergie (industrie du pétrole et du gaz) et au transport,
- Le marché du Bâtiment a connu une année record en terme de rentabilité, le niveau des marges ayant résisté à des volumes en légère progression en Europe et en réduction aux États-Unis,
- Le marché des réseaux locaux a vu le développement plus important que prévu du 10 Gbits, contribuant à une forte croissance en valeur de ce marché. Les premiers déploiements de fibre à l'abonné en Europe ont permis un rebond des ventes de câbles à fibre optique.

Même si la fin de l'année marque un changement de climat avec la crise immobilière américaine, la chute du dollar et une envolée du pétrole, les fondamentaux qui sous-tendent la croissance pérenne de la demande mondiale en câbles d'Énergie sont solides : croissance sans précédent de la demande d'électricité, rénovation nécessaire des réseaux de distribution dans les pays développés et nécessité d'étendre ces mêmes réseaux dans les pays émergents, introduction de nouvelles sources d'énergie renouvelables, développement économique des industries liées à l'énergie et au transport dans les pays émergents.

Fort des réalisations 2007 et de l'évolution de l'environnement, Nexans a donné une inflexion à son Plan stratégique afin :

- **d'accompagner une croissance plus forte qu'anticipée en haute tension sous-marine et terrestre** : le programme d'investissement du Groupe a été légèrement revu en hausse, afin de disposer de la capacité industrielle qui permettra de répondre au nombre croissant de projets qui se traduit à l'horizon 2009 par une augmentation significative des objectifs de ventes,
- **de poursuivre la décroissance du fil machine**, en arrêtant progressivement de livrer à l'extérieur du Groupe en Europe,
- **d'accélérer le développement pour l'Industrie**,

- **de développer les câbles industriels**, en renforçant les efforts pour les câbles à isolation caoutchouc : l'augmentation des capacités en Europe pour l'éolien, l'extension de l'unité chinoise, la mise en place d'une centrale de mélange caoutchouc en Corée pour servir l'intégralité de la Zone Asie, sont autant d'éléments qui y concourent,
- **de poursuivre, voire accélérer la rationalisation** des produits Industrie entre les usines françaises et allemandes et de réexaminer la pérennité de certaines activités dédiées en Europe au Marché général.

Au-delà de ces inflexions, le Groupe a pris la décision de poursuivre une politique dynamique de rotation de ses actifs :

- en explorant les opportunités de cession d'une partie de ses activités Infrastructures Télécoms cuivre, où son positionnement actuel ne lui permet pas une taille critique, et de ses activités faisceaux pour l'industrie automobile, qui ne s'intègrent plus dans le cadre de ses activités stratégiques Câble,
- en renforçant sa présence dans de nouveaux marchés géographiques en forte croissance et profitables à l'exemple de l'acquisition prévue des activités câbles de Madeco en Amérique du Sud.

Sur la période 2008-2009, le Groupe, à nouveau périmètre (après cessions des faisceaux et des câbles d'infrastructures Télécom cuivre de Santander en Espagne, et acquisition de Madeco) vise :

- une croissance organique moyenne de ses activités câbles d'environ 6 % par an, avec la poursuite d'un développement plus rapide que celui de ses marchés sous jacents compte tenu des investissements réalisés.
- un taux de marge opérationnel oscillant entre 7 et 10 %, dépendant en général du contexte économique et en particulier de l'état de la demande dans les câbles pour le bâtiment.
- un cash flow libre positif (\*).

Les perspectives présentées ci-dessus s'appuient sur les hypothèses suivantes :

- utilisation d'un cours standard pour les métaux non-ferreux principalement cuivre et aluminium de respectivement 1 500 euros et 1 200 euros par tonne.
- utilisation d'un prix du cuivre courant à 4 400 euros/tonne sur l'ensemble de la période.
- stabilité des taux de change (euros contre autres devises) par rapport aux niveaux de fin 2007.
- maintien des environnements économiques globaux observés au cours des dernières années avec toutefois un ralentissement de la croissance en Amérique du Nord par rapport à l'Europe. Il est fait l'hypothèse du maintien d'une croissance mondiale forte tirée notamment par les pays émergents...
- croissance annuelle du marché mondial du câble (à cuivre constant) soutenue sur la période 2007-2010 grâce à une demande croissante dans les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine).
- poursuite de la croissance du marché des infrastructures, du transport et du secteur pétrole-gaz.

## 6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ

### 6.1 RISQUES GÉNÉRAUX

#### 6.1.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles

Les contrats importants conclus par le Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques. Une attention particulière est portée à la sensibilisation des commerciaux aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles des marchés avec l'implication de la direction juridique du Groupe.

#### Responsabilité du fait des produits

L'activité de Nexans l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Nexans garantit les performances de ses produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties à Nexans dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que le Groupe utilise dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celle accordée par Nexans à ses propres clients (par exemple dans le secteur des fibres optiques).

#### Contrats relatifs à des projets clés en main

Près de 10 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants du Groupe est réalisé à travers des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures clés en main. Ces contrats concernent particulièrement les câbles haute tension terrestres ou sous-marins. Leur valeur individuelle est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où Nexans ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

La mise en œuvre éventuelle de ces clauses, du fait de l'importance des pénalités encourues ou des demandes de dommages-intérêts ou encore en raison de l'effet des retards sur la structure financière des projets, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de Nexans.

(\* ) Cash Flow libre : Marge Brute d'Autofinancement plus (ou moins) variation du Besoin en Fonds de Roulement, moins dépenses d'investissements net des cessions d'immobilisations corporelles, moins paiement du Dividende.



Nexans peut être amené à verser des pénalités de retard au titre de ces contrats et en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la note 1.h de l'Annexe aux comptes consolidés.

#### **Contrôle qualité et assurance des risques**

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités de Nexans sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Nexans dispose actuellement d'une assurance responsabilité du fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, Nexans ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.1.9 ci-après) car les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures présentent les exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

#### **6.1.2 Risques liés à la dépendance clients**

En termes de risques clients, Nexans se caractérise par une diversité de ses métiers (énergie, télécommunication, fils conducteurs), de ses clients finaux (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de sa base géographique. Cette diversité constitue globalement à l'échelle du Groupe un facteur de protection : à ce titre, aucun client ne représente plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Cependant, certains clients peuvent représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production et la perte d'un client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale ou l'aéronautique, pourrait impacter les résultats de Nexans.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme par exemple l'industrie pétrolière.

#### **6.1.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement**

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par Nexans. Les fluctuations du cours et la disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. À ce jour, Nexans a toujours été en mesure d'obtenir des approvisionnements suffisants, à des prix commercialement raisonnables. En ce qui concerne le cuivre, une pénurie mondiale ou des interruptions d'approvisionnement seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable, même si pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...). L'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats de Nexans.

La politique du Groupe consiste à avoir toujours au moins deux fournisseurs pour toute matière première ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Il existe néanmoins quelques cas isolés d'approvisionnement en source unique, notamment dans les matières utilisées pour la fabrication des câbles haute tension. Les équipes Achats de Nexans ont lancé un programme visant, avec l'aide du département Recherche et Développement, à limiter les situations d'approvisionnement unique.

Dans le cadre de sa politique d'achats stratégiques visant à garantir l'approvisionnement de certaines matières premières, tant en termes de quantités que de formules de prix (cours LME plus prime), le Groupe s'est lié jusqu'en 2009 avec deux fournisseurs pour l'achat de cathodes de cuivre dont les tonnages annuels sont fixés fin novembre pour l'année suivante et plus généralement, a pris des engagements fermes d'achat au total sur environ 350 000 tonnes de cuivre pour 2008. Pour ses autres besoins, Nexans conclut avec d'autres producteurs de cuivre des contrats d'achat de cathodes portant sur des quantités déterminées.

Compte tenu du marché du fil d'aluminium, le Groupe sécurise également ses approvisionnements en prenant des engagements fermes d'achat sur les quantités nécessaires, soit environ 50 000 tonnes par an pour la période 2008-2012. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec quelques grands producteurs mondiaux.

Il est à noter que, s'agissant de produits faisant l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités de cuivre ou d'aluminium achetées en application des engagements fermes par rapport aux besoins du Groupe peut faire l'objet d'une revente, sous réserve du coût pour Nexans lié à un écart éventuel sur la prime.

Par ailleurs, compte tenu de la place majeure qu'occupe le Groupe sur les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension et ombilicaux, de la nécessité à cet égard de disposer d'un navire

câblé adapté pour l'exécution des contrats d'installation dans les délais imposés et de l'étranglement du marché pour de tels navires, Nexans a acquis en novembre 2006 auprès de Bourbon Cable AS, filiale norvégienne du groupe français Bourbon, le « Bourbon Skagerrak » rebaptisé depuis « Nexans Skagerrak ». C'est l'un des rares navires au monde spécialement conçu pour le transport et la pose de câbles ombilicaux et câbles sous-marins haute tension, navire que Nexans exploitait jusqu'alors en exclusivité en vertu d'un contrat d'affrètement à long terme.

Une augmentation éventuelle du coût des matières premières, de l'énergie et du transport pourrait avoir un impact significatif sur l'activité ou les résultats de Nexans.

#### **6.1.4 Risques géopolitiques dans les zones de développement à croissance élevée**

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée mais à risques géopolitiques importants. Ainsi, le Groupe réalise moins de 3 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé qui pourrait conduire à une détérioration ou aggravation des comportements de paiement.

#### **6.1.5 Risques liés à la situation concurrentielle de Nexans**

L'industrie du câble reste encore relativement fragmentée aux niveaux régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont hautement concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents de Nexans varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits considérés. À ce titre, le Groupe se trouve en concurrence avec plusieurs entreprises pour chacune de ses activités. Par ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que celles de Nexans.

Au cours des dernières années, les producteurs de câbles ont dû faire face à la crise des marchés des télécoms au niveau mondial et à la progression régulière des échanges de certains types de câbles à faible valeur ajoutée entre pays d'une même région. Ceci s'est traduit notamment par des programmes de restructuration chez de nombreux acteurs pour réduire les capacités de production devenues excédentaires. Cependant, la structure de l'industrie n'a pas fondamentalement évolué au-delà des mesures correctives citées ci-dessus et reste relativement fragmentée aux niveaux régional et mondial. Depuis 2005, la situation est plus favorable pour l'industrie et les capacités sont mieux utilisées ; le développement de nouveaux marchés, pays émergents en particulier, favorise la naissance de nouveaux acteurs.

Dans la mesure où un certain nombre de produits (câbles, fils ou accessoires) obéissent aux spécifications de l'industrie et peuvent être interchangeables avec les produits de ses principaux concurrents, nationaux ou internationaux, Nexans connaît sur la plupart de ses marchés une forte pression concurrentielle en termes de prix, de délais de livraison, de service. Pour les marchés de l'industrie, les clients OEMs (« Original Equipment Manufacturers ») utilisent des produits moins normalisés et Nexans doit faire preuve de sa capacité d'adaptation et développer de nouveaux produits par rapport à des cahiers des charges ou des caractéristiques de plus en plus exigeants. Les principaux facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, Nexans doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver les avantages concurrentiels qu'il peut détenir sur certains marchés. Nexans poursuit par ailleurs ses efforts en matière de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de se différencier favorablement de ses concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, Nexans s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation de ses productions.

#### **6.1.6 Risques liés aux technologies utilisées**

Pour rester compétitif, Nexans doit tenir compte et anticiper les avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication. La demande de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de produits et solutions meilleur marché, imposent de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels Nexans est présent ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que Nexans entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et retenues par le marché. Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par Nexans ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses principaux concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers, ni que Nexans soit en mesure de lancer avec succès des produits nouveaux qui répondront parfaitement aux attentes du marché.

Nexans est régulièrement engagé dans des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Par le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe. Il existe deux procédures en cours pour contrefaçon. Bien que Nexans considère ne pas s'être rendu

coupable de contrefaçon, il ne peut cependant pas garantir une issue favorable de ces procédures pour le Groupe :

- en Norvège, la société Kvaerner a engagé une action contre Nexans Norway pour contrefaçon d'un brevet relatif à des câbles ombilicaux en mars 2005. Kvaerner réclame à ce titre 310 millions de NOK (environ 39 millions d'euros) de dommages-intérêts. Nexans conteste l'applicabilité du brevet à ses produits et processus de fabrication et a lui-même initié une procédure en Norvège et aux Pays-Bas pour invalider le brevet de Kvaerner. En 2007, Nexans a obtenu une décision judiciaire favorable aux Pays-Bas aux termes de laquelle plusieurs « revendications » du brevet de Kvaerner (c'est-à-dire son domaine d'application) ont été limitées. Par la suite, Kvaerner a déposé une demande de modification de son brevet et a clarifié le domaine d'application du brevet contesté. En conséquence, Nexans s'est désisté début 2008 de la procédure qu'il avait engagée en Norvège. Néanmoins, l'action engagée par Kvaerner en 2005 reste en cours mais Nexans considère désormais le risque résiduel comme très faible.
- aux États-Unis, Nexans a lancé une procédure aux fins de faire invalider un brevet déposé par la société General Cable portant sur certains câbles de données (LAN) commercialisés par Nexans. General Cable a formulé une demande reconventionnelle pour contrefaçon par Nexans du brevet en question.

### **6.1.7 Risques liés à la réglementation environnementale**

Nexans, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent Nexans à un risque de mise en jeu de sa responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple). Un système de management environnemental interne fonctionne depuis plusieurs années, basé sur un engagement volontaire du Groupe. Ce processus a pour objectif d'aboutir à l'attribution du label EHP (Environnement Hautement Protégé) délivré après un audit des sujets traités dans le cadre d'un questionnaire approfondi abordant 12 thèmes environnementaux et envoyé aux sites industriels du Groupe. Pour plus d'informations à cet égard, se reporter au paragraphe 16.1 du présent Rapport de gestion.

En France, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a publié un inventaire national répertoriant les sites potentiellement pollués et lancé un programme d'étude et de remise en état de ces sites. Dans ce cadre, quatre sites de Nexans font, à des degrés divers, l'objet d'études ou d'une remise en état.

Aux États-Unis, les activités de Nexans sont notamment soumises à des législations environnementales, édictées au niveau fédéral et par les États, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement sans qu'il soit tenu compte de l'existence d'une éventuelle faute ou de la conformité à la réglementation des activités concernées. À ce jour, Nexans n'est impliqué dans aucune procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure ayant un effet négatif significatif n'existera pas à l'avenir.

D'une façon générale, Nexans fait l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Nexans considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de constitution de provisions, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats.

Au 31 décembre 2007, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 7,3 millions d'euros. Ces provisions incluent notamment à titre principal un litige à Duisburg en Allemagne avec les cessionnaires d'un terrain et une municipalité concernant la contamination des sols et de la nappe phréatique. La contamination du sol est ancienne et la responsabilité pleine et entière de Nexans n'est pas établie, des analyses étant toujours en cours. Nexans a néanmoins constitué une provision pour couvrir une éventuelle responsabilité pour les coûts de dépollution.

Elles incluent aussi le nettoyage d'une décharge sur le site de sa filiale en Suède et d'autres coûts de remise en état ou de nettoyages ponctuels des sols, prévus ou en cours, suite à l'utilisation de produits tels que solvants et huiles. En outre, d'éventuelles dépenses pourraient être effectuées visant la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés.

Nexans estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelle remise en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats.

Nexans ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

### 6.1.8 Position de Nexans concernant l'amiante

La fabrication des produits Nexans n'implique pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

Aujourd'hui, en France, 48 personnes sont déclarées en maladie professionnelle, dont 11 ont initié une procédure à l'encontre de leur employeur (chez TLM). Par ailleurs, environ 93 collaborateurs (41 chez Nexans Wires et 52 chez SCCC) bénéficient d'un suivi médical.

La Direction considère que ce risque n'est pas de nature à affecter de manière significative sa situation financière ou ses résultats.

### 6.1.9 Couverture des risques

En complément des assurances locales obligatoires et des assurances des personnes souscrites directement par les différentes unités du Groupe, Nexans a mis en place un programme d'assurance Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50%. Les couvertures globales de ce programme ont peu évolué au cours de l'exercice 2007 par rapport à l'exercice précédent et ont fait l'objet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 d'un renouvellement des garanties à un niveau équivalent.

Les programmes d'assurance Groupe sont principalement les suivants :

- dommages-pertes d'exploitation,
- responsabilité civile exploitation et après livraison,
- transport,
- tous risques chantiers terrestres,
- responsabilité civile aéronautique et spatial,
- crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation,
- responsabilité civile des mandataires sociaux.

Les limites de ces polices sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la société et sur les conseils de ses courtiers. Elles dépassent en général le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé.

Néanmoins, il faut signaler que ces polices comportent des cas d'exclusion de couverture par les assurances qui conduisent à des conditions restrictives du transfert de risques.

La police dommages-pertes d'exploitation fait l'objet de quelques limitations d'application pour certaines unités.

Certains pays ou régions sont exclus du champ actuel de couverture

(comme le Nigéria) et certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles telles que les zones à haut risque sismique (Grèce, Italie, Turquie, Japon, Liban). Le navire câblé Skagerrak qui a été acquis par Nexans a fait l'objet d'achat de couvertures complémentaires.

La police crédit court terme a été mise en place progressivement pays par pays dans le cadre d'un programme pluriannuel global renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour 2 ans. À fin 2007, les sociétés du périmètre consolidé qui ont souscrit à ce programme représentent 80% du chiffre d'affaires consolidé.

Dans le domaine de la responsabilité civile du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile, et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent le cas échéant dépasser très largement le chiffre d'affaires engagé et affecter significativement le résultat d'exploitation de Nexans.

Enfin, il faut noter aussi que le comportement des acteurs tiers clients et fournisseurs et du marché des assurances évoluent vers une plus grande utilisation des recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

En ce qui concerne les risques politiques, il n'y a pas de couverture Groupe des actifs financiers inscrits au bilan. Les risques liés aux actes de terrorisme font l'objet des couvertures légales obligatoires en vigueur dans certains pays.

Les autorités de tutelle du Grand Duché de Luxembourg ont approuvé en 2007 la création d'une captive de réassurance qui est opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe intervient sur les programmes dommages-pertes d'exploitation, crédit court terme et transport.

Son intervention est établie programme par programme, avec une limite par sinistre et une limite cumulée par année d'assurance; il est prévu que le champ de son intervention dans le programme d'assurances de Nexans se développera progressivement en fonction des tensions et opportunités présentées par le marché de l'assurance.

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à maîtriser et gérer son risque dans l'ensemble des pays où il se trouve.

Nexans maintient son engagement dans la réduction des risques industriels en mettant en place un programme d'investissement spécifique dont la réalisation s'étale sur 3 ans (2008-2010).

Ce programme a été établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent chaque année nos sites industriels, établissent des recommandations très précises pour améliorer la prévention et la sécurité et suivent l'exécution des recommandations.

## 6.2 RISQUES FINANCIERS

L'ensemble des risques financiers identifiés pour le Groupe Nexans sont les suivants :

- risque de liquidité ;
- risques de taux ;
- risques de change ;
- risques sur les cours des métaux ;
- risques de crédit liés aux risques de contrepartie.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un exposé détaillé en note 25 de l'Annexe aux comptes consolidés. Une analyse de sensibilité pour l'année 2007 est par ailleurs présentée dans la même note.

## 6.3 RISQUE DE CRÉDIT CLIENT

Le risque de crédit de Nexans bénéficie d'un facteur de protection globale à l'échelle du Groupe par la diversification de ses métiers, de ses clients et de sa base géographique.

Au plan des pratiques internes pour réduire le risque de crédit client,

Nexans met en œuvre pour certains marchés de grande exportation des modalités de paiement sécurisées (avances à la commande, paiements à l'avancement, lettres de crédit irrévocables et confirmées auprès de banques validées par la Trésorerie Centrale). En dehors de ces marchés spécifiques, Nexans a développé une politique de couverture des créances clients par une police d'assurance crédit court terme pour les ventes sur les marchés locaux et à l'exportation. Le programme d'assurance crédit souscrit auprès d'un assureur mondial spécialisé - Coface - est en vigueur dans un périmètre de sociétés qui représentent environ 80% du chiffre d'affaires du Groupe. Certains clients dont le risque de défaillance court terme est estimé très faible sont avec l'accord de l'assureur, exclus du champ de l'assurance crédit.

Cette couverture via la Coface donne accès à une base d'informations sur le risque de crédit associé à chaque client, elle permet à chaque unité de gérer la prise de risque par une surveillance des encours clients par rapport aux plafonds de crédit assurés et en cas de défaillance, de limiter les impacts sur la trésorerie et les résultats au montant en excès éventuel par rapport au plafond d'encours assuré et au montant de la franchise de la police (généralement 10% du montant couvert). Les dépassements des encours par rapport aux montants assurés font l'objet de revue périodique par les Directeurs de Pays et leurs contrôleurs financiers.

L'évolution des provisions traduit le fait que les risques d'impayés sur créances commerciales restent à un niveau stable.

en millions d'euros	2007	2006	2005	2004 après IAS 32-39	2004
Créances commerciales brutes	1 129	1 313	1 147	879	749
Provisions	(37)	(41)	(42)	(43)	(43)
Valeur nette	1 092	1 272	1 105	836	706
Taux de provision	- 3,3%	- 3,1%	- 3,7%	- 4,9%	- 5,7%

## 7 | ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DE CE RAPPORT

Néant.

## 8 | L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ NEXANS

Outre son rôle de holding faitière, Nexans assure des fonctions de financement et de gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Nexans joue également le rôle de pivot pour l'encaissement d'une redevance interne liée à la recherche et au développement, à charge pour elle de répartir les contributions entre les filiales en fonction des programmes d'intérêt Groupe qu'elles mettent en œuvre.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 262 694 euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues à ses filiales. Le résultat net ressort en gain à 110 030 505 euros (contre un gain de 88 094 875 euros l'année précédente). Cette amélioration est liée à la forte augmentation du résultat financier qui correspond pour l'essentiel au dividende versé à Nexans par sa filiale Nexans Participations. Une perte d'intégration fiscale nette de 672 422 euros a été comptabilisée au titre de la période.

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 416 217 646 euros contre 1 329 901 775 euros à la fin de l'exercice précédent.

## 9 | PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 110 030 505 euros de la manière suivante :

• report à nouveau antérieur	141 672 302 euros
• résultat de l'exercice	110 030 505 euros
• dotation de la réserve légale	41 341 euros

---

<b>Total bénéfice distribuable</b>	<b>251 661 466 euros</b>
------------------------------------	--------------------------

---

### Affectation du résultat

(Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2007)

• 2 euros par action	
soit un dividende mis en distribution égal à	51 356 710 euros
• Report à nouveau après affectation	200 304 756 euros

---

<b>Total</b>	<b>251 661 466 euros</b>
--------------	--------------------------

---

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 2 euros par action portant le montant total du dividende à 51 356 710 euros sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2007.

Toutefois, ce montant est susceptible d'être augmenté (et corrélativement le report à nouveau diminué) d'un montant total maximal de 9 622 074 euros pour tenir compte du nombre total maximal de 4 811 037 actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie éventuelle (I) de levées d'options de souscription d'actions, (II) de souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2007 et qui devrait être réalisée avant ladite Assemblée Générale et (III) de conversion des obligations convertibles en circulation.

Il sera également proposé à l'Assemblée Générale de décider que ces dividendes soient mis en paiement le 29 avril 2008.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait toujours certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les actions sont toutes de même catégorie et que la totalité du dividende mis en paiement sera éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.



L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'administration qu'il lui a été précisé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 50% ou 40% ont été les suivants :

	Exercice 2004 (distribution intervenue en 2005)	Exercice 2005 (distribution intervenue en 2006)	Exercice 2006 (distribution intervenue en 2007)
Dividende par action	0,50 €	1,00 €	1,20 €
Nombre d'actions rémunérées	21 136 773	21 661 745	25 539 805
Distribution totale	10 568 386,50 €	21 661 745,00 €	30 647 766,00 €

Au titre de l'exercice 2004, toutes les actions étaient de même catégorie et toutes éligibles à la réfaction de 50%. Au titre des exercices 2005 et 2006, toutes les actions étaient de même catégorie et toutes éligibles à la réfaction de 40%.

## 12 | CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

## 10 | RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## 11 | DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ni charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telles que visées au 4 de l'article 39 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Nexans réunie le 10 mai 2007 a approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur pour une durée de quatre ans de Gianpaolo Caccini, Jean-Marie Chevalier, Georges Chodron de Courcel, Jacques Garaïalde et Ervin Rosenberg. L'Assemblée Générale s'est également prononcée en faveur de la nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de quatre ans : Jérôme Gallot, Jean-Louis Gerondeau et Nicolas de Tavernost, tous trois considérés comme indépendants par la Société.

### État récapitulatif de l'échéance des mandats des membres du Conseil d'Administration

Année d'échéance	Échéance du mandat de :
• 2008	Colette Lewiner
• 2010	Gérard Hauser François Polge de Combret
• 2011	Gianpaolo Caccini Jean-Marie Chevalier Georges Chodron de Courcel Jérôme Gallot Jacques Garaïalde Jean-Louis Gerondeau Ervin Rosenberg Nicolas de Tavernost

En outre, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 10 mai 2007, a modifié la composition du Comité d'Audit et des Comptes auquel siègent désormais Georges Chodron de Courcel, Jean-Louis Gerondeau et Jérôme Gallot qui préside ce Comité.



## 12.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2007

### Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2007 dans toutes autres sociétés

<b>Gérard Hauser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président-Directeur Général de Nexans</li> <li>– Administrateur de Alstom, Faurecia, Aplix, Ipsen</li> </ul>
<b>Frédéric Vincent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur Général Délégué de Nexans</li> <li>– Administrateur d'Electro-Banque et d'Essex Nexans Europe</li> <li>– Président et administrateur de Nexans USA Inc*</li> <li>– Administrateur de Nexans Canada Inc.*, International Cables Co.*, Nexans Energy USA Inc.*, Liban Câbles Contracting SAL*, Liban Câbles Holding SAL*, Liban Câbles Packing SAL*, Liban Câbles SAL*</li> </ul>
<b>Gianpaolo Caccini</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président de Assovetro, Association des producteurs de verre italiens</li> <li>– Administrateur de Saint-Gobain, JM Huber Corporation*, Saint-Gobain Corporation*</li> </ul>
<b>Georges Chodron de Courcel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur Général délégué de BNP Paribas</li> <li>– Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas</li> <li>– Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA*</li> <li>– Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Verner Investissements SAS, Erbé SA*, BNP Paribas ZAO*, BNL (Banca Nazionale del Lavoro)*, Scor Holding (Switzerland) AG*</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA</li> <li>– Censeur de Exane, Scor SA, Safran</li> </ul>
<b>Jacques Garaïalde</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Managing Director de Kohlberg Kravis Roberts &amp; Co. Ltd</li> <li>– Président du Conseil d'Administration de PagesJaunes Groupe</li> <li>– Président-Directeur Général de Médiannuaire Holding</li> <li>– Administrateur de Legrand, Tarkett SA</li> <li>– Membre du Comité de Direction de Société d'Investissement Familiale</li> </ul>
<b>Ervin Rosenberg</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conseiller du Président de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> <li>– Administrateur de Carbone Lorraine</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de LCF Rothschild Financial Services, Mobility Saint Honoré</li> <li>– Président-Directeur Général de Financière Savoissienne</li> <li>– Censeur de Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> </ul>
<b>Jean-Marie Chevalier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Professeur de Sciences Economiques à l'Université Paris IX Dauphine</li> <li>– Directeur au Cambridge Energy Research Associates</li> </ul>
<b>Colette Lewiner</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vice President, Global Leader Energy, Utilities &amp; Chemicals de Cap Gemini</li> <li>– Administrateur de La Poste, TGS-NOPEC Geophysical Company ASA*</li> <li>– Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'information rapportant au Premier Ministre</li> <li>– Membre de l'Académie des Technologies</li> </ul>
<b>François Polge de Combret</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Senior Advisor de UBS Investment Bank</li> <li>– Administrateur de Renault et Bouygues Telecom</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de Safran</li> </ul>

(\* ) Mandats exercés dans des sociétés étrangères.

## Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2007 dans toutes autres sociétés

### Jérôme Gallot

- Président de CDC Entreprises
- Administrateur de ICADE, Caixa Seguros\*, Plastic Omnium, CNP Assurances
- Membre du Conseil de Surveillance de CNP Assurances, Compagnie Nationale du Rhône (CNR), NRJ Group, Schneider Electric SA
- Censeur de Oseo

### Jean-Louis Gerondeau

- Membre du Directoire de Zodiac
- Administrateur de Faurecia, Sicma Aero Seat, Avox-Eros Services Inc\*, Avox Systems Inc\*, Evac International OY\*, Evac OY\*, Marine Holding Corp\*, Zodiac Espanola\*, Zodiac Automotive UK\*, Air Cruisers\*, Sicma Aero Seat Services\*, Zodiac Automotive US\*, Zodiac US Corporation\*, Zodiac Group of Australia\*, MAG Aerospace Industries Inc\*, C&D Zodiac\*, C&D Aerospace Canada\*
- Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Institut de Développement Industriel (IDI)
- Président de Aerazur, Intertechnique, Aerazur Newco, Zodiac Marine Holding, Zodiac Airline Equipment LLC\*

### Nicolas de Tavernost

- Président du Directoire de M6
- Membre du Conseil de Surveillance de RTL
- Administrateur de Antena 3\*, GL Event SA, Extension TV SA, TF6 Gestion SA et Société Nouvelle de Distribution SA
- Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)\*

(\*) Mandats exercés dans des sociétés étrangères.

## 12.2 RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS DURANT L'EXERCICE À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

### 12.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2006, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'Administration comportent une partie fixe et une partie variable qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux comités.

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 a défini les modalités de répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 17 500 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 12 000 euros par administrateur ;

- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an ;
- chacun des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an.

Ainsi, Gianpaolo Caccini, Georges Chodron de Courcel, François Polge de Combret et Ervin Rosenberg ont reçu au titre de 2007 38 500 euros ; Gérard Hauser, Jean-Marie Chevalier, Colette Lewiner et Jacques Garaialde ont reçu 29 500 euros ; Jérôme Gallot a reçu 27 267 euros ; Jean-Louis Gerondeau a reçu 25 267 euros et Nicolas de Tavernost a reçu 21 267 euros. Par ailleurs, les administrateurs sortants ont reçu les montants suivants :

13 233 euros pour Jean-Louis Vinciguerra, 8 233 euros pour Patrick Puy et 6 233 euros pour Yves Lyon-Caen.

Ainsi, le montant de jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2007 et versés aux membres du Conseil d'Administration fin 2007 s'élève à 345 801 euros. En tenant compte du versement effectué en mai 2007 pour les administrateurs sortants, le montant total de jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2007 s'élève à 373 500 euros.

### 12.2.2 Rémunération du Président-Directeur Général

Les éléments de sa rémunération sont indiqués dans le tableau récapitulatif suivant :

	Montants dus au titre de 2006	Montants versés en 2006	Montants dus au titre de 2007	Montants versés en 2007
Rémunération fixe	791 670 €	791 670 €	800 000 €	800 000 €
Rémunération variable	858 880 €	712 000 €	1 400 000 €	858 880 €
Jetons de présence	25 000 €	50 000 € <sup>(1)</sup>	29 500 €	29 500 €
Autres avantages	1 836 €	1 836 €	1 836 €	1 836 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 677 386 €</b>	<b>1 555 506 €<sup>(2)</sup></b>	<b>2 231 336 €</b>	<b>1 690 216 €<sup>(2)</sup></b>

(1) 25 000 euros au titre des jetons de présence dus pour l'exercice 2005 et 25 000 euros au titre des jetons de présence dus pour l'exercice 2006.

(2) Rémunération brute totale avant impôts (base DADS).

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 23 novembre 2006, la rémunération variable du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2007, représente 100% de son salaire de base (contre 80% précédemment) et peut varier, en fonction de la réalisation des objectifs qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration de 0% à 175% de ce salaire (contre 0 à 150% précédemment). Cette rémunération variable a été calculée en fonction d'objectifs quantitatifs pour 60%, fondés sur le résultat opérationnel et le ROCE, et sur une base qualitative pour 40%, fondée sur l'appréciation de sa performance individuelle.

Le Président-Directeur Général bénéficie du régime de retraite additionnelle mis en place pour les cadres dirigeants du Groupe.

Le Président-Directeur Général ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses

fonctions de mandataire social. Il est titulaire d'un contrat de travail avec l'une des filiales principales du Groupe établi avant l'introduction en bourse de Nexans, dont l'application est suspendue pendant la durée de son mandat. Si ce dernier venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. Il bénéficierait alors, en cas de cessation de ce contrat quelle qu'en soit la cause, d'une clause de non-concurrence prévoyant le versement d'une indemnité égale à sa rémunération brute totale perçue au cours des 12 derniers mois précédant la cessation de son mandat de Président de Nexans. Par ailleurs, en cas de licenciement (sauf pour faute lourde ou grave), il aurait droit en outre au versement d'une indemnité égale à sa rémunération brute totale perçue au cours des 12 derniers mois précédant la cessation de son mandat de Président de Nexans.

### 12.2.3 Rémunération du Directeur Général Délégué

Les éléments de sa rémunération sont indiqués dans le tableau récapitulatif suivant :

	Montants dus au titre de 2006 <sup>(1)</sup>	Montants versés en 2006	Montants dus au titre de 2007	Montants versés en 2007
Rémunération fixe	287 505 €	287 505 €	460 000 €	460 000 €
Rémunération variable et prime	336 996 €	–	406 990 €	436 996 € <sup>(2)</sup>
Autres avantages	2 618 €	2 618 €	4 188 €	4 188 €
<b>TOTAL</b>	<b>627 119 €</b>	<b>290 123 €</b>	<b>871 178 €</b>	<b>901 184 €<sup>(3)</sup></b>

(1) Rémunération prorata temporis au titre du mandat social exercé depuis le 15 mai 2006.

(2) Dont 100 000 euros au titre de son contrat de travail en vigueur avant le mandat social.

(3) Rémunération brute totale avant impôts (base DADS).

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 23 novembre 2006, la rémunération variable du Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2007, est inchangée et représente 60% de son salaire de base. Au titre de l'exercice 2007, elle peut varier, en fonction de la réalisation des objectifs qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration de 0% à 100% de ce salaire (contre 90% précédemment). Cette rémunération variable a été calculée en fonction d'objectifs quantitatifs pour 70%, fondés sur le résultat opérationnel et le ROCE opérationnel, et d'objectifs qualitatifs individuels pour 30%.

Le Directeur Général Délégué bénéficie du régime de retraite additionnelle mis en place pour les cadres dirigeants du Groupe.

Le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses fonctions de mandataire social. Il est toutefois titulaire d'un contrat de travail avec Nexans dont l'application est suspendue pendant la durée de son mandat. Si ce dernier venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. En cas de licenciement (sauf pour faute lourde ou grave), il aurait droit, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement, au versement d'une indemnité égale à vingt quatre fois sa dernière rémunération mensuelle (avec bonus) précédant la cessation de son mandat de Directeur Général Délégué de Nexans.

### **12.3 MONTANT PROVISIONNÉ**

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par Nexans au 31 décembre 2007 aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué s'élève à 7,7 millions d'euros.

### **12.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Outre les accords décrits aux paragraphes 12.2.2 et 12.2.3 ci-avant dont sont bénéficiaires respectivement le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué, les autres membres salariés du Comité Exécutif de Nexans, auraient droit en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave) au versement d'une indemnité égale à deux ans de leur rémunération brute totale. Cette indemnité viendrait en complément de leur indemnité conventionnelle de licenciement, sauf pour deux d'entre eux, pour lesquels le montant est fixé à deux ans de leur rémunération brute totale.

Par ailleurs, en cas d'offre publique portant sur les actions Nexans, les membres du Comité Exécutif (y compris le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué), comme tous les salariés du Groupe, pourraient pendant la période d'offre immédiatement lever la totalité de leurs options de souscription d'actions et céder toutes les actions provenant de l'exercice de leurs options.

## 12.5 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les opérations déclarées à l'AMF par les dirigeants au cours de l'exercice 2007 sont résumées dans le tableau récapitulatif suivant\* :

Mandataires sociaux	Date de l'opération en 2007	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Prix (en euros)	Montant brut (en euros)
Jean-Louis Gerondeau	26/06	Acquisition	Actions	120,48	12 133
Gérard Hauser	01/02	Souscription	Levées d'options	11,62	367 471
		Couverture		103,82	
	02/02	Souscription	Levées d'options	11,62	62 911
		Couverture		103,20	
	12/02	Souscription	Levées d'options	11,62	5 368
		Couverture		103,21	
		Souscription	Levées d'options	27,82	347 750
		Couverture		103,21	
	21/05	Cession	Actions	113,26	3 703 602
Frédéric Vincent	28/02	Souscription	Levées d'options	11,62	217 875
		Couverture		94,95	
	25/04	Souscription	Levées d'options	11,62	72 625
		Cession	Actions	107,09	669 312
	21/05	Cession	Actions	113,26	2 123 625
Membres du Comité Exécutif	Date de l'opération en 2007	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Prix (en euros)	Montant (en euros)
Véronique Guillot-Pépel	29/05	Souscription	Levées d'options	11,62	188 825
	18/06	Acquisition	Parts de FCPE investi en actions Nexans	121,64	14 329
	26/11	Cession	Actions	89,95	325 169
Michel Lemaire	02/02	Souscription	Levées d'options	11,62	72 625
		Couverture		87,29	
		Souscription	Levées d'options	27,82	278 200
		Couverture		82,16	
	18/06	Acquisition	Parts de FCPE investi en actions Nexans	121,64	14 329
Pascal Portevin	23/04	Souscription	Levées d'options	11,62	627
		Cession	Actions	108,10	5 837
	25/04	Souscription	Levées d'options	11,62	23 240
	26/04	Souscription	Levées d'options	11,62	48 758
		Cession	Actions	108,10	453 588
	15/05	Cession	Actions	115,26	2 161 125
	18/06	Acquisition	Parts de FCPE investi en actions Nexans	121,64	3 800
	20/11	Souscription	Levées d'options	27,82	278 200
		Couverture		91,62	
Personnes liées à Pascal Portevin	11/05	Cession	Actions	112,27	112 270
	11/05	Cession	Actions	112,27	112 270

\* Exclut l'opération du 20/04/2007 déclarée au nom de Michel Lemaire, qui n'a pas été réalisée.

Membres du Comité Exécutif	Date de l'opération en 2007	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Prix (en euros)	Montant (en euros)
<b>Yvon Raak</b>	05/02	Cession	Actions	103,60	105 983
	19/04	Souscription	Levées d'options	11,62	72 625
	23/04	Souscription	Levées d'options	27,82	347 750
		Couverture		108,03	
	24/04	Cession	Parts de FCPE investi en actions Nexans	107,23	58 818
	15/05	Cession	Actions	115,26	1 440 750
	18/06	Acquisition	Parts de FCPE investi en actions Nexans	121,64	14 329
<b>Personnes liées à Yvon Raak</b>	05/02	Cession	Actions	102,60	112 860
	05/02	Cession	Actions	102,50	112 750
	02/05	Cession	Actions	107,62	336 312
	10/05	Cession	Actions	114	37 050
	16/05	Cession	Actions	114,36	320 208
<b>Bruno Thomas</b>	12/03	Acquisition	Parts de FCPE investi en actions Nexans	93,23	10 000
	16/04	Cession	Actions	102,34	1 279 250
	21/05	Souscription	Levée d'options	11,62	145 250
	18/06	Acquisition	Parts de FCPE investi en actions Nexans	121,64	14 329
07/09	Souscription	Levée d'options	27,82	278 200	
<b>Gordon Thursfield</b>	25/04	Souscription	Levées d'options	11,62	29 050
		Cession	Actions	107,11	267 775
	16/05	Cession	Actions	113,53	22 706

## 13 | INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE NEXANS

En fonction des informations reçues en application de l'article L. 233-7 du Code de Commerce, les actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la société au 31 décembre 2007 sont :

- les sociétés FMR Corp. (États-Unis) et Fidelity International Limited (FIL) (Bermudes).

Les franchissements de seuils légaux intervenus au cours de l'exercice 2007 sont les suivants :

- Morgan Stanley & Co International Ltd contrôlée par Morgan Stanley a déclaré les 9 et 10 janvier 2007 avoir franchi respectivement à la hausse, le 8 janvier le seuil de 5% du capital, puis à la baisse le 9 janvier ce même seuil et détenir à ce moment-là 607 493 actions, soit 2,41% du capital et 2,39% des droits de vote ;
- le 6 mars 2007, la société Dodge & Cox (États-Unis) a déclaré avoir franchi à la hausse, le 28 février, le seuil de 10% des droits de vote de la société et détenir à ce moment-là 1 866 440 actions représentant 3 032 880 droits de vote, soit 7,35% du capital et 11,33% des droits de vote ;
- JPMorgan Asset Management (UK) contrôlée par la société JPMorgan Chase & Co., agissant pour le compte de filiales exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, a déclaré le 24 mai 2007 avoir franchi en hausse, le 15 mai, le seuil de 5% du capital et détenir pour le compte de ces tiers, 1 299 870 actions représentant 5,11% du capital et 4,85% des droits de vote ;
- la société anonyme Natixis (Paris) a déclaré les 12 et 18 juin 2007, avoir franchi respectivement à la hausse, le 1<sup>er</sup> juin, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société, puis à la baisse le 8 juin ces mêmes seuils et détenir finalement 910 777 actions, soit 3,56% du capital et 3,38% des droits de vote ;
- le 22 juin 2007, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited (FIL) - États-Unis, agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juin, les seuils de 5% du capital et des droits de vote, et détenir à ce moment-là pour le compte de ces fonds, 1 399 342 actions, soit 5,47% du capital et 5,19% de droits de vote ;
- JPMorgan Asset Management (UK) contrôlée par la société JPMorgan Chase & Co., agissant pour le compte de filiales exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, a déclaré les 12 et 18 juillet 2007 avoir franchi, en hausse, le 4 juillet, le seuil de 5% des droits de vote, puis en baisse ce même seuil le 5 juillet et détenir finalement pour le compte de ces tiers, 1 339 139 actions représentant 5,23% du capital et 4,96% des droits de vote ;

- le 16 août 2007, JPMorgan Asset Management (UK) contrôlée par la société JPMorgan Chase & Co., a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 août, le seuil de 5% du capital et détenir à ce moment-là 1 253 515 actions, soit 4,89% du capital et 4,64% des droits de vote ;
- la société Dodge & Cox (États-Unis) a déclaré les 28 et 31 août 2007 avoir franchi respectivement à la baisse, le seuil de 10% des droits de vote le 23 août, puis celui de 5% du capital le 28 août. La société Dodge & Cox (États-Unis) a déclaré détenir finalement à ce moment-là 1 266 440 actions représentant 2 532 880 droits de vote, soit 4,94% du capital et 9,38% des droits de vote ;
- le 5 septembre 2007, la société JPMorgan Asset Management (UK) contrôlée par la société JPMorgan Chase & Co., agissant pour le compte de filiales exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 août 2007, le seuil de 5% du capital et détenir 1 284 378 actions, soit 5,01% du capital et 4,75% des droits de vote ;
- la société Dodge & Cox (États-Unis) a déclaré le 6 septembre 2007 avoir franchi à la baisse, le seuil de 5% des droits de vote le 31 août et détenir finalement 1 266 440 actions, soit 4,94% du capital et 4,90% des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de la perte de droits de vote double par suite de la conversion au porteur, par la société Dodge & Cox, de ses actions Nexans ;
- le 20 septembre 2007, les sociétés FMR Corp. (États-Unis) et Fidelity International Limited (FIL) (Bermudes) ont déclaré avoir franchi en hausse, le 13 septembre, les seuils de 10% du capital et des droits de vote et détenir 2 616 254 actions, soit 10,21% du capital et 10,12% de droits de vote. Elles ont précisé ne pas avoir l'intention d'acquérir des actions et des droits de vote de Nexans dans le but d'en prendre le contrôle, ou d'être représentées au Conseil d'Administration ;
- JPMorgan Asset Management (UK) contrôlée par la société JPMorgan Chase & Co., agissant pour le compte de filiales exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, a déclaré le 22 novembre 2007, avoir franchi en baisse, le 15 novembre, le seuil de 5% du capital et détenir 1 276 358 actions, soit 4,98% du capital et 4,94% des droits de vote.

La participation des salariés au capital représente 1% (dont 91% via des FCPE) du capital social au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, le montant du capital social est de 25 678 355 euros divisé en 25 678 355 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 360 975 options de souscription d'actions intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2007 et 52 425 options de souscription d'actions entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions à droit de vote double s'élève à 220 720 et le nombre total de droits de vote à 25 899 075. En vertu des statuts, un actionnaire ne peut exprimer au titre des votes simples qu'il émet, tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 8% (et 16% au titre des votes doubles) des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une assemblée générale.



## 14 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 a autorisé la société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées. Cette autorisation n'a pour le moment pas été mise en œuvre par le Conseil d'Administration. La société ne détient donc à cette date aucune de ses propres actions.

## 15 COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

- Pour mémoire, le 7 juillet 2006, Nexans a émis, par appel public à l'épargne, un emprunt d'environ 280 millions d'euros représenté par 3 794 037 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes (OCEANE) de valeur nominale unitaire de 73,80 euros (visa AMF n° 06-242 en date du 29 juin 2006). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 178 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par remboursement au prix de 85,7556 euros par OCEANE, soit 116 % de leur valeur nominale. La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 1,50% l'an, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 3,75% (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 7 juillet 2006 et jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve des ajustements prévus par la loi). Au 31 décembre 2007, la totalité des OCEANE 1,50% 7 juillet 2006 - 1<sup>er</sup> janvier 2013 restaient en circulation.
- En 2007, Nexans a annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. La réalisation de cette opération a été décalée à 2008.

Il s'agira de la troisième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international. Deux formules de souscription seront proposées par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (sauf particularités locales) : une formule dite « classique » permettant aux salariés de souscrire des actions Nexans à un prix unitaire comprenant une décote de 20% par rapport au cours de référence, et une formule structurée dite « à effet de levier », offrant une garantie du montant investi par les salariés et un multiple de la performance éventuelle du titre. Nexans souhaite ainsi renforcer le lien existant avec ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, et les associer étroitement aux développements et aux résultats futurs du Groupe.

- Par ailleurs, au 31 décembre 2007, 1 070 250 options de souscription d'actions Nexans réservées au personnel restent en vigueur, soit 4,17% du capital, chacune d'elles donnant droit en cas d'exercice à une action Nexans.

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital est joint en annexe. Ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2007.

# 16 INFORMATIONS SUR LA MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PREND EN COMPTE LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITÉ

## 16.1 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

### 16.1.1 Politique du Groupe Nexans en matière d'environnement

L'environnement et la sécurité des biens et des personnes sont au cœur des préoccupations de Nexans. La politique du Groupe est définie dans la charte « Maîtrise des risques » signée par le Président et diffusée à l'ensemble des sites dans le monde et disponible sur le site intranet. Celle-ci porte sur l'amélioration continue des sites de production, grâce à des audits de contrôle ainsi que sur l'évaluation des risques liés aux produits et procédés de fabrication.

L'engagement de Nexans dans la protection de l'environnement passe également par la formation du personnel à un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine.

Sur le plan de l'organisation, la politique de l'environnement est pilotée par la direction Industrielle du Groupe, directement rattachée à la direction des Opérations Stratégiques. La direction Industrielle supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'ingénierie des grands projets industriels. Cette direction gère par ailleurs les projets transversaux et notamment le développement des produits et des processus ainsi que le parc machine du Groupe. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble de l'entreprise à travers le monde, y compris aux filiales à l'étranger.

Le programme d'amélioration continue des sites de production est suivi par le Comité Environnement qui réunit la direction des Opérations Stratégiques, la direction Industrielle, la direction Technique, la direction des Achats, la direction Juridique, la direction des Risques et la direction des Ressources Humaines et de la Communication.

### Management de l'environnement : mesures prises pour assurer le respect des règles en vigueur

L'objectif du Groupe est de réduire les risques de pollution et de maîtriser les coûts environnementaux (consommation d'énergie, de matières premières ou de produits dangereux, élimination et recyclage des déchets).

Un manuel Environnement Groupe, validé par le Comité Exécutif, a été mis en place en janvier 2005 et adressé à tous les sites de production. Il décrit les dispositions du système de management environnemental mis en place au sein de Nexans et notamment les objectifs, procédures, plans de crise et outils à la disposition des sites.

Il constitue un document de référence pour les systèmes de Management Environnemental des usines. Il rappelle l'organisation du Groupe et le rôle des directions Pays quant à la responsabilité de la mise en œuvre de la Politique Environnementale du Groupe.

En ligne avec la norme ISO 14001, la gestion de l'environnement s'appuie sur un suivi annuel de l'ensemble des sites à l'aide d'un questionnaire abordant 12 thèmes environnementaux et au travers d'une grille de notation. Ce questionnaire recense par ailleurs les investissements réalisés durant l'année pour améliorer les performances environnementales. Quant à la grille de notation, elle évolue chaque année en fonction de l'évolution de la réglementation et des axes d'amélioration souhaités par le Groupe. En 2007 comme en 2006, les points particulièrement évalués portent sur le recyclage de l'eau dans les usines, pour en limiter la consommation, le recyclage et la valorisation des déchets, mais également sur l'identification des risques environnementaux majeurs (avec mise en place de plans de crise adaptés), ainsi que sur le stockage des fluides dangereux.

Une fois les questionnaires analysés, des recommandations sont renvoyées aux sites sous forme de synthèses et de diagrammes. Elles permettent de corriger la situation par des plans d'action adaptés aux sites en vue d'améliorer leur gestion de l'environnement.

Un suivi de recommandations est effectué une fois par an.

Depuis 2003, le Groupe a mis en place un programme d'audits des sujets traités par le questionnaire, réalisés par une société extérieure spécialisée.

Depuis lors, sur ce principe au moins 25 sites sont audités chaque année et, en cas de bonne gestion de l'environnement, se voient attribuer le label EHP (Environnement Hautement Protégé, label interne à Nexans) correspondant à des normes exigeantes en la matière. Sur les 26 sites audités en 2007, 16 ont obtenu ce label : 3 en France, 3 en Allemagne, 3 en Corée, 2 en Norvège, 2 en Belgique, 2 aux USA et 1 en Irlande.

Au total à fin 2007, 50 sites du Groupe ont reçu le label EHP, soit 5 de plus par rapport à fin 2006.

Les sites n'ayant pas obtenu le label EHP ont reçu des recommandations à mettre en œuvre pour l'obtenir et ont lancé des actions correctives. Ces actions sont intégrées dans les plans à 3 ans des usines.

Ce programme, uniforme pour l'ensemble des sites audités, permet de vérifier toutes les informations concernant les consommations de matières (eau, solvants, énergie, emballages, etc.), les rejets dans l'air et dans l'eau, le niveau de protection du sol, l'état des stockages, les volumes de déchets et les modes de recyclages, ainsi que les impacts des activités du Groupe en termes de bruit. Parallèlement à ce système très performant, un certain nombre d'usines du Groupe sont engagées dans un processus de certification ISO 14 001. 37 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001 soit 4 de plus qu'en 2006.

### **16.1.2 Conséquences environnementales de l'activité et mesures prises pour en limiter l'impact**

L'impact sur l'environnement des principales activités de Nexans peut se résumer selon les secteurs, comme suit :

#### **Métallurgie du cuivre et de l'aluminium**

Les principales ressources concernées sont l'énergie (gaz naturel) et l'eau qui est utilisée pour la vapeur et le refroidissement. L'essentiel de l'eau consommée est recyclé (95%).

#### **Câbles d'énergie et de télécommunication cuivre**

La fabrication des conducteurs (tréfilage et câblage) est consommatrice d'énergie électrique pour le recuit et d'eau additionnée d'huile en émulsion pour la lubrification du tréfilage. Les rejets sont filtrés, traités et recyclés.

La fabrication des câbles par extrusion nécessite de grandes quantités d'eau de refroidissement, qui sont recyclées. La consommation reste donc faible.

Les rejets dans l'air sont faibles car ils sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation.

La consommation de solvants est très faible au regard des très grandes quantités de câbles produites (cela concerne essentiellement les encres de marquage qui font l'objet de traitements spécifiques : petites armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes).

#### **Recyclage des déchets**

Le Groupe Nexans est très impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication et a recyclé 21 993 tonnes de déchets de câbles usines en 2007, en provenance de la plupart des sites européens du Groupe, ainsi que 4 937 tonnes de câbles en fin de vie, collectés directement chez des clients de Nexans (soit 26 930 tonnes de déchets traités au total). En 2008, le Groupe a conclu un partenariat en vue de renforcer ses activités de recyclage via la constitution d'une joint-venture avec Sita.

Par ailleurs, le tri très poussé des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

À ce titre, des investissements spécifiques ont été lancés ou démarrés. Par exemple, le raffinage et la production de fil machine à partir des déchets de cuivre nu a démarré en 2007 à l'usine de Lens, où 23 000 tonnes de fil machine ont été produites en 2007.

#### **Indicateurs environnementaux**

Les indicateurs suivants permettent de suivre l'évolution des impacts environnementaux pour l'année 2007 :

	<b>2007</b>	<b>2006<sup>(1)</sup></b>	<b>2005<sup>(1)</sup></b>
Consommation d'énergie	1 715 000 MWh	1 615 000 MWh	1 480 800 MWh
dont électricité	913 000 MWh	893 200 MWh	838 100 MWh
Tonnage de déchets	93 500 t	97 500 t	91 300 t
dont déchets spéciaux	6 200 t	4 800 t	7 400 t
Nombre de sites suivis	98*	91	79
Consommation d'eau	4 743 000 m <sup>3</sup>	4 452 000 m <sup>3</sup>	4 430 000 m <sup>3</sup>
Consommation de solvants	740 t <sup>(2)</sup>	1 500 t <sup>(3)</sup>	1 500 t <sup>(3)</sup>
Consommation de cuivre	718 000 t	841 000 t	809 000 t
Consommation d'aluminium	154 000 t	140 000 t	133 000 t

(\*) OLEX est intégré dans les indicateurs 2007.

(1) À périmètre historique.

(2) Le site de Simcoe a quitté le Groupe. Seuls les solvants sont pris en compte pour leurs impacts sur l'environnement.

(3) Comportant outre les solvants, les acides et bases (300 t).

Ces chiffres sont une estimation basée sur les données collectées. Au-delà des mesures déjà indiquées précédemment, il convient également de noter dans les priorités que le Groupe considère :

- les efforts consacrés à l'élimination des transformateurs au pyralène (PCB) avant 2010 selon un plan pluriannuel (principalement en France, voir ci-dessous le tableau des investissements),
- le remplacement des chaudières fuel par des chaudières à gaz moins polluantes ou des anciens appareils de chauffage par des appareils moins consommateurs d'énergie,
- le traitement de l'air et des rejets gazeux via des systèmes de ventilation, d'aspiration et de traitement,
- l'élimination progressive des cuves de stockage enterrées simple enveloppe.

Un suivi particulier est également mené sur la rétention des liquides dans les zones de stockage et d'utilisation (par exemple les stockages d'huiles).

#### Dépenses environnementales

En 2007, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 7,3 millions d'euros.

Ces dépenses couvrent notamment les éléments suivants : les taxes à caractère environnemental (ex : taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis.

### Investissements en matière d'environnement et provisions pour risques

#### Les investissements

Les investissements consacrés à l'environnement par les sites de production sont résumés dans le tableau suivant :

Année 2007 (en milliers d'euros)	Protection du sol et des eaux	Protection de l'air et économies d'énergie	Réduction des déchets et divers	Bruit	Élimination des transformateurs PCB (en France)
Montant	1 338	2 428	263	10	448
<b>TOTAL</b>			<b>4 487</b>		

En 2006, les investissements réalisés étaient de l'ordre de 4,368 millions d'euros.

#### Les provisions pour risque

Au 31 décembre 2007, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 7,304 millions d'euros. En outre, d'éventuelles dépenses pourraient être effectuées visant la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que la société estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés.

## 16.2 ASPECTS SOCIAUX

### 16.2.1 Effectifs

Au cours de l'année 2007, les effectifs de Nexans ont augmenté de 3,5%. Cet accroissement reflète la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et illustre sa volonté de se doter des ressources humaines nécessaires pour accompagner sa croissance.

#### Effectifs du Groupe

Zone	2005	2006	2007
Europe	14 274	14 372	15 184
Asie Pacifique	1 270	2 459	2 273
Amérique du Nord	1 835	1 961	1 870
Reste du Monde	2 205	2 358	2 571
<b>Nexans</b>	<b>19 584</b>	<b>21 150</b>	<b>21 898</b>

## Europe

L'Europe emploie 69,3 % des effectifs totaux du Groupe. La progression de 5,5 % des effectifs en 2007 résulte essentiellement de la forte activité dans le domaine des infrastructures d'énergie, en particulier en Norvège, et des faisceaux pour l'automobile en Europe Centrale.

## Amérique du Nord

Les effectifs de cette Zone ont diminué de 4,6 % en 2007. Cette évolution correspond au désinvestissement des activités de fils émaillés au Canada, qui a induit une sortie du périmètre de 145 personnes. Par ailleurs, l'activité des faisceaux pour camions a généré une augmentation des effectifs au Mexique.

## Asie - Pacifique

Les effectifs en Asie-Pacifique ont baissé en 2007 de 7,6 %. L'impact de la cession des activités de fils émaillés sur le site de Tianjin en Chine, ainsi que la liquidation de la joint-venture Vina Daesung au Vietnam expliquent cette réduction d'effectifs. En revanche, le dynamisme du marché des câbles en Chine a conduit à de nombreux recrutements.

## Reste du monde

Cette Zone affiche une croissance de 9 % de ses effectifs, en ligne avec le renforcement de l'activité dans les pays en croissance tels que la Turquie ou le Brésil.

## Détails Hommes - Femmes

Pourcentage de femmes par rapport à l'effectif total au 31 décembre 2007

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du monde	Total
<b>TOTAL</b>	<b>31,4</b>	<b>27,1</b>	<b>17,6</b>	<b>6,8</b>	<b>26,8</b>
Cadres	18,2	20,9	22,1	19,5	19,3
Non Cadres	33,0	27,9	16,4	4,4	27,8

En 2007, les femmes représentent 26,8 % des employés de Nexans dans le monde. Grâce aux actions menées, notamment en France, les effectifs féminins sont en nette augmentation.

Les femmes ont accès chez Nexans, dans de nombreux pays, à des postes de management; en effet, quelle que soit la Zone considérée, les femmes représentent environ 19% du management.

Des politiques locales viennent asseoir cette évolution favorable, par exemple aux États-Unis qui est un « *Equal Opportunity Employer* » ou en France, qui a mis en place un Observatoire de la mixité. Cet observatoire a pour vocation de suivre des indicateurs clés concernant par exemple les écarts de salaires sur des métiers identiques.

## Mouvements par Zones (\*)

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du monde	Total Groupe
Départs naturels hors retraites	- 619	- 96	- 192	- 130	- 1 037
Départs accompagnés	-177	0	- 1	-1	- 179
Retraites	-132	- 25	- 11	- 14	- 182
Embauches	1 265	165	329	392	2 151
Effets périmètre	- 4	- 145	- 175	0	- 324

(\*) Chiffres hors Activité Faisceaux automobiles.

En 2007, les recrutements ont crû de manière significative; ils sont effectués de façon ciblée, au service des besoins exprimés par le Groupe et sont le reflet d'une croissance dynamique partout dans le monde.

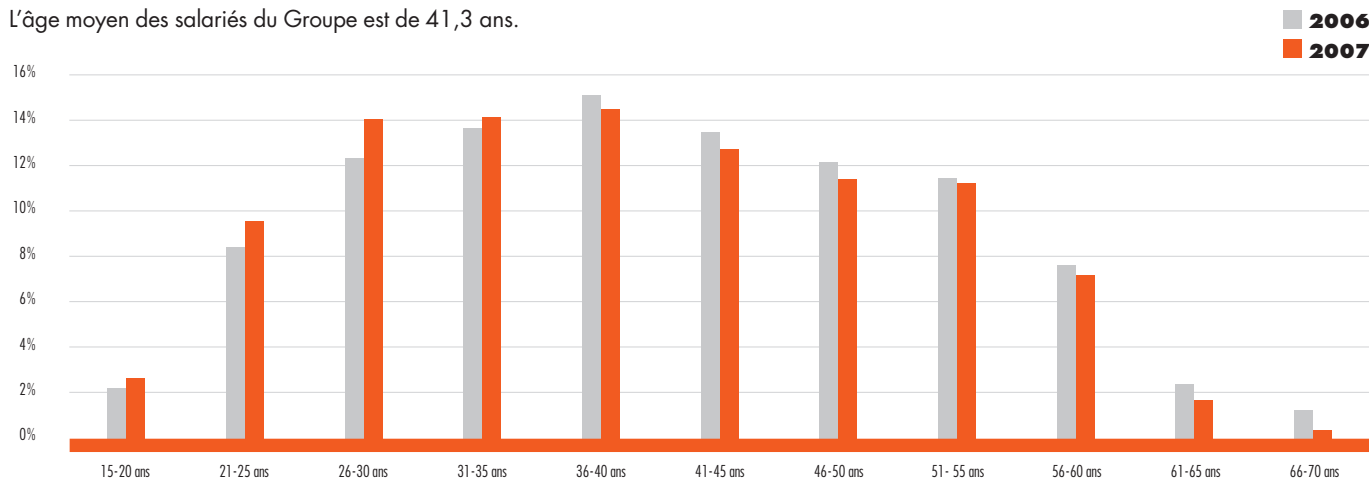
### Mobilité internationale

En 2007, la politique de mobilité internationale a été consolidée afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les expatriés du Groupe, quel que soit leur pays d'origine. Des études sociales et fiscales sont systématiquement lancées afin de réduire les coûts pour le Groupe.

La mobilité internationale est considérée chez Nexans comme un instrument de transfert des expertises, permettant de contribuer au développement personnel et professionnel des salariés, d'accompagner la croissance et de véhiculer la culture du Groupe à travers le monde. La mobilité internationale continuera d'être encouragée par Nexans.

### Pyramide des âges

L'âge moyen des salariés du Groupe est de 41,3 ans.



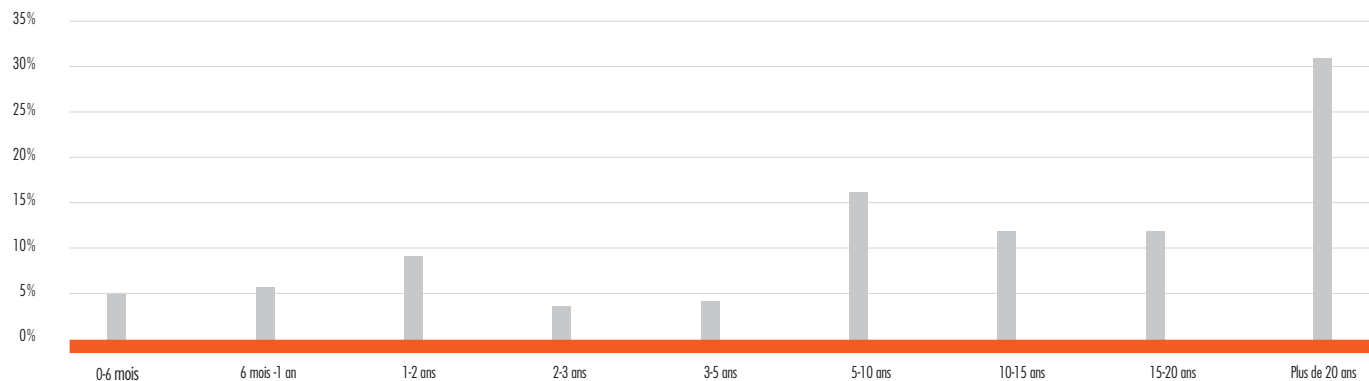
La pyramide des âges chez Nexans met en exergue les challenges démographiques auxquels le Groupe doit répondre.

- En Europe, on constate un vieillissement de la population. Dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe devra d'ici à fin 2009 faire face à des besoins en recrutement importants. Des politiques de recrutement de personnel qualifié ont été mises en place et des efforts significatifs ont été faits afin d'attirer de jeunes talents. Ainsi, un peu moins de 50% des nouveaux entrants (hors Activité Faisceaux automobiles) sur cette zone avaient moins de 30 ans en 2007.

Ces jeunes embauchés ont, à plus de 75%, bénéficié de Contrats à Durée Indéterminée. Le Groupe développe une politique de communication extérieure sur ses métiers et sur les opportunités de carrière en participant à de nombreux forums étudiants.

- Dans les pays émergents, les équipes sont plus jeunes (âge moyen de 38,6 ans), mais Nexans doit faire face à des tensions de plus en plus fortes sur les marchés du travail pour embaucher des personnels qualifiés.

### Ancienneté (\*)



(\*) Chiffres hors Activité Faisceaux automobiles.



Au sein du Groupe, l'ancienneté moyenne est d'environ 13 ans (hors Faisceaux automobiles), traduisant une loyauté très forte de la part des employés de Nexans. Cette loyauté est une des valeurs clé du Groupe.

#### **Les heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure au Groupe**

Les heures supplémentaires et la main d'œuvre extérieure sont utilisées dans le cadre d'une politique d'emploi adaptée aux cycles de production. Ces leviers permettent d'absorber les surcroûts d'activité. En 2007, les heures supplémentaires représentaient 4,02 % des heures travaillées. Le recours aux heures supplémentaires varie fortement d'une Zone à l'autre : il s'élève à 0,8 % en Europe 4,93 % en Amérique du Nord, 6,20 % en Asie Pacifique et 15,15 % dans le Reste du Monde.

Le recours à la main d'œuvre extérieure sur les sites du Groupe a représenté en 2007 6,7 % de l'effectif total (en équivalent temps plein). Cette main d'œuvre est principalement intervenue sur des missions de production et d'entretien.

#### **16.2.1.2 RESTRUCTURATIONS**

Dans le cadre des plans de restructuration qu'il est appelé à mettre en œuvre, le Groupe Nexans est particulièrement vigilant au dialogue avec les instances représentatives du personnel. Nexans met en œuvre des mesures permettant de limiter au maximum les suppressions de postes et d'assurer les reclassements des salariés prioritairement au sein de ses filiales et/ou établissements. Ces mesures s'établissent conformément aux législations nationales applicables.

Au-delà de ces mesures, le Groupe s'attache à mettre en place des politiques anticipant l'évolution des emplois pour permettre aux salariés de développer leur adaptabilité et leur possibilité de reconversion.

En 2007, le Groupe a dû engager notamment une restructuration au sein de sa filiale belge, Nexans Harnesses qui a abouti à la suppression de 66 postes.

#### **16.2.2 ORGANISATION**

##### **Temps de travail par Zone**

Nexans est implanté dans 31 pays ; le personnel présent sur ses sites industriels et sur les sites logistiques, bureaux commerciaux ou locaux administratifs est ainsi soumis à des cadres légaux variés.

Pour les effectifs employés à temps plein ne travaillant pas en équipe, la durée annuelle du travail varie de 1 435 à 2 393 heures, représentant une moyenne pondérée du Groupe de 1 863 heures.

Le travail en équipe est présent sous différentes formes au sein des différents sites (« 3x8 », travail continu etc.). L'utilisation de ces formes d'emploi plus flexibles répond à une optimisation de l'appareil de production et à une satisfaction continue des besoins des clients.

##### **Temps partiels**

Les contrats de travail à temps partiel sont présents dans la quasi-totalité des pays où le Groupe possède des sites de production et représentent 3,4 % de l'effectif du Groupe.

##### **Contrats à Durée Déterminée/Contrats à Durée Indéterminée**

Au 31 décembre 2007, le nombre de salariés du Groupe à contrats à durée déterminée s'élevait à 10,9 % de l'effectif total, soit une augmentation de 1,1 point par rapport à 2006.

##### **Absentéisme**

Le taux d'absentéisme dans l'ensemble des sites du Groupe est de 4,07 % (hors Activité Faisceaux automobiles) ; il est inchangé par rapport à 2006.

La lutte contre l'absentéisme reste une priorité pour de nombreux sites, et un grand nombre d'actions ont été engagées en 2007. C'est le cas en Espagne où, à la suite des campagnes de sensibilisation, ce taux est passé de 12 % en 2005 à moins de 5,3 % en 2007, soit une baisse de plus de 50 %.

Les deux principales origines du taux d'absentéisme au sein du Groupe sont la maladie, représentant 73,1 % ainsi que les absences faisant suite à un accident (7,67 %).

Etant donné l'importance de la maladie dans le taux d'absentéisme au sein du Groupe, de nombreux pays ont mis en place des processus de contrôle des absences afin de les suivre et les anticiper. Cette démarche vise surtout à identifier de manière claire les origines de ces maladies afin de pouvoir agir efficacement contre celles-ci.

#### **16.2.3 Rémunération**

##### **Un système de rémunération attractif**

Renforcer l'engagement des équipes passe par une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositifs de rémunération, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. La rémunération des ingénieurs et cadres comporte une part fixe et une part variable en fonction d'objectifs fixés en début d'année. Ces objectifs sont en partie liés aux performances financières du Groupe ou de l'entité et en partie individualisés.

Le Comité des Carrières, mis en place en juillet 2006, procède chaque année à une revue des salaires des 70 premiers managers du Groupe et assure la coordination de l'évolution de leur rémunération.

##### **Les rémunérations et leur évolution**

En 2007, les coûts de personnel ont représenté 18,9 % du chiffre d'affaires du Groupe (à cours des métaux non-ferreux constants) pour un montant de 909 millions d'euros. Il s'inscrit en croissance par rapport à 2006. Cette croissance s'explique en grande partie par l'intégration des montants de rémunération d'Olex en 2007, et par l'augmentation des effectifs du Groupe.

Une augmentation moyenne des salaires n'a pas de caractère représentatif, compte-tenu des évolutions spécifiques à chaque pays.

### **L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale**

Selon les pays, les membres du personnel bénéficient de compléments de rémunération sous des formes légales diverses : intéressement, participation, plans d'épargne d'entreprise (avec abondement de l'entreprise pouvant atteindre jusqu'à 60 % des sommes versées).

Nexans lancera, au cours du premier trimestre 2008, une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée (voir Chapitre 15).

Nexans souhaite ainsi renforcer le lien existant avec ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, et les associer étroitement aux développements et aux résultats futurs du Groupe.

### **16.2.4 Relations sociales**

#### **Un dialogue social ouvert et actif**

Le Groupe Nexans est particulièrement attaché au dialogue social avec les salariés et les partenaires sociaux et a pour souci constant de le renforcer.

Au niveau Européen, le Nexans European Works Council se réunit régulièrement et a pour objet de permettre des échanges de vues entre la Direction Générale du Groupe et les représentants des salariés : les échanges portent notamment sur l'application du plan stratégique, les perspectives du Groupe et les indicateurs sociaux, les actions menées pour assurer et améliorer la sécurité et les conditions de travail des salariés.

En 2007, le comité d'entreprise européen s'est réuni en sa formation plénière à trois reprises. Ces réunions plénières ont été complétées par deux réunions du Bureau du Comité.

Une charte définissant les « principes de fonctionnement du Comité » a été discutée et mise au point. Elle précise les modalités d'information et de consultation du Comité en cas d'évènement significatif affectant le périmètre européen du Groupe.

D'une manière globale, les négociations et discussions avec les partenaires sociaux ont été intenses en 2007 avec plus de 70 accords signés. Cette étroite collaboration avec les instances représentatives du personnel est un facteur influant sur le climat de confiance qui règne au sein des différentes unités du Groupe.

Les principaux accords signés en 2007 concernent :

#### *En Europe :*

- l'Espagne : accord sur les conditions de travail, notamment sur la durée annuelle et journalière du travail, des congés ;
- la Grèce : accord sur les augmentations de salaire et sur les conditions de travail relatives aux très fortes chaleurs de l'été 2007 ;
- l'Italie : accords sur la réorganisation des sites en Italie ainsi que sur le développement de la productivité.

#### *En Asie- Pacifique :*

- la Corée du Sud : accord sur les augmentations salariales et sur les processus de négociation collective ;
- l'Australie et la Nouvelle Zélande : accord sur la revalorisation des salaires.

#### *Dans le Reste du Monde :*

- le Brésil : accord sur l'augmentation des salaires et l'absorption de l'inflation.
- le Maroc : accord sur les salaires, primes et indemnités, ainsi qu'un accord sur le budget alloué aux activités sociales et culturelles.

#### *En Amérique du Nord :*

- le Canada : accord sur les salaires, les pensions à Milton (Ontario), accord sur l'investissement social et l'attractivité à Weyburn (Saskatchewan), accord sur les conditions de travail à Québec City (Québec).

### **16. 2. 5 Hygiène et sécurité**

Nexans a fait, depuis plusieurs années, de la santé et de la sécurité au travail une préoccupation quotidienne de sa gestion des ressources humaines. Cette politique s'est traduite en 2007 par une réduction de la gravité des accidents et par l'augmentation du nombre de sites n'ayant subi aucun accident du travail (11 sites en 2007 contre 6 en 2006).

En 2007, des efforts de prévention ont été fournis par la formation du personnel aux conditions de sécurité sur les lieux de travail, et touchent près d'un tiers des effectifs du Groupe.

D'autre part, des actions locales ont été initiées ou pérennisées en 2007, comme par exemple :

**en Grèce :** 10 audits de surveillance réalisés par des intervenants extérieurs ont eu lieu ;

**en Chine :** une politique rigoureuse de suivi des accidents a été mise en place : un manuel de sécurité est remis à chaque nouvel entrant, et tous les employés de Nexans en Chine ont un bilan de santé complet correspondant à leurs conditions de travail ;

**en Amérique du Nord :** 2007 a vu le lancement d'un programme d'audit visant à contrôler la sécurité et à développer cet aspect en une valeur forte.

C'est grâce à cette volonté de prévention et d'amélioration des conditions de travail que plusieurs sites du Groupe ont reçu ou conservé des certifications locales en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. C'est le cas de plusieurs établissements suisses, norvégiens et turcs qui ont reçu la certification OHSAS 18001. En Chine, un site a reçu la qualification « *Grade-Green Enterprise in Safety* ».

### **16.2.6 Formation**

Nexans vient de créer la Nexans University, véritable université d'entreprise adaptée aux besoins du Groupe. Son rôle principal est de développer le potentiel des employés, de répandre les meilleures pratiques et de promouvoir le savoir-faire au sein du Groupe grâce notamment à des programmes de formation spécifiques.

De plus, cette université encouragera la création et l'entretien de réseaux inter-fonctions et inter-pays.

En 2007, Nexans University a proposé un programme d'introduction pour les managers nouvellement entrés dans le Groupe. Deux autres programmes prioritaires sont également lancés, l'un sur la gestion du cuivre, l'autre sur la formation des formateurs.

Au niveau local, la formation est devenue une priorité forte. Ainsi, le nombre d'heures de formation dispensées en 2007 est en augmentation de plus de 35 %. Le Groupe a formé en 2007 plus de la moitié de ses collaborateurs.

La formation a représenté en 2007 en moyenne 18,2 heures par personne à l'effectif, et 24,5 heures par personne formée.

Ces chiffres, en forte augmentation par rapport à 2006, tiennent compte de l'impact significatif de l'intégration d'Olex.

Des plans de formation sont en place dans toutes les unités du Groupe. Les principaux thèmes de formation dispensés en 2007 portent sur les compétences techniques (26,6 % des heures dispensées), la santé et la sécurité (18,8 % des heures dispensées) ainsi que les langues dont principalement l'anglais, qui représente 10 % des heures dispensées.

### **16.2.7 Emploi des personnes handicapées**

L'intégration de collaborateurs handicapés est un sujet important dans de nombreux pays du Groupe. Chaque unité cherche ainsi à répondre aux exigences des législations locales.

Nexans Turquie par exemple emploie 3 % de personnes handicapées et répond ainsi aux exigences juridiques locales.

Néanmoins, du fait de l'activité industrielle très dense, il peut exister un décalage entre le minimum légal et la situation de l'emploi des personnes handicapées dans nos unités. Afin d'atteindre la conformité des exigences locales, de nombreux plans d'actions sont mis en œuvre.

C'est par exemple le cas en France où Nexans a employé 3,8 % de personnes handicapées en 2007 et mène plusieurs actions en vue de favoriser l'emploi et l'insertion du personnel handicapé, notamment par l'aménagement des postes de travail, ainsi que par les contacts avec les organismes spécialisés.

### **16.2.8 Œuvres sociales**

2007 aura été une année riche sur le plan des œuvres sociales du Groupe. En effet, si de nombreuses actions locales ont été menées, le Groupe, pour la première fois de son histoire, a entrepris un grand projet de mécénat : la restauration du château de Versailles.

En devenant mécène du château de Versailles, Nexans témoigne de son engagement dans la sauvegarde du patrimoine mondial, en mettant en avant la valeur ajoutée de ses câbles et systèmes de câblage.

Ce haut lieu de l'Histoire de France exigeait des rénovations essentielles à la continuité de son fonctionnement culturel et touristique. C'est pourquoi, dans le cadre de son action de mécénat, Nexans fournit gracieusement et à titre exclusif les câbles d'énergie (câbles électriques de courant faible et fort) et les câbles de transfert de données cuivre ou fibre optique destinés à équiper notamment le Trianon, le Grand Commun et l'Opéra Royal de Versailles.

Cette action ne doit cependant pas effacer les nombreuses initiatives locales des unités de Nexans qui participent au financement d'activités au bénéfice des employés, de leur famille ou de la communauté qui les abrite.

À titre d'exemple, en Allemagne, Nexans a été le sponsor d'un concours de recherche et d'expérimentation pour des élèves de 11 à 21 ans. Cette année, ont été traités des sujets tels que le comportement des métaux en milieu corrosif. En Corée, à l'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire des relations France-Corée du Sud, Nexans a sponsorisé une exposition intitulée « Robert Combas : Savoir Faire » au Seoul Museum of Arts. En Turquie, Nexans soutient activement l'UNICEF dans ses campagnes de construction d'écoles pour permettre de scolariser tout spécialement les jeunes filles des régions défavorisées.

Le 30 Janvier 2008,

Le Conseil d'Administration

Représenté par Gérard Hauser, Président-Directeur Général

## RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2007	2006	2005	2004	2003
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social (en milliers d'euros)	25 678	25 265	23 507	23 190	23 129
b) Nombre d'actions émises	25 678 355	25 264 955	23 507 322	23 189 947	23 128 972
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (EN MILLIERS D'EUROS)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	13 263	13 061	10 809	10 265	8 233
b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	92 939	134 305	44 704	- 8 067	8 068
c) Impôts sur les bénéfices	672	- 249	249	169	0
d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice	74	152	117	124	117
e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	110 031	88 095	43 228	- 12 231	7 770
f) Résultat distribué		31 648	21 662	10 568	5 865
<b>III - RÉSULTATS PAR ACTION (EN EUROS)</b>					
a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,59	5,32	1,90	- 0,35	0,35
b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	4,28	3,49	1,84	- 0,53	0,34
c) Dividende attribué à chaque action		1,20	1,00	0,50	0,20
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)	6	6	7	7	7
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	3 351	3 556	3 401	2 947	2 693
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 117	1 185	1 134	973	889

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET UTILISATION FAITE DE CES DÉLÉGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2007**

Résolutions votées par l'AG du 10 mai 2007 <sup>(1)</sup>	Plafonds par résolution <sup>(2)</sup>	Plafonds communs à plusieurs résolutions <sup>(2)</sup>	Utilisation au cours de l'exercice 2007
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription (R15) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R17)	10 000 000 €	10 000 000 €	-
Émission d'OC, ORA, OBSA, OCEANE sans droit préférentiel de souscription (R 16) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R17)	Actions 4 000 000 €  Titres de créances 500 000 000 €		-
Émission d'actions rémunérant des apports de titres (R18)	10% du capital social		-
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R19)	10 000 000 €		-
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R20)	500 000 €		Conseil d'Administration du 24 juillet 2007 : subdélégation donnée au PDG et au DGD pour la réalisation d'une émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (R21)	500 000 €		29 000 options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration le 30 janvier 2007 <sup>(3)</sup>
		Plafond global de 21 000 000 €	

(1) L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 10 mai 2007.

(2) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

(3) La décision de principe d'attribution prise par le Conseil le 30 janvier a été mise en œuvre par décision du Président-Directeur Général du 15 février 2007.

# COMPTES CONSOLIDÉS

- 79 Compte de résultat consolidé
- 80 Bilan consolidé
- 82 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 83 Variation des capitaux propres consolidés
- 85 Notes annexes
  - Principes comptables
  - Principaux événements
  - Informations par métier et par zone géographique
  - Autres notes
- 159 Rapport des Commissaires aux Comptes



# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions d'euros	Notes	2007	2006	2005	
				Retraité**	Publié
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	(1.h) & (3)	<b>7 412</b>	<b>7 489</b>	<b>5 449</b>	<b>5 449</b>
Effet du cours des métaux*		(2 591)	(3 046)	(1 186)	(1 186)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT*</b>	(1.h) & (3)	<b>4 822</b>	<b>4 442</b>	<b>4 263</b>	<b>4 263</b>
Coût des ventes		(6 521)	(6 802)	(4 825)	(4 825)
Coût des ventes à prix métal constant*		(3 930)	(3 756)	(3 640)	(3 640)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>892</b>	<b>687</b>	<b>623</b>	<b>623</b>
Charges administratives et commerciales		(423)	(372)	(386)	(386)
Frais de R&D	(1.k)	(60)	(55)	(52)	(52)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE*</b>	(1.i) & (3)	<b>409</b>	<b>260</b>	<b>186</b>	<b>186</b>
Effet stock-outil***	(1.j)	20	107	93	-
Dépréciations d'actifs nettes	(1.o) & (7)	(21)	(99)	(32)	(4)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux	(1.g)	(36)	(7)	33	33
Plus et moins-value de cession d'actifs	(6)	4	151	34	34
Coûts de restructuration	(22.b)	(14)	(48)	(24)	(24)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>362</b>	<b>363</b>	<b>290</b>	<b>225</b>
Coût de l'endettement financier (brut)		(57)	(45)	(26)	(26)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		13	12	7	7
Autres charges financières	(5)	(37)	(36)	(17)	(17)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées			3	(0)	(0)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>281</b>	<b>297</b>	<b>254</b>	<b>189</b>
Impôts sur les bénéfices	(9)	(84)	(48)	(36)	(26)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>197</b>	<b>249</b>	<b>218</b>	<b>163</b>
Résultat net des activités abandonnées	(8.b)	-	(4)	(46)	(46)
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>197</b>	<b>244</b>	<b>172</b>	<b>117</b>
dont part du Groupe		189	241	163	108
dont part des intérêts minoritaires		7	3	9	9
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN EUROS)</b>	(1.dd) & (10)				
- résultat de base par action		7,41	10,44	9,90	7,30
- résultat dilué par action		6,67	9,10	8,52	6,36
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PAR ACTION (EN EUROS)</b>	(1.dd) & (10)				
- résultat de base par action		0,00	(0,19)	(2,18)	(2,18)
- résultat dilué par action		0,00	(0,17)	(1,89)	(1,89)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)</b>	(1.dd) & (10)				
- résultat de base par action		7,41	10,25	7,73	5,12
- résultat dilué par action		6,67	8,93	6,63	4,46

\* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

\*\* Les comptes 2006 ont été établis après le changement relatif à la comptabilisation des stocks de métaux non-ferreux (cf Note 1.b). L'impact de ce changement est présenté dans la colonne « retraité » des comptes 2005.

\*\*\* Effet lié à la revalorisation du « stock-outil » au coût unitaire moyen pondéré.

## BILAN CONSOLIDÉ

<b>ACTIF</b> au 31 décembre, en millions d'euros	Notes	2007	2006**	2005	
				Retraité*	Publié
Goodwill	(11)	192	174	82	88
Immobilisations incorporelles	(12)	101	110	14	14
Immobilisations corporelles	(13)	858	830	778	942
Participations dans les entreprises associées	(14)	1	22	18	18
Autres actifs financiers non courants	(15)	28	50	56	56
Impôts différés actifs	(9.d)	48	97	53	76
Autres actifs non courants		–	–	–	–
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 227</b>	<b>1 283</b>	<b>1 001</b>	<b>1 194</b>
Stocks et en-cours	(16)	1 158	1 328	874	563
Montants dus par les clients sur les contrats de construction		163	77	47	47
Clients et comptes rattachés	(17)	1 092	1 272	1 105	1 105
Créances d'impôts sur les sociétés courants		11	7	9	9
Autres actifs non financiers courants		83	79	54	54
Autres actifs financiers courants	(18)	125	105	155	155
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(19)	622	287	117	117
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8.a)	150	60	81	81
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>3 403</b>	<b>3 214</b>	<b>2 441</b>	<b>2 130</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 630</b>	<b>4 497</b>	<b>3 442</b>	<b>3 324</b>

\* Les comptes 2006 ont été établis après le changement relatif à la comptabilisation des stocks de métaux non-ferreux (cf Note 1.b). L'impact de ce changement est présenté dans la colonne « retraité » des comptes 2005.

\*\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Olex. Voir Note 11.

<b>PASSIF</b> au 31 décembre, en millions d'euros	Notes	2007	2006**	2005	
				Retraité*	Publié
Capital		26	25	24	24
Primes		1 133	1 127	1 019	1 019
Actions propres		-	-	(28)	(28)
Réserves		374	158	23	(40)
Résultat net, part du Groupe		189	241	163	108
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>1 722</b>	<b>1 551</b>	<b>1 201</b>	<b>1 083</b>
Intérêts minoritaires		36	39	77	77
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	(20)	<b>1 758</b>	<b>1 589</b>	<b>1 278</b>	<b>1 160</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(21)	322	336	353	353
Autres avantages à long terme consentis aux salariés		15	17	10	10
Provisions (non courant)	(22)	25	27	4	4
Emprunts obligataires convertibles	(23)	258	247	117	117
Autres dettes financières (non courant)	(23)	353	7	5	5
Impôts différés passifs	(9.d)	85	94	33	33
Autres dettes non courantes		-	-	-	-
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 058</b>	<b>728</b>	<b>522</b>	<b>522</b>
Provisions (courant)	(22)	72	89	83	83
Autres dettes financières (courant)	(23)	301	665	369	369
Avances et acomptes reçus		59	39	18	18
Montants dus aux clients sur les contrats de construction		128	71	70	70
Fournisseurs et comptes rattachés		817	917	692	692
Dettes d'impôts sur les sociétés courants		32	39	31	31
Autres passifs non financiers courants		47	47	33	33
Autres passifs financiers courants	(24)	313	290	308	308
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8.a)	45	22	39	39
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 814</b>	<b>2 180</b>	<b>1 642</b>	<b>1 642</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 630</b>	<b>4 497</b>	<b>3 442</b>	<b>3 324</b>

\* Les comptes 2006 ont été établis après le changement relatif à la comptabilisation des stocks de métaux non-ferreux (cf Note 1.b). L'impact de ce changement est présenté dans la colonne « retraits » des comptes 2005.

\*\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Olex. Voir Note 11.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Notes	2007	2006	2005	
				Retraité**	Publié
Résultat net consolidé, part du Groupe		189	241	163	108
Intérêts minoritaires		7	3	9	9
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		122	178	129	101
Coût de l'endettement financier brut		57	45	26	26
Effet stock-outil*		(20)	(107)	(93)	-
Autres retraitements***		118	(70)	(11)	(21)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔT****</b>		<b>473</b>	<b>290</b>	<b>223</b>	<b>223</b>
Diminution (augmentation) des créances		61	(181)	(404)	(404)
Diminution (augmentation) des stocks		129	(308)	(64)	(64)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(6)	242	310	310
Autres actifs et passifs		-	-	(7)	(7)
Impôt versé		(80)	(58)	(46)	(46)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(4)	12	(14)	(14)
<b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>		<b>100</b>	<b>(294)</b>	<b>(225)</b>	<b>(225)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>573</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7	6	10	10
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(168)	(171)	(130)	(130)
Diminution (augmentation) des prêts accordés		2	2	(10)	(10)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(2)	(36)	(365)	(28)	(28)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2)	48	201	116	116
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(147)</b>	<b>(327)</b>	<b>(42)</b>	<b>(42)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT</b>		<b>427</b>	<b>(330)</b>	<b>(44)</b>	<b>(44)</b>
Encaissements (remboursements) liés aux nouveaux emprunts à long terme	(23)	344	276	(9)	(9)
Encaissements (remboursements) d'emprunts à court terme	(23)	(409)	282	77	77
Augmentations de capital en espèces		7	8	7	7
Intérêts financiers versés		(36)	(45)	(23)	(23)
Dividendes payés		(32)	(23)	(12)	(12)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>(125)</b>	<b>497</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
Effet net des variations des taux de conversion		4	1	3	3
Impact de la variation du périmètre des activités abandonnées			1	(3)	(3)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>306</b>	<b>170</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
		-	-	-	-
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>287</b>	<b>117</b>	<b>121</b>	<b>121</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>594</b>	<b>287</b>	<b>117</b>	<b>117</b>
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		622	287	117	117
Dont concours bancaires courants		(28)	-	-	-

\* Effet lié à la revalorisation du « stock-outil » au coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (cf. Note 1.p).

\*\* Les comptes 2006 ont été établis après le changement relatif à la comptabilisation des stocks de métaux non-ferreux (cf Note 1.b). L'impact de ce changement est présenté dans la colonne « retraité » des comptes 2005.

\*\*\* Pour 2007, on relève essentiellement, la neutralisation de la charge d'impôt (84 millions d'euros) et l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métal et change (54 millions d'euros). Pour 2006 le retraitement est principalement lié aux éléments suivants : plus-value de cession de la société Electro-Matériel (150 millions d'euros), neutralisation de la charge d'impôt (48 millions d'euros), impact non cash de la variation de juste valeur des dérivés (16 millions d'euros), impairments de goodwill et écarts d'acquisition négatifs (17 millions d'euros), coût des plans de stocks options (3,4 millions d'euros).

\*\*\*\* Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « CAF opérationnelle » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux restructurations (respectivement 22 millions d'euros et 40 millions d'euros en 2007 et 2006), et déduction des charges financières et de la charge d'impôt exigible.

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves			Résultat net (part du Groupe)	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres	
					Réserves consolidées	Variation de juste valeur et autres	Différences de conversion					
<b>1<sup>er</sup> JANVIER 2005**</b>	<b>20 968 748</b>	<b>23</b>	<b>1 014</b>	<b>(28)</b>	<b>(153)</b>	<b>5</b>	<b>(4)</b>	<b>(153)</b>	<b>58</b>	<b>915</b>	<b>70</b>	<b>985</b>
Changement (stock-outil)*		29						29	34	63		63
<b>1<sup>er</sup> JANVIER 2005 RETRAITÉ*</b>	<b>20 968 748</b>	<b>23</b>	<b>1 014</b>	<b>(28)</b>	<b>(124)</b>	<b>5</b>	<b>(4)</b>	<b>(124)</b>	<b>92</b>	<b>978</b>	<b>70</b>	<b>1 048</b>
Reclassement en réserve du résultat de l'exercice précédent		92						92	(92)			
Distribution de dividendes		(10)						(10)	(10)		(2)	(12)
Acatifs financiers disponibles à la vente							73	73		73	8	81
Différences de conversion						(6)		(6)		(6)		(6)
Couverture des flux de trésorerie (augmentations)						(5)		(5)		(5)		(5)
Couverture des flux de trésorerie (recyclage en résultat)						<b>(11)</b>	<b>73</b>	<b>62</b>		<b>62</b>	<b>8</b>	<b>70</b>
<b>Produits et charges reconnus directement en capitaux propres</b>									108	108	9	117
Résultat net (avant Changement stock-outil*)									55	55	0	55
Changement (stock-outil) sur résultat*						<b>(11)</b>	<b>73</b>	<b>62</b>	<b>163</b>	<b>225</b>	<b>17</b>	<b>242</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>												
Augmentation de capital												
Plans d'options sur actions réservés au personnel :												
- valeur des services rendus par le personnel						2		2		2		2
- sommes reçues de l'émission d'actions	3 173 75	0	5							5		5
Autres		0								0	(8)	(8)
<b>31 DÉCEMBRE 2005 RETRAITÉ</b>	<b>21 286 123</b>	<b>24</b>	<b>1 019</b>	<b>(28)</b>	<b>(40)</b>	<b>(6)</b>	<b>69</b>	<b>23</b>	<b>163</b>	<b>1 201</b>	<b>77</b>	<b>1 278</b>
Reclassement en réserve du résultat de l'exercice précédent		163						163	(163)			
Distribution de dividendes									(22)	(22)	(2)	(24)
Acatifs financiers disponibles à la vente										(27)	(2)	(29)
Différences de conversion						(14)		(14)		(14)	1	(13)
Couverture des flux de trésorerie (augmentations)						6		6		6		6
Couverture des flux de trésorerie (recyclage en résultat)						<b>(8)</b>	<b>(27)</b>	<b>(35)</b>		<b>(35)</b>	<b>(1)</b>	<b>(36)</b>
<b>Produits et charges reconnus directement en capitaux propres</b>									241	241	3	244
Résultat net												
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>						<b>(8)</b>	<b>(27)</b>	<b>(35)</b>	<b>241</b>	<b>206</b>	<b>2</b>	<b>208</b>
Augmentation de capital	65 797	0	2							2		2
Plans d'options sur actions réservés au personnel :												
- valeur des services rendus par le personnel						4		4		4		4
- sommes reçues de l'émission d'actions	3 78 875	0	6							6		6
Conversion OCEANE (3,125% - 01/2010)	3 534 160	3	114							117		117
Composante capitaux propres OCEANE (1,5% - 01/2013)						34		34		34		34
Périmètre (rachat des intérêts minoritaires)											(37)	(37)
Autres		(2)	(14)	28	(2)	(6)	(8)			4	(2)	2
<b>31 DÉCEMBRE 2006</b>	<b>25 264 955</b>	<b>25</b>	<b>1 127</b>	<b>136</b>	<b>136</b>	<b>(14)</b>	<b>36</b>	<b>158</b>	<b>241</b>	<b>1 551</b>	<b>38</b>	<b>1 589</b>

\* Les comptes 2006 ont été établis après le changement relatif à la comptabilisation des stocks de métaux non-ferreux (cf. note 1.b). L'impact de ce changement est présenté dans les lignes «retraité» des comptes 2005.  
 \*\* Après IAS 32-39.





## NOTE 1 | PRINCIPES COMPTABLES

### A | PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec). Elle a son siège 16, rue de Monceau, 75008 Paris, et est cotée à la Bourse de Paris (compartiment A d'Euronext Paris).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 janvier 2008 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 22 avril 2008.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

### BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, actifs disponibles à la vente ou autres actifs financiers inclus dans la dette nette et évalués à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leurs justes valeurs.

### Rappel des options de première application adoptées par Nexans

En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a opté pour les exemptions suivantes :

- Imputation des écarts de conversion de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- Comptabilisation des pertes et gains actuariels sur les engagements envers le personnel non reconnus au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- Non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- Application des dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Les autres exemptions autorisées par la norme IFRS 1 n'ont pas été mises en oeuvre lors de la transition aux normes IFRS ou n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a retenu l'option d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les impacts de la transition aux normes IFRS sont décrits dans le document intitulé « Transition aux normes IFRS », annexé au Rapport annuel relatif à l'exercice 2004.

### NOUVELLES NORMES ENTRANT EN VIGUEUR EN 2007

- IAS 1 « Présentation des états financiers - Amendements relatifs aux informations sur le capital » (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007). Cette information est fournie en Note 1.r.
- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. En l'absence de disposition transitoire spécifique, et conformément aux dispositions d'IAS 8, le Groupe a appliqué cette nouvelle norme de façon rétrospective aux exercices 2006 & 2005, sauf cas d'impraticabilité dûment exposé dans les notes annexes.
- Les interprétations suivantes sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 mais n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe :
  - IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 »,
  - IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 »,
  - IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés »,
  - IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation ».

### Normes et interprétations non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe

- IAS 1 Révisée « Présentation des états financiers » : cette norme applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 touche à la présentation des états financiers avec pour objectif de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Le Groupe n'a pas encore décidé s'il appliquerait cette norme révisée dès l'exercice 2008.
- IAS 23 « Coûts d'emprunt » (Amendement) : la version révisée de la norme IAS 23 publiée le 29 mars 2007 et applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, requiert la capitalisation au sein de l'actif des coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production des actifs éligibles. La comptabilisation en charges de ces coûts d'emprunt n'est plus autorisée.

Le Groupe estime que cet amendement n'aura pas un impact significatif sur ses comptes. Une analyse est néanmoins en cours pour confirmer cette position.

- IFRS 8 « Segments opérationnels » : cette norme remplacera la norme IAS 14 pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les principes énoncés par ce texte peuvent affecter la structure de l'information sectorielle. Le Groupe procède actuellement à une revue des incidences de ce nouveau référentiel sur la définition des segments opérationnels et géographiques. Cette réflexion est menée en lien étroit avec le format du reporting interne du Groupe

et intégrera les évolutions induites par son expansion géographique. Le Groupe ne devrait pas anticiper l'application de cette norme en 2008.

- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-Groupe » : cette interprétation entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007. Elle précise le traitement comptable à adopter pour les paiements en actions qui conduisent l'entité à acheter ses propres actions (actions propres) pour satisfaire ses obligations vis-à-vis des salariés. Elle indique également la position à retenir lorsque les avantages en actions obtenus par le salarié d'une entité conduisent l'actionnaire de cette entité à fournir les actions correspondantes.

Le Groupe estime que cette interprétation n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers.

- IFRIC 12 « Concessions de services » : cette interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, n'aura aucun impact compte tenu des activités du Groupe Nexans.
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » : cette interprétation entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008. Pas d'incidence attendue sur le Groupe.
- IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligations de financement minimum ». Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le Groupe procède actuellement à l'analyse des impacts que cette interprétation pourrait avoir sur ses états financiers. Ces derniers ne devraient cependant pas être significatifs et limités le cas échéant à certaines entités disposant de régimes spécifiques.

## Estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur :

- L'application des méthodes comptables,
- La valeur des actifs (dépréciations d'écarts d'acquisition, d'immobilisations incorporelles et corporelles, reconnaissance d'impôts différés actifs),
- Le montant des passifs (provisions et engagements de retraite),
- Le niveau des produits et des charges (évaluation des marges sur contrats de construction).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations sont listées ci-après et font l'objet de

développements dans les notes spécifiques à certains postes :

- La valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles (voir Note 13) ;
- La valeur recouvrable des goodwill (voir Note 11) ;
- Les marges sur les contrats à long terme (voir Note 1.h) ;
- Les actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir Note 9) ;
- L'évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir Note 21) ;
- Les provisions et passifs éventuels (voir Notes 22 & 30).

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## B CHANGEMENT RELATIF À LA COMPTABILISATION DES STOCKS DE MÉTAUX NON-FERREUX

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et suite à l'application des normes IFRS, Nexans a :**

- Inclus le stock de métaux non-ferreux, dénommé Stock Outil, dans les immobilisations corporelles. Cet actif correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Il est stable en volume et se renouvelle constamment. De ce fait, il ne fait pas l'objet de couverture par des contrats de vente à terme. En tant qu'immobilisation corporelle, il a été maintenu à son coût historique au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sans être amorti, sa valeur résiduelle étant supérieure à sa valeur comptable et sa durée de vie étant indéfinie.
- Comptabilisé les stocks de métaux non-ferreux, autres que le Stock Outil, en stocks évalués selon la formule du coût unitaire moyen pondéré.

La méthode comptable retenue est décrite en page 10 du document intitulé « Transition aux normes IFRS », annexé au Rapport annuel relatif à l'exercice 2004.

**À l'occasion de l'arrêt des comptes consolidés de l'exercice 2006**, Nexans a décidé de sortir le Stock Outil des immobilisations corporelles pour le reclasser dans les comptes de stocks. En conséquence, le Stock Outil est désormais également évalué selon la formule du coût unitaire moyen pondéré. Pour les besoins de comparaison, les comptes de l'exercice 2005 ont été retraités conformément à cette nouvelle approche.

La comptabilisation du Stock Outil en tant qu'immobilisation corporelle, adoptée lors de la transition aux normes IFRS, visait à assurer la neutralité dans le compte de résultat des effets des variations du cours des métaux sur ce Stock Outil, conformément à la politique de gestion du risque métal dans le Groupe (avant la transition aux normes IFRS, le Groupe Nexans pratiquait la méthode LIFO). Le changement opéré par Nexans depuis 2006 (utilisation du coût unitaire moyen pondéré comme pour le reste du stock) résulte d'un

réexamen des normes IFRS applicables en la circonstance, comme les autres groupes européens placés devant la même problématique. Compte tenu des hausses très importantes des cours des métaux non-ferreux constatées sur les dernières années, la méthode désormais adoptée reflètera par ailleurs mieux la valeur du stock au bilan.

Dans un contexte de hausse des métaux non-ferreux, la revalorisation du Stock Outil induite par l'utilisation du coût moyen pondéré en lieu et place du coût historique, a augmenté le besoin en fonds de roulement inclus dans les actifs non monétaires devant faire l'objet

de tests de dépréciation en cas d'indices de pertes de valeur. Il en a découlé une augmentation des dépréciations comptabilisées au titre de certaines unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2005, par rapport aux dépréciations déjà comptabilisées.

**Au total, la nouvelle approche de la comptabilisation du Stock Outil aboutit aux retraitements suivants des capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats consolidés de l'exercice 2005 :**

en millions d'euros	Montants publiés	Revalorisation stock outil	Dépréciations complémentaires	Effet d'impôts différés	Montants retraités
<b>Capitaux propres consolidés au :</b>					
(y.c. intérêts minoritaires)					
1 <sup>er</sup> janvier 2005 (après IAS 32-39)	985	76	-	(13)	1 048
31 décembre 2005	1 160	169	(28)	(23)	1 278
<b>Résultat net consolidé 2005 :</b>					
- part du Groupe	108	93	(28)	(10)	163
- part des minoritaires	9	0		(0)	9
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>93</b>	<b>(28)</b>	<b>(10)</b>	<b>172</b>

Des tableaux complémentaires en notes 7, 9, 11, 13 et 16 permettent d'apprécier les autres changements intervenus sur les comptes de l'exercice 2005.

## C | MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers incluent les états financiers de la société Nexans et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister. Le Groupe ne dispose actuellement pas de co-entreprise, au sens de la norme IAS 31, dans son périmètre d'activité.

**Les filiales** (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

**La mise en équivalence** s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable mais qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une

entreprise sans en détenir le contrôle; elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20%. Les titres mis en équivalence (y compris le montant des écarts d'acquisition y afférents) sont inscrits au bilan initialement à leur coût et sont ultérieurement augmentés ou diminués, le cas échéant, de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs. Le compte de résultat consolidé comprend la quote-part de résultat de la période.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mise en équivalence est présentée dans la Note 31.

Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes correspondant, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra groupe peuvent être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (cf. Note 1.o).

## D | CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. Les bilans des activités étrangères du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au taux de change

à la date de clôture. Le compte de résultat est converti au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultat est inscrite dans les capitaux propres au poste « Différences de conversion ». Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Lors de la sortie d'une activité étrangère, le montant cumulé des écarts de change, constatés postérieurement à la première adoption des IFRS, figurant au poste « Différences de conversion » relatifs à cette activité est comptabilisé dans le compte de résultat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

## **E | CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLÉES EN DEVISES**

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier.

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en Note 1.cc.

## **F | REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation d'une filiale, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3. Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle comme la différence entre le coût du regroupement d'entreprise et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition (cf. Note 1.l).

Le coût du regroupement d'entreprise correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels du Groupe Olex, consolidé à compter du 31 décembre 2006, a été déterminée de façon définitive au courant du deuxième semestre 2007. La note 11 des états financiers au 31 décembre 2006 du Groupe précisait que l'allocation était arrêtée à titre provisoire. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les données comparatives du bilan consolidé au 31 décembre 2006 ont été ajustées pour tenir compte de ces valeurs définitives (voir Note 11).

## **G | PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS IFRS**

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le bilan consolidé est présenté en distinguant les éléments courants et non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de 12 mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant. Conformément à IAS 12, les impôts différés sont systématiquement considérés comme non courants.

Les éléments d'actifs et de passifs, les produits et charges au compte de résultat et les entrées et sorties de trésorerie au tableau des flux de trésorerie, ne sont pas compensés, sauf quand des normes le prévoient.

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction (et non par nature de charges). Le montant total des frais de personnel figure en Note 4. Les dotations aux amortissements des immobilisations, étant presque exclusivement liées aux activités de production, sont incluses dans la rubrique « coût des ventes ».

Le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux » a été créé au compte de résultat, dans le cadre de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour enregistrer les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur les marchés organisés, LME en particulier) qui ne sont pas qualifiés de couvertures de flux de trésorerie au regard du référentiel IFRS (se référer à la Note 1.cc).

Le tableau des flux de trésorerie est présenté en retenant l'approche indirecte pour la présentation des composantes des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Cette approche consiste à ajuster le résultat consolidé part du groupe, des éléments de charges et de produits sans effet sur la trésorerie et de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

L'état de variation des capitaux propres du Groupe reprend également les informations sur (a) les montants des transactions avec des porteurs de capitaux propres agissant en cette qualité, (b) le solde des résultats non distribués et (c) le rapprochement entre la valeur

comptable en début et en fin de période de chaque catégorie de capital apporté et de chaque réserve.

Les méthodes de présentation sont conservées d'une année sur l'autre.

## **H | CHIFFRES D'AFFAIRES**

### **Chiffre d'affaires net**

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA). Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

### **Contrats de construction**

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute-tension et câbles ombilicaux du Groupe. Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé en fonction de jalons définis contractuellement ou des coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes. Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production et n'incorporent ni frais administratifs et commerciaux, ni frais financiers. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Montant dû par les clients sur contrats de construction » (à l'actif) et si le solde est négatif en « Montant dû aux clients sur contrats de construction » (au passif).

### **Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants**

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non-ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2005, 2006 et 2007).

## **I | MARGE OPÉRATIONNELLE**

La marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (Note 1.k). Les paiements en actions (Note 1.t), les coûts opérationnels des pensions et retraites (Note 1.u) et la participation des salariés font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

Elle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil au coût unitaire moyen pondéré (voir ci-dessous), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux, frais de restructurations, résultat sur cessions d'actifs, dépréciations d'immobilisations corporelles ou de goodwill résultant de tests de pertes de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des sociétés associées et résultat net des activités abandonnées.

## **J | EFFET STOCK OUTIL**

Cet effet correspond à la variation, au cours d'un exercice, de la valeur du Stock Outil déterminé sur la base du coût unitaire moyen pondéré. Cet effet résultant du changement décrit en Note 1.b est exclu de la marge opérationnelle, conformément au modèle économique du Groupe.

## **K | DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Les dépenses encourues durant la phase de recherche sont constatées immédiatement en charges.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent strictement aux critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée,
- Nexans a l'intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet,
- Il existe un marché potentiel (donnant une assurance suffisante en termes de volume et de prix) pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles,
- Les coûts qui s'y rapportent peuvent être évalués de façon fiable.



Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit concerné.

Par ailleurs, les frais recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « montants à recevoir des (ou dus aux) clients sur contrats de construction ».

## L | GOODWILL

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, ces tests s'effectuent au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies au niveau du Groupe en comparant leur valeur recouvrable à la valeur de leurs capitaux employés comptables (actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement). À noter que le Groupe a adapté la maille de ses UGT sur l'exercice 2007 pour tirer les conséquences des synergies développées par la mise en place du plan stratégique 2007-2009 : le maillage principalement par entité légale retenu jusqu'en 2006, intègre désormais certains regroupements plus transverses entre entités ou sous segments de métiers présentant une intégration croissante de leurs flux de trésorerie entrants. Cette évolution dans la définition du périmètre des UGT n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la Note 1.o. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne « dépréciations d'actifs nettes ». Cette perte de valeur est affectée d'abord aux goodwill puis, pour le solde, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'UGT. Les pertes de valeur des goodwill, y compris celles constatées dans le cadre d'un arrêté intermédiaire en application d'IFRIC 10, ne sont pas réversibles.

Après vérification du processus d'identification des actifs et des passifs acquis et de leur évaluation, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'acquisition d'intérêts minoritaires, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode selon laquelle toute acquisition complémentaire d'une participation dans une entreprise déjà contrôlée se traduit par la constatation d'un goodwill pour l'écart entre le prix payé et le montant de la quote-part d'intérêt minoritaire acquise sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Le résultat des travaux de l'IASB (« Business Combinations » Phase II project) conduira à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus.

## M | ENGAGEMENTS D'ACHATS DE TITRES DONNÉS AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

En application de la norme IAS 32, les engagements d'achat de titres (« put ») donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la décomptabilisation des intérêts minoritaires correspondants, n'est pas clairement précisée par les normes.

Dans l'attente d'une position de l'IFRIC, et après une consultation de place, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écarts d'acquisition de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires décomptabilisés des capitaux propres. Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, sans effet sur le résultat de la période, traduit le mieux la réalité de la transaction dans la mesure où il correspond à celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

## N | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS GOODWILL) ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste-valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques ou relations clientèles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie infinie. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 10 et 25 ans).
- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :



---

**Constructions et matériels industriels :**

• bâtiments industriels	20 ans
• ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
• installations techniques et matériels industriels	
– composants de mécanique lourde	30 ans
– composants de mécanique moyenne	20 ans
– composants de mécanique légère	10 ans
– composants électriques et électroniques	10 ans
– petit outillage	3 ans

---

**Bâtiments administratifs et commerciaux** **20-40 ans**

---

Les durées et modes d'amortissement sont révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Conformément à IAS 36 (voir Note 1.o), lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amorties, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif (sur la ligne « Plus et moins values de cessions d'actifs »).

Conformément au traitement de référence de la norme IAS 23, les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. À l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

### **o | TESTS DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS**

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de

valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en-cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à la date de clôture.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non-ferreux,...).

Dès lors qu'un indice de perte de valeur serait identifié pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, les tests de valeur des actifs sont mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT Actifs retenues (pour les UGT Goodwill voir Note 1.l) : lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogène générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. Suite au Plan Stratégique 2007-2009, et conformément à l'approche retenue pour les UGT Goodwill, le Groupe a adapté en 2007 la maille de ses UGT actifs pour tenir compte de l'intégration croissante entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays, ou au niveau d'un sous segment de métiers (Haute tension par exemple). Cette évolution n'a cependant pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement (cf. Note 7). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.
- Business plans à 5 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique

pour les 3 premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local pour les deux derniers exercices.

- Effet de l'évolution du cours des métaux non-ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à 5 ans à date de réalisation des tests de dépréciation, et en considérant le maintien de la politique actuelle de couverture,
- Extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique et segment métier.

Le Groupe a défini des indices de pertes de valeur basés d'une part sur des données financières d'ordre général (performance opérationnelle sur l'exercice en cours, comparaison par rapport aux budgets...) et d'autre part sur des indicateurs spécifiques aux métiers ou activités opérationnelles (évolution des cours des métaux, pertes de clients significatifs...). Ces indicateurs de perte de valeur mêlent à la fois des informations internes et externes au Groupe.

Les pertes de valeurs (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Dépréciations d'actifs nettes ».

## **P | STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION INDUSTRIELLE**

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- Produits finis et produits-en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des métaux non-ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si l'entité juridique à laquelle ils se rattachent dégage une marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) négative.

Conformément au traitement de référence de la norme IAS 23, les stocks ne comprennent pas de coûts d'emprunts, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est stable en volume et se renouvelle constamment. La variation de cette partie du stock est présentée sur une ligne spécifique du compte de

résultat (cf. Note 1.j ci-dessus) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

## **Q | CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « charges administratives et commerciales ».

## **R | CAPITAUX PROPRES**

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- Les primes d'émission, correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de la société mère en sus de la valeur nominale des actions ;
- Les réserves consolidées, comprenant les résultats non distribués de la société mère et la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- Les « réserves de variation de juste-valeur et autres », qui incluent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie futurs (cf. Note 1.cc) d'une part, et des actifs financiers disponibles à la vente (cf. Note 1.y), d'autre part ;
- Les « différences de conversion », rubrique utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères (à compter de la date de première application des IFRS, le 1<sup>er</sup> janvier 2004) ;
- Les intérêts minoritaires ;

La notion de Capital Investi au sens de la norme IAS 1 est équivalente pour le Groupe à cette définition des capitaux propres. Le Groupe veille principalement à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et la dette nette qui, sans être quantifié, autorise un respect confortable de nos covenants bancaires (voir Note 23.f) ainsi que des marges de manœuvre dès lors que le Groupe souhaiterait lever de nouveaux financements, notamment dans le cadre d'acquisitions.

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégageant de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, selon les indications fournies en Note 1.I.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Nexans sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires de Nexans.

## **S | ACTIONS PROPRES**

Le coût d'acquisition des actions propres est déduit des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## **T | PAIEMENTS EN ACTIONS**

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés.

La valeur des options est notamment fonction des données de marché à la date d'attribution (cours et volatilité de l'action, taux d'intérêt sans risque, dividendes attendus) et de leur durée de vie attendue, hypothèse déterminée par le Groupe en prenant en compte divers paramètres dont l'indisponibilité fiscale. La valeur des options acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés

conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant être conservés pour une période de 5 ans.

## **U | PENSIONS, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL**

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (« projected unit credit method »), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture;
- Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10% du maximum entre le montant des engagements d'une part et la juste valeur des actifs d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime ;
- Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le montant net total (i) des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Conformément aux dispositions du § 58A de la norme IAS 19, le Groupe veille par ailleurs à ce que l'application de ces principes ne se traduise pas par la comptabilisation d'un profit résultant uniquement d'une perte actuarielle ou des coûts de services passés au cours de la période, ou par la comptabilisation d'une perte résultant uniquement d'un profit actuariel au cours de la période.

La composante financière de la charge annuelle de retraite (charge d'intérêt sur l'obligation, nette du rendement attendu des actifs de couverture) est présentée dans le résultat financier (cf. Note 5).

Les provisions au titre des médailles de travail et autres avantages à long terme payés pendant l'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés, et sont comptabilisés au poste « Provisions ».

## V | PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée, avant la date de clôture, par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites, aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir, et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration.

## W | IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Les actifs d'impôt différés ne sont maintenus au bilan que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de l'exercice. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

## X | ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

### Présentation au bilan

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

### Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs y afférents est reclassé dans les postes du bilan consolidé.

## **Y | ACTIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Après l'inscription initiale au bilan, la méthode d'évaluation et le mode de comptabilisation dépendent du classement de l'actif financier :

- Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat ;
- Les autres placements, essentiellement constitués de titres de participation, sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. À chaque arrêté, la juste valeur des titres cotés sur un marché financier organisé est déterminée par référence aux prix de marché publiés. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres sur une ligne distincte et sont reprises en résultat lors de la cession de l'actif ;
- Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti, au taux d'intérêt effectif.

Pour les deux dernières catégories, en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est constatée par résultat. Cette dépréciation est irréversible dans le cas des instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et des titres de participation non cotés, comptabilisés au coût.

## **Z | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité.

## **AA | DETTES FINANCIÈRES**

Lors de l'inscription initiale au bilan, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminuée du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une

base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

## **BB | INSTRUMENTS HYBRIDES - OCEANE**

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dette et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans un compte de réserves des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti.

La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

## **CC | INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

### **Couverture du risque de change**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats d'achats et ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou « Cash Flow Hedge »), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments : la part dite « efficace » du gain ou de la perte latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée en résultat financier. Les profits ou



pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice. Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

### **Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non-ferreux**

Les contrats d'achat à terme de métaux non-ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non-ferreux (cuivre et aluminium). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ de la norme IAS 39.

La volatilité accrue des cours des métaux non-ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre), mais non encore facturées, et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change exposé ci-dessus : la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés à la marge opérationnelle de la période au cours de laquelle l'élément couvert (i.e. l'achat de cathodes de cuivre) affecte le résultat.

Par ailleurs, les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ».

### **DD | RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- Le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux emprunts convertibles ;
- Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

## NOTE 2 | PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

### A | ACCORD CADRE EN VUE DE L'ACQUISITION DU GROUPE MADECO

Le 15 novembre 2007, le groupe Nexans a conclu un accord cadre avec la société chilienne Madeco en vue du rachat des activités câbles de Madeco.

Le groupe Madeco a réalisé en 2006, dans ses activités câbles, un chiffre d'affaires à cours des métaux courants de 672 millions de dollars (490 millions d'euros au cours moyen de 2007) dans les trois domaines essentiels que sont les câbles d'infrastructures, industriels et du bâtiment (et plus marginalement les fils conducteurs). Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, cette activité était réalisée principalement au Brésil (43 %), marché le plus important d'Amérique du Sud, et pour le restant, au Chili (28 %), au Pérou (18 %), en Argentine (6 %) et en Colombie (5 %).

Cette acquisition serait structurée :

- Pour partie comme une acquisition des titres de certaines filiales de Madeco dédiées à l'activité câble, le prix de cession étant déterminé sur la base d'une composante cash/reprise de dette de 422 millions de dollars (environ 287 millions d'euros au cours du 31 décembre 2007), et
- Pour le reste, par l'apport par Madeco à Nexans de la totalité des actions détenues par Madeco dans d'autres filiales dédiées. Cet apport sera rémunéré par l'émission de 2,5 millions d'actions nouvelles de Nexans au bénéfice de Madeco, qui sera soumis à un engagement de ne pas céder ses actions dans les 12 mois suivant la réalisation de l'opération et détiendrait environ 9% du capital de Nexans (sur la base de 28,1 millions d'actions).

Au cours de clôture de Nexans du 31 décembre 2007 de 85,50 €, la valeur d'entreprise en part totale (y compris intérêts minoritaires) serait d'environ 763 millions de dollars (518 millions d'euros). L'opération dégagerait sur cette base un goodwill, avant allocation à la juste valeur des actifs et passifs acquis, d'environ 220 millions d'euros.

La réalisation de l'opération reste notamment soumise à la signature d'un accord définitif, qui devrait intervenir au cours du mois de février 2008, à l'accord des actionnaires de Madeco et à celui des actionnaires de Nexans, ainsi qu'à l'obtention d'autorisations réglementaires. En ce qui concerne Nexans, l'Assemblée Générale des actionnaires amenée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2007 se prononcera également sur l'émission d'actions nouvelles en rémunération de l'apport de Madeco et la nomination d'un représentant du groupe Madeco en tant que membre du Conseil d'Administration de Nexans.

### B | ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Les principales modifications intervenues sur le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007 sont les suivantes :

- Nexans a acquis au 30 novembre 2007 70 % des titres de la société Multinacional Trade (distributeur de matériel électrique espagnol) pour un montant de 7,4 millions d'euros. Nexans a par ailleurs conclu un put / call croisé à échéance 3 ans sur les 30 % résiduels du capital. Multinacional Trade a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 25 millions d'euros sur 2007 (novembre 2006 à novembre 2007) avec pour principal fournisseur Nexans (environ 70 % des achats).

Les effets de cette acquisition sur le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat net consolidé de l'exercice 2007 n'étant pas significatifs au regard des comptes consolidés, Multinacional Trade n'a été consolidée qu'à compter du 31 décembre 2007. Le goodwill comptabilisé au 31 décembre 2007, avant toute allocation aux actifs et passifs acquis (cette dernière sera opérée sur l'exercice 2008), et tenant compte du put sur minoritaires, s'élève à 6,2 millions d'euros.

- Le Groupe avait engagé sur l'exercice 2006 des négociations pour la cession de ses activités résiduelles de fils émaillés au Canada et en Chine. En application d'IFRS 5, les postes du bilan de ces entités étaient classés au 31 décembre 2006 en actifs détenus en vue de la vente.

La cession du site de Simcoe au Canada, au Groupe américain Superior Essex, a été concrétisée fin avril 2007 pour un montant de 9,8 millions d'euros (hors effet positif lié au recouvrement des postes de BFR opérationnel restés propriété de Nexans) se traduisant par une plus value de 0,2 million d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins value de cession d'actifs » du compte de résultat). Le Groupe a par ailleurs encaissé le BFR pour 7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires courant et la marge opérationnelle réalisés par cette unité opérationnelle sur les quatre premiers mois de l'année 2007 sont de respectivement 33 et 2 millions d'euros.

La clôture de la cession de l'entité « Nexans Tianjin Magnet Wires and Cables » en Chine est intervenue en juillet 2007. Le Groupe a dégagé à cette occasion une légère moins value de 1,6 M€ (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins value de cession d'actifs » du compte de résultat) et a réduit sa dette nette de 11,2 M€. Cette entité a réalisé un chiffre d'affaires courant et une marge opérationnelle de respectivement 19 millions d'euros et 1 million d'euros sur le premier semestre 2007.

- Le Groupe Superior Essex a exercé son option d'achat sur les 40 % résiduels détenus par Nexans dans Essex Nexans, la joint venture créée en 2005 à l'effet de regrouper l'ensemble des activités européennes de fils émaillés de Superior Essex et de Nexans. La cession de cette participation résiduelle de 40 % a été actée le 28 juin 2007 pour un montant de 22,4 millions d'euros conduisant à dégager une plus value de 0,2 millions d'euros (comptabilisée sur la ligne



« Plus et moins value de cession d'actifs » du compte de résultat). En outre, Essex Nexans a remboursé à Nexans 11,3 millions d'euros correspondant au financement qui lui avait été consenti. Conformément aux dispositions contractuelles, et compte tenu du niveau d'EBITDA de l'entité Essex Nexans sur l'exercice 2006, Nexans a par ailleurs perçu sur le premier semestre 2007 un complément de prix de 3 millions d'euros relatif à la cession de ses premiers 60 % dans son activité de fils émaillés. Ce complément de prix a été comptabilisé sur la ligne « Plus et moins value de cession d'actifs » du compte de résultat.

Par ailleurs, nous vous rappelons ci-dessous les principales variations de périmètre intervenues au cours des exercices 2006 et 2005 :

- Nexans a acquis le 1<sup>er</sup> décembre 2006, 100 % des titres du Groupe australien Olex, leader de l'industrie du câble de l'Asie australe, pour un montant de 515 millions de dollars australiens (environ 310 millions d'euros). Conformément aux termes du contrat d'acquisition, le Groupe Nexans a par ailleurs versé durant l'exercice 2007 un complément de prix de 41 millions de dollars australiens (soit environ 26 millions d'euros) calculé sur la base de l'évolution de l'actif net du sous Groupe Olex.

Les effets de cette acquisition sur le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat net consolidé de l'exercice 2006 n'étant pas significatifs au regard des comptes consolidés, Olex n'a été consolidé qu'à compter du 31 décembre 2006.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, Nexans a finalisé sur le second semestre 2007 l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Les principales allocations portent sur les immobilisations corporelles (et principalement les machines & équipements) ainsi que sur les immobilisations incorporelles (relations clients et marques). Les comptes au 31 décembre 2006 ont été retraités pour prendre en compte cette allocation définitive (voir également Note 11).

Sur l'exercice 2007, le Groupe Olex a dégagé un chiffre d'affaires courant et une marge opérationnelle, après prise en compte des retraitements liés à l'allocation à la juste valeur des actifs et passifs acquis, de respectivement 419 et 28 millions d'euros.

- Nexans a créé au Japon, au cours du second semestre 2006, la société Nippon High Voltage Cable Corp. (NVC), dont elle détient 66%, les 34% restant étant détenus par Viscas (JV Furukawa Electric Co., Ltd. et Fujikura Ltd), qui a apporté à NVC son usine existante située à Tokyo Bay. NVC est consolidée à compter du 31 décembre 2006 et sera dédiée à la production de câbles d'énergie haute tension sous-marins pour le compte exclusif des deux actionnaires et n'aura pas d'autre activité commerciale. Cette entité a contribué au chiffre d'affaires courant du Groupe pour 14 millions d'euros sur l'exercice 2007, sa marge opérationnelle étant encore négative compte tenu de la phase de montée en puissance de la production.
- Nexans a cédé le 1<sup>er</sup> février 2006 ses activités de distribution en Suisse (Electro-Matériel SA) pour une valeur d'entreprise de

206 millions d'euros, générant ainsi une plus-value de 149 millions d'euros. Electro-Matériel SA avait réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 189 millions d'euros, un EBITDA (avant contribution aux frais centraux) de 21,3 millions d'euros et une marge opérationnelle (sur ces mêmes bases) supérieure à 18 millions d'euros. La contribution au chiffre d'affaires courant et à la marge opérationnelle du mois de janvier 2006 d'Electro-Matériel SA avait été respectivement de 16 et 1 millions d'euros.

- Les activités de fils émaillés du Groupe en Europe ont été apportées en 2005 à la société Essex Nexans, société créée avec le Groupe Superior Essex, dans laquelle Nexans conservait une part minoritaire de 41 % (réduite à 40% début 2006 puis cédée intégralement sur le premier semestre 2007, voir ci dessus) ; cette participation a été évaluée selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 21 octobre 2005 jusqu'à la date de cession, les résultats étant présentés en « résultat des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5 (cf. Note 8) ;
- Nexans a cédé sa filiale de distribution norvégienne Nexans Distribusjon le 28 août 2005, pour un montant de 45 millions d'euros dégageant une plus-value nette de 33 millions d'euros. La contribution de cette société au chiffre d'affaires 2005 (8 mois) s'élevait à 75 millions d'euros.

## C | ÉMISSION OBLIGATAIRE

Nexans, a procédé le 2 mai 2007 à une émission obligataire pour un montant de 350 millions d'euros à 10 ans. Le placement de l'émission a été effectué auprès d'une très large base d'investisseurs européens avec une prédominance des investisseurs français (35 %) et britanniques (34 %). L'objectif du Groupe était de refinancer sa dette existante, diversifier ses sources de financement et allonger la durée de vie moyenne de sa dette.

Principales conditions de l'emprunt :

- Montant 350 millions d'euros
- Coupon 5,75 %
- Date de règlement 2 mai 2007
- Échéance 2 mai 2017
- Prix d'émission 99.266 %
- Spread 140 points de base au-dessus du taux de swap 10 ans
- Notation de l'émission BB (S&P)

## D | DIVIDENDES

L'Assemblée Générale mixte du 10 mai 2007 a approuvé le versement d'un dividende de 1,20 euro par action.

Ces dividendes ont été mis en paiement le 15 mai 2007 pour un montant total de 30,6 M€.

## NOTE 3 | INFORMATIONS PAR MÉTIER ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'information sectorielle est présentée selon deux axes :

- Par métier, axe primaire sur lequel est basée l'information financière utilisée par le Groupe, dans la mesure où les risques et les taux de rentabilité sont affectés principalement par les différences entre les produits offerts ; et
- Par zone géographique.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers ce qui implique notamment que :

- Les données à compter de 2006 ont été établies après le changement relatif à la comptabilisation des stocks de métaux non-ferreux (cf. Note 1.b). Les données de l'exercice 2005 ont été retraitées pour tenir compte de l'impact de ce changement.
- Les données de l'exercice 2006 ont par ailleurs été retraitées pour tenir compte de l'allocation définitive réalisée courant du deuxième semestre 2007, suite à l'acquisition du Groupe Olex (cf. Note 11).

La mesure de la performance de chaque secteur est basée sur la marge opérationnelle.

Ces informations s'entendent hors activités abandonnées qui ne sont pas reprises dans la présente note dès lors qu'elles ne présentent pas des flux significatifs au regard du Groupe. Les activités abandonnées font l'objet d'une présentation séparée dans la Note 8 ci après. Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les métiers suivants :

- « Fils conducteurs », comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés qui ne sont pas en cours de cession,
- « Énergie<sup>(1)</sup> », constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), des câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie (dont les câbles spéciaux pour application électronique) et des câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment,
- « Télécom », qui regroupe les câbles pour réseaux Télécom privés, les composants de jonction pour câbles de réseaux Télécom et les câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux Télécom publics,
- La rubrique « Autres » inclut essentiellement certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers ainsi que les éliminations inter-métiers sur les flux commerciaux.

(1) Conformément à la nouvelle segmentation du plan stratégique, les câbles sous-marins utilisés pour la commande à distance de véhicules et robots sous-marins et les câbles électroniques ont été respectivement intégrés dans les segments « Infrastructures d'énergie » et « Industrie » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, compte tenu de la similitude des marchés et des clients auxquels ils sont destinés. Ces câbles sont donc regroupés en 2007 sous le métier Énergie et non plus dans le métier Telecom. Les données 2006 présentées dans cette Note 3 n'ont pas été retraitées.

Le chiffre d'affaires de ces deux activités représente 213 millions d'euros (à métaux non ferreux constants) sur l'exercice 2007 contre 160 millions d'euros sur l'exercice 2006.

## A | INFORMATIONS PAR MÉTIER

en millions d'euros	Fils conducteurs	Énergie**	Télécom	Autres (ou non alloués)	Éliminations inter métiers*	Total Groupe
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>						
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	2 603	5 270	638	11	(1 110)	7 412
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	845	3 780	529	11	(343)	4 822
Marge opérationnelle	9	365	49	(14)	–	409
Dotation aux amortissements sur immobilisations	(3)	(76)	(13)	(9)	–	(101)
Pertes de valeur	(34)	(21)	(7)	–	–	(63)
Reprises de pertes de valeur	–	38	4	–	–	42
EBITDA***	12	441	62	(5)	–	510
Coûts de restructuration	(3)	(8)	–	(2)	–	(14)
Investissements bruts	10	141	14	10	–	174
Immobilisations corporelles nettes	13	759	98	22	–	893
Total actifs sectoriels nets****	400	3 014	270	56	–	3 740
Total passifs sectoriels*****	281	879	85	84	–	1 329
Participations dans les entreprises associées	1	–	–	–	–	1
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Effectifs (nombre de salariés)	779	18 089	2 183	847	–	21 898
<b>31 DÉCEMBRE 2006<sup>(1)</sup></b>						
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	3 438	4 298	781	9	(1 038)	7 489
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 133	2 983	648	9	(331)	4 442
Chiffre d'affaire à cours métaux constants et cours de change 2007	1 163	3 104	472	9	(375)	4 373
Marge opérationnelle	(4)	233	48	(18)	–	260
Dotation aux amortissements sur immobilisations	(10)	(62)	(19)	(4)	–	(95)
Pertes de valeur	(54)	(61)	(9)	(4)	–	(128)
Reprises de pertes de valeur	–	19	8	–	–	27
EBITDA***	6	296	67	(14)	–	355
Coûts de restructuration	(5)	(19)	(24)	(1)	–	(48)
Investissements bruts	14	137	17	4	–	171
Immobilisations corporelles nettes	23	643	143	20	–	829
Total actifs sectoriels nets****	662	2 725	399	41	–	3 826
Total passifs sectoriels*****	416	732	100	50	–	1 298
Participations dans les entreprises associées	22	–	–	–	–	22
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	3	–	–	–	–	3
Effectifs (nombre de salariés)	1 140	15 952	3 276	782	–	21 150

en millions d'euros	Fils conducteurs	Énergie**	Télécom	Autres (ou non alloués)	Éliminations inter métiers*	Total Groupe
<b>31 DÉCEMBRE 2005 RETRAITÉ</b>						
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	1 991	3 342	677	10	(573)	5 449
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 056	2 865	630	10	(298)	4 263
Chiffre d'affaires à cours métaux constants et cours de change 2006	1 076	2 883	631	10	(298)	4 301
Marge opérationnelle	6	171	25	(16)	–	186
Dotation aux amortissements sur immobilisations	(10)	(61)	(20)	(4)	–	(95)
Pertes de valeur	(0)	(14)	(22)	(18)	–	(55)
Reprises de pertes de valeur	4	15	3	–	–	21
EBITDA***	15	232	45	(12)	–	280
Coûts de restructuration	(4)	(12)	(6)	(3)	–	(24)
Investissements bruts	6	102	20	1	–	129
Immobilisations corporelles nettes	96	498	146	38	–	778
Total actifs sectoriels nets****	562	1 936	398	36	–	2 933
Total passifs sectoriels*****	281	639	112	48	–	1 079
Participations dans les entreprises associées	17	1	–	–	–	18
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Effectifs (nombre de salariés)	1 162	14 157	3 473	792	–	19 584

(1) Dont Olex au 31/12/2006

Immobilisations corporelles nettes	–	83	–	–	–	83
Total actifs sectoriels nets****	–	394	–	–	–	394
Total passifs sectoriels*****	–	27	–	–	–	27
Effectifs (nombre de salariés)	–	929	–	–	–	929

\* Les éliminations inter-métiers proviennent pour l'essentiel de l'activité « Fils conducteurs », située en amont des autres métiers du Groupe

\*\* Dont chiffres d'affaires (à cours métaux courants) relatif aux contrats de construction : 511 millions d'euros en 2007 (394 millions d'euros en 2006)

\*\*\* Marge opérationnelle avant dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

\*\*\*\* Les actifs sectoriels incluent les immobilisations incorporelles et corporelles, les stocks, les créances clients, les avances fournisseurs, les montants dus par les clients sur les contrats de construction, les autres créances opérationnelles et le goodwill.

Les actifs sectoriels en 2007 incluent les éléments des entités destinées à être cédées. Ils représentent 145,4 M€ de total actif sectoriel et 34,9 M€ d'immobilisations corporelles nettes.

\*\*\*\*\* Les passifs sectoriels incluent les dettes fournisseurs, les montants dus aux clients sur les contrats de construction, les avances et acomptes reçus, les provisions sur affaires et les autres dettes opérationnelles. Les passifs sectoriels en 2007 incluent les éléments des entités destinées à être cédés pour 39,4 M€.

## B | INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros	France***	Allemagne	Autres Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde	Total Groupe
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>							
Chiffre d'affaires à cours métaux courants (avant éliminations inter zones)	2 871	935	2 390	1 333	886	591	-
Chiffre d'affaires à cours métaux courants inter zones géographiques	(1 032)	(83)	(432)	(1)	(15)	(31)	-
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	1 839	852	1 958	1 332	871	560	7 412
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 083	621	1 511	662	571	374	4 822
Marge opérationnelle	61	65	123	78	50	31	409
Investissements bruts	35	28	55	10	16	29	174
Immobilisations corporelles nettes	146	120	264	90	153	121	893
Total actifs sectoriels nets*	973	386	1 062	307	640	372	3 740
Effectifs (nombre de salariés)	3 919	2 862	8 407	1 870	2 269	2 571	21 898
<b>31 DÉCEMBRE 2006**</b>							
Chiffre d'affaires à cours métaux courants (avant éliminations inter zones)	3 112	911	2 175	1 745	435	519	-
Chiffre d'affaires à cours métaux courants inter zones géographiques	(937)	(59)	(354)	(2)	(6)	(50)	-
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	2 175	852	1 821	1 743	429	469	7 489
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 037	582	1 402	813	277	331	4 442
Chiffre d'affaires à cours métaux constants et cours de change 2007	1 037	582	1 397	769	261	326	4 373
Marge opérationnelle	35	33	72	63	19	37	260
Investissements bruts	30	18	64	24	6	30	171
Immobilisations corporelles nettes	158	105	235	88	153	91	829
Total actifs sectoriels nets*	1 180	404	989	305	616	332	3 826
Effectifs (nombre de salariés)	3 858	2 707	7 807	1 960	2 459	2 359	21 150
<b>31 DÉCEMBRE 2005 RETRAITÉ</b>							
Chiffre d'affaires à cours métaux courants (avant éliminations inter zones)	2 065	692	1 846	1 153	302	348	-
Chiffre d'affaires à cours métaux courants inter zones géographiques	(592)	(43)	(293)	(1)	(3)	(26)	-
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	1 473	649	1 553	1 152	299	322	5 449
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 024	553	1 412	753	247	275	4 263
Chiffre d'affaires à cours métaux constants et cours de change 2006	1 024	553	1 406	777	259	283	4 301
Marge opérationnelle	6	27	73	41	11	28	186
Investissements bruts	18	22	52	12	14	12	129
Immobilisations corporelles nettes	165	121	213	125	86	68	778
Total actifs sectoriels nets*	874	363	860	365	220	250	2 933
Effectifs (nombre de salariés)	3 823	2 685	7 766	1 835	1 270	2 205	19 584

\* Les actifs sectoriels incluent les immobilisations incorporelles et corporelles, les stocks, les créances clients, les montants dus par le client sur les contrats de construction, les avances fournisseurs, les autres créances opérationnelles et le goodwill.

\*\* Après prise en compte de l'allocation définitive Olex au 31 décembre 2006. Voir ci-dessus Note 3.a).

\*\*\* Y compris activité Corporate

## C | CHIFFRE D'AFFAIRES COURANT PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros	France	Allemagne	Autres Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde	Total Groupe
Année 2007	998	762	2 283	1 380	993	996	7 412
Année 2006	987	852	2 512	1 729	512	896	7 489
Année 2005	740	616	1 957	1 127	407	601	5 449

## NOTE 4 | FRAIS DE PERSONNEL, EFFECTIFS ET DROIT À LA FORMATION

		2007	2006	2005
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	909	813	800
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	21 898	21 150	19 584
Droit individuel à la formation*	(en heures)	280 000	209 085	149 318

\* Volume d'heures de formation cumulé au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 5,6 millions d'euros sur 2007, 3,4 millions d'euros sur 2006 et 2,4 millions d'euros sur 2005. Se référer également à la Note 20 pour plus de détail.

## NOTE 5 | AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

en millions d'euros	2007	2006	2005
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1	1
Provisions	0	1	(0)
Résultats de change (nets)	(19)	(18)	4
Effet de l'actualisation sur engagements sociaux*	(34)	(33)	(36)
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux*	19	18	19
Autres	(4)	(5)	(5)
<b>AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(37)</b>	<b>(36)</b>	<b>(17)</b>

\* Se référer à la Note 21.

## NOTE 6 | PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ACTIFS

en millions d'euros	2007	2006	2005
Plus values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	3	1	0
Plus values nettes sur cession de titres*	1	149	33
Autres	-	1	1
<b>PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ACTIFS</b>	<b>4</b>	<b>151</b>	<b>34</b>

\* En 2006, cession de la société Electro-Matériel (Suisse) (cf. Note 2).  
En 2005, cession de Nexans Distribution (Norvège).

## NOTE 7 | DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NETTES

en millions d'euros	2007	2006	2005	
			retraité *	Publié
Pertes de valeur sur immobilisations	(59)	(109)	(49)	(14)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	42	27	21	8
Pertes de valeur sur goodwill	(4)	(19)	(6)	-
Ecart d'acquisition négatifs constatés en résultat		2	2	2
<b>DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NETTES</b>	<b>(21)</b>	<b>(99)</b>	<b>(32)</b>	<b>(4)</b>

\* Cf. Note 1.b

### Évolutions majeures

Le Groupe procède au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer aux Notes 1.1 et 1.o).

Les dépréciations d'actifs nettes complémentaires de 21 millions d'euros comptabilisées sur l'exercice 2007 couvrent des situations contrastées mais s'inscrivent dans le prolongement des tendances identifiées lors des arrêts précédents :

- La dépréciation la plus significative porte sur les activités amont du Groupe (fils machine et fils conducteurs) qui sont désormais quasiment intégralement dépréciées. Au-delà de l'alourdissement des capitaux employés lié à la hausse du prix des matières premières, cette évolution marque la décision du Groupe de se recentrer sur ses seuls besoins internes.

Les câbles d'infrastructure en Italie ont également à nouveau été fortement dépréciés en 2007. Les performances actuelles de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils se rattachent ne permettent pas d'estimer une valeur d'utilité à un niveau suffisant. Les câbles pour le bâtiment en Allemagne ont également supporté une dépréciation complémentaire pour des raisons similaires. Une déprécia-

tion a par ailleurs été prise en compte sur l'unité génératrice de trésorerie « câbles d'infrastructure Telecom » en Espagne pour s'aligner sur sa valeur de marché probable compte tenu du processus de cession en cours (voir Note 8). Au total, ces dépréciations d'actifs ont représenté un montant de 59 millions d'euros.

Une dépréciation complémentaire a par ailleurs été comptabilisée sur le goodwill de la société Liban Câbles suite à une évolution défavorable du taux d'actualisation qui s'explique par une hausse de la prime pour risque suite aux tensions géopolitiques accrues dans ce pays.

- À l'inverse, une reprise significative a été actée sur la Chine, et dans une moindre mesure, sur le Maroc et le Brésil. Ces pays présentent en effet des perspectives de croissance élevées désormais confortées par une évolution très favorable de leurs marges en 2007. En prenant en compte la reprise significative également constatée sur l'activité câbles d'Infrastructures en Allemagne, suite à un repositionnement sur des produits à plus forte valeur ajoutée, ainsi que dans une moindre ampleur, sur la Suisse en raison de la poursuite du redressement des activités, les reprises de pertes de valeur sur l'exercice 2007 totalisent 42 millions d'euros.



En 2006, les pertes de valeur d'un montant total de 109 millions d'euros portaient déjà principalement sur les activités amont du Groupe (fils machine, fils conducteurs et solde des activités de fils émaillés au Canada et en Chine) dont les capitaux employés avaient été particulièrement affectés par la hausse du prix des matières premières. Étaient également concernés les câbles d'infrastructures d'énergie en Allemagne, Italie, Grèce, Égypte et Corée du Sud. Ces évolutions avaient également conduit à comptabiliser des pertes de valeur à hauteur de 19 millions d'euros sur les écarts d'acquisition des sociétés Liban Câbles, ICC (Égypte), Nexans Tianjin et Nexans Inc. À l'inverse, le redressement des activités de câbles industriels en Suisse et en Allemagne, de câbles spéciaux pour applications électroniques en France et de câbles pour le bâtiment aux États-Unis avait permis de constater des reprises de pertes de valeur pour un montant global de 27 millions d'euros.

Comme exposé dans la Note 1.b., la revalorisation du stock outil, induite par l'utilisation du coût moyen pondéré à compter de l'exercice 2006, a augmenté le besoin en fonds de roulement inclus dans les actifs non monétaires devant faire l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de pertes de valeur. Il en a donc découlé une augmentation des dépréciations nettes comptabilisées au titre de certaines unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2005 par rapport aux dépréciations déjà comptabilisées :

- Dans les comptes de l'exercice 2005, les pertes de valeur constatées portaient principalement sur les activités de câbles spéciaux pour applications électroniques en Belgique, de câbles industriels en Suisse et en Belgique, de câbles pour réseaux privés au Royaume-Uni et de câbles d'infrastructures Télécom en Espagne. Les reprises de pertes de valeur concernaient les activités du marché général en France, les câbles d'infrastructures Télécom au Maroc et les activités de métallurgie en Chine.
- Dans les comptes retraités de l'exercice 2005, des dépréciations complémentaires avaient été constatées sur les activités de câbles spéciaux pour applications électroniques en France et au Brésil, les câbles spéciaux en Allemagne et en Suisse et certains actifs de support en Allemagne. Le Groupe avait également constaté des pertes de valeur sur les écarts d'acquisition des sociétés Nexans Inc et Nexans Brazil.

### Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de pertes de valeur sont les suivantes. Exception faite de l'Amérique du Nord, on note une progression généralisée des taux d'actualisation retenus liée à l'augmentation des taux long terme ainsi qu'à la révision à la hausse de certaines primes de risque pays spécifiques :

	Taux d'actualisation (avant impôt) des flux futurs	Taux d'actualisation (après impôt) des flux futurs	Taux de croissance à l'infini
<b>2007</b>			
Europe (Zone euro)	13,5 %	9,0 %	0,5 % à 2,0 %
États-Unis	12,9 %	9,0 %	2,0 %
Canada	12,9 %	9,0 %	0,5 % à 2,0 %
Australie	12,8 %	10,0 %	3,0 %
Chine	12 %	11,0 %	4,0 %
Corée	13,3 %	10,0 %	2,0 % - 4,0 %
Brésil	16,2 %	11,5 %	4,0 %
Turquie	16,7 %	13,5 %	3,0 %
Liban	20,2 %	18,0 %	5,0 %
<b>2006</b>			
Europe	10,6 %	8,0 %	2 %
Amérique du Nord	11,9 %	9,0 %	2 %
Chine	11,9 %	10,0 %	2 %
Corée	10,2 %	8,0 %	2 %
Égypte	14,4 %	12,0 %	2 %
Brésil	15,2 %	11,0 %	2 %
Turquie	16,7 %	12,0 %	2 %
Liban	17,8 %	15,5 %	2 %
<b>2005</b>			
Europe	10,2 %	7,7 %	2 %
Amérique du Nord	10,2 %	7,7 %	2 %
Chine	10,5 %	8,8 %	2 %
Corée	11,4 %	8,9 %	2 %
Égypte	11,1 %	9,2 %	2 %
Brésil	17,6 %	12,8 %	2 %
Turquie	20,7 %	14,8 %	2 %
Liban	18,5 %	16,1 %	2 %

L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation, est basée sur les courbes de marché des métaux à 5 ans observées à fin octobre 2007. La valeur terminale retenue est proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le Cuivre et l'Aluminium (moyennes communiquées ci-dessous sur une base 12 mois) :

Euro / tonne	Cuivre	Aluminium
2008	5 367	1 798
2009	5 042	1 817
2010	4 673	1 797
2011	4 313	1 756
2012	3 963	1 713
Valeur terminale	3 728	1 627

La seule Unité Génératrice de Trésorerie qui porte des immobilisations incorporelles non amortissables et un goodwill significatif au regard du Groupe au 31/12/2007 est l'Australie (respectivement 15 M€ et 131 M€). La valeur recouvrable de cette Unité Génératrice de Trésorerie a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en Note 1.o. en retenant notamment les dernières prévisions à moyen terme (2008-2010) approuvées par le management du Groupe. Les autres hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci avant.

### Analyses de sensibilité

Les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci avant. Au 31 décembre 2007, les principaux facteurs de sensibilité suivants ont été identifiés :

- Une variation de + 1 % du taux d'actualisation sur l'unité génératrice de trésorerie « Câbles Bâtiment France » conduirait à une dépréciation complémentaire de l'ordre de 29 millions d'euros.
- Le maintien de prix au détail à compter de 2008 similaires à ceux observés sur 2007 conduirait à reprendre l'impairment cumulé constaté sur l'unité génératrice de trésorerie « Câbles Bâtiment France » pour 18 millions d'euros.
- Une variation de + 1 % du taux d'actualisation sur l'unité génératrice de trésorerie « Câbles Industrie Allemagne » conduirait à une dépréciation complémentaire de 19 millions d'euros.

## NOTE 8 | ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2007, des négociations sont en cours avec un tiers pour la cession de l'activité câbles d'infrastructure Telecom en Espagne. Le Groupe a par ailleurs initié auprès d'un intermédiaire financier, un processus de consultation visant à céder sa branche Harnais (incluant les sous segments « automobile » et « ferroviaire »). Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs et passifs relatifs à ces activités ont donc été regroupés à cette date sur les lignes « Actifs et Groupes d'actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé du Groupe, au même titre que le solde des actifs de fils émaillés italiens. Ces deux activités ne répondant pas aux critères de présentation séparée au compte de résultat tels que définis par la norme IFRS 5, leurs flux restent inclus ligne à ligne dans le compte de résultat 2007 du Groupe, au sein des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2006, des négociations avaient été engagées pour la cession des activités résiduelles de fils émaillés au Canada et en Chine (cessions réalisées sur 2007, voir Note 2). En application de la norme IFRS 5, les postes du bilan de ces activités étaient reclassés avec ceux des activités cédées ou abandonnées (i.e. solde des actifs et passifs des activités de fils émaillés italiennes fermées fin 2005) sur deux lignes, « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » à l'actif, et « Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente » au passif, du bilan consolidé de Nexans au 31 décembre 2006. Cette opération ne répondant pas aux critères de présentation séparée au compte de résultat tels que définis par la norme IFRS 5, leurs flux restent inclus ligne à ligne dans le compte de résultat 2006 et 2007 du Groupe au sein des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2005, ces rubriques du bilan incluaient également les actifs et passifs de la société Electro-Matériel, qui a été cédée le 1er février 2006 (voir Note 2). Au compte de résultat, les activités de fils émaillés en Europe cédées (« activités Europe ») ou abandonnées (« activités italiennes ») au cours de l'exercice 2005 sont présentées depuis cette date sur une seule ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

## A | BILAN DES ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Immobilisations incorporelles et corporelles	47	25	29
Stocks et en-cours, nets	46	6	21
Clients et autres actifs	57	29	31
<b>ACTIFS DES ACTIVITÉS DÉTENUES EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>81</b>
Autres actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>81</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite	3	0	-
Provisions	3	0	1
Dettes financières	0	7	1
Fournisseurs et comptes rattachés	37	10	11
Autres passifs	1	5	26
<b>DETTES LIÉES AUX GROUPES D'ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>45</b>	<b>22</b>	<b>39</b>

## B | COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le compte de résultat des activités abandonnées sur les exercices 2007, 2006 et 2005 se présente de la façon suivante :

en millions d'euros	2007	2006	2005
Chiffres d'affaires net (après réintégration des ventes au périmètre abandonné)	-		146
Chiffres d'affaires à prix metal constant	-		131
Marge opérationnelle	-		(2)
Coûts de restructuration, impairment, variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux	-	(4)	(37)
Coût de l'endettement financier	-		(1)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(40)</b>
Impôts sur les bénéfices	-		(0)
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU À VENDRE</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(40)</b>
Résultat de cession après impôts des activités cédées ou à vendre	-		(6)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(46)</b>

## C | VARIATION DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

en millions d'euros	2007	2006	2005
Capacité d'autofinancement (1)	-	(5)	(9)
Variation nette des actifs et passifs courants (2)	-	5	19
Flux de trésorerie d'investissement (3)	-	-	(3)
Flux de trésorerie de financement (4)	-	-	(7)
Impact de la variation du périmètre des activités abandonnées (5)	-	(1)	3
<b>AUGMENTATION / (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>

## NOTE 9 | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

### A | ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en millions d'euros	2007	2006	2005	
			Retraité*	Publié
Charge d'impôt exigible	(64)	(58)	(46)	(46)
(Charge) produit net d'impôts différés	(19)	10	10	20
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>(84)</b>	<b>(48)</b>	<b>(36)</b>	<b>(26)</b>

\* Cf. Note 1.b

Nexans SA est mère d'un groupe fiscal de 12 sociétés en France en 2007. D'autres groupes fiscaux ont été constitués lorsque cela était possible (notamment en Allemagne ou en Amérique du Nord).

## B | TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

La charge d'impôt sur les bénéfices s'analyse comme suit :

en millions d'euros	2007	2006	2005 publié
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>281</b>	<b>297</b>	<b>189</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43 %	34,43 %	34,43 %
<b>(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT THÉORIQUE</b>	<b>(97)</b>	<b>(102)</b>	<b>(65)</b>
- Différentiels de taux courant des pays étrangers	6	3	8
- Charges non déductibles	(10)	2	1
- Non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générés pendant la période	(13)	(2)	-
- Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés	24	-	20
- Comptabilisation de produits d'impôts antérieurement non reconnus sur les déficits reportables et les autres différences temporaires déductibles.	11	-	-
- Éléments taxés à taux réduit ou nul (dont principalement plus values sur cessions de titres)	1	50	9
- Effet des changements de taux d'impôt	(6)	-	-
- Crédits d'impôt	-	1	1
- Autres	0	-	-
<b>(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ</b>	<b>(84)</b>	<b>(48)</b>	<b>(26)</b>
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (%)</b>	<b>29,84 %</b>	<b>16,31 %</b>	<b>13,78 %</b>

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante. Sur les différents exercices présentés, l'impôt exigible relatif à des périodes antérieures est non significatif.

## C | IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2007, les impôts différés directement comptabilisés en capitaux propres, et résultant principalement de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés en capitaux propres, s'élèvent à 23 millions d'euros et s'analysent comme suit :

en millions d'euros	2007	2006
<b>PAR TYPE DE SOUS-JACENT</b>		
Océane	(10)	(10)
Couverture de flux de trésorerie métal	3	10
Couverture de flux de trésorerie change	(15)	1
	(23)	1

Au sein des capitaux propres, l'impôt différé sur l'Océane a été reclassé au sein de la rubrique « réserves consolidées » au 31/12/2007 (préablement comptabilisé dans la rubrique « variations de juste valeur et autres »). L'impôt différé sur les couvertures de flux de trésorerie est comptabilisé dans la rubrique « variations de juste valeur et autres ».

## D | IMPÔTS DIFFÉRÉS CONSTATÉS AU BILAN

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous :

au 31 décembre, en millions d'euros	2005 retraité*	Impact résultat	Effets de change	Regrou- pements d'entreprises	Autres	2006**
Immobilisations corporelles et incorporelles	31	7	-	(27)	12	22
Stocks	0	0	-	(0)	(0)	0
Provisions	(45)	2	-	0	8	(34)
Autres différences temporelles	(14)	52	-	2	(12)	27
Reportes déficitaires	447	(107)	-	1	(21)	320
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (BRUTS) ET PASSIFS</b>	<b>419</b>	<b>(47)</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>(13)</b>	<b>335</b>
Impôts différés actifs non reconnus	(399)	56	-	(0)	11	(332)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>
Dont impôts différés actifs reconnus	53	-	-	-	-	97
Dont impôts différés passifs	(33)	-	-	-	-	(94)

au 31 décembre, en millions d'euros	2006**	Impact résultat	Effets de change	Regrou- pements d'entreprises	Change- ment de taux	Impact capitaux propres	Autres	2007
Immobilisations corporelles et incorporelles	22	9	-	-	-	-	2	33
Stocks	0	16	-	-	-	-	(40)	(24)
Provisions	(34)	5	-	-	-	-	1	(28)
Autres différences temporelles	27	(34)	1	-	-	(23)	(15)	(44)
Reportes déficitaires	320	(43)	-	-	(54)	-	2	225
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (BRUTS) ET PASSIFS</b>	<b>335</b>	<b>(47)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>(54)</b>	<b>(23)</b>	<b>(50)</b>	<b>162</b>
Impôts différés actifs non reconnus	(332)	34	-	-	48	-	50	(199)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>3</b>	<b>(13)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>(37)</b>
Dont impôts différés actifs reconnus	97	-	-	-	-	-	-	48
Dont impôts différés passifs	(94)	-	-	-	-	-	-	(85)

\* Cf. Note 1.b

\*\* Après prise en compte de l'allocation définitive sur Olex soit principalement un impôt différé passif de 30 millions d'euros complémentaire sur les immobilisations corporelles et incorporelles

Les « Autres différences temporelles » couvrent notamment les retraitements de consolidation relatifs aux instruments financiers (juste valeur des instruments dérivés, part optionnelle de l'OCEANE...).

Les actifs d'impôts sur reportes déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plans permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent respectivement à : 199, 332 et 399 millions d'euros aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005. Ces actifs d'impôts différés comprennent pour l'essentiel les déficits fiscaux reportables mentionnés en note e) ci-après.



## E | DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 225 millions d'euros au 31 décembre 2007 (320 et 447 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2005), dont 157 millions d'euros concernent les filiales allemandes (205 et 279 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2005) et 15 millions d'euros concernent les filiales françaises (55 et 76 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2005).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés nets reconnu au bilan est déterminé sur base des business plans réactualisés comme indiqué dans la Note 1.w. Le montant des actifs d'impôt différés nets

reconnu au bilan sur ces bases s'élève à 32 millions d'euros au 31 décembre 2007 (contre 52 millions d'euros au 31 décembre 2006) dont 27 millions d'euros pour les filiales allemandes (23 et 16 millions d'euros à fin 2006 et 2005). Aucun actif d'impôt différé net n'est plus constaté au 31 décembre 2007 sur les filiales françaises, ces dernières présentant désormais une position nette passive (contre une position nette active reconnue au bilan de respectivement 25 et 20 millions d'euros dans les comptes 2006 et 2005 retraités). Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

La ventilation des économies potentielles d'impôts par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

en millions d'euros	2007	2006	2005
Année N+1	36	13	30
Année N+2 à N+4	5	32	52
Année N+5 et suivantes	184	275	365
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>320</b>	<b>447</b>

## F | DIFFÉRENCES TEMPORELLES TAXABLES LIÉES À DES PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment la suppression de la taxation en France des plus-values sur les cessions de titres à compter de 2007).

## NOTE 10 | RÉSULTATS PAR ACTION

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2007	2006	2005	
			retraité*	publié
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE (EN MILLIONS D'EUROS)</b>	<b>189</b>	<b>241</b>	<b>163</b>	<b>108</b>
Economie de frais financiers nets (OCEANE)	10	7	5	5
<b>RÉSULTAT NET CORRIGÉ (EN MILLIONS D'EUROS)</b>	<b>199</b>	<b>248</b>	<b>168</b>	<b>113</b>
Nombre moyen d'actions en circulation	25 553 906	23 529 530	21 146 263	21 146 263
Nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)	3 794 037	3 463 868	3 552 632	3 552 632
Nombre moyen d'options de souscription	547 659	794 369	712 570	712 570
Nombre moyen d'actions dilué	29 895 603	27 787 767	25 411 465	25 411 465
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN EUROS)</b>				
- résultat de base par action	7,41	10,44	9,90	7,30
- résultat dilué par action	6,67	9,10	8,52	6,36
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PAR ACTION (EN EUROS)</b>				
- résultat de base par action	0,00	(0,19)	(2,18)	(2,18)
- résultat dilué par action	0,00	(0,16)	(1,89)	(1,89)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)</b>				
- résultat de base par action	7,41	10,25	7,73	5,12
- résultat dilué par action	6,67	8,93	6,63	4,46

\* Cf. Note 1.b

## NOTE 11 | GOODWILL

en millions d'euros	Brut	Pertes de valeur	Valeur au bilan
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER 2005 RETRAITÉ***</b>	<b>77</b>	–	<b>77</b>
1 <sup>re</sup> adoption des normes IAS 32 et 39**	3	–	3
Changement (stock-outil)** **	–	(6)	(6)
Regroupements d'entreprises	0	–	0
Cessions	–	–	–
Pertes de valeur	–	–	–
Effets de change	10	–	10
Autres mouvements*	(2)	–	(2)
<b>31 DÉCEMBRE 2005 RETRAITÉ***</b>	<b>88</b>	<b>(6)</b>	<b>82</b>
Regroupements d'entreprises****	112	–	112
Cessions	–	–	–
Pertes de valeur	–	(19)	(19)
Effets de change	(5)	2	(3)
Autres mouvements*	2	–	2
<b>31 DÉCEMBRE 2006</b>	<b>197</b>	<b>(23)</b>	<b>174</b>
Regroupements d'entreprises	35	–	35
Cessions	(1)	1	–
Pertes de valeur	–	(4)	(4)
Effets de change	(5)	–	(5)
Autres mouvements*	(10)	2	(8)
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>216</b>	<b>(24)</b>	<b>192</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)

\*\* Options de vente accordées aux intérêts minoritaires du groupe Liban Câbles (Cf. Note 20.e)

\*\*\* Cf. Note 1.b

\*\*\*\* Tenant compte de l'allocation définitive sur Olex, voir ci-dessous.

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en Notes 1.1, 1.o et 7.

### Principales évolutions

Au cours de l'exercice 2007, les nouveaux goodwill constatés correspondent principalement :

- Au complément de prix de 26 millions d'euros versé sur l'acquisition du Groupe Olex (voir Note 2). Ceci porte le goodwill après allocation définitive sur cette entité à 131 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- À l'acquisition de 70 % de la société Multinacional Trade qui a dégagé un goodwill, défini à titre provisoire au 31 décembre 2007, de 6 millions d'euros, incluant la prise en compte d'un put sur minoritaires de 30 % du capital résiduel (voir Note 1.m et Note 2).

La perte de valeur constatée correspond à la société Liban Câbles (voir Note 7). Le mouvement « autres » est principalement lié au reclassement en IFRS 5 du goodwill attaché à l'activité Harnais, compte tenu du projet de cession en cours (voir Note 8).

Au cours de l'exercice 2006 :

- Les nouveaux écarts d'acquisition constatés correspondaient principalement à l'acquisition le 1er décembre 2006 du Groupe australien Olex, leader de l'industrie du câble de l'Asie australe, pour un montant de 310 millions d'euros environ ; l'écart d'acquisition comptabilisé à titre provisoire au 31 décembre 2006 s'élevait à 184 millions d'euros. Durant l'exercice 2007, et dans le cadre de la finalisation du traitement comptable de cette acquisition, le goodwill a été ramené à 131 millions d'euros au 31 décembre 2007 (après prise en compte du complément de prix de 26 millions d'euros versé sur 2007). Les principales évolutions sont détaillées ci-dessous.

- L'augmentation des capitaux employés, sous l'effet de la hausse des cours des métaux non-ferreux avait conduit à constater des pertes de valeur sur goodwill d'un montant total de 19 millions d'euros, principalement sur la société Liban Câbles.

Au cours de l'exercice 2005, outre l'impact des écarts de change, la principale variation des écarts d'acquisition était due à la prise en

compte de l'option de vente accordée aux intérêts minoritaires du groupe Liban Câbles dans le cadre de la première adoption des normes IAS 32 et IAS 39. Dans les comptes retraités de l'exercice 2005, des dépréciations complémentaires avaient par ailleurs été constatées sur les goodwill des sociétés Nexans Inc et Nexans Brasil (cf. Note 7).

## Informations relatives aux acquisitions et cessions réalisées au cours des exercices 2007, 2006 et 2005

Ces informations sont concentrées dans le tableau ci-dessous (les principaux mouvements de périmètre sont décrits dans la Note 2) :

en millions d'euros	Acquisitions			2007**	Cessions	
	2007	2006*	2005		2006	2005
<b>PRIX D'ACQUISITION / DE CESSION</b>	<b>36</b>	<b>393</b>	<b>2</b>	<b>45</b>	<b>201</b>	<b>84</b>
Dont portion payée / reçue en trésorerie et en équivalents de trésorerie	36	393	2	45	201	84
Prix d'acquisition hors rachat d'intérêts minoritaires	36	347	-	-	-	-
<b>ACTIFS</b>						
Immobilisations	0	194	1	8	27	30
Stocks	3	71	2	12	20	39
Créances	5	56	5	23	25	116
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	18	0	(10)	4	2
Autres actifs	0	4	0	22	-	-
<b>PASSIFS</b>						
Provisions	3	15	1	(0)	0	14
Dette financière	4	20	2	6	(16)	37
Autres passifs	-	66	3	7	33	81
<b>ACTIF NET ACQUIS / CÉDÉ (Y COMPRIS INTÉRÊTS MINORITAIRES)</b>	<b>1</b>	<b>242</b>	<b>3</b>	<b>44</b>	<b>57</b>	<b>54</b>
Part des minoritaires sur l'actif net acquis	-	(11)	0			
<b>ACTIF NET PART DU GROUPE À LA CLÔTURE</b>	<b>1</b>	<b>231</b>	<b>3</b>			

\* Tenant compte de l'allocation définitive sur Olex, voir ci dessous

\*\* La colonne des cessions en 2007 ne tient pas compte des impacts liés à la restructuration juridique réalisée au Vietnam

### Allocation définitive sur acquisition Olex

L'évolution entre le goodwill du Groupe Olex défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2006 publiés, et le goodwill définitif comptabilisé sur cette acquisition dans les comptes au 31 décembre 2006 retraités peut être détaillée comme suit :

en millions d'euros		index
<b>GOODWILL PROVISOIRE AU 31/12/2006</b>	<b>184</b>	
Allocation complémentaire aux immobilisations corporelles	- 14	a)
Allocation aux marques	- 15	b)
Allocation aux relations clientèles	- 77	b)
Impôts différés passifs nets complémentaires	+ 30	c)
Autres	- 3	
<b>GOODWILL DÉFINITIF AU 31/12/2006</b>	<b>105</b>	

a) Le Groupe a procédé durant l'exercice 2007 à une évaluation à date d'acquisition de la juste valeur de l'ensemble des actifs corporels du groupe Olex: terrain, bâtiments et équipements industriels. Ces évaluations ont été réalisées avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés dans le domaine.

Lors de l'allocation provisoire un montant de 30 millions d'euros avait déjà été alloué aux immobilisations corporelles. Ceci porte l'allocation totale sur ce poste à 44 millions d'euros. Ces actifs sont amortis en moyenne sur 10 ans.

b) Nexans a également réalisé sur la même période l'évaluation des actifs incorporels du Groupe Olex. Deux catégories d'actifs incorporels significatives ont été identifiées :

- La marque Olex, cette dernière bénéficiant d'une forte notoriété. La valeur allouée à la marque a néanmoins été relativisée pour tenir compte de sa portée régionale et de la présence sur un segment industriel. Cette marque est considérée comme ayant une durée de vie infinie et n'est donc pas amortie.

- Les relations clientèles, Olex disposant d'un portefeuille clients très solide. Une valorisation spécifique a été mise en place pour chacun des principaux sous segments de marché afin de tenir compte de profils de rentabilité et de risque différents. En moyenne cet actif incorporel est amorti sur 20 ans, tenant compte de la très forte capacité de rétention d'Olex et de la très faible rotation des principaux clients constatée sur une base historique.

c) Impôts différés passifs comptabilisés sur les allocations complémentaires réalisées aux actifs corporels et incorporels acquis.

Cette allocation complémentaire n'a eu aucun impact sur le résultat net ou les capitaux propres au 31 décembre 2006, Olex ayant été consolidé à compter de cette date uniquement. Suite aux analyses complémentaires menées, le Groupe a par ailleurs reclassé dans ses comptes au 31 décembre 2006, un engagement au titre des « autres avantages à long terme consentis aux salariés » de 8 M€ de courant à non courant.

NOTE 12 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**A | ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES**

en millions d'euros	Valeur brute					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER 2005</b>	-	-	24	7	6	<b>38</b>
Acquisitions	-	-	2	-	2	4
Cessions	-	-	(0)	(0)	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(2)	(0)	(0)	(2)
Effet de change	-	-	0	-	1	1
Autres mouvements*	-	-	5	(4)	4	5
<b>31 DÉCEMBRE 2005 PUBLIÉ</b>	-	-	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>46</b>
Acquisitions	-	-	3	-	3	6
Cessions	-	-	(2)	-	(0)	(2)
Regroupements d'entreprises**	15	77	1	1	0	94
Effet de change	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Autres mouvements*	-	-	3	0	(3)	1
<b>31 DÉCEMBRE 2006</b>	<b>15</b>	<b>77</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>144</b>
Acquisitions	-	-	2	0	1	3
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	(0)	(2)	(0)	(0)	(0)	(3)
Autres mouvements*	0	2	1	0	(2)	1
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>15</b>	<b>77</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>143</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)

\*\* Après prise en compte de l'allocation définitive sur Olex (voir Note 11)

## B | ÉVOLUTION DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros	Amortissements et dépréciations					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER 2005</b>	-	-	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>30</b>
Dotations aux amortissements	-	-	3	0	0	4
Cessions	-	-	(0)	(0)	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(2)	(0)	(0)	(2)
Effet de change	-	-	0	-	0	0
Autres mouvements*	-	-	4	(4)	(0)	(0)
<b>31 DÉCEMBRE 2005 PUBLIÉ</b>	-	-	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>32</b>
Dotations aux amortissements	-	-	4	-	0	4
Cessions	-	-	(2)	-	(0)	(2)
Regroupements d'entreprises	-	-	1	-	0	2
Effet de change	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Autres mouvements*	-	-	0	0	(0)	0
<b>31 DÉCEMBRE 2006</b>	-	-	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>35</b>
Dotations aux amortissements	-	4	5	-	0	10
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	-	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres mouvements*	-	(0)	(2)	0	0	(2)
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>	-	<b>4</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>42</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)



NOTE 13 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**A | ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES**

en millions d'euros	Valeur brute				Total
	Terrains	Constructions	Instal. tech. Matériel Outillage	Autres (dont Immobilisations en cours)	
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER 2005 PUBLIÉ</b>	<b>62</b>	<b>616</b>	<b>1 689</b>	<b>255</b>	<b>2 622</b>
Acquisitions	0	6	51	68	125
Cessions	(0)	(2)	(47)	(16)	(65)
Regroupements d'entreprises	0	(5)	1	(2)	(6)
Effet de change	4	17	61	13	94
Autres mouvements*	(11)	(46)	27	(51)	(82)
<b>31 DÉCEMBRE 2005 PUBLIÉ</b>	<b>55</b>	<b>585</b>	<b>1 781</b>	<b>404</b>	<b>2 825</b>
Reclassement du stock-outil en stocks**				(142)	(142)
<b>31 DÉCEMBRE 2005 RETRAITÉ**</b>	<b>55</b>	<b>585</b>	<b>1 781</b>	<b>262</b>	<b>2 683</b>
Acquisitions	1	11	40	114	166
Cessions	(1)	(5)	(53)	(11)	(71)
Regroupements d'entreprises***	11	19	90	6	126
Effet de change	(1)	(9)	(33)	(5)	(50)
Autres mouvements*	(0)	4	(30)	(53)	(79)
<b>31 DÉCEMBRE 2006</b>	<b>64</b>	<b>605</b>	<b>1 794</b>	<b>312</b>	<b>2 775</b>
Acquisitions	1	17	50	103	172
Cessions	(2)	(4)	(51)	(15)	(72)
Regroupements d'entreprises	0	1	5	6	12
Effet de change	(2)	(4)	(14)	(2)	(22)
Autres mouvements*	1	(11)	18	(118)	(110)
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>63</b>	<b>603</b>	<b>1 802</b>	<b>285</b>	<b>2 754</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)

\*\* Cf. Note 1.b

\*\*\* Après prise en compte de l'allocation définitive sur Olex (voir Note 11)

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent moins de 1 % des montants ci-dessus.

## B | ÉVOLUTION DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros	Amortissements et dépréciations				Total
	Terrains	Constructions	Instal. tech. Matériel Outillage	Autres	
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER 2005</b>	<b>9</b>	<b>429</b>	<b>1 215</b>	<b>181</b>	<b>1 834</b>
Dotations aux amortissements	0	19	70	10	99
Pertes de valeur**	-	7	7	-	14
Reprises de pertes de valeur**	(0)	(0)	(7)	-	(7)
Reprises sur cessions	(0)	(0)	(35)	(8)	(43)
Regroupements d'entreprises	(0)	(3)	(2)	(2)	(7)
Effets de change	0	8	36	4	48
Autres mouvements*	(0)	(44)	(6)	(5)	(55)
<b>31 DÉCEMBRE 2005 PUBLIÉ</b>	<b>9</b>	<b>415</b>	<b>1 278</b>	<b>180</b>	<b>1 883</b>
Changement (stock outil)**			22		22
<b>31 DÉCEMBRE 2005 RETRAITÉ</b>	<b>9</b>	<b>415</b>	<b>1 300</b>	<b>180</b>	<b>1 905</b>
Dotations aux amortissements	0	17	66	8	91
Pertes de valeur**	-	-	106	-	106
Reprises de pertes de valeur**	-	-	(23)	-	(23)
Reprises sur cessions	(0)	(4)	(36)	(9)	(49)
Regroupements d'entreprises***	-	3	18	1	21
Effets de change	0	(6)	(24)	(3)	(33)
Autres mouvements*	(0)	(9)	(93)	30	(72)
<b>31 DÉCEMBRE 2006***</b>	<b>8</b>	<b>417</b>	<b>1 313</b>	<b>208</b>	<b>1 946</b>
Dotations aux amortissements	0	16	69	7	92
Pertes de valeur**	2	11	44	2	59
Reprises de pertes de valeur**	-	(5)	(37)	(0)	(42)
Reprises sur cessions	(0)	(3)	(44)	(15)	(62)
Regroupements d'entreprises	0	0	(3)	1	(2)
Effets de change	(0)	(3)	(7)	(1)	(11)
Autres mouvements*	0	27	(69)	(41)	(83)
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>10</b>	<b>460</b>	<b>1 266</b>	<b>161</b>	<b>1 896</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)

\*\* Cf. Note 1. b et Note 7

\*\*\* Après allocation définitive Olex

0

## C | AUTRES INFORMATIONS

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 39 millions d'euros au 31 décembre 2007 (20 et 10 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2005).

## NOTE 14 | PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES - INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES

### A | VALEUR D'ÉQUIVALENCE

au 31 décembre, en millions d'euros	% détention	2007	2006	2005
Essex Nexans	40 %	-	22	17
Autres		1	-	1
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>22</b>	<b>18</b>

Les titres Essex Nexans avaient donné lieu à une promesse de cession exerçable à un prix proche de la valeur de mise en équivalence à partir du 21 octobre 2006. Cette cession a été concrétisée sur le premier semestre 2007 (voir Note 2).

Au 31 décembre 2007, la seule société mise en équivalence correspond à la société Recyclables détenue à 36,5 % par le Groupe et basée en France. Cette société accueillera à compter de 2008 l'activité de recyclage des déchets de fabrication développée en partenariat avec le Groupe Sita.

### B | ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

#### Bilan résumé

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006*	2005*
Immobilisations corporelles	-	20	31
Besoin en fonds de roulement	-	68	61
Autres	-	(4)	(7)
<b>TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS</b>	<b>-</b>	<b>85</b>	<b>85</b>
Dette financière nette	(1)	30	40
Capitaux propres	1	55	45
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>-</b>	<b>85</b>	<b>85</b>

#### Compte de résultat résumé

en millions d'euros	2007	2006	2005
Chiffres d'affaires courant	-	509	45
Marge opérationnelle	-	14	(0)
Résultat net	-	9	(1)

\* Ces éléments incluent les comptes estimés de la société Essex Nexans au 31 décembre 2006 (les comptes définitifs n'étant pas disponibles à la date d'arrêt des comptes de Nexans par le Conseil d'administration). Pour l'exercice 2005, le compte de résultat résumé couvre la période du 21 octobre au 31 décembre 2005.

## NOTE 15 | AUTRES ACTIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Prêts et créances à long terme	6	25	16
Titres disponibles à la vente	18	16	22
Autres	4	9	17
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>50</b>	<b>56</b>

Les prêts et créances incluaient au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005, un prêt subordonné à la société Essex Nexans Lacroix & Kress d'un montant de 11,3 millions d'euros, portant intérêt au taux de 8.97 %. Ce prêt avait été versé en 2005 dans le cadre de la cession de l'activité fils émaillés de Nexans à la société Superior Essex et a été remboursé courant du premier semestre 2007 suite à la cession de la part résiduelle du Groupe dans les activités fils émaillés Europe.

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2007 :

en millions d'euros	2007			
	Valeur au bilan	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	6	1	1	4
Autres	4	3	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

Les mouvements comptabilisés sur les dépréciations des titres disponibles à la vente sont les suivants :

en millions d'euros	Ouverture	Dotation	Cession	Autres	Clôture
2007	9	-	-	-	9
2006	16	-	-	(7)	9
2005	9	-	-	7	16

Les « Prêts et créances » et « Autres créances à long terme » ne font pas l'objet de dépréciation et ne présentent pas d'arriéré de paiement au 31 décembre 2007, 2006 et 2005.

## NOTE 16 | STOCKS ET EN-COURS

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005	
			retraité*	publié
Matières premières et marchandises	388	793	371	228
En-cours de production industrielle	260	186	180	125
Produits finis	510	349	324	210
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 158</b>	<b>1 328</b>	<b>874</b>	<b>563</b>

\* Cf. Note 1.b

## NOTE 17 | CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Des créances ont été cédées à une banque à hauteur de 108 millions d'euros au 31 décembre 2007 (124 et 135 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2005), sans que les conditions de cette cession autorisent leur décomptabilisation selon les conditions imposées par la norme IAS 39. Le programme de rachat de créances auquel participaient les principales filiales opérationnelles françaises a été renouvelé pour un an le 13 décembre 2007 pour un montant de 120 millions d'euros. Les filiales ayant des activités de fabrication de fil machine ont été sorties du programme car leur activité est désormais recentrée sur les besoins internes du groupe. Elles n'ont plus de créances hors groupe cessibles dans le cadre de ce programme.

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Valeur brute	1 129	1 313	1 147
Dépréciation	(37)	(41)	(42)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 092</b>	<b>1 272</b>	<b>1 105</b>

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés, peut être analysée comme suit :

en millions d'euros	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion IFRS 5)	Clôture
2007	41	4	(3)	(3)	(2)	37
2006	42	7	(5)	(2)	(1)	41
2005	52	5	(11)	(3)	(1)	42

Les créances échues depuis plus de 30 jours à date de clôture, et non encore dépréciées sont les suivantes :

en millions d'euros	Échues > 30 j < 90 j	Échues > 90 j
31 DÉCEMBRE 2007	12	21
31 DÉCEMBRE 2006	9	18
31 DÉCEMBRE 2005	8	19

Ces créances échues et non dépréciées portent principalement sur des groupes industriels de premiers plans, des compagnies énergétiques ou des revendeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont habituellement dépassés et présentent un niveau de défaillance négligeable sur les dernières années.

## NOTE 18 | AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Avances versées	11	10	7
Charges payées d'avance	9	9	2
Instruments dérivés	38	27	47
Autres créances opérationnelles	23	28	64
Autres créances non opérationnelles	24	26	14
Autres	21	6	23
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>126</b>	<b>106</b>	<b>156</b>
<b>DÉPRÉCIATION</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>125</b>	<b>105</b>	<b>155</b>

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non-ferreux dont la juste valeur est représentative d'un gain latent (cf. Note 25 pour plus de détail).

## NOTE 19 | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Disponibilités	181	188	12
SICAV	215	99	-
Billets de trésorerie	-	-	105
Certificats de dépôts	226	-	-
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>622</b>	<b>287</b>	<b>117</b>

Outre les disponibilités, le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement les SICAV, billets de trésorerie et certificats de dépôt.

## NOTE 20 | CAPITAUX PROPRES

### A | COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2007 de 25 678 355 actions entièrement libérées (respectivement 25 264 955 et 23 507 322\* actions au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005), de 1 euro de valeur nominale, dont 220 720 actions à droit de vote double, portant le nombre de droits de vote à 25 899 075 (279 240 actions à droit de vote double au 31 décembre 2006 pour un nombre total de droits de vote de 25 544 195).

\* Y compris 2 221 199 actions propres

### B | DISTRIBUTION

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 2 euros par action. Le montant global du dividende proposé s'élève à 51,4 millions d'euros sur la base des 25 678 355 actions constituant le capital social au 31 décembre 2007.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse le montant total du dividende pourrait également être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1er janvier 2008 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie éventuelle :

- d'une part, de levées d'options de souscription d'actions,

- d'autre part, de souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2007 et qui devrait être réalisée avant ladite Assemblée Générale (voir ci-dessous g),
- et enfin de la conversion d'OCEANE.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 a autorisé le 10 mai 2007 la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action, mis en paiement le 15 mai 2007 pour un montant de 30,6 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 a autorisé le 15 mai 2006 la distribution d'un dividende de 1 euro par action, mis en paiement le 19 mai 2006.

## C | ACTIONS PROPRES

Après annulation de la totalité des 2 221 199 actions propres qu'elle détenait au 31 décembre 2005, Nexans ne détient plus aucune de ses propres actions au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006. Ces actions étant inscrites en minoration des capitaux propres à la clôture précédente, leur annulation n'a eu aucun impact sur le résultat et le montant total des capitaux propres.

## D | OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Au 31 décembre 2007, il existe 1 070 250 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action soit 4,2 % du capital (1 462 775 options et 1 498 650 options au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 donnant droit respectivement à 5,8 % et 6,4 % du capital).

Elles se répartissent comme suit au 31 décembre 2007 :

### Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix de souscription (en euros)	Période d'exercice des options
16 novembre 2001	531 500	26 000	17,45	16 novembre 2002 (acquis à raison de 25% par an) 15 novembre 2009
18 janvier 2002	5 000	–	16,70	18 janvier 2003 (acquis à raison de 25% par an) 17 janvier 2010
13 mars 2002	8 000	–	19,94	13 mars 2003 (acquis à raison de 25% par an) 12 mars 2010
4 avril 2003	644 500	68 300	11,62	04 avril 2004 (acquis à raison de 25% par an) 03 avril 2011
16 novembre 2004	403 000	302 000	27,82	16 novembre 2005 (acquis à raison de 25% par an) 15 novembre 2012
23 novembre 2005	344 000	301 950	40,13	23 novembre 2006 (acquis à raison de 25% par an) 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	343 000	76,09	23 novembre 2007 (acquis à raison de 25% par an) 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	29 000	100,94	15 février 2009 (acquis à hauteur de 50%) 15 février 2010 et 15 février 2011 (acquis à raison de 25% complémentaires par an) 14 février 2015
<b>TOTAL</b>	<b>2 308 000</b>	<b>1 070 250</b>		



### Évolutions du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 462 775</b>	<b>37,69</b>
Options attribuées au cours de la période	29 000	100,94
Options annulées au cours de la période	(8 125)	–
Options exercées au cours de la période	(413 400)	16,78
Options échues au cours de la période	–	–
<b>OPTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 070 250</b>	<b>47,46</b>
dont options exerçables à la fin de la période	517 000	36,40

### Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat de l'exercice sont les suivantes :

Date d'attribution	4-avr-2003	16-nov-2004	23-nov-2005	23-nov-2006	15-fév-2007
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	11,62	27,82	40,13	76,09	100,94
Durée de vie moyenne estimée des options	5 ans	5 ans	5 ans	5,75 ans	4,75 ans
Volatilité (en %)	35,00%	35,00%	33,00%	30,00%	30,00%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	3,54%	3,44%	3,04%	3,70%	4,00%
Taux de dividendes (en %)	2,00%	1,60%	1,50%	1,50%	1,50%
Juste valeur de l'option (en euros)	3,49	8,65	11,75	22,79	28,22

Il est rappelé que les options attribuées antérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ne sont pas évaluées et restent non comptabilisées. De même, la 1<sup>re</sup> tranche du plan daté du 4 avril 2003 n'entre pas dans le champ d'application de la norme IFRS2, dans la mesure où les droits étaient intégralement acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La durée de vie estimée des options est déterminée en tenant compte notamment de la législation fiscale applicable aux bénéficiaires des options. La volatilité retenue a été déterminée par référence à la volatilité historique du titre Nexans au cours des 3 dernières années. Celles-ci sont acquises par tranche d'un quart sur quatre ans à compter de leur date d'attribution (exception faite du plan du 15 février 2007 pour lequel la moitié des options sont acquises après une période de 2 ans puis chaque quart résiduel au cours des 2 années suivantes).

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2007, une charge de 5,6 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (3,4 millions d'euros et 2,4 millions d'euros respectivement en 2006 et 2005).

### E | OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

L'engagement de Nexans d'acquies les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Câbles (7 % du capital) est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ce « put » est constaté depuis le 31 décembre 2005 en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste intérêts minoritaires pour 1 millions d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros étant comptabilisé en goodwill. Celui-ci a été partiellement déprécié au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 (cf. Note 7).

Un traitement équivalent a été retenu au 31 décembre 2007 pour l'engagement croisé de Nexans d'acquies les parts des actionnaires minoritaires (30 % du capital) de la société Multinacional Trade. Ce put dont la maturité est de 3 ans a été comptabilisé pour 2 millions d'euros en goodwill et 3 millions d'euros en dettes financières, le solde étant imputé sur les intérêts minoritaires.

**F | COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DE L'OCEANE**

En application de la norme IAS 32, la quote-part de l'emprunt obligataire convertible (OCEANE), émis en juillet 2006 correspondant à la valeur de l'option, figure depuis cette date au poste « réserves consolidées » dans les capitaux propres pour un montant de 34 millions d'euros.

**G | PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ**

En 2007, Nexans a annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles.

La réalisation de cette opération a été décalée à 2008. Il s'agira de la troisième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international. Deux formules de souscription seront proposées par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (sauf particularités locales) : une formule dite « classique » permettant aux salariés de souscrire des actions Nexans à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence, et une formule structurée dite « à effet de levier », offrant une garantie du montant investi par les salariés et un multiple de la performance éventuelle du titre. Nexans souhaite ainsi renforcer le lien existant avec ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, et les associer étroitement aux développements et aux résultats futurs du Groupe.

NOTE 21 | PENSIONS ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite ouverts de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées par la Direction de la Consolidation du Groupe, en lien avec les actuaires de chaque pays. Les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays listés ci-dessous représentent plus de 90 % des engagements de pension du Groupe au 31 décembre 2007), de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation	Taux de progression des salaires	Taux de rendement à long terme attendus sur les placements
<b>2007</b>			
France	5,25 %	2,50 %	4,00 %
Allemagne	5,25 %	2,25 %	NA
Norvège	4,80 %	4,50 %	5,70 %
Suisse	3,50 %	2,25 %	4,00 %
Canada	4,75 %	4,00 %	7,00 %
États-Unis	6,00 %	5,00 %	7,00 %
Australie	5,00 %	4,00 %	7,00 %
<b>2006</b>			
France	4,50 %	2,50 %	4,50 %
Allemagne	4,50 %	2,25 %	NA
Autres Europe	3,51 %	2,38 %	4,25 %
Amérique du Nord	5,11 %	4,15 %	7,00 %
Asie - Pacifique	4,85 %	5,56 %	5,06 %
<b>2005</b>			
France	4,25 %	2,50 %	4,50 %
Allemagne	4,25 %	2,13 %	NA
Autres Europe	3,40 %	2,33 %	4,02 %
Amérique du Nord	5,16 %	4,00 %	7,00 %
Asie	4,97 %	3,97 %	3,75 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par des entreprises de première catégorie, ou à défaut, des obligations émises par l'État, d'échéance équivalente à la maturité des régimes évalués.

Les taux de rendement à long terme attendus des placements ont été estimés en se référant à la composition du portefeuille et à la maturité des actifs.

en millions d'euros	2007	2006	2005
<b>Coût de retraite pris en charge sur l'exercice</b>			
Charge normale de l'exercice	(16)	(17)	(20)
Charge d'intérêt	(34)	(32)	(35)
Rendement attendu des fonds	19	18	19
Coûts des services passés	(1)	(2)	(1)
Amortissement des pertes et gains actuariels	5	(1)	0
Effet des réductions et liquidations de régimes	1	0	0
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-	1	(1)
Impact du plafonnement des actifs	(10)	-	-
<b>COÛT NET SUR LA PÉRIODE</b>	<b>(36)</b>	<b>(32)</b>	<b>(38)</b>
dont : coût opérationnel	(21)	(18)	(21)
coût financier	(15)	(14)	(17)
<b>Évaluation des engagements</b>			
<b>VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>775</b>	<b>863</b>	<b>822</b>
Charge normale de l'exercice	16	17	20
Charge d'intérêt	34	32	35
Cotisations versées par les salariés	1	2	4
Modifications de régimes	1	1	1
Acquisitions et cessions d'activités	(1)	(79)	(19)
Réductions et liquidations de régimes	(14)	(5)	(1)
Prestations payées	(51)	(46)	(54)
Pertes et (gains) actuariels	(17)	12	36
Autres (variations de change)	0	(23)	19
<b>VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>744</b>	<b>775</b>	<b>863</b>
<b>Couverture des engagements</b>			
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>387</b>	<b>464</b>	<b>423</b>
Rendement attendu des fonds	19	18	19
(Pertes) et gains actuariels	(8)	4	21
Contributions de l'employeur	23	23	23
Contributions des salariés	2	2	4
Acquisitions et cessions d'activités	(3)	(79)	(12)
Réductions et liquidations de régimes	(12)	(4)	0
Prestations payées	(27)	(22)	(27)
Autres (variations de change)	(2)	(19)	14
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>379</b>	<b>387</b>	<b>464</b>

en millions d'euros	2007	2006	2005
<b>Couverture financière</b>			
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(435)	(444)	(501)
Valeur de marché des fonds investis	379	387	464
<b>COUVERTURE FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS FINANCÉS</b>	<b>(56)</b>	<b>(57)</b>	<b>(37)</b>
Valeur actuelle des engagements non financés	(309)	(331)	(362)
<b>ENGAGEMENT NET DE COUVERTURE</b>	<b>(365)</b>	<b>(388)</b>	<b>(399)</b>
(Gains) et Pertes actuariels non reconnus	39	51	45
Coûts des services passés non reconnus	1	1	1
Surplus non reconnus (dus à la limitation d'actifs)		-	-
<b>MONTANT (PROVISIONNÉ) / ACTIVÉ</b>	<b>(325)</b>	<b>(336)</b>	<b>(353)</b>
<b>Évolution de la provision</b>			
<b>MONTANT PROVISIONNÉ / (ACTIVÉ) AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>336</b>	<b>353</b>	<b>370</b>
Charge / (produit) reconnu en résultat	36	32	38
Utilisation	(48)	(47)	(50)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions,...)	1	(2)	(5)
<b>MONTANT PROVISIONNÉ / (ACTIVÉ) AU 31 DÉCEMBRE*</b>	<b>325</b>	<b>336</b>	<b>353</b>
*dont montant au titre des activités IFRS 5 (voir Note 8) :	3	0	-

La charge relative au plafonnement des actifs de 10 millions d'euros est liée à la filiale Suisse du Groupe. L'impact net relatif à ce traitement comptable sur le résultat 2007 du Groupe est une charge de 2 millions d'euros : conformément aux dispositions de la norme IAS 19, Nexans a en effet en parallèle pris par résultat les produits actuariels générés sur la période relatifs à ce plan, soit 8 millions d'euros.

Les effets relatifs à la liquidation des régimes sont très majoritairement dus à la sortie du périmètre de consolidation du site Simcoe (voir Note 2).

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Analyse des écarts actuariels sur les engagements, en millions d'euros	2007	2006
<b>TOTAL (GAINS) / PERTES GÉNÉRÉES SUR L'EXERCICE</b>	<b>(17)</b>	<b>12</b>
<b>(Gains) / Pertes sur modifications de plan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Taux d'actualisation	(38)	2
Hausse des salaires	4	3
Mortalité	7	0
Rotation des effectifs	-	(1)
Autres	4	1
<b>Total (Gains)/Pertes modifications hypothèses</b>	<b>(22)</b>	<b>6</b>
<b>(Gains) / Pertes ajust. expérience</b>	<b>(2)</b>	<b>9</b>
<b>Autres</b>	<b>7</b>	<b>(3)</b>

L'évolution favorable des écarts actuariels en 2007 doit principalement être rattachée à la hausse généralisée des taux d'intérêt notamment sur la zone euro. L'effet « autres » est principalement lié à la révision à la hausse de l'hypothèse d'indexation des rentes en Norvège.

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

au 31 décembre	2007		2006		2005	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions	135	36 %	135	35 %	142	31 %
Obligations et assimilés	165	43 %	191	49 %	220	47 %
Immobilier	32	8 %	30	8 %	42	9 %
Liquidités	25	7 %	16	4 %	26	6 %
Autres	22	6 %	14	4 %	35	7 %
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>379</b>	<b>100 %</b>	<b>387</b>	<b>100%</b>	<b>464</b>	<b>100%</b>

Les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 21 millions d'euros pour 2008.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2007 s'élève à 32 millions d'euros.

## NOTE 22 | PROVISIONS

### A | ANALYSE PAR NATURE

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Risques sur affaires	51	57	48
Provisions pour restructuration	32	44	30
Autres provisions *	14	16	9
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>117</b>	<b>87</b>
Dont courant	72	81	74
Dont non-courant	25	36	14

\* Hors provisions pour autres avantages à long terme consentis aux salariés classées sur une ligne spécifique du bilan consolidé à compter de 2007

L'évolution de ces provisions s'explique de la manière suivante :

en millions d'euros	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions **
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005</b>	<b>98</b>	<b>51</b>	<b>38</b>	<b>9</b>
Dotations	51	20	27	4
Reprises (provisions utilisées)	(37)	(5)	(31)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(24)	(16)	(3)	(4)
Regroupements d'entreprises	(2)	(1)	–	(1)
Autres*	1	(1)	(1)	3
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>87</b>	<b>48</b>	<b>30</b>	<b>9</b>
Dotations	88	33	51	4
Reprises (provisions utilisées)	(50)	(8)	(40)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(25)	(19)	(3)	(3)
Regroupements d'entreprises	7	1	–	5
Autres*	9	2	5	2
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2006</b>	<b>117</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>16</b>
Dotations	45	29	13	3
Reprises (provisions utilisées)	(38)	(18)	(18)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(21)	(15)	(4)	(2)
Regroupements d'entreprises	–	–	–	–
Autres*	(6)	(2)	(3)	(1)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>97</b>	<b>51</b>	<b>32</b>	<b>14</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)

\*\* Hors provisions pour autres avantages à long terme consentis aux salariés classées sur une ligne spécifique du bilan consolidé à compter de 2007

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus n'ont pas été actualisées. Les provisions dotées et reprises sur le même exercice ne figurent pas dans ce tableau.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir Note 30 sur les litiges et passifs éventuels). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées conformément à la Note 1.h.

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que ce qui avait été estimé sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

En ce qui concerne les risques sur affaires, la provision comptabilisée au cours des exercices précédents pour couvrir le litige Meko de 11 millions d'euros, devenue sans objet, a été reprise sur l'exercice 2007 (voir Note 30).



## B | ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION POUR COÛTS DE RESTRUCTURATION

en millions d'euros	2007	2006	2005
<b>PROVISION AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>44</b>	<b>30</b>	<b>38</b>
Dépenses de la période	(18)	(40)	(31)
Dépréciations et mises au rebut d'actifs		-	(3)
Nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures	9	48	24
Ecart de conversion et autres mouvements	(3)	5	3
<b>PROVISION À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>32</b>	<b>44</b>	<b>30</b>

Au cours de l'exercice 2007 une provision pour restructuration de 13 millions d'euros a été constituée visant à couvrir principalement la réorganisation de l'activité Harnais en Belgique.

Sur l'exercice 2006, les coûts de restructuration engagés correspondaient principalement à la fermeture de 3 usines qui ont concerné 123 personnes pour le site d'Opplabbeek (Belgique), 93 personnes pour le site d'Abbey Wood (Royaume-Uni) et 34 personnes pour le site de TLM à Marseille. D'autres plans de moindre ampleur, ont été mis en œuvre pour la réduction des capacités notamment en Italie, France, Allemagne et Espagne.

Au cours de l'exercice 2005, les coûts de restructuration provisionnés concernaient principalement des réductions d'effectifs en Allemagne, en France, au Royaume Uni, en Italie et en Espagne.

## NOTE 23 | DETTE FINANCIÈRE NETTE

### A | ANALYSE PAR NATURE

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Emprunt obligataire 2017*	359	-	-
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)*	262	250	121
Autres emprunts non courants*	8	7	5
Emprunts court terme*	256	662	365
Concours bancaires	28	-	-
<b>DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>	<b>912</b>	<b>919</b>	<b>491</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	622	287	117
<b>(TRÉSORERIE) / DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>	<b>290</b>	<b>632</b>	<b>374</b>

\*y compris intérêts courus non échus

En mai 2007, le Groupe a émis auprès d'une base d'investisseurs européens un emprunt obligataire remboursable in fine le 2 mai 2017 d'un montant nominal de 350 millions d'euros (7000 obligations d'une valeur nominale de 50.000 euros) auquel est attaché un coupon annuel de 5,75 %. Se référer également à la Note 2.c.

## B | VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

en millions d'euros	2007	2006	2005
<b>TRÉSORERIE / (ENDETTEMENT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(632)</b>	<b>(374)</b>	<b>(180)</b>
Impact IAS 32-39			(115)
<b>(AUGMENTATION) / DIMINUTION DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>343</b>	<b>(263)</b>	<b>(80)</b>
Impact des groupes d'actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5)	(1)	5	1
<b>TRÉSORERIE / (ENDETTEMENT) À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>(290)</b>	<b>(632)</b>	<b>(374)</b>

## C | OCEANE

Le 16 juin 2006, Nexans a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) émis en juillet 2004. La quasi-totalité des porteurs d'OCEANE ont exercé leur droit à l'attribution d'actions, à raison d'une action Nexans pour une OCEANE. 3 534 160 OCEANE ont ainsi été converties en actions, les 18 472 résiduelles ont été remboursées pour leur valeur nominale unitaire de 38 euros.

La conversion des OCEANE a eu pour effet de réduire la dette financière consolidée de 110 millions d'euros (déduction faite du montant de la soule de 1,80 euros par obligation versée aux porteurs d'OCEANE) et d'augmenter les capitaux propres consolidés de 117 millions d'euros.

Le 7 juillet 2006, Nexans a émis un nouvel emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 280 millions d'euros. L'emprunt est représenté par 3 794 037 obligations, de 73,80 euros de valeur nominale unitaire, portant intérêt au taux de 1,5% et remboursables au prix de 85,76 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En application de la norme IAS 32, la quote-part de cet emprunt obligataire convertible (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, est présentée au poste capitaux propres pour un montant de 34 millions d'euros.

### Bilan

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
<b>PART CAPITAUX PROPRES (RÉSERVES)*</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>18</b>
Emprunt obligataire convertible (Partie dette)*	242	242	117
Intérêts courus sur emprunt	20	8	4
<b>DETTE FINANCIÈRE</b>	<b>262</b>	<b>250</b>	<b>121</b>

### Compte de résultat

en millions d'euros	2007	2006 **	2005
Intérêts financiers contractuels (versés)	(4)	(4)	(4)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option *	(11)	(7)	(4)
<b>CHARGE FINANCIÈRE TOTALE</b>	<b>(15)</b>	<b>(11)</b>	<b>(8)</b>

\* Cf. Note 1.bb

\*\* Dont coûts relatifs à l'OCEANE émises en 2004 et remboursée en juin 2006 : 2 millions d'euros d'intérêts versés et 2 millions d'euros d'intérêts supplémentaires calculés en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## D | ANALYSE PAR DEVISE ET TAUX D'INTÉRÊT

**Dettes financières non courantes** (y compris intérêts courus non échus)

au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)			En millions d'euros		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Euro (OCEANE)	6,23	6,23	6,56	262	250	121
Euro (Obligation 2017)	5,95	-	-	359	-	-
Euro (hors OCEANE & Obligation 2017)	N/A**	5,28	4,51	8**	7	4
Dollars US	-	-	5,35	-	-	2
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5,99</b>	<b>6,20</b>	<b>6,46</b>	<b>629</b>	<b>257</b>	<b>126</b>

\* Taux d'intérêt effectif

\*\* Correspond aux puts sur minoritaires (cf. Note 1.m)

**Dettes financières courantes** (hors intérêts courus non échus sur la dette non courante)

au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)			En millions d'euros		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Euro	4,27	3,89	2,60	146	575	316
Dollars US**	4,61	5,91	5,28	52	28	7
Autres	7,77	5,78	5,92	86	59	42
<b>TOTAL</b>	<b>5,41</b>	<b>4,14</b>	<b>3,03</b>	<b>284</b>	<b>662</b>	<b>365</b>

\* Taux d'intérêt effectif

\*\* L'endettement en Dollars US provient de filiales situées au Moyen-Orient et en Asie

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à taux fixe.

L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (cf. Note 25.b).

## E | ANALYSE PAR ÉCHÉANCE (Y.C. INTÉRÊTS À PAYER)

Nexans SA, constitue le principal véhicule de financement du Groupe. La Direction de la Trésorerie & des Métaux suit sur une base hebdomadaire le niveau des liquidités disponibles et la structure de financement de Nexans SA (voir également ci-dessous f) et Note 25).

**Échéancier au 31 décembre 2007**

au 31 décembre, en millions d'euros	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2017	-	20	-	81	350	101	350	201
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	-	4	-	17	325	4	325	25
Autres emprunts non courants	-	-	4	-	4	-	8	-
Emprunts court terme	256	-	-	-	-	-	256	-
Concours bancaires	28	-	-	-	-	-	28	-
<b>TOTAL</b>	<b>284</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>97</b>	<b>679</b>	<b>105</b>	<b>966</b>	<b>226</b>

## F | AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 2007, Nexans et ses filiales disposaient d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros. En octobre 2007, conformément aux dispositions du contrat, Nexans a demandé aux banques participantes de prolonger d'un an soit jusqu'au 17 octobre 2012 leur engagement au titre de cette opération. Toutes les banques participantes à l'exception d'une ont accepté cette prorogation de l'échéance finale. La ligne de crédit confirmée a désormais une échéance finale au 17 octobre 2012 pour 546 millions d'euros et au 17 octobre 2011 pour 34 millions d'euros.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, pari-passu, défaut croisé) et

d'engagements sur des ratios financiers (endettement net/EBITDA <2,95, et endettement net/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires <1,15). Au 31 décembre 2007, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect de ces engagements entraînerait soit immédiatement, soit après une période de trente jours selon leur nature, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur le tirage en cours.

## G | SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES

Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts se décomposent de la façon suivante par nature d'actifs au 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005.

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Sûretés réelles consenties sur immobilisations corporelles	5	11	15
Sûretés réelles consenties sur immobilisations incorporelles	-	-	-
Sûretés réelles consenties sur stocks	-	-	-
Sûretés réelles consenties sur actifs financiers	-	-	-
<b>TOTAL SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>15</b>

## NOTE 24 | AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Instruments dérivés	26	12	9
Autres dettes opérationnelles	236	214	235
Autres dettes non opérationnelles	47	58	59
Autres	4	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>313</b>	<b>290</b>	<b>308</b>

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non-ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente (cf. Note 26).

Les autres dettes opérationnelles comprennent majoritairement des dettes sociales et fiscales relatives au personnel.

Ces passifs sont très majoritairement échus dans les 12 mois suivant la clôture.

NOTE 25 | RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques de liquidité, de change, de taux, ainsi que ceux relatifs aux métaux non-ferreux, est placée sous la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et des Métaux du Groupe au sein de la Direction Financière.

Les risques de change et de taux ainsi que l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée par le département central de la Trésorerie et des Métaux pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les filiales significatives dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé sont situées en Turquie, au Liban, en Égypte, au Maroc, en Chine, en Corée, au Vietnam et au Brésil. Ces filiales qui ont leurs propres relations bancaires sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non-ferreux.

**A | RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Un système centralisé de mise en commun des liquidités des filiales permet d'optimiser l'utilisation de la liquidité en faisant remonter les soldes des comptes des filiales dans les principales devises sur

des comptes pivot de la maison mère. Le financement du Groupe est sur ces bases principalement assuré au travers de Nexans SA qui couvrait respectivement 68,8 % et 69,3 % de l'endettement externe brut du Groupe au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.

La diversification des sources de financement suite à l'émission de l'emprunt convertible en 2006 et de l'emprunt obligataire en 2007 limite l'exposition du Groupe au financement bancaire. Ce financement bancaire est principalement organisé via un crédit syndiqué de 580 millions d'euros au sein duquel l'exposition de chacune des banques est limité à un maximum de 12,25 %.

La Direction de la Trésorerie et des Métaux surveille sur une base hebdomadaire les positions de trésorerie et la structure de refinancement de la maison mère. Elle suit également la position de liquidité globale du Groupe via un reporting hebdomadaire indiquant la position de trésorerie du Groupe et de chacune des filiales. Les financements bancaires souscrits par les filiales non centralisées doivent être préalablement approuvés par la Direction de la Trésorerie et des Métaux et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Le principal indicateur de liquidité suivi par la direction du groupe est le montant non utilisé des limites de crédits accordées au groupe sous diverses formes et les liquidités disponibles. Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité du groupe au 31 décembre 2007.

**Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2007**

en millions d'euros	Limites	Utilisations	Montants disponibles
<b>NON CONFIRMÉS</b>			
Programme de billets de trésorerie	500	0	N/A
Lignes bancaires non confirmées Nexans SA**	200	4	196
Découvert du système de cash pooling	69	2	67
<b>CONFIRMÉS</b>			
Ouverture de crédit syndiquée	580	0	580
Obligation convertible 2013*	280	280	0
Obligation 2017*	350	350	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 979</b>	<b>636</b>	<b>843</b>
<b>LIQUIDITÉS</b>			<b>622</b>

\* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant

\*\* En date de valeur

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en Note 23, sur une base trimestrielle.

## B | RISQUE DE TAUX

Nexans apporte une attention active à l'évolution des taux d'intérêt afin de mettre en place, le cas échéant, les instruments de couverture appropriés.

Au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, Nexans n'utilisait pas d'instruments de couverture de risques de taux. Le Groupe considère que sa structure de financement ne l'expose pas à un risque spécifique au regard des taux d'intérêt.

au 31 décembre, en millions d'euros	2007			2006		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
<b>Taux variables</b>						
Dette financière	284		284	662		662
Actifs financiers	(622)		(622)	(287)		(287)
<b>POSITION NETTE À TAUX VARIABLE</b>	<b>(338)</b>	<b>-</b>	<b>(338)</b>	<b>375</b>	<b>-</b>	<b>375</b>
<b>Taux fixes</b>						
Dette financière	18	611	629	3	254	257
Actifs financiers			-			-
<b>POSITION NETTE À TAUX FIXES</b>	<b>18</b>	<b>611</b>	<b>629</b>	<b>3</b>	<b>254</b>	<b>257</b>
<b>ENDETTEMENT NET *</b>	<b>(321)</b>	<b>611</b>	<b>290</b>	<b>378</b>	<b>254</b>	<b>632</b>

\* Y compris intérêts courus

L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor ou Libor). La trésorerie court terme est par ailleurs également placée à taux variable ce qui limite l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux (exposition nette active à taux variable de 338 M€ au 31 décembre 2007 et passive de 375 M€ au 31 décembre 2006).

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à taux fixe, et constitué pour sa quasi totalité au 31 décembre 2007 de l'OCEANE et de l'emprunt obligataire 2017.

## C | RISQUE DE CHANGE

### Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme faible par la Direction compte tenu de la structure de son activité (sauf cas spécifique, les filiales ont une très forte dimension locale) et de la politique de couverture décrite ci-dessous.

L'exposition au dollar sur les achats de cuivre, et dans une moindre mesure d'aluminium, est gérée et couverte dans le cadre des couvertures métal.

### Politique de couverture de change sur les flux d'exploitation

Nexans assure la couverture du risque de change lié à ses flux commerciaux contractuels, prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée. À la clôture de l'exercice, Nexans n'avait pas de positions de change significatives non couvertes.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui pourrait générer un coût pour le Groupe. Dans ce cas, et notamment dans les marchés d'infrastructure, le Groupe s'efforce de prendre des sécurités complémentaires lors de la remise de son offre afin de tenir compte de ces aléas. Par ailleurs, le Groupe pourra conditionner la validité de son offre au maintien des cours de change dans une fourchette pré-déterminée.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec la Trésorerie Centrale pour les filiales centralisées, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener les flux dans la devise fonctionnelle de leur entité.

### Position nette au 31/12/2007

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2007 pour les entités faisant l'objet d'un reporting mensuel de leurs positions de change. Ces filiales représentaient près de 90 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2007. Les principales devises d'exposition du Groupe sont le dollar, l'euro et la couronne norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessous lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ne générant pas de risque de change).

## Exposition au risque de change au 31 décembre 2007\*

en millions de devises	USD	NOK	EUR
Clients	172	–	66
Fournisseurs	(205)	–	(58)
Comptes bancaires	10	(170)	17
Prêts/emprunts	93	–	(29)
Engagements (flux futurs)	277	11	315
<b>EXPOSITION À COUVRIR</b>	<b>346</b>	<b>(159)</b>	<b>311</b>
Nominal net des Couvertures	(363)	159	(228)
<b>POSITION NETTE RÉSIDUELLE</b>	<b>(16)</b>	<b>–</b>	<b>83</b>

\* Hors Liban, Égypte, Vietnam et Brésil

Les positions nettes résiduelles correspondent principalement à des offres dont la probabilité est jugée trop incertaine pour faire l'objet de couverture. Dans ce cas, le risque de change éventuel est pris en compte dans le prix que nous remettons ou bien notre offre est conditionnée au maintien des parités de change à l'intérieur de bornes pré-définies avec le client.

### Contrôle de la correcte application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à la Trésorerie Centrale par toutes les filiales exposées à ce type de risque d'un rapport détaillant leurs flux certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui sont effectuées.

Un programme de missions de contrôle du Département Central de la Trésorerie et des Métaux dans les filiales permet à intervalles réguliers de vérifier sur place la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'audit interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions dans les filiales du Groupe.

### Risque de change lié à l'acquisition de MADECO

Le paiement en dollars d'une partie du prix de l'acquisition de Madeco par Nexans crée pour le groupe un risque de change. Cette acquisition étant considérée par la Direction du groupe comme hautement probable, mais non encore certaine, une couverture partielle du montant cash de l'acquisition a été faite au 31 décembre 2007 par l'achat à terme de USD 100 millions à des cours qui reflètent ceux qui prévalaient lors de la signature de l'accord cadre le 15 novembre dernier. Ces instruments dérivés ont été comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2007.

### Risque de conversion

Le principal risque auquel le Groupe est exposé dans ce domaine, est celui de la conversion des flux et de l'actif net de ses filiales situées dans des zones dollar. Ce risque est cependant jugé très modéré par la Direction du Groupe et ne fait pas l'objet de couvertures. Cette situation pourrait évoluer dans le futur suite à l'acquisition de Madeco.

### D | RISQUES SUR LES COURS DES MÉTAUX

La politique de gestion du risque sur métaux non-ferreux est définie et contrôlée par le Département Central de la Trésorerie et des Métaux, et mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre et de l'aluminium. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

### Impact sur le résultat opérationnel

Pour pallier les aléas induits par la volatilité des prix des métaux non-ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium), Nexans répercute dans ses tarifs les prix des métaux et couvre le risque soit par une couverture physique au même prix, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses de métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai.

Pour que ce mécanisme fonctionne, les unités doivent disposer d'un stock de métal permanent, stock propre appelé Stock Outil. Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production et n'est pas destiné à être vendu. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes.

Le Groupe contrôle la correcte application de ces procédures en termes de gestion du risque métal via un reporting mensuel qui donne pour chaque entité juridique, son exposition au risque Cuivre et Aluminium (expositions en tonnes et en valeur).

Au titre de cette règle de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux. Le Groupe considère par ailleurs que sa marge opérationnelle est peu sensible aux variations des prix du Cuivre et de l'Aluminium :



- Le reclassement du Stock Outil d'immobilisation comptabilisée au coût historique, à stock enregistré au coût moyen pondéré (cf. Note 1.b) à compter de 2006, soumet désormais la valorisation de ce stock aux aléas des variations du prix du cuivre et de l'aluminium. Cet impact comptable est cependant enregistré en dessous de la marge opérationnelle dès lors qu'il ne dépend pas de la gestion du risque métal mise en place par le Groupe.
- Les positions en tonnes et en valeur au-delà du Stock Outil doivent être équilibrées pour le Cuivre et l'Aluminium, avec pour objectif de neutraliser tout effet d'une variation du cours des métaux.

La marge opérationnelle du Groupe reste néanmoins partiellement exposée pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Marché Général. Pour ces marchés, il y a en général une répercussion de ces augmentations du prix du cuivre sur le prix de vente, mais avec un décalage dans le temps qui peut induire une certaine pression sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés peut aussi avoir une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

De façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau des offres. Ce dernier sera néanmoins limité grâce au recours à des pratiques similaires à celles exposées pour la gestion du risque de change. Il est notamment de plus en plus fréquemment porté par les clients potentiels, notamment dans les marchés d'infrastructure.

### Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont un impact significatif sur le besoin en financement du Groupe, une augmentation du prix du cuivre entraînant une augmentation du besoin en fonds de roulement. Les prix ont connu des variations substantielles au cours des cinq dernières années.

En 2007, le prix du cuivre après avoir assez fortement baissé en début d'année a subi une forte hausse pendant les trois mois suivants pour atteindre USD 8 320 par tonne au début du mois de mai. De mai à septembre le prix du cuivre a varié de USD 6 740 à plus de USD 8 110 dans un contexte de volatilité élevée. À partir d'octobre, après un pic à USD 8 180, le prix a baissé pour évoluer entre USD 6 500 et USD 7 000 avec un retour à une situation de contango entre le prix du trois mois et le prix cash à partir de novembre. Cette forte volatilité du prix du cuivre s'est accompagnée d'une dépréciation du dollar par rapport à l'Euro. C'est ainsi que le prix moyen du cuivre s'est établi à USD 7 097 pour l'ensemble de l'année 2007 tandis que le cours de l'Euro / Dollar est passé de 1,32 à 1,47. La seule variation du prix du cuivre en 2007 a été neutre sur le besoin de financement du groupe.

En 2006, les premiers mois de l'année avaient été marqués par une hausse très forte du prix du cuivre qui était passé de 4 537 USD au début de janvier à 8 788 USD, le plus haut historique, le 12 mai, soit une augmentation de plus de 93 % en moins de cinq mois. Dans la seconde partie de l'année, le prix du cuivre avait baissé pour s'établir en fin d'année à 6 290 USD, soit une hausse sur l'année de 39 %. Exprimée en euros, la hausse avait été limitée à 25 % sur l'année compte tenu de la baisse du dollar par rapport à l'euro entre le début et la fin de l'exercice, mais de janvier à mai, la hausse exprimée en euros avait néanmoins atteint 78 %. Cette hausse avait généré un besoin de financement supplémentaire sur l'exercice 2006 de l'ordre de 270 millions d'euros pour le Groupe.

### Principaux engagements du groupe sur le cuivre

Au 31/12/2007 et au 31/12/2006, les principales expositions du Groupe sur le Cuivre sont les suivantes :

au 31 décembre, en tonnes	2007	2006
<b>ENGAGEMENTS PAPIERS*</b>		
Achats	86 499	70 165
Ventes	22 073	38 431
<b>ENGAGEMENTS PHYSIQUES*</b>		
Achats**	75 746	92 877
Ventes	139 988	124 138

\* Hors filiales non incluses dans le reporting métal : celles-ci représentent moins de 5 % des ventes de cuivre du groupe (en tonnes). Uniquement engagements pour lesquels les prix sont fixés à la clôture.

\*\* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats « Take or Pay » dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock (hors Stock Outil) dont le prix est fixé à la clôture.

Conformément à sa politique de gestion, le Groupe ne s'engage sur ces flux physiques que pour servir son exploitation et sur ces flux papiers que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie). La mise au marché de l'ensemble des positions papiers sur le cuivre au 31/12/2007 et au 31/12/2006 donnerait un résultat de respectivement -11,2 millions d'euros et 9,1 millions d'euros.

## E | RISQUE DE CRÉDIT

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient des opérations de dérivés pour couvrir le risque de change et des opérations de couverture faites sur les marchés des métaux.

### Risque clients

Le Groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque significatif de crédit client compte tenu de la très forte dilution de son portefeuille de créances. Aucun client ne représente à la clôture de l'exercice 2007 un encours supérieur à 5 % de ses créances totales.

D'autre part, le Groupe dispose de procédures rigoureuses de sélection des clients, préalablement à l'initiation de toute relation commerciale, et de polices d'assurance dédiées, dans les différentes filiales du Groupe.

### Instruments dérivés de change

Pour l'ensemble des filiales centralisées, les opérations de change sont faites avec le Département central de la Trésorerie et des Métaux qui à son tour se couvre auprès de banques. Afin de limiter le risque de contrepartie, Nexans n'autorise ce type d'opérations qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à AA - chez Standard and Poors et Aa3 chez Moody's. Pour les filiales qui ne sont pas centralisées, le même critère s'applique mais peut souffrir des exceptions pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure au critère retenu. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie des filiales locales fait l'objet d'un suivi régulier de la part de la Direction de la Trésorerie et des Métaux du Groupe sur base d'un reporting mensuel permettant d'identifier le volume global des engagements externes pris par chacune de ces filiales au titre des couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues, pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change, au 31 décembre 2007 et 2006 représentait respectivement un montant notionnel de 681 millions d'euros et 592 millions d'euros à l'achat et de 1 321 millions et 1 122 millions d'euros à la vente. Compte tenu

du processus de sélection des contreparties évoqué ci-dessus, le Groupe estime ne pas être soumis à un risque de crédit sur ces engagements.

### Instruments dérivés de métaux

Les opérations de couverture des métaux non-ferreux donnent lieu à un risque de contrepartie lorsqu'elles sont faites sur les bourses de matières premières. Nexans est actif sur le LME, le COMEX et marginalement sur le SHFE et intervient sur ces marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, et dans une moindre mesure l'aluminium et le plomb. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. Le risque supporté par le Groupe est limité à un mois compte tenu de la politique du Groupe consistant à solder ses opérations avec chaque courtier à chaque fin de mois.

## F | ANALYSES DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES DE MARCHÉ

Les principaux risques de marché auxquels Nexans est confronté (taux d'intérêt, cours du cuivre, cours du dollar) sont appréciés ci-dessous grâce à une analyse de la sensibilité des résultats et des capitaux propres à une variation théorique des taux d'intérêt et des cours.

### Sensibilité aux taux d'intérêt

- Les financements long terme du Groupe (obligation convertible et obligation 2017) à taux fixes ne sont pas impactés par une évolution des taux d'intérêts. Seule la dette nette bancaire à court terme est souscrite à taux variable.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances pour l'essentiel à court terme). Nous considérons cet impact comme négligeable.
- En l'absence de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêt ou d'investissement net dans une entité étrangère, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact direct sur les capitaux propres du Groupe.

Impact d'une augmentation de 50 points de base (pb) des taux d'intérêt (hors marge) sur les frais financiers du Groupe en base annuelle (cette information n'a pas été reconstituée pour 2005) :

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette financière courante (cf. Note 23.d)	Hypothèse d'endettement moyen court terme (en millions d'euros)	Impact d'un delta de 50 pb sur les frais financiers (en millions d'euros)
<b>31 DÉCEMBRE 2007</b>			
Euro	4,27 %	130	0,65
Dollars US	4,61 %	34	0,17
<b>31 DÉCEMBRE 2006</b>			
Euro	3,89 %	500	2,5
Dollars US	5,91 %	140	0,7

### Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe <sup>(2)</sup>.

Une hausse des prix du cuivre aura pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement,
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers Cuivre (le groupe est généralement acheteur net sur les marchés),
- De revaloriser le stock outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aura pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affectera positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du stock outil aura un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

- Hausse de 10% des prix du cuivre
- Toutes les composantes du BFR seraient impactées par la hausse des prix du cuivre
- Tonnes de cuivre présentes dans le BFR au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 de respectivement 120,000 tonnes et 155,000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de respectivement 4,3 % et 3,8 % en 2007 et 2006.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année, entraînant une charge financière induite mesurée sur un an.
- Nombre de tonnes de cuivre en stock outil de respectivement 83,000 et 81,000 tonnes au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006
Impact sur le résultat opérationnel	54	38
Impact sur le résultat financier	(3)	(3)
Impact net sur le résultat (après impôts)	34	23
Impact sur les capitaux propres* (après impôts)	10	11

\* Hors résultat net de la période.

(2) Les calculs de sensibilité sont faits sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

Une hausse des prix du cuivre pourrait aussi avoir pour effet de majorer les dépréciations de certains actifs immobilisés (en vertu de l'IAS 36). Cet effet aurait un impact négatif sur le résultat opérationnel du Groupe. Il n'a toutefois pas été considéré dans le cadre de cette simulation dans la mesure où aucun impact mécanique ne peut être déduit. En effet, il faudrait pour se faire, pouvoir procéder à une actualisation de l'ensemble des prévisions de trésorerie liées.

## Sensibilité au dollar

- Le dollar est la principale devise d'exposition du Groupe
- La simulation a été réalisée en considérant une dépréciation de 10 % du dollar contre toutes devises, par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2007 et du 31 décembre 2006 (soit à titre d'illustration un cours \$/€ de respectivement 1,62 et 1,45).

- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part, les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie, et d'autre part les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollars comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans le calcul qui suit. La simulation n'a pas été établie pour 2005.

Sensibilité au 31 décembre 2007	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
en millions d'euros		
Créances clients et assimilées	(7)	N/A
Trésorerie	(1)	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	8	N/A
Dette financière brute	(3)	N/A
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS \$</b>	<b>(3)</b>	
Portefeuille d'Achats à terme***	(61)	(17)
Portefeuille de Ventes à terme***	64	29
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS \$</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
<b>IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

\* Hors résultat net de la période

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du \$

Sensibilité au 31 décembre 2006	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
en millions d'euros		
Créances clients et assimilées	(8)	N/A
Trésorerie	(3)	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	8	N/A
Dette financière brute	1	N/A
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS \$</b>	<b>(2)</b>	
Portefeuille d'Achats à terme***	(58)	(10)
Portefeuille de Ventes à terme***	55	24
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS \$</b>	<b>(3)</b>	<b>14</b>
<b>IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>(5)</b>	<b>14</b>

\* Hors résultat net de la période

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du \$

### Sensibilité au NOK

- Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité haute tension marine.

- La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le \$ (dépréciation du NOK de 10 % contre toute devise) avec à titre d'illustration un cours de clôture NOK/€ au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 de respectivement 8,75 et 9,06.

Sensibilité au 31 décembre 2007	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
en millions d'euros		
Créances clients et assimilées	3	N/A
Trésorerie	3	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	(1)	N/A
Dette financière brute	0	N/A
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK</b>	<b>5</b>	
Portefeuille d'Achats à terme***	(50)	13
Portefeuille de Ventes à terme***	51	(43)
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK</b>	<b>1</b>	<b>(30)</b>
<b>IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>6</b>	<b>(30)</b>

\* Hors résultat net de la période

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK

Sensibilité au 31 décembre 2006	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
en millions d'euros		
Créances clients et assimilées	3	N/A
Trésorerie	1	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	(1)	N/A
Dette financière brute	0	N/A
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK</b>	<b>3</b>	
Portefeuille d'Achats à terme***	(29)	5
Portefeuille de Ventes à terme***	32	(28)
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK</b>	<b>3</b>	<b>(23)</b>
<b>IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>6</b>	<b>(23)</b>

\* Hors résultat net de la période

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK

## G | OBLIGATIONS CONTRACTUELLES POUVANT DONNER LIEU AU PAIEMENT D'INDEMNITÉS

Les sociétés du Groupe ont pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis les garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et les garanties données en couverture des avances reçues des clients (423 millions d'euros, 330 millions d'euros et 346 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005).

De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus, ainsi que des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque, celui-ci est respectivement provisionné (voir Note 22) ou mentionné en tant que passif éventuel si suffisamment significatif (voir Note 30).

Enfin, Nexans s'est engagé, aux termes du contrat-cadre conclu le 15 novembre 2007 avec Madeco (voir Note 2) en vue du rachat des activités câbles du groupe Madeco, à payer à Madeco une somme forfaitaire d'un montant de 21 millions US dollars en cas de rupture par Madeco du contrat-cadre en raison de la violation par Nexans d'un de ses engagements principaux au titre dudit contrat. Sous réserve de la conclusion d'un accord définitif, cette obligation devrait perdurer jusqu'à la réalisation de l'acquisition.

## NOTE 26 | INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### A | VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non-ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
<b>ACTIF</b>			
Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie*	21	6	0
Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie*	2	8	-
Dérivés de change - Trading*	7	1	2
Dérivés de métaux - Trading*	8	12	44
<b>SOUS-TOTAL ACTIF</b>	<b>38</b>	<b>27</b>	<b>47</b>
<b>PASSIF</b>			
Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie*	1	3	8
Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie*	15	8	-
Dérivés de change - Trading*	4	2	1
Dérivés de métaux - Trading*	6	0	0
<b>SOUS-TOTAL PASSIF</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>9</b>

\* Au sens d'IAS 32/39

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme. Une réconciliation directe

avec les montants comptabilisés dans le poste « variation de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

## B | MONTANTS NOTIONNELS

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés, décomposé par devise. Le montant notionnel des contrats dont la valeur de marché est positive au 31 décembre 2007 est présenté à l'actif (net des positions acheteuses et vendeuses) ; le montant notionnel des contrats dont la valeur de marché est négative au 31 décembre 2007 est présenté au passif (net des positions acheteuses et vendeuses).

au 31 décembre, en millions d'euros	USD	NOK	EUR	Autres	Total
<b>ACTIF**</b>					
Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie*	(312)	-	(257)	(38)	(607)
Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie*	-	-	-	-	-
Dérivés de change - Trading	(126)	21	-	(135)	(240)
Dérivés de métaux - Trading	68	-	(9)	10	69
<b>SOUS-TOTAL ACTIF</b>	<b>(370)</b>	<b>21</b>	<b>(266)</b>	<b>(163)</b>	<b>(778)</b>

## PASSIF\*\*

Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie*	101	-	-	-	101
Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie*	69	-	132	-	202
Dérivés de change - Trading	123	(6)	9	(19)	107
Dérivés de métaux - Trading	55	-	15	(1)	69
<b>SOUS-TOTAL PASSIF</b>	<b>348</b>	<b>(6)</b>	<b>156</b>	<b>(20)</b>	<b>478</b>

\* Au sens d'IAS 32/39

\*\* Convention de signe : les positions acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions vendeuses par un solde négatif.

Les engagements notionnels nets au titre des exercices 2007, 2006 et 2005 sont présentés ci-dessous :

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
Positions nettes change*	(640)	(530)	(176)
Positions nettes métal*	339	161	248

\* Convention de signe : les positions acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions vendeuses par un solde négatif.

## C | DÉCOMPOSITION DES FLUX P&L

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

Exercice 2007 en millions d'euros	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(7)	(25)	N/A	N/A	0	(32)
Dérivés de change	18	2	N/A	N/A	(15)	5
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>(23)</b>	-	-	<b>(15)</b>	<b>(27)</b>

\* Au sens d'IAS 32/39



Exercice 2006 en millions d'euros	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(7)	N/A	N/A	N/A	0	(7)
Dérivés de change	(3)	(6)	N/A	N/A	(12)	(21)
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>(10)</b>	<b>(6)</b>	-	-	<b>(12)</b>	<b>(28)</b>

\* Au sens d'IAS 32/39

Exercice 2005 en millions d'euros	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	34	N/A	N/A	N/A	N/A	34
Dérivés de change	4	5	N/A	N/A	1	10
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>5</b>	-	-	<b>1</b>	<b>44</b>

\* Au sens d'IAS 32/39

### Principaux commentaires :

• Dérivés métal : la mise en place d'une documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie (CFH) est uniquement effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006. Les dérivés métal étaient préalablement intégralement comptabilisés en trading. Le reversement en résultat de positions documentées en tant que CFH métal à l'ouverture de l'exercice n'intervient donc que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Sur l'exercice 2007, le reversement en résultat des couvertures de flux de trésorerie sur le métal comprend un montant de - 25,1 millions d'euros relatif à la valeur gelée en capitaux propres au 31 décembre 2006 suite à la première application de la méthode de couverture des flux de trésorerie au 1<sup>er</sup> novembre 2006 (voir Note 1.cc).

Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métal, sont comptabilisés au niveau de la Marge Opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métal considérés comme du trading, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH, est pour sa part reporté sur une ligne spécifique du compte de résultat « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ».

• Dérivés de Change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la Marge opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe sur la ligne « Autres charges financières ».

Les dérivés de change comptabilisés en « trading » correspondent principalement à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. Leur impact résultat est donc compensé par la revalorisation de ces sous-jacents au cours de clôture (voir Note 27 b).

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de termes, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spots.

• Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la Note 25 ci avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » du compte de résultat.

## D | ÉCHÉANCE

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à date de clôture (à partir de leur juste valeur au 31 décembre 2007), change et métal quelle que soit leur qualification comptable au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006. L'information n'a pu être reconstituée avec suffisamment de précision au 31 décembre 2005.

En ce qui concerne les dérivés de change :

au 31 décembre, en millions d'euros	2007		2006	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	21	5	4	4
<b>COURANTS</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Entre 1 an et 2 ans	6	0	3	1
Entre 2 ans et 3 ans	1	0	0	0
Entre 3 ans et 4 ans	0	0		
Entre 4 ans et 5 ans	0			
Au-delà de 5 ans				
<b>NON COURANTS</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

En ce qui concerne les dérivés métaux :

au 31 décembre, en millions d'euros	2007		2006	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	10	21	16	0
<b>COURANTS</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
Entre 1 an et 2 ans	0	0	3	8
Entre 2 ans et 3 ans		0	1	
Entre 3 ans et 4 ans				
Entre 4 ans et 5 ans				
Au-delà de 5 ans				
<b>NON COURANTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

NOTE 27 | **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**A | CATÉGORIES D'ACTIFS & DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

	Catégories IAS 39	Valeurs Comptables 2007	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2007
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
<b>ACTIFS</b>							
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	18		✓		✓	18
Créances commerciales							
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & Créances	163	✓				163
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & Créances	1 092	✓				1 092
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	15			✓		15
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	23				✓	23
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & Créances	97	✓				97
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	622			✓		622
<b>PASSIFS</b>							
Dette financière Brute							
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	262	✓				254
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	359	✓				312
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	292	✓				292
Dettes commerciales							
Avances & acomptes reçus	Passif financier au coût amorti	59	✓				59
Montants dus aux clients sur les contrats de construction	Passif financier au coût amorti	128	✓				128
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	817	✓				817
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passif financier à juste valeur par résultat	10			✓		10
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	16				✓	16
Autres passifs financiers courants & Non courants	Passif financier au coût amorti	287	✓				287

✓ : traitement comptable retenu.

- La juste valeur des **Autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.
- Les **Titres disponibles à la vente** comprennent pour 14 M€ de titres évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des autres éléments **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette de l'OCEANE et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti.
- La juste valeur des **Autres passifs financiers courants & non courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour les exercices 2006 et 2005 ci-dessous

Catégories IAS 39		Valeurs Comptables 2006	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2006
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
<b>ACTIFS</b>							
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	16		✓		✓	16
Créances commerciales							
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & Créances	77	✓				77
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & Créances	1 272	✓				1 272
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à Juste valeur par Résultat	13			✓		13
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	14				✓	14
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & Créances	112	✓				112
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	287			✓		287
<b>PASSIFS</b>							
Dette financière Brute							
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	250	✓				251
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	0	✓				0
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	669	✓				669
Dettes commerciales							
Avances & acomptes reçus	Passif financier au coût amorti	39	✓				39
Montants dus aux clients sur les contrats de construction	Passif financier au coût amorti	71	✓				71
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	917	✓				917
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passif financier à juste valeur par résultat	2			✓		2
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	11				✓	11
Autres passifs financiers courants & Non courants	Passif financier au coût amorti	278	✓				278

✓ : traitement comptable retenu.

Catégories IAS 39		Valeurs Comptables 2005	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2005
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
<b>au 31 décembre, en millions d'euros</b>							
<b>ACTIFS</b>							
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	22		✓		✓	22
Créances commerciales							
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & Créances	47	✓				47
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & Créances	1 105	✓				1 105
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à Juste valeur par Résultat	46			✓		46
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	0				✓	0
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & Créances	142	✓				142
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	117			✓		117
<b>PASSIFS</b>							
Dette financière Brute							
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	121	✓				123
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	0	✓				0
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	370	✓				370
Dettes commerciales							
Avances & acomptes reçus	Passif financier au coût amorti	18	✓				18
Montants dus aux clients sur les contrats de construction	Passif financier au coût amorti	70	✓				70
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	692	✓				692
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passif financier à juste valeur par résultat	1			✓		1
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	8				✓	8
Autres passifs financiers courants & non courants	Passif financier au coût amorti	299	✓				299

✓ : traitement comptable retenu.

## B | CALCULS DES GAINS & PERTES NETS

Cette information n'a pu être reconstituée avec suffisamment de précision sur l'exercice 2005.

Exercice 2007	Gains / Pertes Nets					Total 2007
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
en millions d'euros						
Actifs financiers disponibles à la vente	0		N/A	0		0
Prêts et créances	0	N/A	(53)	(1)		(54)
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat		10	N/A	N/A	N/A	10
Passifs financiers au coût amorti	(57)	N/A	31		N/A	(26)
<b>TOTAL</b>	<b>(57)</b>	<b>10</b>	<b>(22)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(70)</b>

Exercice 2006	Gains / Pertes Nets					Total 2006
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
en millions d'euros						
Actifs financiers disponibles à la vente		N/A	N/A	0	0	0
Prêts et créances	1	N/A	(1)	(5)	0	(5)
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(11)	N/A	N/A	N/A	(11)
Passifs financiers au coût amorti	(45)	N/A	(2)	N/A	N/A	(47)
<b>TOTAL</b>	<b>(44)</b>	<b>(11)</b>	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>	<b>0</b>	<b>(63)</b>

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir Note 23). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la Marge Opérationnelle.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion, sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres charges financières ».
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la marge opérationnelle.
- Le traitement des impacts résultats relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci avant dans la Note 26 c). Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 13 M€ en 2007 et 12 M€ en 2006. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.



## NOTE 28 | CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers restant dus sur contrats de location non résiliables sont les suivants :

en millions d'euros	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
au 31 décembre 2007	60	18	34	8
au 31 décembre 2006	51	16	33	2
au 31 décembre 2005	53	27	26	-

## NOTE 29 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir c)).

Les principaux postes concernés sont les suivants :

### A | COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros	2007	2006	2005
<b>REVENUS</b>			
- Filiales non consolidées	22	17	13
- Co-entreprises	0	0	0
- Entreprises associées	93	176	0
<b>COÛT DES VENTES</b>			
- Filiales non consolidées	(0)	(4)	(4)
- Co-entreprises	0	0	0
- Entreprises associées	(2)	(4)	0

Les revenus avec les entreprises associées couvrent principalement les flux commerciaux jusqu'au 28 juin 2007 avec la société Essex Nexans Europe (voir Note 2).

## B | BILAN

au 31 décembre, en millions d'euros	2007	2006	2005
<b>ACTIFS :</b>			
- Filiales non consolidées	3	5	4
- Co-entreprises	0	0	0
- Entreprises associées	0	16	0
<b>DETTES FINANCIÈRES / (CRÉANCES FINANCIÈRES) :</b>			
- Filiales non consolidées	(2)	(1)	(7)
- Co-entreprises	0	0	0
- Entreprises associées	0	(11)	(11)
<b>AUTRES PASSIFS :</b>			
- Filiales non consolidées	0	4	1
- Co-entreprises	0	0	0
- Entreprises associées	0	1	0

## C | RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(administrateurs et membres du comité exécutif de Nexans)

en millions d'euros	2007	2006	2005
Rémunération au titre du mandat social*	3,2	2,2	1,8
Jetons de présence	0,4	0,3	0,3
Rémunération au titre du contrat de travail*	4,8	4,8	4,6
Avantages en nature	0,1	0,0	0,0
Stock-options	3,2	1,1	1,5
Indemnités de départ	0,0	1,9	0,0
Charges sur engagements de retraite**	3,1	3,1	2,7
<b>RÉMUNÉRATIONS TOTALES</b>	<b>14,8</b>	<b>13,4</b>	<b>10,9</b>

\* Montants versés pendant l'exercice

\*\* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêt.

Nous rappelons la nomination d'un nouveau mandataire social en 2006 en la personne du Directeur Général Délégué.

## NOTE 30 | PASSIFS ÉVENTUELS, LITIGES

Après l'aboutissement et l'apurement définitif en 2007 de certains risques, il subsiste encore des litiges liés à l'activité du Groupe pour lesquels on peut toutefois estimer que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que leur résolution n'engendre aucun impact significatif sur les résultats du Groupe. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose ou de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par des tiers.

### **Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions**

- Le plus significatif des litiges ayant donné lieu à provision concernait l'affaire des corvettes pour l'Afrique du Sud (litige Meko). Dans ce litige, Nexans avait fourni des câbles pour des corvettes destinées à la marine sud-africaine. Une partie de sa fourniture avait été sous-traitée à un fabricant sud-africain. Après installation sur les deux premières corvettes, la fourniture du sous-traitant s'était avérée non-conforme. L'ensemble des câbles déjà installés avait été déposé et remplacé. Le montant du dédommagement total réclamé par les demandeurs s'élevait à environ 36 millions d'euros, chiffre contesté par Nexans. Ce litige a été soldé pendant le deuxième trimestre 2007 et la provision de 11 M€ au 31 décembre 2006, devenue sans objet, a été reprise dès le 30 juin 2007.
- Dans le cadre de réponses à des appels d'offres, le Groupe peut être soumis à des enquêtes administratives et amené à constituer à ce titre des provisions visant à couvrir de possibles risques d'amende. Nexans a notamment payé 9,5 millions d'euros sur le dernier trimestre 2007, au titre d'une transaction conclue dans le cadre de la procédure devant le Conseil de la Concurrence en France, engagée en 2003.

### **Passifs éventuels liés aux litiges et procédures**

Les cas suivants n'ont pas donné lieu à provision, parce que les critères de constitution n'étaient pas réunis :

- En Norvège, la société Kvaerner a engagé une action contre Nexans Norway pour contrefaçon d'un brevet relatif à des câbles ombilicaux en mars 2005. Kvaerner réclame à ce titre 310 millions de NOK (environ 39 millions d'euros) de dommages-intérêts. Nexans conteste l'applicabilité du brevet à ses produits et processus de fabrication et a lui-même initié une procédure en Norvège et aux Pays-Bas pour invalider le brevet de Kvaerner. En 2007, Nexans a obtenu une décision judiciaire favorable aux Pays-Bas aux termes de laquelle plusieurs « revendications » du brevet de Kvaerner (c'est-à-dire son domaine d'application) ont été limitées. Par la suite, Kvaerner a déposé une demande de modification de son brevet et a clarifié le domaine d'application du brevet contesté. En conséquence, Nexans s'est désisté début 2008 de la procédure qu'il avait engagée en Norvège. L'action engagée par Kvaerner en 2005 reste en cours mais Nexans considère désormais le risque résiduel comme très faible.
- Il convient par ailleurs de mentionner les câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe et vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale n'a pas été informée des spécifications requises par le client final. Le client final aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale estime que les câbles vendus correspondaient aux spécifications convenues avec son client, le fabricant de harnais. À ce stade, Nexans n'a que peu d'informations sur les problèmes constatés dans les véhicules en circulation et sur leurs causes. Son client direct a formellement indiqué à la filiale qu'il se réservait le droit de l'appeler en garantie s'il devait lui-même faire l'objet d'un appel en garantie par son propre client, l'équipementier, sans pour autant expliciter le fondement sur lequel il serait susceptible d'engager la responsabilité de la filiale. Aucune procédure contentieuse n'est engagée à ce jour. Le constructeur automobile aurait cependant lancé une campagne de rappel qui pourrait concerner environ 350 000 commutateurs installés pour changer les pièces défectueuses.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des litiges et procédures en cours, Nexans estime à ce stade que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

## NOTE 31 | LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur les exercices 2007, 2006 et 2005 sont présentées dans la Note 2. Le tableau ci dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2007.

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation*
<b>FRANCE</b>				
Nexans**	Holding	100 %	100 %	Consolidante
Nexans Participations	Holding	100 %	100 %	
Nexans France	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Interface	Télécom	100 %	100 %	
Eurocable	Énergie	100 %	100 %	
Société Lensoise de Cuivre	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Société de Coulée Continue du Cuivre	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Wires	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Rips	Énergie	100 %	100 %	
Recycables	Énergie	36,50 %	36,50 %	Mise en équivalence
Alsafil	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories France	Énergie	100 %	100 %	
<b>BELGIQUE</b>				
Nexans Benelux	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Harnesses	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Cabling Solutions NV	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Opticable SA NV	Télécom	75,00 %	75,00 %	
<b>ALLEMAGNE</b>				
Nexans Deutschland GmbH	Holding	100 %	100 %	
Nexans Deutschland Industries GmbH & Co KG	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Kabelmetal Electro GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Superconductors GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Metrofunkabel Union GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH ***	Énergie	100 %	100 %	
GPH Nexans Power Accessories Germany GmbH	Énergie	100 %	100 %	
<b>EUROPE DU NORD</b>				
Nexans Nederland BV	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Suisse SA	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Confecta AG	Énergie	100 %	100 %	
Tri Wire Ltd	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Re****	Holding	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans UK Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Ireland Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans IKO Sweden AB	Énergie et Télécom	100 %	100 %	

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation*
Nexans Jysk Denmark	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Axjo Kabel AG	Énergie	100 %	100 %	
Matema AB	Énergie	100 %	100 %	

#### EUROPE DU SUD

Multinacional Trade	Énergie	70,00 %	70,00 %	
Nexans Italia SpA	Énergie et Télécom	99,99 %	99,99 %	
Nexans Wires Italia SpA	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Cabloswiss	Énergie	99,99 %	99,99 %	
Nexans Iberia SL	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Hellas SA**	Énergie et Télécom	71,75 %	71,75 %	
Nexans Türkiye İletişim Endüstri ve Ticaret AS	Énergie et Télécom	100 %	100 %	

#### EUROPE DE L'EST

Nexans Romania	Énergie	100 %	100 %	
Nexans CIS Russia	Énergie	100 %	100 %	

#### AMÉRIQUE

Nexans Canada Inc	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Brasil S/A	Énergie et Télécom	99,95 %	99,95 %	
Nexans USA Inc	Holding	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Inc	Télécom	100 %	100 %	

#### AFRIQUE & MOYEN ORIENT

Liban Câbles SAL	Énergie et Télécom	93 %	93 %	
International Cables Company Ltd	Énergie et Télécom	98 %	91,02 %	
Nexans Maroc**	Énergie	83,59 %	83,59 %	
Sirmel	Énergie	83,24 %	69,58 %	

#### ASIE \*\*\*\*\*

Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Shanghai Nexans Kang Hua Cable Co Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nexans Shanghai Wire & Cables Co Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Korea Ltd	Énergie et Télécom	99,51 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	Énergie et Télécom	97,90 %	97,90 %	
Daeyoung Cable	Énergie et Télécom	99,51 %	99,51 %	
Nexans LIOA Cable Company	Énergie	60 %	60 %	
Nexans Vietnam Power Cable Co	Énergie	59,05 %	58,76 %	
Nanning Huasun Cables Ltd Co	Télécom	100 %	99,51 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation	Énergie	66 %	66 %	
OLEX Australia Pty Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
OLEX New Zealand Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	

\* Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente

\*\* Sociétés cotées sur une bourse de valeurs

\*\*\* Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment en Roumanie, en République Tchèque, en Slovaquie et au Mexique.

\*\*\*\* Société basée au Luxembourg et créée en décembre 2007 qui accueillera l'activité de réassurance du Groupe à compter de janvier 2008.

\*\*\*\*\* La joint-venture Vina Deasung Cable Co. a été liquidée courant S2 2007 dans le cadre d'une réorganisation juridique de nos activités au Vietnam.

## NOTE 32 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif à reporter.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Nexans S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Dépréciation des actifs

Votre société procède au cours du dernier trimestre de chaque année à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans le paragraphe o « Tests de dépréciations des actifs » de la note 1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.o, 7 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

#### Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats, tel que cela est décrit dans le paragraphe w « Impôts différés » de la note 1 « Principes comptables » et dans la note 9 « Impôt sur les bénéfices » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à vérifier la cohérence des estimations retenues avec celles de la période précédente et avec celles retenues lors de l'établissement des tests de dépréciations d'actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 31 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun  
Associé

# COMPTES SOCIAUX

162	<b>BILAN</b>
164	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>
166	<b>LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>
166	<b>INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES</b>
167	<b>NOTES ANNEXES</b>
167	1- Événements significatifs
167	2- Principes, règles et méthodes comptables
169	<b>NOTES SUR LE BILAN</b>
169	3- Immobilisations incorporelles
169	4- Immobilisations corporelles
169	5- Immobilisations financières
170	6- Créances d'exploitation
171	7- État des échéances des créances
171	8- Valeurs Mobilières de Placement - Disponibilités
171	9- Composition du capital
172	10- Situation nette
172	11- Options de souscription
173	12- Provisions
173	13- Dettes financières et autres emprunts
174	14- Dettes d'exploitation
174	15- État des échéances des dettes
175	16- Charges et produits constatés d'avance
175	17- Charges à répartir - Primes de remboursement
176	18- Charges à payer - Produits à recevoir
176	19- Écarts de conversion
176	20- Éléments relatifs à plusieurs postes du bilan
177	<b>NOTES SUR LE RÉSULTAT</b>
177	21- Chiffre d'Affaires
177	22- Résultat courant avant impôt
177	23- Résultat exceptionnel
177	24- Impôts sur les bénéfices
178	<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>
178	25- Consolidation - Entreprises liées
179	26- Effectifs
179	27- Rémunération des dirigeants
179	28- Engagements hors bilan
180	29- Risques de marché
181	<b>RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>

## BILAN ACTIF

au 31 décembre, en milliers d'euros	Montants Bruts	Amortissements	2007	2006
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	226	(32)	194	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel, outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	6	-	6	6
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	1 104 622	(19 000)	1 085 622	1 059 441
Créances rattachées à des participations	198 581	-	198 581	304 107
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	71 891	-	71 891	13 114
Autres immobilisations financières	449	-	449	-
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 375 775</b>	<b>(19 032)</b>	<b>1 356 743</b>	<b>1 376 668</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	11 445	-	11 445	9 283
Autres créances	63 304	-	63 304	46 870
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	441 483	-	441 483	99 043
Disponibilités	447 272	-	447 272	655 153
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	29	-	29	107
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>963 532</b>	<b>-</b>	<b>963 532</b>	<b>810 455</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 901	-	5 901	4 543
Primes de remboursement des obligations	37 357	-	37 357	41 950
Écarts de conversion actif	57	-	57	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 382 622</b>	<b>(19 032)</b>	<b>2 363 590</b>	<b>2 233 617</b>

## BILAN PASSIF

au 31 décembre, en milliers d'euros	2007	2006	
Capital social ou individuel	dont versé : 25 678	25 678	25 265
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 136 310	1 129 790
Écarts de réévaluation		-	-
Réserve légale		2 526	2 351
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		141 672	84 401
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>110 031</b>	<b>88 095</b>
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 416 218</b>	<b>1 329 902</b>
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques		57	-
Provisions pour charges		-	-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>57</b>	<b>-</b>
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligataires convertibles		329 560	327 408
Autres emprunts obligataires		363 398	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 385	343 891
Emprunts et dettes financières divers		205 271	196 811
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 689	7 637
Dettes fiscales et sociales		33 022	26 030
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		400	1 938
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance		591	-
<b>DETTES</b>		<b>947 315</b>	<b>903 715</b>
Écarts de conversion passif		-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 363 590</b>	<b>2 233 617</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre, en milliers d'euros	France	Exportation	2007	2006
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	12 607	656	13 263	13 061
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>12 607</b>	<b>656</b>	<b>13 263</b>	<b>13 061</b>
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 450	4 605
Autres produits			-	-
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>15 713</b>	<b>17 666</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			15 681	16 887
Impôts, taxes et versements assimilés			2 406	1 491
Salaires et traitements			6 924	5 697
Charges sociales			2 037	1 636
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32	-
Sur immobilisations : dotations aux provisions			-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	-
Sur autres actifs : dotations aux amortissements			1 092	1 025
Pour risques et charges : dotations aux provisions			-	-
Autres charges			374	315
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>28 545</b>	<b>27 051</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(12 833)</b>	<b>(9 385)</b>

au 31 décembre, en milliers d'euros	2007	2006
<b>Opérations en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	77 736	135 416
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	499	1 028
Autres intérêts et produits assimilés	56 996	40 285
Reprises sur provisions et transferts de charges	26 181	873
Différences positives de change	205 749	111 508
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 309	257
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>370 470</b>	<b>289 367</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 219	48 591
Intérêts et charges assimilées	29 810	29 607
Différences négatives de change	209 837	114 375
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>246 867</b>	<b>192 573</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>123 603</b>	<b>96 794</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>110 770</b>	<b>87 409</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	2 435
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6</b>	<b>2 435</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	1 847
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>	<b>1 847</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6</b>	<b>588</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	74	152
Impôts sur les bénéfices	672	(249)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>386 189</b>	<b>309 467</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>276 158</b>	<b>221 373</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>110 031</b>	<b>88 095</b>

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Au 31 décembre 2007)

Informations Financières	Capital	Capitaux Propres (hors capital)	Q.P. du capital détenue	Dividendes encaissés	Valeur brute Titres	Valeur nette Titres	Chiffre d'affaires	Résultat
	En milliers d'unités monétaires	En milliers d'unités monétaires	En %	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'unités monétaires	En milliers d'unités monétaires

### A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du Capital de la Société

#### 1) FILIALES (plus de 50 %)

Nexans France Paris - France (SIREN : 428 593 230)	70 000	124 410	100,00 %	25 000	237 400	218 400	1 434 483	67 892
Nexans Participations Paris - France (SIREN : 314 613 431)	233 975	769 836	100,00 %	49 914	848 001	848 001	-	168 700

#### 2) PARTICIPATIONS (10 à 50 %)

Nexans Korea <sup>(1)</sup> Chungcheongbuk - Corée	17 707 074	82 803 636	35,53 % <sup>(2)</sup>	2 769	16 940	16 940	207 714 568	4 117 162
---	------------	------------	------------------------	-------	--------	--------	-------------	-----------

### B - Renseignements globaux sur les autres titres

Ensemble des filiales françaises (> 50 %)								
Ensemble des filiales étrangères (> 50 %)								
Ensemble des Participations françaises (10 à 50 %)								
Ensemble des participations étrangères (10 à 50 %)								
Autres titres					2 281	2 281		

(1) montant exprimé en milliers de KRW (Won coréen) 1 000 KRW = 0,73825 euros au 31 décembre 2007.

(2) le pourcentage de détention de Nexans Korea est déterminé après déduction des actions auto-détenues représentant 3,28 % de son capital.

## INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Libellé	Valeur en milliers euros	Nombre de titres	% de détention	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
<b>1 - Titres de sociétés françaises</b>						
Nexans France		10 000 000	100,00	237 400	(19 000)	218 400
Nexans Participations		15 598 246	100,00	848 001	-	848 001
<b>2 - Titres de sociétés étrangères</b>						
Nexans Korea		12 169 830	35,53	16 940	-	16 940
Kukdong Electric Wire Co		131 080	9,72	2 281	-	2 281
<b>3- Valeurs Mobilières de Placement</b>						
SICAV NATIXIS EURIBOR		2 832		108 214	-	108 214
SICAV CPR CASH		5 166		107 532	-	107 532

## NOTES ANNEXES

Les notes reprises ci-après constituent l'Annexe au bilan, présenté avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont le total s'établit à 2 363 590 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, dégage un bénéfice de 110 031 milliers d'euros.

Les tableaux présentés ci-après sont édités avec des chiffres arrondis au millier d'euros le plus proche.

### NOTE 1 | EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2007 a été marqué notamment par les événements suivants :

- l'émission, le 2 mai 2007, d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant nominal de 350 millions d'euros ; l'emprunt est représenté par 7 000 obligations, de 50 000 euros de valeur nominale unitaire, émises à 99,266 % du pair (49 633 euros) et portant intérêt au taux de 5,75 %. Ces obligations sont remboursables au pair le 2 mai 2017 ;
- l'augmentation de capital par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles, réservée aux salariés, et décidée par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2007, a été reportée au premier trimestre 2008 ;
- une augmentation de capital par émission de 413 400 actions nouvelles, consécutive à la levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options ;
- la reprise partielle de la provision pour dépréciation des titres de participation à hauteur de 26 181 milliers d'euros ;
- l'encaissement de dividendes versés par ses filiales (77 736 milliers d'euros) et principalement par Nexans Participations (49 914 milliers d'euros) et Nexans France (25 000 milliers d'euros) ;
- l'acquisition de brevets pour 226 milliers d'euros.

### NOTE 2 | PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été arrêtés conformément à la réglementation comptable française.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2007 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **TRAITEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION DE TITRES**

Conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC n° 2004-06, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005, et suivant l'avis CU CNC n° 2007-C du 15 juin 2007 qui a précisé les modalités de l'exercice de l'option de comptabilisation des frais d'acquisition de titres, les titres de participation acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont inscrits pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Ce changement d'option fiscale s'applique de manière prospective conformément à l'article 314-2.2 du règlement 99-03.

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ce poste comprend les « concessions, brevets et droits similaires » valorisés à leur coût historique, et amortis sur leur durée probable d'utilisation, soit 5 à 20 ans.

#### **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

##### **Titres de Participation**

La valeur brute des titres inscrits à l'actif avant le 31 décembre 2006, est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires ou leur valeur d'apport reçu.

Les titres acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont comptabilisés à leur valeur d'achat, augmentée des frais accessoires externes, directement liés à leur acquisition conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06 (voir ci-dessus).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multi-critères qui tient compte notamment de l'actif net ré-estimé et de la valeur de rendement.



## **Créances rattachées à des participations**

Les avances en comptes courants et les prêts consentis par la Trésorerie centrale aux filiales directes de Nexans apparaissent en « créances rattachées à des participations ».

## **Prêts**

Ce poste est essentiellement constitué des prêts à plus d'un an consentis à des filiales indirectes.

## **Autres immobilisations financières**

### • Actions propres

Lorsque la société procède au rachat de ses actions propres, dans le cadre du plan autorisé par l'assemblée générale, les titres ainsi acquis sont portés, pour leur coût d'acquisition, en « autres immobilisations financières », du fait de l'absence d'intention émise par le conseil d'administration quant à leur utilisation.

A la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de bourse du mois de clôture. Une provision pour dépréciation est constituée si ce cours est inférieur à la valeur comptable nette.

### • Immobilisations financières « en-cours »

Les frais engagés en vue d'un projet d'acquisition de titres dont la réalisation est hautement probable sont inscrits en « autres immobilisations financières ».

## **VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET CRÉANCES ASSIMILÉES**

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie.

## **SICAV**

Les actions de SICAV sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice vient à être inférieure à leur valeur nette comptable, une provision est constituée.

## **Certificats de dépôts négociables**

Les titres de créance négociables, souscrits lors de leur émission, sont enregistrés pour leur montant nominal. A la clôture, les intérêts courus non échus sont constatés dans les comptes.

## **CRÉANCES**

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les « Autres créances » comprennent essentiellement les comptes courants de plus de 3 mois (mais inférieurs à un an) vis-à-vis des filiales indirectes. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

## **DISPONIBILITÉS, EMPRUNTS & DETTES FINANCIÈRES DIVERS**

Dans le cadre d'une gestion centralisée de la Trésorerie au sein du Groupe Nexans :

- les comptes courants de Trésorerie centralisée débiteurs et de prêts à très court terme (à moins de 3 mois), concernant les filiales indirectes de Nexans apparaissent en « disponibilités » ;
- les comptes courants de Trésorerie centralisée créditeurs et d'emprunts, s'inscrivent au poste « Emprunts et Dettes Financières divers ».

## **CRÉANCES, DETTES ET TRÉSORERIE EN MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de clôture à date d'arrêté :

- Les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change (voir ci-dessous).
- Les créances et dettes non couvertes, font l'objet, conformément au principe de prudence, d'une provision pour risque pour les pertes latentes non couvertes. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

La trésorerie en monnaies étrangères est revalorisée par résultat au cours de clôture.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Nexans gère les risques de marché, essentiellement liés aux variations des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés et notamment des swaps de devises. Ces instruments sont uniquement utilisés à des fins de couverture.

Les résultats dégagés sur ces instruments financiers de couverture sont comptabilisés au compte de résultat de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts sous jacents. Les gains latents à la date de clôture sont comptabilisés en autres créances et les pertes latentes en autres dettes.

## **PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

La société dote, le cas échéant, toutes les provisions admises par la législation fiscale. Les reprises de provisions sont effectuées selon les modalités et délais réglementaires.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées lorsque Nexans a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### EMPRUNTS OBLIGATAIRES ASSORTIS D'UNE PRIME DE REMBOURSEMENT

Les emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, assortis d'une prime de remboursement sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur brute, prime incluse, y compris lorsque que le paiement de la prime est conditionné à la non conversion des obligations en actions.

En contrepartie la prime de remboursement est constatée à l'actif du bilan. Elle est amortie au prorata de la durée de l'emprunt.

## NOTES SUR LE BILAN

### NOTE 3 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En janvier 2007, Nexans a acquis des brevets pour 226 milliers d'euros. Leur durée probable d'utilisation a été estimée à 7 ans. Après constatation d'une annuité d'amortissement de 32 milliers d'euros, leur valeur résiduelle à la clôture de l'exercice est de 194 milliers d'euros.

### NOTE 4 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2007, les immobilisations corporelles sont constituées par des agencements divers, non amortissables pour 6 milliers d'euros.

## NOTE 5 | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en milliers d'euros	Participations et autres titres	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeurs brutes</b>					
au 31 décembre 2006	1 104 622	304 107	13 114	–	1 421 844
Acquisitions-augmentations	–	198 581	71 891	449	270 921
Cessions-diminutions	–	(304 107)	(13 114)	–	(317 221)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>1 104 622</b>	<b>198 581</b>	<b>71 891</b>	<b>449</b>	<b>1 375 544</b>
<b>Provisions</b>					
au 31 décembre 2006	(45 181)	–	–	–	(45 181)
Dotations	–	–	–	–	–
Reprises	26 181	–	–	–	26 181
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>(19 000)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(19 000)</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>					
au 31 décembre 2006	1 059 441	304 107	13 114	–	1 376 663
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>1 085 622</b>	<b>198 581</b>	<b>71 891</b>	<b>449</b>	<b>1 356 544</b>

## 5.1 | TITRES DE PARTICIPATION

Il s'agit essentiellement des titres détenus sur les sociétés :

- Nexans France : 10 000 000 d'actions pour une valeur brute de 237 400 milliers d'euros, dépréciées à fin 2007 à hauteur de 19 000 milliers d'euros ;
- Nexans Participations : 15 598 246 actions pour une valeur de 848 001 milliers d'euros ;
- Nexans Korea : 12 169 830 actions pour une valeur de 16 940 milliers d'euros ;
- Kukdong Electric Wire Co : 131 080 actions pour une valeur de 2 281 milliers d'euros.

## 5.2 | CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Ce poste est constitué essentiellement de prêts à court terme aux filiales directes, accordés à :

- Nexans Participations pour 90 013 milliers d'euros (dont 113 milliers d'euros d'intérêts courus non échus) ;
- Nexans France pour 108 124 milliers d'euros (dont 224 milliers d'euros d'intérêts courus non échus).

## 5.3 | PRÊTS

Il s'agit au 31 décembre 2007, des créances suivantes :

- prêts à Nexans Australia Pty pour 1 699 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans USA pour 61 998 milliers d'USD, soit 42 116 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc. pour 20 666 milliers d'USD, soit 14 038 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 20 666 milliers d'USD, soit 14 038 milliers d'euros.

Ces montants incluent les intérêts courus non échus.

## 5.4 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2007, ce poste est composé des frais directement liés à l'acquisition envisagée de Madeco.

## NOTE 6 | CRÉANCES D'EXPLOITATION

Valeurs nettes au 31 décembre, en milliers d'euros	2007	2006
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES</b>	-	-
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>11 445</b>	<b>9 283</b>
<b>Autres créances :</b>		
Personnel et organismes sociaux	25	15
État: impôt sur les sociétés	3 015	3 380
État: taxe sur la valeur ajoutée	1 489	1 249
Groupe et associés : intégration fiscale	1 279	3 226
Groupe et associés : autres comptes courants*	44 689	37 286
Autres débiteurs	12 806	1 714
<b>SOUS-TOTAL AUTRES CRÉANCES</b>	<b>63 304</b>	<b>46 870</b>
<b>TOTAL</b>	<b>74 749</b>	<b>56 153</b>

\* Les autres comptes courants sont les comptes courants de Trésorerie centrale avec les filiales indirectes dont l'échéance est à plus de 3 mois sans toutefois excéder 1 an.

## NOTE 7 | ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Valeurs brutes, en milliers d'euros	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	198 581	198 581	–
Prêts	71 891	5 231	66 660
<b>TOTAL</b>	<b>270 472</b>	<b>203 812</b>	<b>66 660</b>
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	11 445	11 445	–
Autres créances	63 304	63 304	–
<b>TOTAL</b>	<b>74 749</b>	<b>74 749</b>	<b>–</b>

## NOTE 8 | VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT - DISPONIBILITÉS

Les Valeurs Mobilières de Placement sont constituées de :

- SICAV monétaires pour 215 746 milliers d'euros portant une plus value latente s'élevant à 313 milliers d'euros à la clôture de l'exercice ;
- certificats de dépôt négociables pour 225 000 milliers d'euros de nominal ayant généré des intérêts courus pour 737 milliers d'euros.

Les disponibilités sont constituées :

- du solde des avances à moins de 3 mois faites par Nexans au profit de ses filiales indirectes pour 413 206 milliers d'euros ;
- du solde des comptes bancaires pour 34 066 milliers d'euros.

## NOTE 9 | COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2007, le capital était composé de 25 678 355 actions de 1 euro nominal.

Ces actions sont toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficient des mêmes droits, à l'exception des actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins, auxquelles est attaché un droit de vote double.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

## NOTE 10 | SITUATION NETTE

### 10.1 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31 décembre 2006 avant affectation du résultat	25 265	1 129 790	2 351	-	84 401	88 095	1 329 902
Affectation du résultat 2006	-	-	176	-	87 919	(88 095)	-
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	413	6 520	-	-	(30 648)	-	(23 715)
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	-	-	110 031	110 031
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>25 678</b>	<b>1 136 310</b>	<b>2 526</b>	<b>-</b>	<b>141 672</b>	<b>110 031</b>	<b>1 416 218</b>

(1) Les autres mouvements sont les suivants :

- la levée d'option de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options, s'est traduite par une augmentation du capital par émission de 413 400 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 6 520 milliers d'euros ;
- Nexans a versé à ses actionnaires un dividende de 30 648 milliers d'euros.

### 10.2 | DISTRIBUTION

Il sera proposé à l'Assemblée de décider la distribution d'un dividende de 2,00 euros par action. Le montant global du dividende proposé s'élève à 51 356 710 euros sur la base des 25 678 355 actions constituant le capital social au 31 décembre 2007.

Le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie éventuelle d'une part, de levées d'options de souscription d'actions et d'autre part, de souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2007 et qui devrait être réalisée avant ladite Assemblée Générale.

## NOTE 11 | OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Au 31 décembre 2007, restent en vigueur 1 070 250 options de souscription soit 4,17 % du capital, réservées au personnel.

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation à la fin de l'exercice	Prix de souscription	Échéance
16-nov-01	26 000	17,45 €	16 novembre 2002 <sup>(1)</sup> – 15 novembre 2009
18-janv-02	-	16,70 €	18 janvier 2003 <sup>(1)</sup> – 17 janvier 2010
13-mars-02	-	19,94 €	13 mars 2003 <sup>(1)</sup> – 12 mars 2010
04-avr-03	68 300	11,62 €	04 avril 2004 <sup>(1)</sup> – 03 avril 2011
16-nov-04	302 000	27,82 €	16 novembre 2005 <sup>(1)</sup> – 15 novembre 2012
23-nov-05	301 950	40,13 €	23 novembre 2006 <sup>(1)</sup> – 22 novembre 2013
23-nov-06	343 000	76,09 €	23 novembre 2007 <sup>(1)</sup> – 22 novembre 2014
15-févr-07	29 000	100,94 €	15 février 2009 <sup>(2)</sup> – 14 février 2015
<b>TOTAL</b>	<b>1 070 250</b>		

(1) acquis à raison de 25 % par an

(2) acquis à 50 % au bout de deux ans - 25 % chaque année suivante

## Évolutions du nombre d'options en circulation

Nombre d'options

<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 462 775</b>
Options attribuées au cours de la période	29 000
Options annulées au cours de la période	(8 125)
Options exercées au cours de la période	(413 400)
Options échues au cours de la période	-
<b>OPTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 070 250</b>
dont options exerçables à la fin de la période	517 000

## NOTE 12 | PROVISIONS

au 31 décembre, en milliers d'euros	2006	Augmentation	Diminution	2007
<b>Provisions réglementées</b>	-	-	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour perte de change	-	57	-	57

## NOTE 13 | DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS

en milliers d'euros	Emprunts Obligataires	Concours et Crédits bancaires court terme	Comptes courants (trésorerie centralisée)	Autres Emprunts	Dettes rattachées à des participations	Total
Au 31 décembre 2006	327 408	343 891	147 783	43 000	6 028	868 110
Nouveaux emprunts	367 598	6 385	47 850	-	3 609	377 592
Remboursements, diminution	(2 048)	(343 891)	-	(43 000)	-	(341 089)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>692 958</b>	<b>6 385</b>	<b>195 633</b>	<b>-</b>	<b>9 637</b>	<b>904 613</b>

L'accès à la liquidité a été essentiellement assuré jusqu'en mai 2007 par des utilisations de la ligne de crédit confirmée de 580 millions d'euros et le produit de l'OCEANE 2013 émise par le groupe en juillet 2006.

En mai 2007, le Groupe a émis auprès d'une base d'investisseurs européens un emprunt obligataire remboursable in fine le 2 mai 2017 d'un montant nominal de 350 millions d'euros (7 000 obligations d'une valeur nominale de 50 000 euros) auquel est attaché un coupon annuel de 5,75 %. Le produit de cette émission a permis le remboursement des utilisations de la ligne de crédit confirmée qui n'a pas été tirée de mai jusqu'à la fin de l'exercice.

Le marché des billets de trésorerie étant fermé depuis le mois d'avril 2007, Nexans a utilisé de façon sporadique des lignes de crédits bancaires non confirmées afin d'ajuster son besoin de financement.

La ligne de crédit confirmée est assortie d'engagements classiques (sûreté négative, pari-passu, défaut croisé) et d'engagements sur des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Nexans (endettement net consolidé/EBITDA < 2,95, et endettement net consolidé/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires < 1,15). Au 31 décembre 2007, comme à la date d'arrêtés des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect de ces engagements entraînerait soit immédiatement, soit après une période de trente jours selon leur nature, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur le tirage en cours.

NOTE 14 | DETTES D'EXPLOITATION

au 31 décembre, en milliers d'euros	2007	2006
<b>AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES</b>	-	-
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>8 689</b>	<b>7 637</b>
<b>Dettes fiscales et sociales :</b>		
- Personnel et organismes sociaux	5 628	4 272
- État	1 909	1 585
- Compte d'attente d'intégration fiscale	22 795	16 740
- Sociétés du Groupe : intégration fiscale	2 691	3 433
<b>SOUS TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>33 022</b>	<b>26 030</b>
<b>Autres Dettes</b>		
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- Charges à payer	344	227
- Autres créditeurs	56	1 711
<b>SOUS TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>400</b>	<b>1 938</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 111</b>	<b>35 605</b>

NOTE 15 | ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

en milliers d'euros	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts Obligataires Convertibles	329 560	4 200	-	325 360
Autres emprunts obligataires	363 398	13 398	-	350 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 385	6 385	-	-
Emprunts et dettes financières divers	205 271	205 271	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 689	8 689	-	-
Dettes fiscales et sociales	33 022	33 022	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	400	400	-	-
Produits constatés d'avance	591	63	253	275
<b>TOTAL</b>	<b>947 315</b>	<b>271 427</b>	<b>253</b>	<b>675 635</b>

## NOTE 16 | CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

au 31 décembre, en milliers d'euros	2007		2006	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Financiers	-	591	67	-
Autres	29	-	40	-
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>591</b>	<b>107</b>	<b>-</b>

Les produits constatés d'avance correspondent au résultat réalisé sur la couverture de taux relatif à l'émission en mai 2007 de l'emprunt obligataire. Le profit réalisé est rapporté au résultat, sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

## NOTE 17 | CHARGES À RÉPARTIR - PRIMES DE REMBOURSEMENT

### 17.1 | CHARGES À RÉPARTIR

Nature	montants				méthode d'étalement	
	au 31/12/2006	inscrits sur l'exercice	amortis sur l'exercice	imputation sur prime d'émission		au 31/12/2007
Frais d'émission des emprunts Obligataires Convertibles	3 600	-	600	-	3 000	linéaire par part égale sur 7 ans (2006 à 2012)
Frais d'émission des autres emprunts Obligataires	-	2 450	223	-	2 227	linéaire par part égale sur 11 ans (2007 à 2017)
Frais d'émission des autres emprunts	943	-	269	-	674	linéaire par part égale sur la durée de l'emprunt
<b>TOTAL</b>	<b>4 543</b>	<b>2 450</b>	<b>1 092</b>	<b>-</b>	<b>5 901</b>	

Les frais inscrits en 2007 sont relatifs à l'émission en mai 2007 d'un emprunt obligataire ; ces frais sont amortis à raison de 223 milliers d'euros par an, par part égale sur la durée de l'emprunt.



## 17.2 | PRIMES DE REMBOURSEMENT

Les primes de remboursement sont amorties par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt ; la charge de l'exercice s'élève à 7 163 milliers d'euros.

Nature en milliers d'euros	Année d'inscription à l'actif	Prime Brute	au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		au 31 décembre 2007		
			amortissements cumulés	Prime nette	amortissements sur l'exercice	amortissement cumulés	Prime nette
prime de remboursement OCEANE 2006-2013 - 1,50%	2006	45 360	3 410	41 950	6 992	10 401	34 959
prime de remboursement Obligations 2007-2017 - 5,75%	2007	2 569	-	-	171	171	2 398
<b>TOTAL</b>				<b>41 950</b>	<b>7 163</b>		<b>37 357</b>

## NOTE 18 | CHARGES À PAYER - PRODUITS À RECEVOIR

au 31 décembre, en milliers d'euros	2007	2006
<b>Charges à payer au titre :</b>		
des charges d'intérêts des emprunts obligataires	17 598	2 048
des emprunts auprès des établissements de crédit	49	-
des dettes financières diverses	-	1 231
des fournisseurs (factures à recevoir)	8 040	6 621
des dettes rattachées à des participations du groupe et associés	-	-
du personnel	28	56
des organismes sociaux	3 900	2 896
de l'Etat	1 296	935
des autres dettes	1 652	1 281
	400	1 638
<b>Produits à recevoir au titre :</b>		
des créances rattachées à des participations	337	207
des intérêts des prêts	2 290	28
des placements auprès des établissements financiers	737	53
des clients	9 927	7 627
de l'Etat	1 190	968
du groupe et associés : intérêts des comptes courants à plus de 3 mois	708	550
du groupe et associés : intérêts des autres comptes courants	1 314	1 831
des autres créances	8 700	1 333

## NOTE 19 | ÉCARTS DE CONVERSION

La perte de change potentielle sur l'écart de conversion actif a fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

## NOTE 20 | ÉLÉMENTS RELATIFS À PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Néant.

# NOTES SUR LE RÉSULTAT

## NOTE 21 | CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par la société Nexans en 2007 (13 263 milliers d'euros) correspond essentiellement à la facturation du coût de prestations rendues à ses filiales.

## NOTE 22 | RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

en milliers d'euros	2007	2006
Production de services	13 263	13 061
Autres produits	-	-
Transferts de charges - exploitation	2 450	4 605
Charges nettes (hors charges provisionnées)	(27 421)	(26 026)
Amortissements	(1 124)	(1 025)
Dividendes reçus	77 736	135 416
(Frais)/produits financiers nets	26 906	9 096
Autres produits (charges) financiers	-	-
Dotations, reprises sur provisions financières	18 962	(47 718)
<b>TOTAL</b>	<b>110 771</b>	<b>87 409</b>

## NOTE 23 | RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il est essentiellement constitué par le résultat sur cession de titres.

## NOTE 24 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers d'euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel, intéressement et participation des salariés	TOTAL
<b>RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔT</b>	<b>110 771</b>	<b>(68)</b>	<b>110 703</b>
Impôts sur les bénéfices :			
- au taux courant	-	-	-
- au taux réduit	-	-	-
- gain/(perte) d'intégration fiscale	-	(672)	(672)
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>110 771</b>	<b>(740)</b>	<b>110 031</b>

La société Nexans a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2002, a été signée dans le cadre de l'option prise par Nexans pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

L'option est renouvelable par tacite reconduction par période de 5 ans, la période en cours expirant le 31 décembre 2011. La contribution de chaque filiale à la dette d'impôt sur les sociétés calculée sur le résultat d'ensemble est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés et de contributions complémentaires dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

Dans le cadre de l'intégration fiscale pour laquelle Nexans est redevable de l'impôt pour le résultat d'ensemble, un déficit fiscal a été constaté à la clôture de l'exercice 2007 qui représente un actif d'impôt non reconnu de 12 664 milliers d'euros.

Aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telle que visée à l'article 39-4 du CGI, n'a été engagées au titre de l'exercice 2007.

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

### NOTE 25 | CONSOLIDATION - ENTREPRISES LIÉES

La société Nexans publie des comptes consolidés.

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations enregistrées avec les filiales et sociétés associées.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

Éléments concernant les entreprises liées, en milliers d'euros	2007	2006
<b>POSTES DU BILAN</b>		
<b>Actif</b>		
Participations, nettes	1 085 622	1 059 441
Créances rattachées à des participations	198 581	304 107
Prêts nets	71 891	13 114
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés, nets	11 445	9 283
Autres créances, nettes	5 287	3 226
Comptes courant de trésorerie Centrale à plus de 3 mois	44 689	37 286
Disponibilités	413 206	604 806
<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 689	6 334
Emprunts et dettes financières diverses	205 271	153 811
Autres dettes	2 690	3 433
<b>POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Charges financières	4 993	9 056
Revenus des participations	77 736	135 416
Produits financiers	54 002	38 919

## NOTE 26 | EFFECTIFS (MOYENNE ANNUELLE)

en nombre de salariés	2007	2006
Cadres	6	6
Employés, techniciens, agents de maîtrise	-	-
Ouvriers	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

## NOTE 27 | RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En 2007, la rémunération brute totale versée, avantages et jetons de présence compris, au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué est de 2 591 milliers d'euros avant impôts (base DADS). Cette rémunération intègre 100 milliers d'euros au titre de la rémunération variable 2006 rattachée au contrat de travail du Directeur Général Délégué, préalablement à sa nomination comme mandataire social.

Les éléments de leur rémunération ont évolué de la façon suivante :

	2007	2006
Salaires de référence <sup>(2)</sup>	1 260	1 079
Rémunération variable <sup>(1)</sup>	1 807	1 196 <sup>(2)</sup>
Jetons de présence <sup>(2)</sup>	30	50 <sup>(3)</sup>
Autres avantages <sup>(2)</sup>	6	28
<b>TOTAL</b>	<b>3 103</b>	<b>1 274</b>

(1) Rémunérations afférentes à l'exercice N mais effectivement versées en N+1.

(2) La somme de ces montants correspond à la rémunération brute totale avant impôts (base DADS) citée ci-dessus.

(3) dont 25 milliers d'euros versés au titre des jetons de présence dus pour 2005 et 25 milliers d'euros versés au titre des jetons de présence dus pour 2006.

Les administrateurs ont reçu la somme de 374 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2007.

## NOTE 28 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 28.1 | ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

(cf. note 29)

### 28.2 | ENGAGEMENTS DONNÉS

La société a consenti des garanties de Société Mère couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, dont l'encours au 31 décembre 2007 s'élève à 1 491 379 milliers d'euros.

Nexans s'est engagé aux termes du contrat-cadre conclu le 15 novembre 2007 avec Madeco en vue du rachat des activités câbles du Groupe Madeco, à payer une somme forfaitaire d'un montant de 21 millions d'USD en cas de rupture par Madeco du contrat-cadre en raison de la violation par Nexans d'un de ses engagements principaux au titre dudit contrat. Sous réserve de la conclusion d'un accord définitif, cette obligation devrait perdurer jusqu'à la réalisation de l'acquisition.

### 28.3 | ENGAGEMENTS REÇUS

Ligne de crédit non utilisée : 580 millions d'euros.

**28.4 | ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL IMMOBILIER**

Néant.

NOTE 29 | **RISQUES DE MARCHÉ**

La société a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie pour ses filiales dans le but, notamment, de gérer les risques de changes et les risques de taux d'intérêts.

Les instruments financiers détenus au 31 décembre 2007 ont pour objet de couvrir le risque de change résultant de dettes ou de créances, d'origine commerciale et financière.

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture du risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

<b>Tiers</b>	<b>Positions acheteuses (juste valeur)</b>	<b>Positions vendeuses (juste valeur)</b>	<b>Position globale (juste valeur)</b>
Banques	(17 304)	41 200	23 896
Filiales	16 486	(34 225)	(17 739)
<b>TOTAL</b>	<b>(818)</b>	<b>6 975</b>	<b>6 157</b>

Les dates d'échéances minimum et maximum des instruments financiers hors bilan sont :

	<b>Date d'échéance</b>	
	<b>Minimale</b>	<b>Maximale</b>
Contrats à terme	4 janvier 2008	29 juin 2012
Swaps de change	3 janvier 2008	29 juin 2012

Les valeurs de marché sont obtenues sur la base des taux d'intérêts et de change en vigueur au 31 décembre 2007.

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES COMPTES ANNUELS, EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Nexans S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Traitement des frais d'acquisition de titres » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement d'option fiscale relatif aux frais d'acquisition des titres de participation retenu par votre société.

### 2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Changement d'option fiscale relatif aux frais d'acquisition des titres de participation

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement d'option fiscale mentionné ci-dessus.

#### Dépréciation des titres de participation

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation et prêts accordés aux filiales lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'usage, s'avère inférieure à leur valeur brute, tel que décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

Salustro Reydel,  
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun  
Associé

# INFORMATIONS JURIDIQUES

- 183 Autres éléments juridiques
- 185 Droits et obligations des actionnaires
- 187 Renseignements de caractère général  
concernant la société et son capital
- 188 Renseignements concernant le capital et les droits de vote
- 194 Responsable du contrôle des comptes
- 195 Conventions réglementées
- 197 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
- 200 Rapport du Président
- 210 Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur le rapport du Président
- 211 Responsable du document de référence
- 212 Table de concordance

## AUTRES ÉLÉMENTS JURIDIQUES

### LITIGES

Il existe un certain nombre de risques et litiges liés à l'activité du Groupe et dont la Direction estime qu'ils n'engendreront aucun impact significatif sur les résultats du Groupe au delà des provisions constatées, compte tenu des assurances dont il dispose, de l'évaluation de la probabilité de condamnation et du montant des demandes. Pour une description des principaux litiges concernant le Groupe, se reporter à la description faite au rapport de gestion, pages 54 et 55 du présent document de référence.

### TENDANCES / CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE DU GROUPE

En dehors du caractère saisonnier de l'activité du Groupe, de sa forte sensibilité à l'évolution des prix des métaux non-ferreux et de la conclusion d'un accord définitif visant le rachat des activités câbles du groupe Madeco (voir section « Contrats Importants » ci-dessous), les événements suivants intervenus après la clôture de l'exercice 2007 sont à mentionner :

- Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2008, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2007, a décidé de lancer un programme de rachat d'actions à hauteur de 70 millions d'euros avec pour objectif l'annulation des titres rachetés.
- Le 19 février 2008, Nexans a annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Polycab, le leader indien du câble, portant sur la création d'une co-entreprise détenue majoritairement par Nexans et dont la gestion s'effectuera en étroite coordination avec le partenaire indien.
- Concernant le litige décrit dans la note 30 aux comptes consolidés relatif aux câbles vendus à un fabricant de harnais, Nexans a été impliqué dans une audience préliminaire en Allemagne initiée par l'équipementier automobile à l'encontre de son fournisseur de harnais. L'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile, a émis une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre et qu'il a lancé une campagne de rappel.

Mis à part les événements mentionnés ci-dessus, il n'est apparu à la connaissance de la Société, depuis le 31 décembre 2007, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe.

### CONTRATS IMPORTANTS

Nexans est partie à deux accords, conclus au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent document de référence, qui sortent du cadre normal des affaires.

- En 2006, Nexans a conclu un accord avec la société japonaise Viscas ayant pour objet la création au Japon, d'une société commune pour la production de câbles haute tension. L'activité de cette société commune dénommée « Nippon High-Voltage Cable Corporation » ou « NVC » est strictement limitée à la production de câbles haute tension en vue de leur vente aux seuls actionnaires directs et/ou indirects de NVC à l'exclusion de toute activité commerciale ou de vente à des tiers. NVC est détenue à 66 % par Nexans Participations et à 34 % par Viscas Corporation. NVC a racheté à Viscas l'équipement et les machines nécessaires à l'exercice de ses activités et loue par ailleurs l'usine à Viscas. Aucune des parties n'a le droit de céder ses titres à un tiers sans l'accord préalable de l'autre partie. Dans plusieurs cas de figure (refus de Viscas d'apporter un financement complémentaire à NVC pour un montant cumulé excédant 3 420 millions de yens, violation d'une obligation essentielle du contrat, expiration de l'accord), Viscas aura le droit ou bien l'obligation de céder l'intégralité de ses titres à Nexans à un prix correspondant à la quote-part que représentent ces titres dans la valeur des actifs nets de NVC.
- Le 15 novembre 2007, le Groupe Nexans a conclu un accord cadre avec la société chilienne Madeco en vue du rachat des activités câbles de Madeco (voir Rapport de Gestion, page 47 du présent document de référence). L'accord définitif a été conclu le 21 février 2008.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important(e) pour l'ensemble du Groupe.



## INVESTISSEMENTS

Les dépenses brutes d'investissements corporels et incorporels de Nexans au cours des trois derniers exercices se sont élevées à : 129 millions d'euros en 2005, 171 millions d'euros en 2006 et 174 millions d'euros en 2007. En 2007, les dépenses d'investissements se répartissent dans les proportions suivantes :

- par marché : Infrastructures d'Énergie (42 %), Industrie (22 %), Bâtiment (16 %), Infrastructures Télécoms (3 %), Réseaux locaux (5 %), Fils conducteurs (6 %), Autres (6 %).
- par Zone : Europe (67 %), Amérique du Nord (6 %), Asie (10 %), Reste du Monde (17 %).

L'année 2007 a été marquée par les augmentations de capacité en haute tension et dans les segments prioritaires du marché Industrie, ainsi que par les investissements dans les zones géographiques en forte croissance.

- En Europe, les investissements ont porté principalement sur l'augmentation des capacités de production en câbles sous-marins haute tension, notamment dans l'usine de Tokyo Bay au Japon qui travaille en sous-traitance pour les activités haute tension européennes ; sur le renforcement de la production et de la logistique des accessoires d'énergie ; sur l'augmentation des capacités en câbles spéciaux dans les segments prioritaires : pétrochimie et nucléaire, automobile... ; sur le développement et la distribution des faisceaux dans les pays à plus faible coût de main d'oeuvre. Par ailleurs, l'accent a été de nouveau mis sur la réduction des coûts, avec notamment la poursuite du projet d'affinage des déchets cuivre, et de l'intégration de nos mélanges.
- En Amérique du Nord, les investissements ont porté principalement sur la fin du projet d'augmentation des capacités de production en câbles de bâtiment, à destination du marché domestique.
- En Asie, les principaux investissements ont concerné l'extension des capacités de production de câbles pour le marché des câbles élastomères en Chine avec l'extension de l'usine de Shanghai, et en Corée à Kukdong.

- Dans le reste du monde, une nouvelle usine est en cours de construction en Russie. Elle produira en 2008 des câbles pour les marchés des Infrastructures d'Énergie et du Bâtiment. L'Égypte et la Turquie ont investi dans la production de câbles de haute et moyenne tensions. Le Brésil a produit les câbles d'énergie sur ses nouvelles lignes.

Le plan d'investissements à 3 ans 2007-2009 s'établit à un peu plus de 500 millions d'euros, dont l'essentiel sera consacré aux Infrastructures d'Énergie et à l'Industrie.

Les projets importants approuvés en 2007 contribueront de façon significative sur la période 2008-2009 : augmentation de capacité en câbles de très haute tension sous-marins au Japon, et terrestres en Belgique et en Australie ; achèvement de la construction de l'usine russe et installation des équipements ; extension de l'usine de Shanghai ; et globalement augmentations de capacité ciblées sur les câbles de spécialités.

## PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 52 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques d'activité très diversifiées. Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe (c'est-à-dire d'un montant supérieur à 5 % des immobilisations corporelles brutes totales).

En tant que groupe industriel, Nexans ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif. Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles en 2007 ont concerné les augmentations de capacité en haute tension et dans les segments prioritaires du marché Industrie, ainsi que les investissements dans les zones géographiques en forte croissance.

Pour les questions environnementales soulevées par l'utilisation des immobilisations incorporelles, se reporter au Rapport de Gestion, section 16.1 (Conséquences environnementales de l'activité), page 68 à 70 du présent document de référence.

# DROITS ET OBLIGATIONS DES ACTIONNAIRES

## ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 20 DES STATUTS)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales fixées par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2007 a modifié l'Article 20 des statuts relatif aux assemblées d'actionnaires afin de mettre les modalités de participation aux assemblées d'actionnaires en conformité avec le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant la partie réglementaire du Code de commerce. Par conséquent, le paragraphe suivant a été introduit dans les statuts :

Le droit de participer, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription conformément à la loi de leurs actions à leur nom sur les comptes tenus par la société ou le mandataire de celle-ci ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, par la délivrance d'une attestation de participation conformément à la loi. »

L'Assemblée Générale a également introduit dans l'Article 20 des statuts le fait que pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance des actionnaires doivent être reçus par la Société au moins un jour ouvré (au plus tard à 15 heures, heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Enfin, elle a modifié l'article 20 des statuts pour y inclure le nouveau procédé de signature électronique prévu par le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006, pour le cas où les actionnaires seraient autorisés par le Conseil d'Administration à adresser leur formulaire de procuration et de vote par correspondance par télétransmission.

## FORME DES ACTIONS ET FRANCHISSEMENTS DES SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du capital ou des droits de vote doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un multiple de 2 % est atteint. Pour la détermination des seuils prévus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions prévues ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils qui auraient dû être déclarés.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité. Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la Société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

La Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## **DROITS DE VOTE (ARTICLE 21 DES STATUTS)**

Sous réserve des dispositions de la loi et des statuts, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales.

## **DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 21 DES STATUTS)**

Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-avant fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

## **LIMITATIONS DES DROITS DE VOTE (ARTICLE 21 DES STATUTS)**

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes simples qu'il émet tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 8 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale ; s'il dispose en outre, tant en son nom personnel que comme mandataire, de votes doubles, la limite ainsi fixée pourra être dépassée, en tenant compte exclusivement de ces droits de vote supplémentaires, sans toutefois pouvoir en aucun cas excéder 16 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées. Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce.

La limitation susvisée ne concerne pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L.225-106 du Code de commerce.

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT (ARTICLE 23 DES STATUTS)**

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice, tel qu'il résulte du compte de résultat. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

## IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination et siège social :

Nexans

16 rue de Monceau, 75008 Paris

## FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

## NUMÉRO D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 525 852. Son code APE est 6420Z.

## DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de la Société, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes, et tous autres documents sociaux, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et le cas échéant également sur le site internet de Nexans à [www.nexans.com](http://www.nexans.com), où figurent notamment les informations réglementées publiées conformément aux articles 221-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

## DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

5 janvier 1994, sous la dénomination sociale « Atalec » (remplacée par « Nexans » lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2000), pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 7 janvier 2093.

Nexans résulte du regroupement de la plupart des activités câbles d'Alcatel, qui n'est plus actionnaire de Nexans, et a été mis en Bourse en 2001.

## OBJET SOCIAL (RÉSUMÉ DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS)

En tout pays, l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés. La prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers quels que soient leur objet social et leur activité ; et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

## EXERCICE SOCIAL

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL ET LES DROITS DE VOTE

En application de l'article L. 233-8 II du Code de commerce et de l'Article 223-16 du Règlement Général de l'AMF, Nexans publie sur son site internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) et transmet à l'AMF, chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital de la Société s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement.

### CAPITAL SOCIAL

Comme indiqué dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration en page 66 du présent document de référence, au 31 décembre 2007, le capital social s'élevait à un montant total de 25 678 355 euros divisé en 25 678 355 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune.

### NOMBRE DE DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions à droit de vote double s'élevait à 220 720 et par conséquent le nombre total de droits de vote à 25 899 075.

### TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DE NEXANS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation/réduction de capital	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
12 décembre 2003	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	1 500	1 €	1 500 €	23 122 972 €	23 122 972
30 janvier 2004	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	15 500	1 €	15 500 €	23 138 472 €	23 138 472
20 juillet 2004	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	34 475	1 €	34 475 €	23 172 947 €	23 172 947
2 février 2005	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	17 000	1 €	17 000 €	23 189 947 €	23 189 947
20 juillet 2005	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	197 275	1 €	197 275 €	23 387 222 €	23 387 222
1 <sup>er</sup> février 2006	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	120 100	1 €	120 100 €	23 507 322 €	23 507 322
29 mars 2006	Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues	2 221 199	1 €	2 221 199 €	21 286 123 €	21 286 123
12 mai 2006	Augmentation de capital réservée aux salariés	65 797	1 €	65 797 €	21 351 920 €	21 351 920
26 juin 2006	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions et conversions d'OCEANE	312 825 3 534 160	1 €	3 846 985 €	25 198 905 €	25 198 905
30 janvier 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	66 050	1 €	66 050 €	25 264 955 €	25 264 955
24 juillet 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	360 975	1 €	360 975 €	25 625 930 €	25 625 930
30 janvier 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	52 425	1 €	52 425 €	25 678 355 €	25 678 355

\* Ce montant ne tient pas compte des nouvelles actions créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 suite à la levée d'options de souscription d'actions, car le Conseil d'Administration n'a pas procédé, à la date de publication du présent document de référence, à la modification formelle des statuts y afférente.

## ACTIONNARIAT

La répartition indiquée ci-après est établie au 31 décembre 2007 à la meilleure connaissance de la Société sur la base du TPI arrêté au 31 décembre 2007 et des déclarations de franchissements de seuils faites à l'AMF.

Les principaux actionnaires étaient au 31 décembre les suivants :

– Institutionnels France	18,9 %
– Institutionnels États-Unis	35,1 %
– Institutionnels Royaume-Uni et Irlande	15,4 %
– Autres institutionnels Europe	12,9 %
– Institutionnels Reste du Monde	1,6 %
– Actionnaires Individuels	11,3 %
– Actionnaires Salariés	1,0 %
– Auto-détention	0 %
– Non-identifiés	3,8 %

La Société estime le nombre total de ses actionnaires à environ 50 000.

Au 31 décembre 2007, les membres du Conseil détiennent 0,1% du capital et des droits de vote de la Société et l'actionnariat salarié représente quant à lui 1% (dont 91% via des FCPE).

## RÉPARTITION ESTIMÉE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2007

	CAPITAL		DROITS DE VOTE <sup>(1)</sup>	
	Nombre d'actions	Pourcentage	Nombre de droits de vote	Pourcentage
FMR Corp et Fidelity International Ltd	2 616 254	10,2 %	2 616 254	10,1 %
Autres actionnaires institutionnels	18 902 944	73,7 %	18 902 944	73,0 %
Salariés	265 185	1,0 %	462 705	1,8 %
Autres actionnaires individuels	2 892 310	11,3 %	2 915 510	11,3 %
Auto-détention	–	–	–	–
Actionnaires non-identifiés	1 001 662	3,8 %	1 001 662	3,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 678 355</b>	<b>100 %</b>	<b>25 899 075</b>	<b>100 %</b>

(1) Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 8 % au titre des votes simples, et à 16 % au titre des votes doubles, des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale.

Outre les franchissements de seuils légaux décrits dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration en page 66 du présent document de référence, les sociétés de gestion Barclays Global Investors limited, Barclays Global Investors N.A, Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG, ont déclaré le 30 janvier 2008 avoir franchi de concert en hausse, le 23 janvier 2008, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir à cette date 5,17 % du capital et 5,13 % des droits de vote de la société.

À la connaissance de la société, entre le 30 janvier et la date de publication du présent document, il n'existe pas d'autres franchissements de seuils légaux que ceux déjà décrits ci-dessus.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné dans le tableau ci-dessus.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Nexans et il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

**TABLEAU D'ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

	Situation estimée au 31 mars 2005			Situation estimée au 28 février 2006			Situation estimée au 31 décembre 2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires institutionnels	18 736 049	80,3	88,8	18 449 781	77,9	85,5	21 519 198	83,8	83,0
Salariés	226 631	1,0	1,1	257 607	1,1	1,6	265 185	1,0	1,8
Membres du Conseil d'Administration	47 044	0,2	0,2	7 153	NS	NS	22 705	0,1	0,1
Autres actionnaires individuels	1 549 297	6,6	7,3	1 669 521	7,0	7,8	2 869 605	11,2	11,2
Auto-détention	2 221 199	9,5	–	2 221 199	9,4	–	–	–	–
Non-identifiés	548 727	2,4	2,6	1 088 261	4,6	5,1	1 001 662	3,9	3,9

**TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL : OCEANE**

Le 7 juillet 2006, Nexans a émis, par appel public à l'épargne, un emprunt d'environ 280 millions d'euros représenté par 3 794 037 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes (OCEANE) de valeur nominale unitaire de 73,80 euros (visa AMF n° 06-242 en date du 29 juin 2006). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 178 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par remboursement au prix de 85,7556 euros par OCEANE, soit 116 % de leur valeur nominale.

La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 1,50 % l'an, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 3,75 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 7 juillet 2006 et jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve des ajustements prévus par la loi).

Au 31 décembre 2007, la totalité des OCEANE 1,50 % 7 juillet 2006 - 1<sup>er</sup> janvier 2013 restaient en circulation.

**AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Au cours de l'exercice 2007, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2006, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution d'un nouveau plan afin d'associer des cadres supérieurs récemment entrés dans le Groupe à la croissance de la rentabilité du Groupe. Ainsi, le 15 février 2007, 29 000 options ont été attribuées au prix de souscription unitaire de 100,94 €. Ces options donnent droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital social.

Au 31 décembre 2007, 1 070 250 options de souscription d'actions Nexans, soit 4,17 % du capital restent en vigueur, chacune d'elles donnant droit en cas d'exercice à une action Nexans.

## POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS

Le Conseil d'Administration, du 24 juillet 2007 a décidé de modifier la politique d'attribution de stock options du Groupe.

Dans le souci d'associer un plus grand nombre de cadres clés aux performances de Nexans et d'introduire une plus grande conditionnalité à la part variable de leur rémunération, le Conseil a décidé de procéder dorénavant à une attribution annuelle de stock options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers. Cette combinaison d'éléments cash et de stock options et l'instauration d'un rythme annuel d'attribution permet de réduire le nombre d'options attribuées chaque année et donc de diminuer la dilution du capital.

Cette politique a été mise en œuvre à l'occasion du plan de stock option adopté le 22 février 2008.

## RÉPARTITION, PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES, DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Prix	Échéance
Mandataires sociaux					
– Gérard Hauser	–	–	–	–	–
– Frédéric Vincent	–	–	–	–	–
Salariés du Groupe 10 premiers attributaires	15/02/2007	5	29 000	100,94 €	14/02/2015

## RÉPARTITION, PAR CATÉGORIE DE SOUSCRIPTEURS, DES ACTIONS SOUSCRITES AU COURS DE L'EXERCICE 2007 SUITE À LA LEVÉE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Prix
Mandataires sociaux :			
– Gérard Hauser (PDG)	1	37 500	11,62 € (plan du 4 avril 2003)
		12 500	27,82 € (plan du 16 novembre 2004)
– Frédéric Vincent (DGD)	1	25 000	11,62 € (plan du 4 avril 2003)
Salariés du Groupe 10 premiers souscripteurs	10	73 900	11,62 € (plan du 4 avril 2003)
	2	5 900	17,45 € (plan du 16 novembre 2001)
	7	59 500	27,82 € (plan du 16 novembre 2004)



**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

	Plan n°1		Plan n°2		Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6
Date de l'Assemblée	Assemblée Générale Mixte du 2 avril 2001		Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2002		Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2003	Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2006		
Date d'attribution	16 novembre 2001	18 janvier 2002	13 mars 2002	4 avril 2003	16 novembre 2004	23 novembre 2005	23 novembre 2006	15 février 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre d'actions pouvant être souscrites par :	531 500	5 000	8 000	644 500	403 000	344 000	343 000	29 000
– les mandataires sociaux attributaires	55 000	0	0	50 000	125 000	0	120 000	0
– les salariés, 10 premiers attributaires	181 000	5 000	8 000	204 000	209 000	91 000	166 000	29 000
Point de départ d'exercice des options	16 novembre 2002	18 janvier 2003	13 mars 2003	4 avril 2004	16 novembre 2005	23 novembre 2006	23 novembre 2007	15 février 2009
Date d'expiration	15 novembre 2009	17 janvier 2010	12 mars 2010	3 avril 2011	15 novembre 2012	22 novembre 2013	22 novembre 2014	14 février 2015
Prix de souscription	17,45 €	16,70 €	19,94 €	11,62 €	27,82 €	40,13 €	76,09 €	100,94 €
Modalités d'exercice	Par quart tous les ans			Par quart tous les ans	Par quart tous les ans	Par quart tous les ans	Par quart tous les ans	50% le 15/02/2009; 25% chaque année suivante
Nombre total d'actions souscrites (au 31/12/2007)	484 250	2 000	8 000	548 950	101 000	33 925	–	–
Nombre total d'options de souscription annulées (au 31/12/2007)	21 250	3 000	0	27 250	0	8 125	0	0
Options de souscription d'actions restantes (au 31/12/2007)	26 000	0	0	68 300	302 000	301 950	343 000	29 000

Le 22 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé de l'attribution de 306 650 options de souscription d'actions, donnant droit à 65 000 actions pouvant être souscrites sur les mandataires sociaux attributaires (77 500 pour les 10 premiers attributaires salariés). Le point de départ de l'exercice des options est le 22 février 2008 et la date d'expiration le 21 février 2016. Le prix de souscription s'élève à 71,23 euros. Le plan n°7 contient une règle de libération par quart des options exerçables et en ce qui concerne les mandataires sociaux, une obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 1/4 des actions issues de la levée d'actions.

## NOUVELLES DÉLÉGATIONS À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES TITRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Joint au Rapport de gestion du Conseil d'Administration, figure en page 77 du présent document de référence, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2007.

Dans la mesure où toutes ces résolutions expirent à la prochaine Assemblée Générale, le Conseil d'Administration propose de les reconduire en soumettant par conséquent à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 22 avril 2008 (sur seconde convocation) plusieurs résolutions de délégations à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de limiter une nouvelle fois la durée de validité de ces délégations à un an (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008).

Le texte intégral des résolutions proposées ainsi que le rapport du Conseil d'Administration présentant ces dernières est disponible sur le site internet de Nexans à [www.nexans.com](http://www.nexans.com).

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les conditions et limites des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 avril 2008 pour permettre au Conseil d'Administration, sur ses seules délibérations, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de procéder à l'émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sous réserve de se conformer au cadre fixé par l'Assemblée Générale.

Résolutions <sup>(1)</sup>	Plafonds par résolution <sup>(2)</sup>	Plafonds communs à plusieurs résolutions <sup>(2)</sup>
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription + éventuelle option de sur-allocation (R12 et R14)	10 000 000 €	10 000 000 €
Émission de titres de créances donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription (OCEANE, ORA, OBSA) + éventuelle option de sur-allocation (R13 et R14)	3 800 000 € : actions < 15 % du capital 400 000 000 € : créances	
Émission d'actions rémunérant des apports de titres (R15)	Maximum de 10 % du capital social	
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R16)	10 000 000 €	
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise (R17)	400 000 €	
Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions (R18)	400 000 €	500 000 € environ 2 % du capital
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du Groupe ou de certains d'entre eux (R19)	250 000 €	
		<b>Soit un plafond global de 20 900 000 €</b>

Par ailleurs, sera soumise à l'Assemblée une résolution relative à l'approbation au titre de la procédure des conventions réglementées d'une indemnité de départ en cas de révocation de Frédéric Vincent de son mandat de Directeur-Général Délégué et d'un avenant à son contrat de travail.

(1) L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 22 avril 2008.

(2) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

## RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- **Salustro Reydel**, membre de KPMG International  
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)  
1, Cours Valmy, 92923 Paris-La Défense cedex, représenté  
par Benoît Lebrun  
Date de nomination : 5 juin 2003.  
Échéance du mandat : AG 2009.
- **PricewaterhouseCoopers Audit**  
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)  
63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté  
par Dominique Ménard.  
Date de nomination : 15 mai 2006.  
Échéance du mandat : AG 2012.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

- **François Chevreux**  
1, Cours Valmy, 92923 Paris-La Défense cedex  
Date de nomination : 5 juin 2003.  
Échéance du mandat : AG 2009.
  - **Étienne Boris**  
63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine  
Date de nomination : 15 mai 2006.  
Échéance du mandat : AG 2012.
- La société Barbier Frinault & Autres (Ernst & Young) a procédé au contrôle des informations financières historiques relatives aux exercices 2004 et 2005 incorporées par référence au présent document de référence. Les mandats de la société Barbier Frinault & Autres (Ernst & Young) et de son suppléant Monsieur Pascal Macioce sont arrivés à leur échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2006 et n'ont pas été renouvelés.

### HONORAIRES VERSÉS PAR NEXANS AUX RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

	2007				2006			
	KPMG International		PricewaterhouseCoopers Audit		KPMG International		PricewaterhouseCoopers Audit	
	en milliers d'euros	%	en milliers d'euros	%	en milliers d'euros	%	en milliers d'euros	%
<b>1 - Audit</b> Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés	1 100	97 %	1 625	80 %	944	92 %	1 495	76 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	27	2 %	294	14 %	43	4 %	397	20 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 127</b>	<b>99 %</b>	<b>1 919</b>	<b>94 %</b>	<b>987</b>	<b>97 %</b>	<b>1 892</b>	<b>96 %</b>
<b>2 - Autres prestations</b>								
Fiscal	9	1 %	68	3 %	18	2 %	76	4 %
Technologies de l'information	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Autres	0	0 %	45	2 %	16	2 %	0	0 %
<b>Sous-total</b>	<b>9</b>	<b>1 %</b>	<b>113</b>	<b>6 %</b>	<b>34</b>	<b>3 %</b>	<b>76</b>	<b>4 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 136</b>	<b>100 %</b>	<b>2 032</b>	<b>100 %</b>	<b>1 021</b>	<b>100 %</b>	<b>1 968</b>	<b>100 %</b>

# LISTE DES CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

État récapitulatif des conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2007 ou qui ont été conclues lors de cet exercice.

## 1 | CONVENTIONS POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

### 1.1 | MANDATAIRE SOCIAL CONCERNÉ : GEORGES CHODRON DE COURCEL (ADMINISTRATEUR DE NEXANS ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE BNP PARIBAS)

#### • Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2004

Dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) 3,125 % 15 juillet 2004 / 1<sup>er</sup> janvier 2010, un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2004, a été signé le 6 juillet 2004 avec le syndicat des banques (dont est membre BNP Paribas). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 135 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Goldman Sachs International et Lazard-Ixis. La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les garants s'élève à 2 227 000 euros.

#### • Contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004 et son premier avenant

La mise en place d'un prêt syndiqué a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 et la signature du contrat de crédit syndiqué est intervenue le 28 décembre 2004. Ce contrat, intitulé « €450,000,000 Multi-currency revolving facility agreement » a été conclu entre Nexans (en qualité d'emprunteur) et quatorze établissements de crédit dont BNP Paribas (en qualité de prêteur et de *swingline lender*). BNP Paribas a également été désigné comme l'agent administratif du crédit syndiqué.

La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 780 400 euros. Par ailleurs, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif de 12 500 euros (HT).

Ce contrat a été modifié en termes de coût et de structure par un premier avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 et signé le 17 octobre 2005. La durée du contrat de crédit a été étendue en la portant à 5 ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de l'étendre jusqu'à 7 ans ; les marges et les commissions d'engagement dues ont été abaissées. La commission versée au titre de l'exercice 2005 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 215 000 euros.

- **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2006**

Dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) 1,50 % 7 juillet 2006 / 1<sup>er</sup> janvier 2013, un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 26 juin 2006, a été signé le 29 juin 2006 avec deux établissements financiers dont BNP Paribas. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 280 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les garants s'élève à 4 200 000 euros.

- **Deuxième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004**

Ce deuxième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 et signé le 30 juin 2006, a été rendu nécessaire par l'application des nouvelles normes comptables IFRS. Il modifie les ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

- **Troisième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004**

Ce troisième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 et signé le 30 octobre 2006, a pour objet l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total de la facilité est porté à 580 millions d'euros. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 405 000 euros.

## **1.2 | MANDATAIRE SOCIAL CONCERNÉ : FRÉDÉRIC VINCENT (DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE NEXANS DEPUIS LE 15 MAI 2006)**

- **Avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent**

Afin d'assurer à Frédéric Vincent une continuité de ses conditions de protection pour la période de son mandat, un avenant au contrat de travail le liant à Nexans, dont la conclusion a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 mai 2006, a été signé le même jour. L'application de son contrat de travail est néanmoins suspendue pendant la durée de son mandat. Si ce dernier venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. En cas de licenciement (sauf pour faute lourde ou grave), il aurait droit, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement, au versement d'une indemnité égale à vingt quatre fois sa dernière rémunération mensuelle (avec bonus) précédant la cessation de son mandat de Directeur Général Délégué.

## **2 | CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2007**

- **Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)**

Dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017, un contrat de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 a été signé le 25 avril avec le syndicat des banques (dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 2 450 000 euros.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS, EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 22 février 2008**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ***Convention conclue avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas***

##### **Contrat global de garantie**

###### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited, dans le cadre de l'émission obligataire 5,75% 2017.

###### **Modalités**

Aux termes de ce contrat signé le 25 avril 2007, votre société s'est engagée à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 2 450 000 euros.

#### ***Convention conclue avec le Directeur Général Délégué, Monsieur Frédéric Vincent***

Attribution au profit du Directeur Général Délégué, Monsieur Frédéric Vincent, d'une indemnité en cas de révocation de son mandat et conclusion d'un avenant à son contrat de travail

###### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 22 février 2008 sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations a autorisé l'attribution à Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué et a autorisé la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent.

###### **Modalités**

1- L'indemnité en cas de révocation du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Frédéric Vincent sera au plus égale à vingt-quatre fois sa dernière rémunération mensuelle brute totale, définie comme la rémunération mensuelle fixe plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle brute fixe. L'indemnité de révocation sera versée dans les conditions fixées par le Conseil et publiées par la Société et en particulier, sera soumise à des conditions de performance liées à la performance financière et boursière du Groupe.

2- L'avenant n°2 au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent prévoit en particulier que le versement de l'indemnité contractuelle (dont le montant est identique à celui de l'indemnité de révocation) qui serait due à Monsieur Frédéric Vincent en cas de licenciement, sauf pour faute grave ou lourde commise durant l'exercice du contrat de travail ou du mandat, est soumis à des conditions de performance du Groupe identiques à celles visées au paragraphe 1 ci-dessus. Monsieur Frédéric Vincent n'aura pas droit au versement de l'indemnité contractuelle en cas de versement de l'indemnité de révocation.

## II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Conventions conclues avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas**

#### **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2004**

##### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2004 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont est membre la société BNP Paribas, dans le cadre de l'émission des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

##### **Modalités**

Aux termes de ce contrat signé le 6 juillet 2004, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à souscrire lui-même les OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Goldman Sachs International et Lazard-Ixis. La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les garants s'élevait à 2 227 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2007.

#### **Avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme**

##### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est d'étendre la durée du contrat de crédit en la portant à 5 ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de le prolonger jusqu'à 7 ans, et de baisser les marges et les commissions d'engagement dues au titre de ce contrat.

##### **Modalités**

L'avenant a été signé le 17 octobre 2005. La commission versée au titre de l'exercice 2005 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 215 000 euros. Aucun montant n'a été versé au titre de l'exercice 2007. Par ailleurs, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif de 12 500 euros hors taxes.

#### **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2006**

##### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec deux établissements financiers dont BNP Paribas dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) émises en 2006.

##### **Modalités**

Aux termes de ce contrat signé le 29 juin 2006, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 280 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie du versement d'une rémunération par votre société. Les garants sont BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les garants s'élève à 4 200 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2007.

### Deuxième avenant au crédit syndiqué à moyen terme

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet rendu nécessaire par l'application de nouvelles normes comptables IFRS est la modification des ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

#### Modalités

L'avenant a été signé le 30 juin 2006.

### Troisième avenant au crédit syndiqué à moyen terme

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total de la facilité est porté à 580 millions d'euros.

#### Modalités

L'avenant a été signé le 30 octobre 2006. La commission versée au titre de 2006 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 405 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2007.

### Convention conclue avec Monsieur Frédéric Vincent, Directeur Général Délégué de Nexans depuis le 15 mai 2006

#### Avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent le liant à votre société qui a été signé le jour même.

#### Modalités

L'application du contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent est néanmoins suspendue pendant la durée de son mandat. Si ce dernier venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. En cas de licenciement (sauf pour faute lourde ou grave), il aurait droit, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement, au versement d'une indemnité égale à vingt quatre fois sa dernière rémunération mensuelle (avec bonus) précédent la cessation de son mandat de Directeur Général Délégué.

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 29 février 2008.

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun  
Associé



## RAPPORT DU PRÉSIDENT

sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de Contrôle interne  
(Exercice clos le 31 décembre 2007)

En application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, Gérard Hauser, Président-Directeur Général de Nexans, société holding tête du Groupe, rend compte dans le cadre du présent rapport « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société » et « des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général » ; il évoque également « les principes et les règles arrêtés (...) par le Conseil d'Administration (...) pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ».

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

# 1 | LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NEXANS, SOCIÉTÉ HOLDING TÊTE DU GROUPE

## 1.1 | ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois en 2007 et a recueilli la présence de plus des deux tiers de ses membres à chacune de ses réunions.

Ses membres sont convoqués par le Président-Directeur Général au moins une semaine avant la réunion.

Les réunions font l'objet de la remise préalable aux administrateurs, plusieurs jours avant la séance, d'un dossier sur tous les points majeurs qui seront discutés et examinés.

Le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution de l'activité, de la situation financière et de l'état de l'endettement financier net de la société et du Groupe, arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les documents de gestion prévisionnelle et prend connaissance du budget. Il se prononce sur des sujets touchant à la stratégie et à la marche de la société.

L'ensemble de ces sujets a été abordé par le Conseil au cours de l'exercice 2007. Il a notamment examiné et approuvé le plan stratégique 2007/2009 lors d'une séance en janvier spécifiquement dédiée à ce sujet. Le Conseil s'est également prononcé sur diverses opérations financières (émission d'obligations, opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe).

Le Conseil d'Administration entend régulièrement des exposés faits à tour de rôle par les responsables de directions fonctionnelles ou de Zones, ce qui permet aux administrateurs de se familiariser avec les métiers de Nexans et d'avoir une vision plus précise du fonctionnement de l'entreprise. Dans cette perspective, au cours du deuxième semestre 2007, les administrateurs ont visité le site de Nexans Deutschland à Hanovre. Un exposé détaillé leur a été présenté sur la stratégie poursuivie par Nexans en Allemagne ainsi que sur l'activité du site d'Hanovre.

Conformément au règlement intérieur, le Conseil a également tout au long de l'exercice 2007 été consulté sur divers projets de croissance externe et de désinvestissement significatifs ; il a été constamment tenu informé de l'avancement de ces projets, dont le plus significatif en 2007 fut le projet d'acquisition des activités câbles de la société Madeco, leader sud-américain, pour lequel un accord cadre a été signé le 15 novembre 2007.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont largement décrits dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration. En 2007, le Conseil a notamment déterminé le montant de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de 2006.

## 1.2 | LES RÈGLES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR

Nexans a formalisé en 2003 le règlement intérieur du Conseil d'Administration et une charte de l'administrateur.

Nexans respecte et applique les principes de gouvernement d'entreprise issus des rapports Bouton et Viénot-Bouton.

Le règlement intérieur et la charte de l'administrateur sont remis à chaque nouveau membre du Conseil lors de son entrée en fonction.

Le règlement intérieur rappelle les domaines de compétence du Conseil d'Administration, les modalités de son fonctionnement et les principes déontologiques.

Conformément au rapport Bouton, le règlement intérieur définit les cas d'approbation préalable par le Conseil d'Administration des projets d'investissements ou d'opérations de restructuration significatives dans leurs montants ou par leur nature, tels que fusion, acquisition, désinvestissement ou projet de financement. Il précise également les compétences des Comités constitués par le Conseil d'Administration et les critères d'indépendance des administrateurs.

La charte de l'administrateur énonce les droits et obligations des membres du Conseil. Elle mentionne notamment l'obligation déclarative des opérations effectuées sur les titres de la société et l'obligation d'abstention d'intervention sur ceux-ci le cas échéant.

## 1.3 | ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'Administration concernant ses modalités de fonctionnement a été mise en place à partir de 2003 afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement rapportées, traitées et débattues au cours de ses réunions. Cette évaluation a été effectuée chaque année sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. En 2006, le cabinet de consultants spécialisés Spencer Stuart avait été missionné pour réaliser une évaluation formalisée, sur la base d'entretiens individuels. Celui-ci avait confirmé la satisfaction des Administrateurs vis-à-vis du mode d'organisation et du fonctionnement du Conseil.

En 2007, l'évaluation a été à nouveau menée sur la base d'un questionnaire transmis aux administrateurs, lequel a été adapté pour tenir compte des améliorations apportées jusqu'alors, avec l'ajout en particulier de QCM. Les résultats de cette évaluation confirme la confiance du Conseil vis-à-vis du Président-Directeur Général, et de la Direction Générale ainsi que sa satisfaction sur le mode de fonctionnement et l'organisation du Conseil. Aucune demande de modification n'a été notée.

## 1.4 | LES COMITÉS CONSTITUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Le Comité d'Audit et des Comptes

#### *Composition et missions du Comité d'Audit et des Comptes*

Il est composé de trois membres, Messieurs Georges Chodron de Courcel, Jean-Louis Gerondeau et Jérôme Gallot, ces deux derniers membres ayant été nommés au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mai 2007 suite à la démission d'Yves Lyon-Caen et à l'échéance du mandat de Jean-Louis Vinciguerra. La présidence de ce Comité a été confiée à J. Gallot.

Parmi ses attributions, le Comité d'Audit et des Comptes a notamment pour missions :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués,
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe,
- de s'assurer qu'un descriptif des procédures internes pour l'identification des engagements hors bilan et des risques est porté à sa connaissance et vérifier que ces procédures permettent de garantir la fiabilité des informations qui en découlent,
- de contrôler les thèmes sensibles,
- d'examiner les travaux de l'audit interne, donner son avis et revoir les principales conclusions des missions effectuées,
- de participer à la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et de donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement,
- de définir les règles d'utilisation des réseaux de Commissaires aux comptes pour les missions en dehors de l'audit, dans le respect de la réglementation en vigueur,

- d'effectuer, s'il le juge nécessaire, après en avoir informé le Président-Directeur Général, des études spécifiques et se voir reconnaître à cet effet la possibilité de prendre contact avec les principaux dirigeants de la société, à charge d'en rendre compte au Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la société, tout membre de la Direction financière et les Commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni trois fois en présence notamment du Directeur Général Délégué, du Directeur Financier, du Directeur de l'Audit interne et des Commissaires aux Comptes. Il a procédé à l'examen des comptes consolidés, eu égard en particulier aux impacts sur les comptes du changement de méthode relatif à la comptabilisation du stock outil, et revu les provisions liées aux litiges significatifs en cours. Il a entendu le rapport d'activité concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2006/2007 et le suivi des actions engagées, ainsi que le plan d'audit pour la période 2007/2012. Il a également examiné le programme d'assurances du Groupe et reçu un point de situation sur la mise en place d'une captive de réassurance.

### Le Comité des Nominations et des Rémunérations

#### *Composition et missions du Comité des Nominations et des Rémunérations*

Il est constitué de trois membres, Messieurs Gianpaolo Caccini, François Polge de Combret et Ervin Rosenberg, qui préside ce Comité.

Parmi les missions qui lui sont conférées, le Comité des Nominations et des Rémunérations :

- étudie et formule des propositions concernant la qualification de l'indépendance des administrateurs pour décision finale par le Conseil d'Administration,
- propose au Conseil la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, pour cooptation ou proposition à l'Assemblée Générale,
- propose au Conseil les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération des mandataires sociaux en cohérence avec l'évaluation annuelle des performances du Groupe, des dirigeants et de la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché,
- concourt à la définition de la politique concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (périodicité, personnes concernées, enveloppe) qu'il propose au Conseil d'Administration et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni trois fois. Il s'est prononcé sur la fixation de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de 2006. Il a également approuvé le principe d'un élargissement de la population bénéficiaire de stock-options. En outre, il s'est réuni en fin d'année pour examiner une proposition de rémunération pour le Directeur Général Délégué, qui a été présentée au Conseil d'Administration du 16 janvier 2008.

## 1.5 | ÉVENTUELLES LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'Administration de Nexans a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la Société. En dehors des opérations ou décisions nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration, tel que prévu par le Règlement intérieur (notamment en matière de fusions-acquisitions et projets de financement) ou des limitations légales, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune restriction aux pouvoirs du Président-Directeur Général, de même qu'il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs.

## 2 | DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE CHEZ NEXANS

### 2.1 | DÉFINITIONS, PÉRIMÈTRE, OBJECTIFS ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE

Pour Nexans, le contrôle interne consiste en la mise en œuvre au niveau du périmètre de consolidation d'un ensemble de règles destiné à garantir avec une assurance raisonnable que les opérations effectuées sont conformes aux lois et règlements en vigueur et s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par le Groupe.

Nexans a une approche pragmatique du contrôle interne, lequel est conçu en considération des spécificités des métiers et de l'activité du Groupe et est basé sur une approche par les risques identifiés, propres à l'activité. Le contrôle interne est conçu par Nexans pour être adapté à la gestion de ses risques potentiels.

Les procédures en vigueur au sein du Groupe Nexans, qu'elles soient relatives à l'information financière ou non, ont été conçues de manière centralisée au niveau de la société holding, tête du Groupe. Ces procédures sont ensuite déclinées au niveau de chaque pays et de chaque entité avec un reporting périodique à la Direction fonctionnelle responsable, un suivi et un contrôle.

## 2.2 | RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE UTILISÉ PAR NEXANS

À ce jour, Nexans continue d'utiliser son propre référentiel de procédures internes.

Suite à la publication par l'AMF fin janvier 2007 de son Cadre de référence pour le Contrôle Interne, des travaux ont été lancés au sein de Nexans dès le printemps 2007 pour préparer une convergence progressive du référentiel Nexans avec celui préconisé par l'AMF à l'horizon 2008.

## 2.3 | ORGANISATION GÉNÉRALE ET DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

Nexans a mis en place en son sein une organisation permettant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures et systèmes appropriés.

### 2.3.1 Acteurs et structures en place : l'organisation du Groupe

Le Groupe Nexans a géré son activité en 2007 de la manière suivante.

Les pays sont responsables des résultats opérationnels. Leurs performances continuent d'être suivies par marchés et par produits, au travers d'un reporting financier complet mensuel.

Les pays sont regroupés en **quatre Zones** - Zone Europe, Zone Amérique du Nord, Zone Asie/Pacifique et Zone reste du Monde - chargées d'animer, de coordonner et de superviser le déploiement de la stratégie et les actions opérationnelles dans le respect des réglementations en vigueur dans chacun des pays qui les compose.

Chaque Zone est placée sous la responsabilité d'un Responsable de Zone assisté d'un Contrôleur financier. Un poste de Directeur Commercial Régional a également été créé début 2007, rapportant directement au Directeur de la Zone. Celui-ci est responsable des ventes dans sa Zone (à l'exclusion des ventes domestiques produites localement) et des ventes croisées inter-Zones. Il définit, en liaison avec les Directeurs des Marchés Bâtiment et Infrastructures, la politique de marketing et fournit au Directeur du Marché Industries les éléments nécessaires à l'élaboration de la politique marketing des segments qui le composent.

La supervision des Zones Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Reste du monde est confiée au Directeur Général Délégué.

Des **directions fonctionnelles** au niveau du Groupe participent au contrôle interne.

- **La Direction des Opérations Stratégiques** assure pour l'ensemble du Groupe la responsabilité des fonctions de développement stratégique. Elle regroupe :
  - **La Direction des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment** : une organisation spécifique à chacun des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment a été mise en place début 2007 au sein de la Direction des Opérations Stratégiques pour assurer une meilleure coordination de l'offre produit. Elle remplace la Direction du Marketing.
  - **La Direction du Développement et de l'Intelligence économique** qui a pour mission de suivre la concurrence, de participer à la stratégie de croissance externe du Groupe et de contribuer à la construction et à la mise en œuvre des plans stratégiques du Groupe.
  - **La Direction Industrielle** assiste les Zones en matière industrielle et supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'action des Directions Industrielles de Zones et de pays, responsables de la performance industrielle des sites. La Direction industrielle est fortement impliquée dans la gestion du parc machines, la gestion et le suivi des investissements et des projets industriels ainsi que l'évaluation d'éventuels nouveaux process et outils et procédés de fabrication. Elle propose à la Direction du Groupe, une politique de prévention des risques industriels et des risques environnementaux. Elle établit les procédures après validation par le Comité Exécutif et contrôle leur application avec l'assistance d'un prestataire externe spécialisé.
  - **La Direction Technique** pilote l'ensemble des actions de recherche et de développement au sein du Groupe, en particulier au travers des centres de compétence et du Centre de recherche.
  - **La Direction des Systèmes d'information** définit la politique du Groupe dans ce domaine et s'assure de sa mise en œuvre. Conscient de l'importance des systèmes d'information dans la compétitivité de Nexans, un Comité directeur a été créé au niveau du Groupe afin d'aider le Comité Exécutif dans ses décisions concernant les priorités budgétaires et la stratégie en la matière.

- **La Direction des Achats** a pour mission de définir et de contrôler l'application des procédures d'achat de biens et services au sein du Groupe aux fins d'une meilleure optimisation en termes de coût, qualité, temps et technologie.

• **La Direction des Ressources Humaines et de la Communication du Groupe** a en charge la définition et l'animation des politiques de Ressources Humaines du Groupe : établissement de politiques communes, gestion de carrière des Top Managers internationaux (recrutement, évolution de carrière, plans de succession) et de l'expatriation, programmes internationaux de formation et politiques de rémunération des Top Managers. Elle gère les relations avec les représentants des salariés au niveau européen. Elle est également en charge de l'animation du réseau international des Directeurs de Ressources Humaines. La Direction de la communication gère l'ensemble de la communication du Groupe, commerciale, institutionnelle, interne, presse et nouveaux media en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.

• **La Direction Financière du Groupe (Cf. § 2.3.3)**

Un **Comité Exécutif** réunit, autour du Président-Directeur Général, huit membres :

- le Directeur Général Délégué,
- les quatre Directeurs de Zones,
- le Directeur des Opérations Stratégiques,
- le Directeur Financier,
- le Directeur des Ressources Humaines et de la Communication.

Le Comité Exécutif a pour mission de définir et de piloter la stratégie du Groupe, d'allouer les moyens nécessaires à sa mise en place, de fixer les objectifs des entités qui le composent et de contrôler leur réalisation.

Afin de mieux associer les entités au management du Groupe a été créé un **Management Council**. Celui-ci constitue une instance de réflexion et de suivi des chantiers nécessaires au bon déroulement opérationnel du plan stratégique du Groupe. Il est co-piloté par le Directeur Général Délégué, le Directeur des Opérations Stratégiques et le Directeur de la Zone Europe et se réunit au minimum une fois par trimestre. Font partie de ce Comité, outre les membres du Comité Exécutif (hors le Président-Directeur Général), les Directeurs Commerciaux Régionaux, le Directeur du Marché Industries et certains Directeurs Pays.

Enfin, Le **Conseil d'Administration** participe à la surveillance du contrôle interne, notamment au travers des travaux et comptes-rendus des Comités en place tels qu'exposés ci-après.

## **2.3.2 Acteurs et structures dédiés au contrôle interne**

### **A) LE COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES**

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par le Conseil d'Administration et le Règlement intérieur, telles que rappelées ci-avant, le Comité d'Audit et des Comptes intervient dans la surveillance de la mise en œuvre des processus de contrôle interne, l'exercice de ce contrôle et le suivi du contrôle des procédures existantes. Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis pour approbation et les principales conclusions de l'année écoulée lui sont présentées.

### **B) LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE**

Elle a été créée le 1er janvier 2002 et a été, dès juillet 2005, l'une des premières Directions de l'Audit interne à avoir été certifiée par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI). Cette certification a été confirmée par l'IFACI en juillet 2006 et septembre 2007 suite à des audits de suivi.

Placée sous la responsabilité de la Direction Financière, la Direction de l'Audit interne rend compte fonctionnellement au Président-Directeur Général. Ses travaux sont contrôlés par le Comité d'Audit et des Comptes.

Elle aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la pertinence des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité dont elle assure le suivi.

Une charte d'audit, approuvée par le Comité d'Audit et des Comptes a été mise en place. Elle précise les missions de la Direction de l'Audit interne.

Celle-ci a en particulier pour missions permanentes, tant dans les domaines financiers et administratifs que dans les domaines opérationnels de :

- procéder à une identification, une analyse et une mesure des risques,
- s'assurer de l'existence et du fonctionnement du contrôle interne et veiller au respect des procédures,
- procéder à des contrôles financiers internes,
- mettre en œuvre les audits opérationnels en liaison avec les directions concernées,
- proposer des actions correctrices et des modalités de mise en œuvre,
- identifier et promouvoir les « meilleures pratiques ».

Dans ce but, elle réalise des audits dont l'objectif est de contrôler et de s'assurer que les moyens mis en place sont appropriés pour faire face aux risques potentiels.

À partir de la cartographie des risques (dont le processus est décrit au § 2.5.2), un plan d'audit pluri-annual a été élaboré qui couvre des domaines aussi variés que :

- Trésorerie et risques de change,
- Risque de couverture des métaux non ferreux,
- Processus achats,
- Processus stocks,
- Processus ventes,
- Gestion des grands projets clés en main,
- Juridique, assurances, sécurité et environnement,
- Systèmes d'information,
- Ressources humaines...

Chaque année, ce plan d'audit est actualisé et revu par le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Comptes.

À l'issue de chaque mission, la Direction de l'Audit interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi formel par la Direction de l'Audit interne. Chaque rapport est remis au Président-Directeur Général, au Directeur Général Délégué, au Directeur Financier, au(x) membre(s) du Comité Exécutif concerné(s), au Directeur des Risques, ainsi qu'aux entités auditées et au(x) responsable(s) fonctionnel(s) concerné(s).

Parallèlement, un rapport bi-annual portant sur les travaux réalisés est présenté par la Direction de l'Audit interne au Conseil d'Administration, au Comité d'Audit et des Comptes et au Comité Exécutif.

Aux cours de l'exercice 2007, des audits de conformité ont été menés dans un certain nombre de filiales françaises et étrangères. Des missions spécifiques ont également été conduites, notamment en matière de suivi du risque et de la gestion des métaux non ferreux dans certaines filiales ou activités, d'investissements et de suivi des actions menés pour la réduction du Besoin en Fonds de Roulement du Groupe.

### **c) La Direction des Risques**

Cette direction rend compte au Directeur Juridique, qui lui-même rend compte au Directeur Général Délégué.

La fonction a été étendue et précisée en 2007, elle englobe à la fois le suivi des assurances, la coordination des opérations de cessions immobilières et la gestion des risques en général.

La Gestion des Risques a pour mission :

- de proposer une stratégie de maîtrise des risques opérationnels, commerciaux, industriels et financiers par une optimisation entre :
  - (a) les couvertures d'assurances,
  - (b) les moyens de prévention ou autres mesures, et
  - (c) l'acceptation de la prise de certains risques,
- de proposer et suivre la mise en place des mesures autres que l'assurance pour la prévention ou maîtrise des risques, en particulier de proposer ou de valider la nomination de gestionnaires de risques au niveau d'une autre fonction corporate, d'une Zone ou de certains pays ou d'une activité spécifique qui nécessitent une allocation de ressources dédiée permanente ou temporaire pour développer ou garantir une maîtrise des risques en conformité avec les directives du Groupe,
- de mettre en place les indicateurs relatifs aux risques associés aux activités de Nexans dans leur développement à long terme au plan de leur impact économique, social et environnemental (indicateurs dits de développement durable).

L'étendue des domaines couverts implique une collaboration étroite avec les directions fonctionnelles et les directions opérationnelles Zone ainsi que les entités légales du Groupe pour définir et mettre en place les solutions économiquement acceptables pour Nexans dans le cadre des directives définies au niveau du Groupe.

Les priorités d'actions dans le domaine de la Gestion des Risques sont établies chaque année par le Directeur des Risques avec la Direction des Opérations Stratégiques, les directeurs de Zone et/ou la Direction Financière. Ces priorités résultent de l'examen de la cartographie des risques établie chaque année au niveau corporate par la Direction de l'Audit Interne et du niveau de maîtrise des risques principaux qui sera évalué dans un rapport annuel établi sur chacun de ces risques. Ce rapport annuel des risques principaux rassemblera les évaluations faites par des groupes de travail dont l'objet (l'étude d'un risque spécifique) et la composition sont définis par les directions concernées et la Direction des Risques.

Dans le cadre de l'amélioration de la maîtrise des risques, la Direction des Risques est en charge de proposer une méthodologie de déploiement de l'outil de cartographie des risques au niveau des pays et business groups et, après validation de la méthode, de veiller ensuite à une implantation et une utilisation efficace de l'outil dans chaque pays et business group.

Cette cartographie permet une meilleure allocation des ressources et une planification des actions pour réduire les risques les plus critiques susceptibles d'affecter la profitabilité de Nexans.

Par ailleurs, il existe une étroite coordination entre cette fonction et la Direction de l'Audit Interne.

### **2.3.3 Organisation dans laquelle s'inscrit l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée**

La Direction Financière Centrale, qui regroupe six Directions fonctionnelles :

- la Direction du Contrôle de gestion,
- la Direction de la Consolidation,
- la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux,
- la Direction de l'Audit interne,
- la Direction Fiscale,
- la Direction des Opérations Financières (qui elle-même regroupe la Direction des fusions et acquisitions et la Direction de la communication financière).

L'ensemble de ces Directions rend compte au Directeur Financier, qui lui-même rend compte au Directeur Général Délégué.

De plus, dans chaque pays, les Directions Financières rendent compte à la fois au Responsable pays et de manière fonctionnelle à la Direction Financière Centrale.

Ainsi, une bonne coordination et une cohérence du traitement des informations financières sont assurées.

## **2.4 | DIFFUSION D'INFORMATIONS EN INTERNE**

Le Groupe a mis en place un système de reporting mensuel qui couvre l'ensemble des activités des entités opérationnelles (informations commerciales, comptables et financières, industrielles, environnementales...) permettant aux directions opérationnelles et fonctionnelles de disposer d'informations pertinentes et fiables dans des délais opportuns pour exercer leurs responsabilités.

## **2.5 | SYSTÈMES VISANT À RECENSER, ANALYSER LES PRINCIPAUX RISQUES ET À S'ASSURER DE L'EXISTENCE DE PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES**

### **2.5.1 La cartographie des risques**

Une cartographie des risques du Groupe est réalisée chaque année par la Direction de l'Audit interne avec pour objectifs l'identification des risques et Zones de risques incluant tous les risques identifiés par le management et les préoccupations de celui-ci en matière de contrôle, et leur évaluation en termes d'impact sur la situation financière du Groupe Nexans.

Cette cartographie des risques est actualisée chaque année, avec un accent particulier sur le contrôle et le suivi des thèmes identifiés comme sensibles, ainsi que le suivi des recommandations préconisées dans le cadre des audits effectués. Elle sert de base à la préparation du plan d'audit interne annuel du Groupe.



L'identification des risques a été menée en 2007 sur une base déclarative au travers d'entretiens conduits auprès des membres du Comité Exécutif, des responsables de fonctions centrales, de responsables de lignes de produits et responsables de pays.

L'évaluation des risques a été appréciée en considération de la probabilité de fréquence de survenance du risque identifié et de la gravité des conséquences pouvant en résulter.

En 2007, un exercice de cartographie des risques a également été mené par la Direction des Risques avec l'aide de consultants extérieurs et le support de la Direction de l'Audit Interne auprès d'un pays test. Il est prévu d'étendre cet exercice à d'autres pays dans les années à venir.

### **2.5.2. Le suivi des risques majeurs**

En 2007 ont été lancés des ateliers regroupant des opérationnels et des membres de la Direction fonctionnelle pour travailler sur les principaux risques du Groupe identifiés au travers de la cartographie des risques et exposés au paragraphe « Facteurs de risques » du document de référence. L'objectif de ces ateliers est de proposer des solutions pour remédier à ces risques ou en limiter l'impact.

### **2.5.3 Le Groupe a mis en place un certain nombre de Comités pour analyser et suivre les principaux risques :**

- **Le Comité de révélation des risques (ou « disclosure committee »)**

Ce Comité est composé du Directeur Général Délégué, du Directeur Financier, du Directeur du contrôle de gestion, du Directeur de la Consolidation, du Directeur Juridique, du Responsable droit des sociétés/droit boursier, du Directeur de l'Audit interne, du Directeur des Risques et des trois Contrôleurs de Zones.

L'objectif de ce Comité est de recenser l'ensemble des risques de toute nature qu'encourent les filiales, d'apprécier leur matérialité, et de s'assurer de leur traduction appropriée dans les comptes et/ou leur divulgation dans les différents rapports externes.

Ses attributions à ce titre sont les suivantes :

- identifier et apprécier toute l'information non financière significative,
- définir un questionnaire destiné aux filiales et visant à identifier l'existence des risques et évaluer les moyens mis en place pour la remontée de l'information,
- compiler les informations significatives, et
- identifier et définir les sujets/thèmes qui mériteraient une intervention de l'équipe d'audit interne afin de mesurer ou d'améliorer la fiabilité des procédures en place et des informations remontées.

- Par ailleurs, toutes les offres commerciales supérieures à 25 millions d'euros sont examinées pour revue des termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques) par le **Comité Groupe de revue des offres contractuelles**. Ce Comité est présidé par le Directeur Général Délégué et est composé du Directeur de la Zone concernée, du Directeur Financier, du Directeur de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux, du Contrôleur de la Zone, du Directeur Juridique, du Directeur des Risques et du ou des responsable(s) opérationnel(s) que le Directeur de la Zone aura désigné(s).

Les offres commerciales de l'Europe dont les montants sont compris entre 5 et 25 millions d'euros (qui constituent la plus grande majorité) sont revues par ce même comité, hors la présence du Directeur Général Délégué.

- Il existe également un **Comité des Fusions et Acquisitions** créé pour examiner et approuver tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité), et/ou d'alliances stratégiques/partenariats. Ce Comité est présidé par le Directeur Général Délégué et est composé du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur des Opérations Financières, du Directeur des Fusions et Acquisitions, du Directeur des Opérations Stratégiques et des Directeurs de Zones.
- Enfin, un programme d'amélioration continue des sites de production relatif à la protection de l'environnement est suivi par le **Comité Environnement** qui réunit la Direction des Opérations Stratégiques, la Direction Industrielle et Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction des Risques, ainsi que la Direction des Ressources Humaines et de la Communication.

## **2.6 | ACTIVITÉS DE CONTRÔLE**

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.



## **2.6.1 L'établissement des informations financières et comptables**

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n° 1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du Groupe est organisé autour du système Hyperion.

La décomposition par métier et ligne de produit est un sous-produit des comptes des unités légales. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation par destination pour l'unité et pour les lignes de produit qui la composent fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir du Plan à Moyen Terme (3 ans) du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par ligne de produit. Ce budget est discuté par le management local et le management des Zones et présenté à la Direction Générale du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté au Conseil d'Administration. Il fait l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par ligne de produit dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de « business review » en le comparant au budget et à la réalisation de l'année précédente. Les résultats consolidés par Zone et par ligne de produit sont analysés avec la Direction Générale du Groupe dans le cadre de réunions de Zone.

Un arrêté des comptes consolidés est réalisé chaque trimestre avec pour l'arrêté de fin d'année une procédure spécifique (« Comités Bilan ») à laquelle participent les Directions des pays et dans le cadre de laquelle sont définies les grandes options de l'arrêté de clôture.

Un contrôle des engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux et de la Direction Juridique.

## **2.6.2 Principales procédures de contrôle interne comptables et financières mises en place par la société**

Plus de soixante-dix procédures concernant l'information financière et comptable, et plus généralement les domaines de compétence relevant de la Direction Financière, sont actuellement en vigueur au sein du Groupe Nexans.

Outre des règles comptables et financières mises en place au sein du Groupe, ces procédures traitent également des sujets sensibles ou facteurs de risques identifiés et propres à l'activité de Nexans, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux relevant du contrôle de la Direction de la Trésorerie et de la gestion des métaux non ferreux avec un reporting périodique à la Direction Financière Centrale.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

## **2.6.3 Procédures spécifiques**

### **• Règles spécifiques à la gestion des risques liés aux métaux non-ferreux**

Compte tenu de l'importance des métaux non-ferreux (cuivre, aluminium) dans les différents métiers de Nexans et des risques liés aux fluctuations des cours, Nexans a mis en place une procédure particulière pour la gestion des métaux non-ferreux animée par une équipe rattachée à la Direction du financement du Groupe depuis janvier 2004.

Les règles de base sont les suivantes :

- le principe est la couverture systématique du risque de cours et de structure à sa naissance,
- ce principe s'applique dans chaque entité légale pour lesquelles des limites de position sont fixées. Ces limites sont revues régulièrement en fonction de l'évolution de l'activité de chaque unité. Le contrôle de leur respect fait partie des missions de l'audit interne,
- ce principe se reflète dans les comptes consolidés par la comptabilisation des engagements non échus.

Les risques sont identifiés au niveau des filiales opérationnelles et leur couverture est faite soit par des achats ou des ventes physiques de métal, soit par des achats ou des ventes sur les bourses de métaux. L'accès aux bourses de métaux de Londres (LME) et de New York (COMEX) est centralisé au niveau de l'équipe rattachée à la Direction du financement, à la différence de l'accès à la bourse de métaux de Shanghai (SHFE) laissé à l'initiative des filiales chinoises du Groupe.

Les interventions sur ces marchés sont réalisées par l'intermédiaire de courtiers de premier rang dont la solidité financière est régulièrement vérifiée pour minimiser les risques de contrepartie.

- **Une trésorerie centralisée**

Nexans a mis en place une gestion centralisée pour les principales filiales de l'ensemble de ses flux financiers organisée autour :

- d'un cash pooling international,
- d'une centralisation des engagements bancaires,
- d'une centralisation de la gestion du risque de change.

#### **2.6.4 Informations sur les autres procédures de contrôle interne mises en place**

Elles sont au nombre d'une soixantaine. Elles couvrent des domaines aussi variés que :

- éthique : le Groupe a un code d'éthique et de déontologie intitulé « Nexans Business Ethics and Conduct » qui énonce un certain nombre de principes et de règles de bonne conduite à respecter,
- ressources humaines : une procédure est appliquée en matière de sécurité des personnes dans les zones géographiques à risques,
- communication,
- achats,
- systèmes d'information,
- qualité,
- propriété intellectuelle,
- assurances,
- juridique,
- industrie et l'environnement : il est à noter qu'il existe une charte concernant la maîtrise des risques industriels qui couvre la sécurité des biens, la prévention et la sécurité des personnes, la sécurité et l'environnement. Les objectifs de cette charte sont les suivants :
  - identifier et quantifier les risques auxquels Nexans est exposé,
  - définir les priorités, puis préconiser des mesures de prévention et de contrôle pour diminuer la fréquence et l'amplitude de ces risques,
  - organiser le programme d'assurances en conséquence,
  - organiser les plans de gestion de crise.

La mise en place du dispositif est assurée par la Direction Industrielle en liaison avec la Direction Financière, le Directeur des risques et la Direction Juridique pour ce qui concerne les assurances. Des échanges actifs ont lieu entre les services centraux et les responsables désignés aux différents niveaux de l'organisation.

En ce qui concerne l'environnement, la politique du Groupe en la matière et les procédures en place sont décrites dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration.

## **2.7 | ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE**

La surveillance du dispositif du contrôle interne est exercée par le Conseil d'Administration au travers notamment de son Comité d'Audit et des Comptes (Cf. § 2.3.2) qui s'assure notamment de sa pertinence et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne participe également à cette surveillance au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Le 30 janvier 2008,



Gérard Hauser  
Président-Directeur Général

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NEXANS S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Nexans S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

Salustro Reydel,  
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun  
Associé

# RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Paris, le 5 mars 2008

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 38 à 77 présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières relatives à l'exercice 2006, présentées dans le document de référence déposée à l'AMF sous le n° de visa D.07.251, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 124 et 125 dudit document qui contient une observation concernant le changement relatif à la comptabilisation du stock-outil.

Les informations financières relatives à l'exercice 2007, présentées dans ce document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 181 dudit document, qui contient une observation concernant le changement relatif au traitement des frais d'acquisition de titres.



Gérard Hauser  
Président-Directeur Général

## TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du document de référence
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	211
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	194
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	10 et 11
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	52 à 57, 136 à 144
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	1 à 35, 187
5.2. Investissements	18, 51 et 52, 97 et 98, 184
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1. Principales activités	19 et 20, 39 à 41, 99 à 101
6.2. Principaux marchés	22 à 26, 41 à 45, 102 et 103
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Dépendance éventuelle	53 et 54
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	22 à 26
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1. Description sommaire du Groupe	22 à 26, 38
7.2. Liste des filiales importantes	156 et 157
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	118 et 119, 184
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	33 et 34, 55, 68 à 70
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	19 à 26, 38 à 48, 58 et 59
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	123 à 126, 132 à 135
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	82
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	132 à 135
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	136
10.5. Sources de financement attendues	136
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	28 et 29, 50 et 51, 54 et 55
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	51 et 52, 183
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	NA
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1. Organes d'administration et de direction	5 à 9, 60 et 61
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	9
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	9, 61 à 63
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	9, 61 à 63

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats actuels	8
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	9
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	9, 201 et 202
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	5 à 9, 200 et 201

## 17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés	1, 31, 70 et 71
17.2. Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction	190 à 192
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	31, 67

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	13, 66, 189 et 190
18.2. Existence de droits de vote différents	186, 188 et 189
18.3. Contrôle de l'émetteur	189
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	190

## 19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

153 et 154, 195 à 199

## 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques*	213
20.2. Informations financières pro-forma	NA
20.3. États financiers	78 à 180
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	159 et 160, 181
20.5. Date des dernières informations financières	78, 161
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7. Politique de distribution des dividendes	13, 16, 58 et 59
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	52 à 56
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	183

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social	66, 123 à 126, 188 à 192
21.2. Acte constitutif et statuts	185 et 186

## 22. CONTRATS IMPORTANTS

183

## 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

NA

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

187

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

47 et 48, 97 et 98, 156 et 157

\*En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, figurant aux pages 70 à 125 du Document de référence n° D.07-251 déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2007.

- Les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, figurant aux pages 56 à 106 du Document de référence n° D.06-0232 déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2006.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.



Service Publications Nexans  
16, rue de Monceau  
75008 Paris cedex - France  
SA au capital de 25 678 355 euros  
Tel +33 (0)1 56 69 84 00  
Fax +33 (0)1 56 69 84 84  
[www.nexans.com](http://www.nexans.com)  
[investor.relations@nexans.com](mailto:investor.relations@nexans.com)